



BILAN DU PLAN D'ACTION TERRITORIAL DU GAVE DE PAU



2014 – 2018

Structure porteuse :

Syndicat Mixte du Nord-Est de Pau

Route de Morlèas

64160 BUROS

Tel : 05 59 80 20 21

Président : Jean-Pierre PEYS

Animateurs : Susie Van Gheluwe ; Kévin Paulhe

Financeurs :



Table des matières

1- Contexte	5
a. Historique du PAT :.....	5
b. Présentation des collectivités porteuses du PAT	10
c. Rappel des objectifs et des actions du PAT 2014 – 2018 :	10
2- Stratégie de réalisation du bilan.....	12
a. Objectifs du bilan.....	12
b. Méthodologie adoptée.....	12
c. Limites au bilan du PAT2 et difficultés rencontrées.....	14
d. Livrables attendus	14
3- Evolution du contexte territorial	15
a. Evolution de la qualité de la ressource en eau.....	15
b. Etudes de quelques paramètres climatiques et hydrologiques ayant une incidence sur la qualité de la ressource en eau	28
c. Evolution de l’occupation du sol sur le territoire du PAT.....	31
d. Evolution du contexte non agricole sur le PAT.....	34
e. Evolution du contexte agricole sur le territoire	35
f. Evolution de la pression des pesticides et des nitrates.....	48
g. Bilan du contexte territorial dans lequel s’inscrit le PAT 2014 - 2018	58
4- Evaluation de la gouvernance	61
a. Organisation actuelle du PAT du point de vue de la gouvernance	61
b. Evaluation de la gouvernance par l’intermédiaire de la perception des acteurs	61
c. Evaluation de l’animation territoriale du PAT via la perception des acteurs.....	62
5- Bilan des actions du PAT 2.....	65
a. Rappel de la structuration du Programme d’Action Territorial 2014 -2018	65
b. Action 1.1 : Animation territoriale	66
c. Action 1.2 : Communication générale.....	68
d. Action 2.1 : Amélioration des connaissances : les études.....	70
e. Action 2.2 : Amélioration des connaissances : suivi de la qualité de l’eau de la nappe alluviale du gave de Pau	74
f. Action 3 : Accompagnement collectif des agriculteurs :	77
g. Action 4.1 : Accompagnement individuel des agriculteurs.....	82
h. Action 4.2 : MAEC.....	91
i. Action 4.3 : PCAE- AREA	95
j. Action 5.1 : Accompagnement des collectivités et professionnels en charge de l’entretien des espaces verts	98
k. Action 5.2 : Sensibilisation du grand public	99

I. Action 6 : Volet Foncier	102
6- Bilan financier du PAT 2 :	105
a. Présentation du budget 2013.....	105
b. Présentation globale du budget 2014 - 2018.....	106
c. Présentation des dépenses et de leur répartition par MO	108
d. Présentation du budget PAT des collectivités.....	111
e. Indicateurs de résultats.....	113
f. Conclusion du bilan financier :	114
Conclusion générale	115

Figure 1: Carte du territoire du PAT2	7
Figure 2 : contenu du bilan du PAT2	12
Figure 3 : planning original	13
Figure 4 : Détail du rétro planning	13
Figure 5 : planning mis à jour	14
Figure 6 : carte représentant les différents points de prélèvement retenus pour les analyses 2018 ..	17
Figure 7: évolution de la teneur en nitrate par point de prélèvement.....	19
Figure 8 Variation des concentrations en nitrates de la nappe alluviale du Gave de Pau par champ captant via les données issues du réseau de suivi.	20
Figure 9 : Variation des concentrations en nitrates de la nappe infra molassique sur le champ captant de Bordes via les données issues du réseau de suivi	20
Figure 10 : Etat de la qualité de l'eau de la nappe alluviale.....	23
Figure 11: Etat de la qualité de l'eau de la nappe semi captive sur le secteur de Bordes.....	24
Figure 12: Nombre de dépassements de la norme eau potable par molécule et par an	25
Figure 13 : Nombre de dépassements de la norme eau potable par champ captant	25
Figure 14 : Fréquence de dépassement de la norme eau potable par champ captant et année	26
Figure 15: Combinaison de graphiques permettant l'analyse de l'incidence des paramètres climatiques et hydrologiques sur la qualité de l'eau.....	30
Figure 16: Carte représentant l'occupation du sol en 2012 et l'évolution de l'urbanisation du TAP de Mazères-Lezons.....	34
Figure 17 : Répartition exploitations céréalières et polyculture élevage dans les TAP	36
Figure 18: Répartition de la SAU des exploitations par champs captant.....	36
Figure 19: Ratio entre les surfaces dans le TAP et la SAU globale des exploitations	37
Figure 20 : Comparaison de la surface des TAP exploitée par les agriculteurs.....	37
Figure 21: Typologies des exploitations en fonction de la surface exploité	38
Figure 22: Répartition des exploitants par âge	39
Figure 23: Surfaces déclarées à la PAC comme cultivée de 2010 à 2017 par champ captant	39
Figure 24 : Evolution de l'assolement sur l'ensemble du PAT (50 communes).....	40
Figure 25: Evolution de l'assolement de 2010 à 2017 sur le TAP d'Artix	41
Figure 26: : Evolution de l'assolement de 2010 à 2017 sur le TAP de Bordes	41
Figure 27: : Evolution de l'assolement de 2010 à 2017 sur le TAP de Mazères-Lezons.....	42
Figure 28 : Evolution de l'assolement de 2010 à 2017 sur le TAP d'Arbus	42
Figure 29 Carte présentant l'étude des rotations sur le TAP de Mazères-Lezons	45

Figure 30: Répartition des surfaces en fonction du nombre de cultures différentes déclarées de 2010 à 2016	46
Figure 31 : Parcelles déclarées en AB sur le PAT en 2017	47
Figure 32: Surfaces et Nombre d'exploitations agricoles en AB sur les TAP	48
Figure 33 : Analyse des apports azotés en fonction du rendement.....	49
Figure 34 : Evolution de l'IFT herbicide moyen pour le maïs	51
Figure 35 : Comparaison d'IFT herbicides en fonction de la stratégie de désherbage	52
Figure 36 : comparaison stratégie prélevée avec un rattrapage en plein ou sur le rang	53
Figure 37 : comparaison stratégie prélevée en plein ou sur le rang.....	53
Figure 38 : Part des exploitants utilisant les principales matières actives.....	55
Figure 39: Quantité de S-Métolachlore utilisée par agriculteur	56
Figure 40 : Quantité de pesticides vendue dans le 64	56
Figure 41: Taux de participation aux comités de pilotage de 2014-2018	62
Figure 42: Niveau d'acceptabilité des agriculteurs vis à vis de pratiques agricoles.....	88
Figure 43: Synthèse des surfaces des TAP engagés dans des MAEC.....	93
Figure 44: Répartition du budget alloué au cours de l'année de transition (2013)	105
Figure 45: Comparatif du budget prévisionnel et des dépenses réalisées de 2014 à 2018.....	107
Figure 46: Répartition des dépenses sur la période 2014-2018	109
Figure 47: Evolution des dépenses pour chaque action portée par le PAT2 de 2014 à 2018.....	110
Figure 48: Evolution des dépenses des collectivités pour les actions sous leur maîtrise d'ouvrage ..	112
Figure 49: Coûts moyens portés par les collectivités par volets d'action sur la période 2014- 2018	112
Figure 50: Répartition des recettes des collectivités pour les actions sous leur maîtrise d'ouvrage .	113
Tableau 1: Synthèse de la réglementation liée aux arrêtés préfectoraux	9
Tableau 2 : Indemnités et prise en charge de prestation par les collectivités à la suite de la mise en place des arrêtés	9
Tableau 3: caractérisation sur la production d'eau potable par collectivité.....	10
Tableau 4 : rappel des objectifs et des actions du PAT 2014-2018.....	11
Tableau 5: influence "terrasse" ou "gave" des points de captages en eau potable	16
Tableau 6: répartition des prélèvements du réseau de suivi.....	18
Tableau 7: concentrations en nitrate moyennes et écarts type	19
Tableau 8 : normes de qualité de l'eau	21
Tableau 9 : Fréquence de détection de molécules dans les analyses.....	22
Tableau 10 : Nombre de molécules détectées actuellement autorisées et interdites d'utilisation	23
Tableau 11: Synthèse des molécules détectées par champs captant.....	27
Tableau 12 : surfaces des différents secteurs du PAT à l'échelle du TAP et du PPR (issu des données Corinne Land Cover de 2012)	31
Tableau 13: Occupation des sols des différents secteurs du PAT à l'échelle du TAP et du PPR	32
Tableau 14 : évolution de l'occupation du sol entre 1990 et 2012 sur les différents TAP	33
Tableau 15: Réglementation sur l'utilisation des pesticides à usage non agricole	35
Tableau 16: Evolution du nombre d'exploitations agricoles et de la moyenne des surfaces exploitées par structure (données DDTM issues du RPG 2014 et 2016).....	35
Tableau 17 : Evolution de l'assolement.....	43
Tableau 18 : Evolution des surfaces en maïs et en prairie par champ captant.....	43
Tableau 19 : Surfaces retenues pour l'analyse des rotations par TAP	44
Tableau 20 : Bilan de l'analyse des rotations culturales sur les différents TAP	46
Tableau 21 : évolution des surfaces et du nombre d'exploitations BIO sur le PAT	47
Tableau 22 : Etat des lieux 2014 des paramètres intervenant lors de pollutions ponctuelles	50

Tableau 23: Répartition des stratégies phytosanitaires.....	52
Tableau 24 : IFT en fonction de l'utilisation du desherbage mécanique	54
Tableau 25 : Tendances d'utilisation des principales matières actives.....	55
Tableau 26 : IFT moyens pour la région Nouvelle Aquitaine	57
Tableau 27 :Points forts points faibles de la gouvernance et de l'animation	63
Tableau 28: Rappel des objectifs du PAT 2	65
Tableau 29: Synthèse de l'activité liée à l'animation agricole.....	66
Tableau 30: Forces et freins de l'animation territorial.....	67
Tableau 31: Bilan financier du volet communication.....	69
Tableau 32 : Forces et freins du volet communication	70
Tableau 33: Bilan financier du volet amélioration des connaissances via des études.....	73
Tableau 34: Forces et freins du volet amélioration des connaissances via des études	73
Tableau 35: Bilan financier du réseau de suivi	76
Tableau 36: Forces et freins du réseau de suivi	76
Tableau 37: Synthèse des actions réalisées dans le cadre du volet accompagnement collectif des agriculteurs.....	79
Tableau 38 : Bilan financier de l'accompagnement collectif agricole	80
Tableau 39 : Forces et freins de l'accompagnement collectif agricole	80
Tableau 40: Etape et livrables de l'accompagnement individuel.....	83
Tableau 41: Temps nécessaire à la réalisation de l'accompagnement individuel	84
Tableau 42 : synthèse du nombre d'agriculteurs accompagnés par structure et par année	84
Tableau 43: Pourcentage des agriculteurs accompagnés par structure ayant été enquêtés.....	85
Tableau 44: Points appréciés de l'accompagnement individuel pour les agriculteurs	85
Tableau 45: Pourcentage d'agriculteurs enquêtés concernés par type de changements de pratiques.....	86
Tableau 46: Importance du PAT dans les changements de pratiques pour les agriculteurs accompagnés.....	86
Tableau 47: Principaux freins aux changements de pratiques.....	87
Tableau 48: Pourcentage des agriculteurs déléguant des travaux agricoles à un ETA	87
Tableau 49: Bilan financier de l'accompagnement individuel.....	89
Tableau 50 : Coût annuel moyen de l'accompagnement individuel par agriculteur et par structure ..	89
Tableau 51: Forces et freins de l'accompagnement individuel.....	90
Tableau 52: Synthèse des MAEC ouvertes de 2015 à 2018	92
Tableau 53: Bilan financier des MAEC.....	94
Tableau 54: Forces et freins du dispositif MAEC.....	94
Tableau 55: Bilan financier des PVE	97
Tableau 56: Forces et freins du dispositif PVE	97
Tableau 57 : Dossiers de subvention déposés à l'AEAG par les communes	99
Tableau 58: Forces et freins du volet accompagnement des collectivités en charges de l'entretien des espaces verts	99
Tableau 59 : Indicateurs sur la sensibilisation du grand public.....	100
Tableau 60: Forces et freins de la sensibilisation des particuliers	101
Tableau 61: Bilan financier de la sensibilisation des particuliers	102
Tableau 62: Récapitulatif du foncier acquis par les collectivités	103
Tableau 63: Forces et freins du volet foncier	104
Tableau 64: Répartition des dépenses entre les différentes structures par années	108
Tableau 65: Présentation du budget global comparé au budget porté par les collectivités	111
Tableau 66: Indicateurs financiers	114

1- Contexte

a. Historique du PAT :

Rappel des facteurs qui ont fait émerger le premier PAT :

À la suite d'un constat de dégradation de la qualité de l'eau de la nappe alluviale du gave de Pau par les nitrates et les pesticides, cinq collectivités de production d'eau potable (*le Syndicat Eau et Assainissement des Trois Cantons, le Syndicat Intercommunal d'Eau Potable de la Région de Jurançon (SIEP), le Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement de Gave et Baise, le Syndicat Mixte du Nord Est de Pau (SMNEP), la ville de Pau*) et la communauté d'agglomération de Pau Pyrénées, se sont mobilisés pour mettre en place un Plan d'Action Territorial (PAT) de 2008 à 2012 avec le soutien de l'Agence de l'Eau Adour Garonne. L'objectif général était de préserver la qualité de l'eau au niveau des champs captants et également d'améliorer la qualité de la nappe alluviale du Gave de Pau. Le territoire d'action du PAT se situait dans les Pyrénées-Atlantiques de Lestelle-Bétharram à Mourenx (cf figure1). Des actions avaient donc été engagées chez l'ensemble des utilisateurs de pesticides et fertilisants (agriculteurs, collectivités et particuliers). Ainsi 2 grands volets d'actions avaient été mis en place au cours du PAT1 :

- Le volet non agricole pour accompagner les collectivités et les particuliers, volet comprenant des formations pour les agents des communes, des journées de démonstration, des interventions auprès des scolaires et du grand public....
- Le volet agricole collectif sous maîtrise d'ouvrage de la Chambre d'Agriculture comprenant principalement des essais, des journées techniques, des dispositifs d'aide MAEC et PVE, un accompagnement individuel des agriculteurs à partir de 2011...

Conclusions du PAT1 et définition des nouvelles orientations du PAT2 :

A l'issue du premier PAT, une année de transition en 2013 a permis de réaliser un bilan et de déposer un nouveau programme d'actions de 2014 à 2018.

Globalement, la mise en place d'un premier PAT a permis de mobiliser l'ensemble des acteurs (collectivités, acteurs agricoles...) autour de la problématique. Le volet non agricole sous maîtrise d'ouvrage du PAT a bien fonctionné avec une forte mobilisation des différents publics (5000 particuliers sensibilisés, 48 communes sensibilisées dont 28 ayant réalisé un plan de désherbage).

Au niveau du volet agricole, le constat est plus mitigé. Le contexte agricole sur le territoire (monoculture de maïs, beaucoup d'agriculteurs pluriactifs,...) apparaissait comme un frein au changement de pratiques. De plus, il est ressorti que les agriculteurs étaient difficiles à mobiliser collectivement. Il est également ressorti que la Chambre d'Agriculture, maître d'ouvrage du volet agricole, n'a pas pu mettre en œuvre les moyens nécessaires à un véritable changement de pratiques des agriculteurs. Toutefois, des évolutions dans les mentalités des agriculteurs ainsi que dans l'implication de plusieurs acteurs agricoles ont été constatées.

A l'issu du PAT1, il a été proposé de poursuivre ces actions à travers un PAT2. La stratégie choisie était de développer davantage le volet agricole, de prendre en main l'animation agricole par les collectivités, de mettre en place un réseau de suivi et de restreindre les actions non agricoles.

Voici la liste des actions et orientations proposées lors de la construction du PAT2 :

Animations et gouvernance :

- Conserver un portage du PAT par les collectivités
- Etablir un règlement de fonctionnement entre les différentes collectivités
- Prendre en main de l'animation agricole par les collectivités du PAT (anciennement à la charge de la Chambre d'Agriculture)
- Restreindre le territoire du PAT initialement composé de 67 communes situées le long du Gave de Pau à 50 communes à la suite de la sortie de la zone vulnérable de communes périphériques.

Volet agricole :

- Développer l'accompagnement individuel des agriculteurs par plusieurs acteurs agricoles
- Maintenir l'accompagnement collectif des agriculteurs (essais et journées techniques)
- Faire émerger des groupes de travail par thématique
- Créer un programme d'action spécifique par champ captant
- Etablir des références technico-économiques locales
- Promouvoir les dispositifs d'aides (MAEC et PVE) pour faciliter le changement de pratiques
- Récupérer et traiter les données sur les pratiques agricoles du territoire pour évaluer les changements de pratiques et leurs impacts
- Valoriser les actions et communiquer

Volet Non Agricole :

- Réduire l'importance donnée au volet non agricole par rapport au PAT1 pour se concentrer sur le volet agricole
- Poursuivre l'accompagnement des collectivités (journées techniques, accompagnement individuel sur les plans de désherbage)
- Poursuivre la sensibilisation des particuliers (animations scolaires, participation à des évènements.....)

Volet amélioration des connaissances :

- Mettre en place plusieurs études permettant de mieux comprendre les transferts, de suivre la qualité de l'eau, mesurer l'impact du PAT sur cette dernière pour orienter les changements de pratiques
- Mise en place d'un réseau de suivi de la qualité de l'eau

Volet Foncier :

- Création d'un volet foncier pour mettre en place une stratégie d'acquisition foncière

La fiche synthèse des objectifs du programme et du plan financier est visible en Annexe 1

Evolution du périmètre d'action du PAT1 au PAT2

Le territoire retenu pour le Plan d'Action Territorial 2014-2018 correspond à la nappe alluviale du gave de Pau (Masse d'eau souterraine 5030) sur la partie concernée par les captages d'eau potable, de Lestelle-Bétharram à Mourenx (soit 50 communes). Il s'étend sur 41 524 ha dont 16 856 ha de SAU (41%) et compte 174 000 habitants. La majorité des communes compte moins de 2000 habitants, mais le territoire inclut en grande partie la communauté d'agglomération de Pau Pyrénées qui compte à elle seule 153 000 habitants. Ce périmètre fait foi pour le volet non agricole et également comme critère d'attribution de certaines aides pour les agriculteurs (MAEC –PVE). Il comptait à l'origine du PAT1 67 communes et a été restreint à 50 communes suite à la sortie de certaines communes du classement en zone vulnérable.

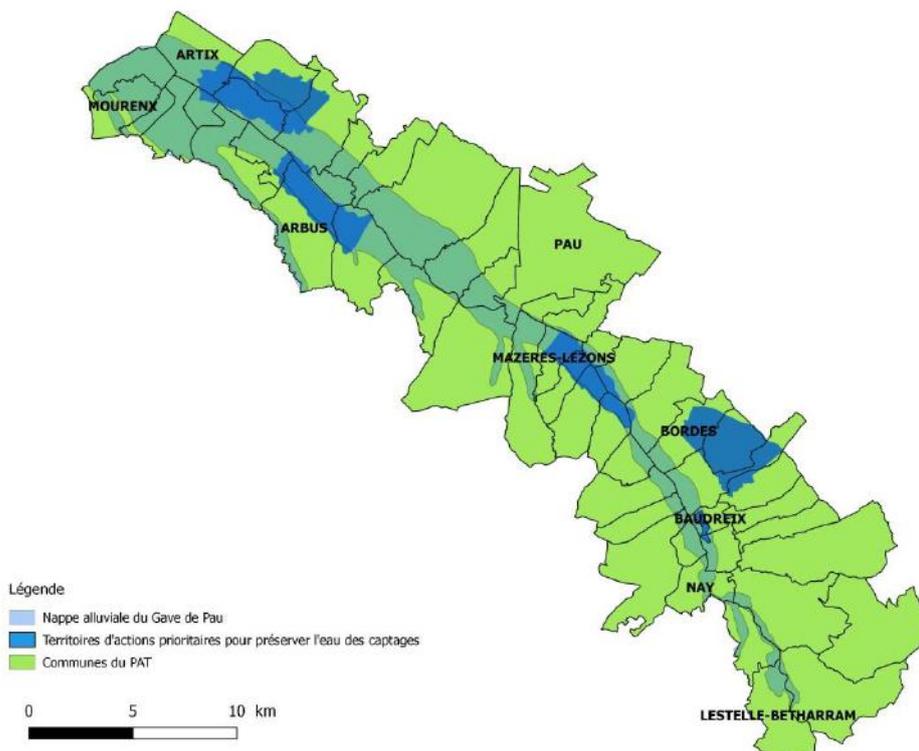


Figure 1: Carte du territoire du PAT2

Compte-tenu de la taille du territoire, il est apparu comme important de redescendre à l'échelle des champs captants pour pouvoir recentrer les actions agricoles et avoir ainsi plus d'impacts. Ainsi, deux autres périmètres sont utilisés notamment pour ce type d'action :

- Les PPR « Périmètres de Protections Rapprochés » déterminés pour lutter contre les pollutions ponctuelles et où un arrêté préfectoral peut réglementer les activités
- Les TAP « Territoires d'Action Prioritaire » déterminés pour lutter contre les pollutions diffuses

Dans le cadre du PAT2 du Gave de Pau, les TAP sont des périmètres « de travail », aucune étude ne vient corroborer leur délimitation (excepté pour celui de Bordes qui correspond à l'aire d'alimentation des captages).

- Pour Bordes, le territoire pertinent pour lutter contre les pollutions diffuses est l'AAC qui avait été définie en 2010 par l'étude ANTEA.
- Pour Artix, le TAP correspond au périmètre d'étude Aquavallée (défini en 2011 par rapport à la problématique des pollutions diffuses). Suite au classement prioritaire d'un des captages,

une étude a permis de redéfinir une AAC en 2018. La superficie de l'AAC nouvellement définie est inférieure à celle du TAP. Compte tenu de la définition tardive d'une nouvelle AAC, c'est le TAP qui a servi de périmètre d'action pour l'ensemble du PAT2.

- Pour Mazères-Lezons, il a été proposé de prendre la plaine alluviale délimitée d'une part par les coteaux et le gave de Pau, et d'autre part par le pont de la rocade à Mazères et le pont d'Assat.
- Pour Tarsacq, il a été proposé de retenir la plaine alluviale délimitée d'une part par les coteaux et le gave et de Pau, et d'autre part par le pont de la rocade d'Artiguelouve et les locaux du Syndicat d'Eau.

Contexte réglementaire actuel spécifique aux collectivités

Dans le cadre du PAT Gave de Pau, les captages de Bordes et nouvellement un captage sur Artix ont été classés comme prioritaires. Ils sont donc dans l'obligation de déterminer des Aires d'Alimentation de Captage (AAC), d'établir un diagnostic de territoire et de mettre place un plan d'actions ainsi qu'un suivi du plan d'actions. Le reste des captages du PAT n'étant pas classé, rien n'oblige la mise en place d'un plan d'actions.

Dans le cadre de la création des captages, des arrêtés préfectoraux ont été pris par les collectivités afin de réglementer les activités autorisées au sein des différents périmètres de protection, notamment le PPR.

Concernant le volet agricole, ce sont majoritairement les activités en lien avec les fertilisants (stockage et épandage), les pesticides et l'élevage qui sont réglementées pour limiter les transferts de nitrates et pesticides. Les arrêtés sont plus ou moins restrictifs sur certains points. Ainsi, dans l'objectif de limiter les contaminations par les nitrates et bactéries, les activités concernant l'élevage sont très réglementées sur le PPR d'Artix, d'Arbus et de Bordes notamment via l'interdiction d'installer des étables ou des stabulations libres, des abreuvoirs fixes ou aménagés en bordure de cours d'eau...

Dans ce même objectif, la fertilisation est cadrée. Dans l'ensemble des PPR le stockage d'engrais organique est interdit ou autorisé uniquement de manière temporaire pour les fumiers compacts ou compostés, l'épandage de lisier est interdit... Le SIEP est sur ce point le plus restrictif car seuls 2 apports engrais chimiques de 30 unités d'azote/ha/an sont autorisés.

Concernant les pratiques phytosanitaires, l'ensemble des collectivités interdisent le stockage de produits sur la zone. Sur le PPR de Bordes et d'Artix, il est interdit de traiter les fossés, les chemins ainsi que les haies... et l'utilisation de pesticides doit être effectuée sous prescription annuelle du syndicat, ce qui n'est pas le cas actuellement. Sur le PPR de Mazères-Lezons, depuis 2018 l'utilisation de pesticides est interdite. Cependant, les syndicats n'ont aucun moyen de contrôler l'application des différentes clauses des arrêtés préfectoraux.

D'autre part, sur les PPR d'Artix et de Bordes, la mise en place de couverts hivernaux est obligatoire pour les grandes cultures.

Le tableau ci-dessous rappelle le niveau de réglementation lié à l'arrêté préfectoral pour chaque PPR et fait ressortir les spécificités.

Tableau 1: Synthèse de la réglementation liée aux arrêtés préfectoraux

	Arbus	Artix	Bordes	Mazères-Lezons
Elevage				
Fertilisation				2*30unités d'engrais minéral/an/ha maximum
Phytoprotecteurs		Sous prescription du syndicat + interdit pour les fossés, haies, chemin		Interdit
Couverts hivernaux		Obligatoire		

Code couleur : **vert** : peu contraignant ; **orange** : moyennement contraignant, **rouge** : très contraignant, blanc : pas de contraintes particulières

Actions annexes au PAT allant dans le sens de la préservation de l'eau :

La mise en place des arrêtés préfectoraux peut être contraignante pour les agriculteurs. Les agriculteurs sont par exemple obligés de mettre en place des couverts hivernaux ou encore ne peuvent épandre leur lisier sur ce périmètre ce qui induit des coûts supplémentaires. Afin de compenser ces coûts, certaines collectivités ont fait le choix de proposer une indemnisation aux agriculteurs. Le tableau ci-dessous récapitule les indemnisations proposées par les collectivités ainsi que le coût porté par les collectivités pour les 5 années (coût annexe au budget du PAT).

La nature et le montant des indemnisations varient d'une collectivité à une autre. Leur mise en œuvre représente un coût important pour les collectivités (cf Tableau 2) ainsi qu'une charge de travail pour contrôler et suivre les différentes demandes.

Tableau 2 : Indemnisations et prise en charge de prestation par les collectivités à la suite de la mise en place des arrêtés

	Arbus		Artix		Bordes		Mazères-Lezons	
	Indemnité	Coût PAT2	Indemnité	Coût PAT2	Indemnité	Coût PAT2	Indemnité	Coût PAT2
Implantation couverts hivernaux PPR	170€/ha +30€/ha si acc indiv		150€/ha si destruction mécanique ou 75/ha si destruction chimique	20 196 €	180€/ha ou 150€/ha si destruction chimique	16 673 €		
Implantation couverts hivernaux TAP			Prime bonification (2017-2018)		50% du coût des semences	10 793 €		
Entretien des bordures PPR			Agriculteurs 0,24€/ml	2 021 €	Entreprise			
			Entreprise	8 559 €				
Epannage du					1,20€/m3/km	2 244 €		

lisier hors PPR					supplémentaire			
Maintien des prairies PPR			de 80€ à 200€/ha	2 903 €	150€/ha	2 491 €		
Total				25 120 €		32 202 €		0 €

b. Présentation des collectivités porteuses du PAT

6 collectivités productrices d'eau potable portent le PAT du Gave de Pau depuis 2008. Leur dénominateur commun est d'avoir à minima un captage d'eau potable située dans la nappe alluviale de Gave de Pau. Pour certaines d'entre elles (Syndicat de Gave et Baïse ou le SIEP de la Région de Jurançon), la nappe alluviale est l'unique ressource d'eau potable, l'enjeu de protection est donc de taille. D'autres collectivités disposent de plusieurs ressources différentes, l'enjeu de protection dépend alors de l'importance des forages puisant dans la nappe alluviale. Au total, toute ressource confondue, les collectivités desservent 245 521 habitants soit près de 18 869 000 m³ d'eau soit environ 28 % de l'eau totale et 36 % de l'eau souterraine produite pour l'alimentation en eau potable dans le département des Pyrénées Atlantiques (données 2013 : <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/lessentiel/ar/234/0/prelevements-deau-usage-ressource.html>)

Tableau 3:caractérisation sur la production d'eau potable par collectivité

	Communes	Abonnés	Habitants	m3 produits toutes ressources confondues
3 cantons	30	6 400	14 311	1 244 000
G&B	32	13 860	30 000	6 500 000
SIEP	24	32 000	68 960	1 700 000
SMNEP	166		100 000	9 000 000
Ville de Pau	1	15 000	32 250	425 504
Total	253	67 260	245 521	18 869 504

c. Rappel des objectifs et des actions du PAT 2014 – 2018 :

A la suite d'une phase de concertation, des actions ont été ciblées afin de permettre au futur PAT de tendre vers sa finalité de protection de la qualité de la ressource en eau. A chaque dispositif, des objectifs de moyens ont été déterminés afin de suivre et d'évaluer l'avancée de chaque action. Le tableau ci-dessous fait état de l'ensemble des objectifs. Il met également en évidence les différents maîtres d'ouvrages qui ont eu pour responsabilité de coordonner tout ou partie de l'action.

Tableau 4 : rappel des objectifs et des actions du PAT 2014-2018

Volet	Actions	Objectifs	Maitrise ouvrage
Animation territoriale	Animation, gestion administrative, communication, suivi des actions...	35 réunions	PAT
Amélioration des connaissances	Etude pour mieux comprendre les mécanismes de transferts et la nappe	4 études	PAT
	Réseau de suivi de la qualité de l'eau	400 analyses	PAT
Accompagnement collectif des agriculteurs	Journées techniques et essais	25 essais et 25 journées techniques avec des fiches techniques pour diffuser les résultats	CA64 et coopérative
	Journée technique et voyage d'étude	5 journées techniques + 1 voyage d'étude	PAT
	Sensibilisation des futurs agriculteurs	Intervention en lycée agricole	PAT
	Valley Bio du Gave :		CA64 Civam agribiounion interbio
Accompagnement individuel	Accompagnement individuel	100 agriculteurs suivis	CA64 et coopératives
		20 agriculteurs suivis	PAT
	MAEC	800 ha	CA64
	PVE	60 dossiers	CA64
Accompagnement des acteurs non agricoles	Accompagnements des collectivités	5 journées techniques et 20 collectivités suivies individuellement+ aide l'AEAG pour l'acquisition de matériel	PAT
	Accompagnement des particuliers		PAT
Foncier	Développer une stratégie d'acquisition foncière	40 ha	PAT

2- Stratégie de réalisation du bilan

a. Objectifs du bilan

Afin de parvenir à une évaluation de l'efficacité du programme d'action sur l'amélioration de la qualité de la ressource en eau, un bilan pluriannuel a été réalisé. Celui-ci a pour but de réaliser une synthèse des actions, de leurs résultats et enseignements afin de mettre en exergue les freins et leviers de la stratégie d'action du PAT 2014 -2018.

De plus, le travail a également abouti à mesurer l'évolution du contexte agricole et non agricole du territoire. Il s'agissait de décrire l'évolution de pratiques ayant un impact potentiel sur la ressource en eau potable afin de déterminer si la pression sur la nappe alluviale a évolué.

Ces éléments ont par la suite pour finalité de servir de base de discussion pour la construction d'un nouveau programme. Le périmètre du bilan pluriannuel est vaste. En effet, la période étudiée dans le bilan va de 2014 à 2018. Cependant, un focus sera effectué sur l'année 2013 car à l'origine, le PAT2 aurait dû débuter en 2013. Cependant, 2013 a été considérée comme année de transition où la majeure activité de l'animatrice a été de réaliser le bilan pluriannuel 2008 – 2012 du PAT1 ainsi que de proposer un nouveau programme d'action.

Du fait du souhait des partenaires financiers, le bilan a également dû contenir l'ensemble des actions portées par les différents maîtres d'ouvrages ; ceci afin de cerner le périmètre financier ainsi que la cohérence de l'ensemble des actions réalisées dans le cadre du PAT2.

b. Méthodologie adoptée

Le bilan du PAT2 a été alimenté par différentes données, soit mises à disposition au sein des collectivités porteuses, soit collectées par l'intermédiaire des différents partenaires techniques, financiers ou institutionnels. Une phase d'enquête de perception a également eu lieu, permettant de recueillir l'ensemble des avis des structures ayant participé de près ou de loin aux actions du PAT2. L'Annexe 2 présente l'ensemble des personnes et des structures rencontrées pour les entretiens de perception. Le schéma ci-dessous retrace les différentes phases du bilan.

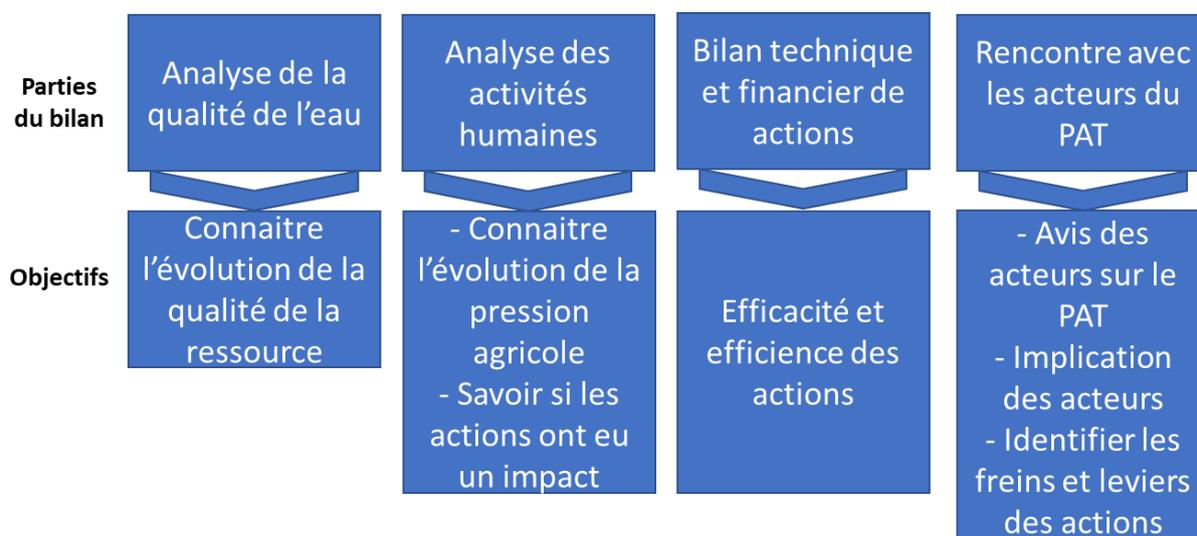


Figure 2 : contenu du bilan du PAT2

Pour mesurer une certaine efficacité du programme d'action sur la protection de la ressource en eau, une analyse des données de qualité de l'eau va être effectuée. Cette analyse a pour objectif de démontrer l'évolution de la qualité de la ressource. Ensuite, l'étude va prendre en considération les évolutions des pressions anthropiques sur le territoire, ceci afin de déterminer si l'impact de l'agriculture sur la ressource en eau potable a évolué. Par la suite, un bilan technique et financier mettra en perspective l'ensemble des actions du PAT sur 5 ans. Enfin, l'avis des différents acteurs du territoire va être collecté et pris en compte pour évaluer les actions et identifier les freins et leviers du territoire vis-à-vis de la problématique.

Le planning originel est présenté au travers du schéma ci-dessous. Il retrace les différentes phases opérationnelles qui ont jalonné la période consacrée à la réalisation du bilan. Le planning ainsi que les échéances ont néanmoins été adaptées car soumises aux aléas liés à la disponibilité de la donnée ainsi que des partenaires sollicités pour leur appui.

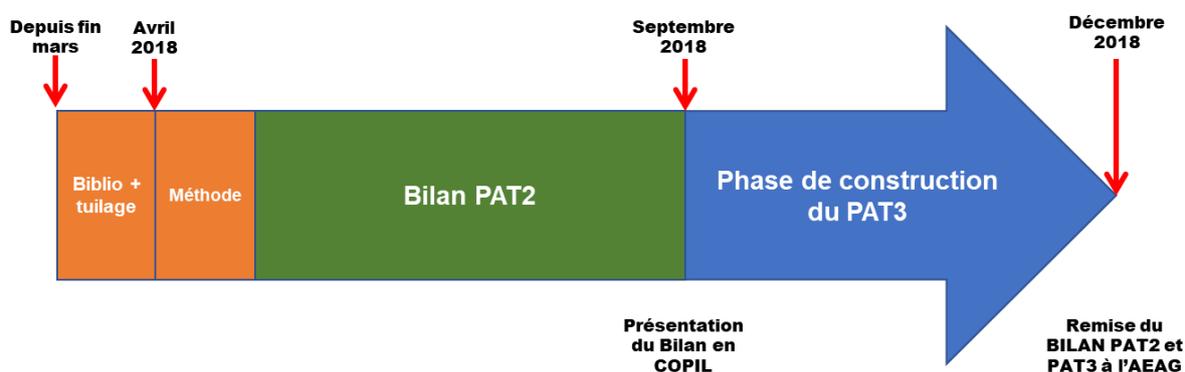


Figure 3 : planning original

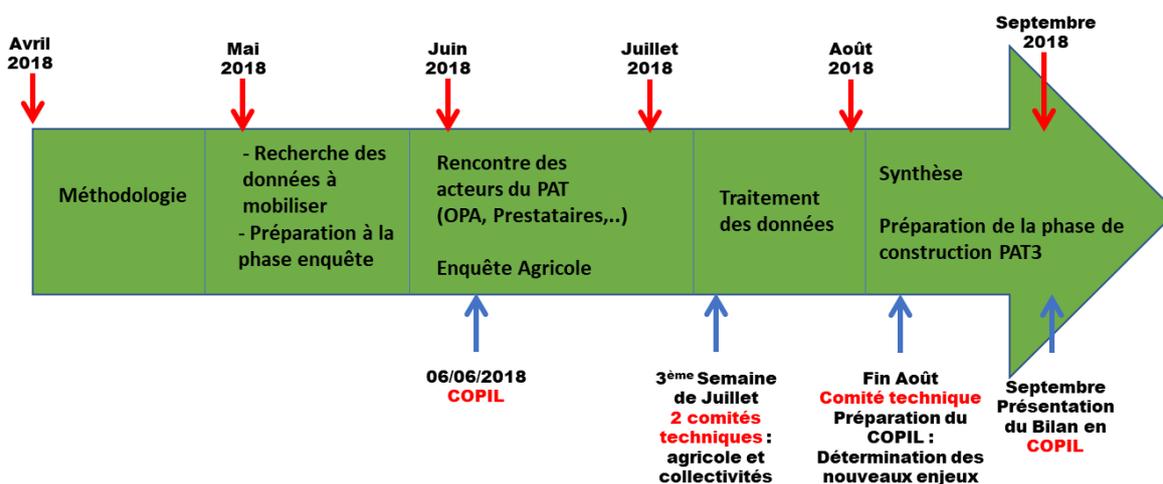


Figure 4 : Détail du rétro planning

Comme indiqué précédemment, les échéances pour la livraison du bilan pluriannuel n'ont pas évolué mais la phase de co-construction du futur PAT risque de se décaler dans le temps. En effet, les partenaires financiers sont dans l'incertitude sur les suites à donner à un tel projet. L'Agence de l'Eau Adour Garonne, principal financeur du PAT du Gave de Pau, est également en fin de programme et est dans l'attente des principales orientations données par le 11^{ème} programme, qui détermineront la politique d'aide pour la préservation de la ressource en eau. Le scénario envisagé à court termes a par conséquent été modifié comme indiqué sur la figure ci-dessous.

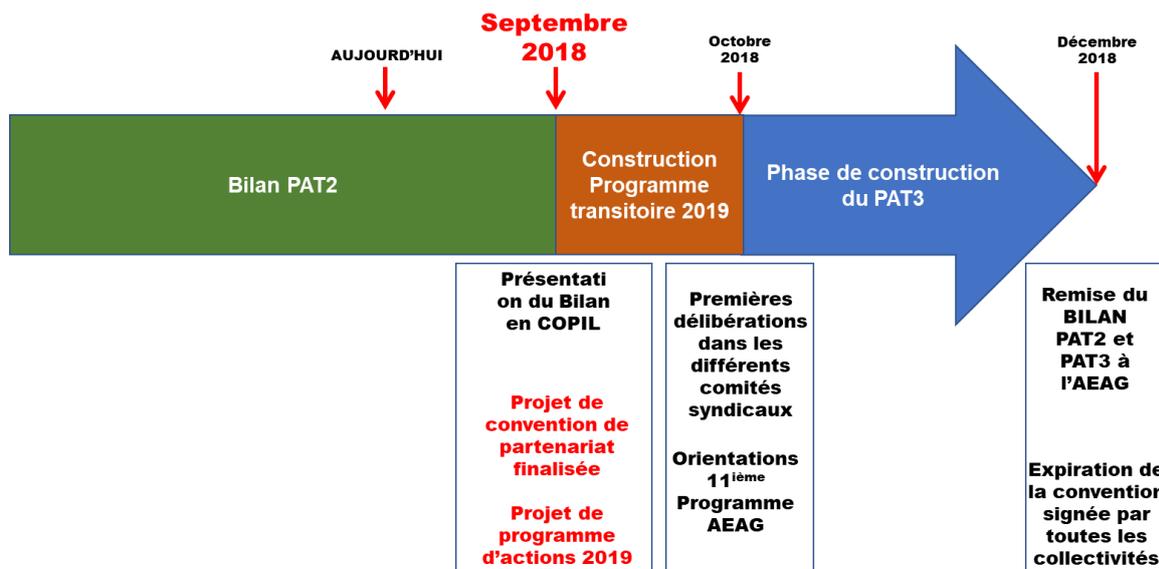


Figure 5 : planning mis à jour

c. Limites au bilan du PAT2 et difficultés rencontrées

Un certain nombre de difficultés ont jalonné la phase de réalisation du bilan. Les principales difficultés ont été les suivantes :

- Le périmètre du bilan n'était pas clairement défini. En effet, les collectivités porteuses du PAT en charge du bilan pluriannuel n'avaient pas de connaissances claires de l'ensemble des actions déposées par les différentes structures considérées comme maîtres d'ouvrages. En effet, même si les collectivités coordonnent le PAT, l'organisation actuelle ne leur permet pas d'avoir à disposition l'ensemble des dossiers de demande de subventions entrant dans le cadre du PAT Gave de Pau. Après plusieurs temps d'échanges avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne, les animateurs ont pu avoir accès à une liste exhaustive d'actions portées dans le cadre du PAT. Il est néanmoins délicat pour les animateurs de réaliser une synthèse sur des actions hors de leur maîtrise d'ouvrage. Les conclusions tirées et l'évaluation des actions auront moins de poids que celles qui auraient été effectuées par les maîtres d'ouvrages directement.
- L'analyse des données visant à mettre à jour les pressions agricoles et non agricoles sur le territoire, a été retardée. En effet, les animateurs ont eu accès tardivement à certaines données essentielles.
- Des limites dans l'analyse ont été signalées. En effet, aux vues de certaines incohérences dans les données, de leur fiabilité ou de leur caractère incomplet, certaines conclusions doivent être nuancées. Les limites à chaque analyse seront identifiées dans les parties correspondantes.

d. Livrables attendus

La phase de bilan doit donner lieu à deux éléments majeurs :

- Une restitution auprès des collectivités porteuses du PAT2 ainsi que de partenaires techniques et financiers afin de valider les conclusions issues de ce travail
- Le présent rapport qui fait état d'une analyse la plus exhaustive possible de l'évolution du contexte territorial ainsi que du bilan de l'ensemble des actions.

3- Evolution du contexte territorial

a. Evolution de la qualité de la ressource en eau

Le réseau de suivi a été initié en octobre 2014. Il est porté par les six collectivités et bénéficie des subventions de l'Agence de l'Eau, de la Région Nouvelle Aquitaine, du Conseil Départemental ainsi qu'en 2018 de l'ARS.

Le réseau de suivi a évolué tout au long de ces cinq années. En effet, l'objectif des collectivités était de générer un maximum de données permettant de caractériser au mieux l'état de la ressource tout en optimisant le budget à allouer aux analyses. Le tableau en Annexe 3 présente cette évolution. Ainsi, à l'aide des résultats des analyses précédentes et des différentes études d'amélioration des connaissances hydrogéologiques de la nappe phréatique menées par le cabinet d'étude CETRA, le choix a été fait en 2018 de se focaliser sur l'analyse de 10 puits. Globalement, au minimum deux puits différents ont été analysés par champ captant. Ils ont été choisis en partie en tenant compte de leurs caractéristiques hydro chimiques. En effet, le rapport d'études « Exploitation des données du réseau de suivi 2015-2016 » du cabinet d'étude CETRA indique qu'il est possible de déterminer la provenance de l'eau à hauteur de chaque captage via la détermination du profil chimique de l'eau. Les captages peuvent être scindés en deux catégories :

- Les captages avec un marquage « terrasse » : ces puits sont majoritairement influencés par la pluviométrie. L'eau de précipitation va donc s'infiltrer en partie sur l'Aire d'Alimentation du Captage. La qualité de l'eau prélevée dans ces puits va donc être plus soumise aux pratiques agricoles du territoire car l'eau qui s'infiltrer va transférer les résidus de matières actives ou de métabolites issus de l'agriculture présents dans les sols.
- Les captages avec un marquage « gave de Pau » : ces puits vont être majoritairement alimentés par la nappe d'accompagnement du gave de Pau. La conductivité va être plus faible ainsi que les concentrations en molécules phytosanitaires. L'influence des pratiques agricoles locales sera plus faible que les puits marqués « terrasse ».

Voici un tableau permettant de caractériser l'ensemble des puits. Ces données sont utiles car elles permettent de mettre en évidence les puits sensibles du point de vue de la qualité de l'eau et ceux plus résilients car peu influencés par les pratiques agricoles du champ captant. L'eau du gave étant jugée de bonne qualité au regard des nitrates et des molécules phytosanitaires, les puits ayant un marquage « Gave » seront ceux qui théoriquement seront les moins sensibles aux phénomènes de pollutions agricoles.

Collectivité	Captages	Influence principale	Puits analysés en 2018 considérés comme principaux / secondaires
SEATC	P1 (10046X0089/P)	Terrasse	Principal
	P2 (10046X0090/P2)	Terrasse	Non analysé
	P3 (10046X0091/P3)	Gave	Secondaire
GB	P4 (10293X0036/P4)	Equilibré	Secondaire
	P8 (10293X0038/P8)	Terrasse	Principal
	P9 (10293X0039/P9)	Gave	Non analysé
SIEP	P13 (10305X0074/P13)	Equilibré	Secondaire
	P14 (10305X0079/P14)	Terrasse	Principal
	P16 (10305X0081/P1)	Gave	Non analysé
Ville Pau	P1 Uzos (10305X0075/P1)	Terrasse	Principal
SMNEP	F3 (10306X0034/F3)	Terrasse	Non analysé
	F4 (10306X0035/F4)	Terrasse	Non analysé
	Bordes Allu (10306X0252/PALLU)	Non étudié	Principal
	Bordes SIM (10306X0251/PSIM)	Non étudié	Principal
	Baudreix (BSS003SAKG)	Non étudié	Secondaire

Tableau 5: influence "terrasse" ou "gave" des points de captages en eau potable

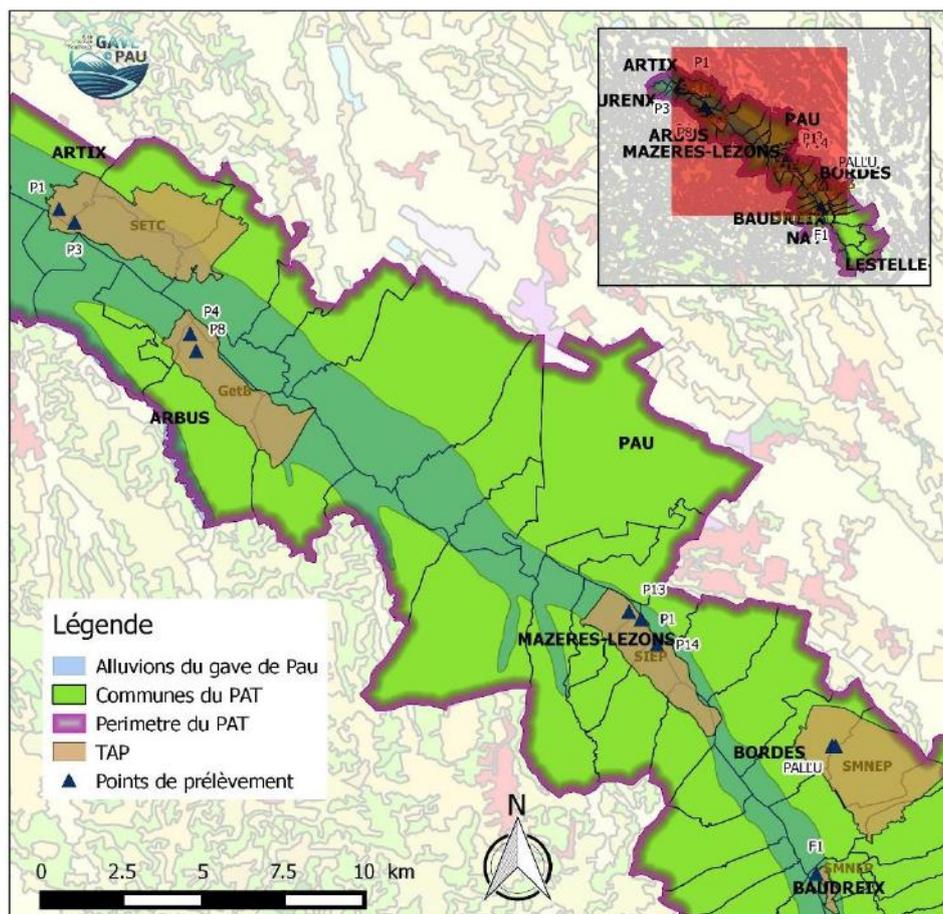


Figure 6 : carte représentant les différents points de prélèvement retenus pour les analyses 2018

La gamme de molécules analysée a également été optimisée. En effet, chaque année, des modifications dans la liste des molécules à analyser ont été apportées en prenant en considération les pratiques agricoles collectées via le dispositif d'accompagnement individuel des agriculteurs.

En 2018, 4 puits ont été considérés comme « principaux ». Ces puits bénéficient d'une analyse mensuelle et de la liste la plus complète de molécules à rechercher. 4 autres puits dits « secondaires » sont également analysés chaque mois mais la liste de molécules est légèrement plus restreinte. Enfin, 2 puits sur le secteur de Bordes sont analysés tous les deux mois avec la liste des molécules la plus complète. L'enjeu sur le secteur de Bordes a en effet évolué. La production d'eau potable n'étant plus effective, il s'agit simplement de continuer à mesurer l'évolution de la qualité de l'eau afin de voir si un arrêt des prélèvements d'eau influe sur la qualité de la nappe. Une fréquence importante des prélèvements n'est par conséquent pas obligatoire. La liste des molécules analysées au niveau des puits principaux et secondaires est présente en Annexe 4 ainsi que les limites de détections et méthodes d'analyse.

Les **données présentées dans les paragraphes suivants sont essentiellement des données issues de ces analyses**. L'ARS, le Conseil Départemental ainsi que les différents délégataires pour la distribution d'eau potable, font des analyses en parallèle de celles effectuées par les collectivités. Cependant, elles n'ont pas été prises en compte dans ce travail car la base de données qui regroupe l'ensemble de ces résultats a été jugée non fiable. En effet, des tests de cohérence des bases de

données issues de ADES ou SQE, vis-à-vis du nombre d'analyses et des molécules recherchées, ont conduits à mettre en avant des redondances ou des absences de données.

Ce sont donc **448 analyses** qui ont permis d'étayer les conclusions obtenues. Le tableau ci-dessous présente la répartition de l'ensemble des prélèvements effectués par année et par entité.

Tableau 6: répartition des prélèvements du réseau de suivi

Années	SEATC	GB	PAU	SIEP	SMNEP	Total général
2014	9	9	3	11	9	41
2015	30	30	11	30	30	131
2016	24	24	12	24	24	108
2017	24	24	12	24	24	108
2018 (en cours)	14	14	7	14	11	60
Total général	101	101	45	103	98	448

Concernant les modalités de l'analyse des résultats, il est important de souligner **qu'une distinction s'est opérée entre les résultats issus des captages de Bordes et les autres champs captants** car la ressource en eau n'a pas la même origine. En effet, les captages à Bordes prélevaient de l'eau issue d'une nappe semi captive infra-molassique alors que tous les autres captages puisent leur eau de la nappe alluviale du gave de Pau.

Avant toute chose, il convient de préciser l'étendue du jeu de données. En effet, les résultats de deux années sont obtenus grâce à deux campagnes d'analyses partielles. Pour 2014, des analyses ont été effectuées seulement au cours des 3 derniers mois de l'année. De même, les résultats présentés pour 2018 sont obtenus de janvier à juillet 2018 car la campagne d'analyse est en cours.

Analyse de l'évolution des concentrations en nitrates

D'une manière générale, les nitrates ne sont **pas un enjeu fort sur le territoire**. En effet, **seuls les captages de Bordes** frôlent avec la valeur maximale pour de l'eau distribuée qui est de 50 mg/L. Les autres mesures sur les différents champs captants font apparaître **de faibles teneurs en nitrates**. Il est néanmoins possible de constater une évolution des concentrations en nitrates relativement similaires d'un champ captant à l'autre sur les puits exploitant la nappe alluviale. En effet, **cette variation cyclique est probablement en partie due aux conditions climatiques**. Début 2018, du fait d'un contexte climatique particulier faisant apparaître de fortes précipitations sur une période relativement longue, est la période où les concentrations en nitrates ont atteint des niveaux élevés, dépassant les concentrations mesurées début 2015.

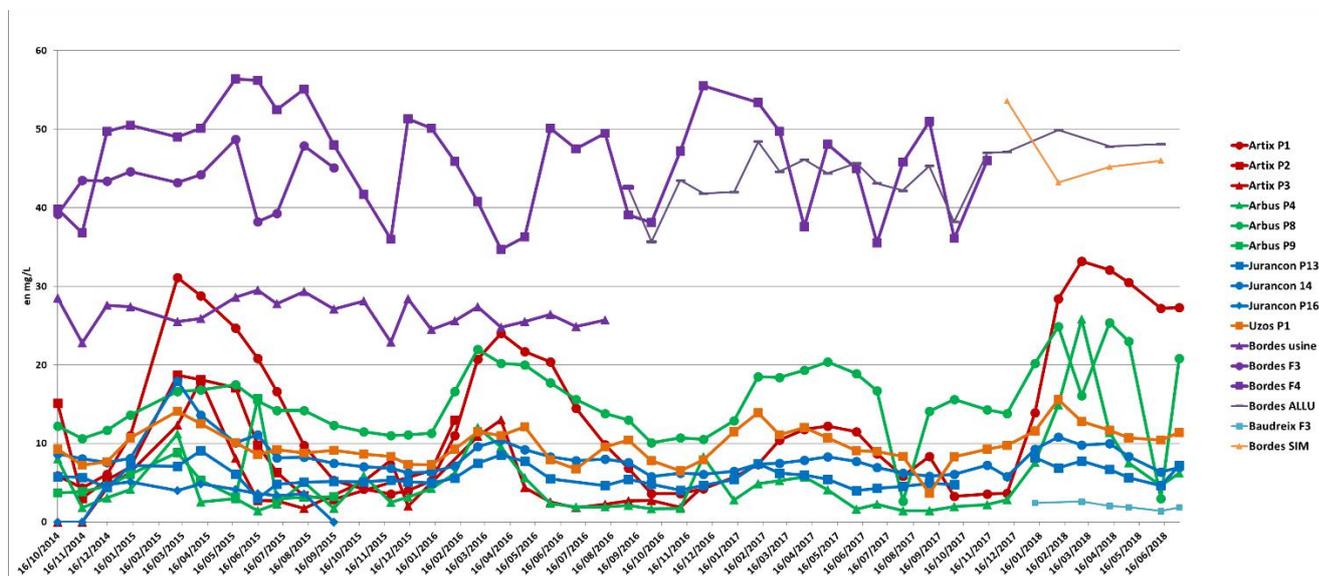


Figure 7 : évolution de la teneur en nitrate par point de prélèvement

	2014		2015		2016		2017		2018		Evoluti on 2014 - 2018
	Moyenne ± Ecart type		Moyenne ± Ecart type		Moyenne ± Ecart type		Moyenne ± Ecart type		Moyenne ± Ecart type		
SMNEP BAUDREIX									2,0	± 0,4	
SMNEP BORDES	36,8	± 3,1	39,5	± 4,2	37,6	± 5,4	45,2	± 4,3	46,7	± 0,3	+27%
SIEP	6,7	± 1,7	7,6	± 3,3	6,8	± 1,8	6,2	± 1,2	7,7	± 1,8	+15%
GB	7,9	± 4,5	9,0	± 5,8	10,0	± 6,5	9,2	± 7,2	15,1	± 8,3	+91%
SETC	5,1	± 0,9	10,8	± 9,1	8,7	± 7,3	5,7	± 3,5	18,6	± 10,8	+265%

Tableau 7: concentrations en nitrate moyennes et écarts type

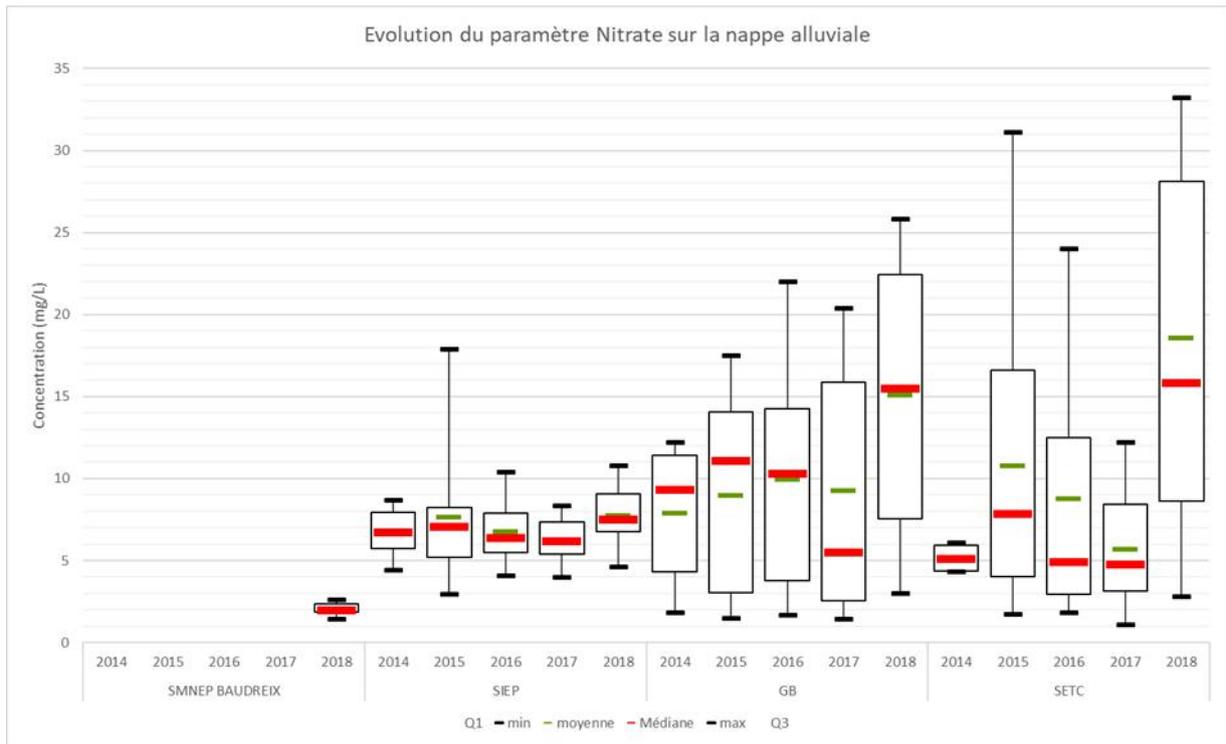


Figure 8 Variation des concentrations en nitrates de la nappe alluviale du Gave de Pau par champ captant via les données issues du réseau de suivi.

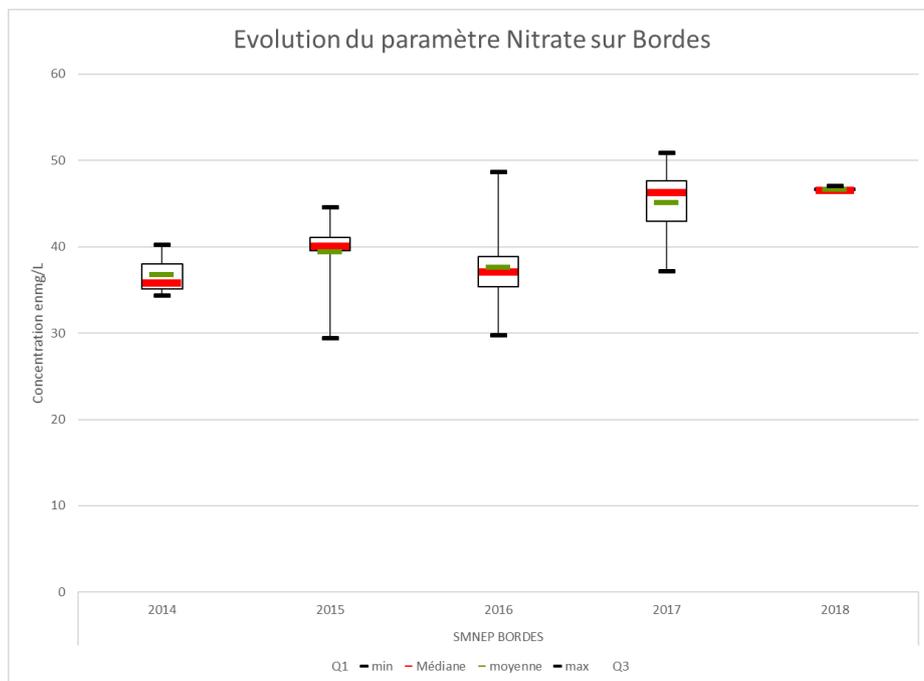


Figure 9 : Variation des concentrations en nitrates de la nappe infra molassique sur le champ captant de Bordes via les données issues du réseau de suivi

D'après les tableaux et graphiques ci-dessus, l'évolution des moyennes de concentration en nitrates au niveau des différents champs captants montre une tendance à augmentation des valeurs retrouvées dans l'eau brute. Les champs captants d'Artix et d'Arbus démontraient une véritable baisse des concentrations depuis 2015 mais la moyenne 2018 issue des premiers mois d'analyse, indique un niveau de pollution plus marqué.

Pour conclure, l'analyse statistique met en avant des **situations variables** en fonction des champs captants. La tendance globale semble à la **stagnation, voire à une légère augmentation** des concentrations en nitrates dans l'eau brute issue du Gave de Pau

Analyses de la qualité de l'eau au regard des résidus de pesticides détectés

Cette partie a pour objectif de présenter l'ensemble des résultats obtenus via l'analyse des résultats de qualité de l'eau du réseau de suivi sur la période d'octobre 2014 à juillet 2018. Deux éléments majeurs vont être présentés : **l'évolution des détections de pesticides dans l'eau brute ainsi que l'évolution des dépassements des concentrations maximales autorisées pour une eau distribuée**. Pour rappel, les concentrations maximales pour l'eau brute et l'eau distribuée sont définis dans l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine. Le tableau ci-dessous en synthétise les limites de qualité.

	Eau Brute	Eau Distribuée
[Concentration] par substance en µg/L	2	0,1
[Concentration] pour l'ensemble des molécules en µg/L	5	0,5

Tableau 8 : normes de qualité de l'eau

Détection de pesticides

D'une manière générale, les masses d'eau peuvent être considérées comme **sensibles** vis-à-vis du risque de pollution par les pesticides. Les **¾ des analyses indiquent une présence de pesticides dans l'eau brute**. Le tableau ci-dessous indique le nombre d'analyses ayant mis en évidence la présence d'une ou plusieurs molécules phytosanitaires.

Tableau 9 : Fréquence de détection de molécules dans les analyses

		Présence avérée d'une ou plusieurs molécules	Nombre total d'analyse	Fréquence de détection par captage
SMNEP	Baudrei x F3	0	5	0%
	Bordes Allu	19	19	100%
	Bordes SIM	4	4	100%
	F3 BORDES	11	11	100%
	F4 BORDES	37	37	100%
	Usine BORDES	22	22	100%
Ville PAU	P1 UZOS	44	45	98%
SIEP de la Région de Jurançon	P11 SIEP	1	3	33%
	P13 SIEP	28	42	67%
	P14 SIEP	41	45	91%
	P16 SIEP	2	8	25%
	P8 SIEP	2	4	50%
	P9 SIEP	0	1	0%
GB	P4 GB	11	45	24%
	P8 GB	43	45	96%
	P9 GB	6	11	55%
SEATC	P2 ARTIX	9	13	69%
	P3 ARTIX	19	42	45%
	P4 ARTIX	1	1	100%
	P1 ARTIX	37	45	82%
	Total général	337	448	75%

Rouge : fréquence de 100%, **Orange** : fréquence supérieure à 66%, **Bleu** : fréquence inférieure à 60%, **Vert** : fréquence nulle

Par ailleurs, de **fortes disparités** existent. Plusieurs éléments ressortent du tableau. En effet, il est possible de voir que la nappe infra-molassique anciennement exploitée à **Bordes** souffre d'une **pollution chronique**. **Aucune analyse ne décèle une absence de pesticides dans l'eau**. La nappe alluviale analysée sur le secteur de Bordes via le piézomètre BORDES ALLU indique une qualité d'eau soumise à de fortes pollutions de molécules phytosanitaires puisque l'ensemble des analyses détectent la présence d'une ou plusieurs molécules.

Ensuite, au sein d'un même champ captant, **certains puits sont plus sensibles que d'autres** aux pressions agricoles. C'est le cas sur le secteur d'Artix, de Mazères-Lezons et de Tarsacq. Sur certains puits, plus de 2 analyses sur 3 détectent des molécules alors que sur d'autres puits présents

sur le même champ captant, la fréquence de détection est nettement inférieure. C'est par exemple le cas entre le P8 et le P4 de Tarsacq. Comme vu précédemment, les puits ont un marquage spécifique, soit influencés par les eaux provenant de l'infiltration des eaux de précipitation directement sur l'aire d'alimentation de captage, soit influencés par la nappe alluviale. Cette différence de fréquence de détection entre des puits présents sur le même champ captant peut être en partie expliquée par ce paramètre.

Le tableau ci-dessous présente le type de molécules détectées sur les quatre champs captants. Au total, **36 molécules différentes** ont été détectées dans les analyses de la qualité de l'eau de la nappe alluviale et de la nappe infra-molassique. Plus de **80 % de ces substances** détectées sont des matières actives ou métabolites d'**herbicides**. De plus, **plus de 40 % de ces molécules** sont issues de produits **actuellement interdits d'utilisation**.

Tableau 10 : Nombre de molécules détectées actuellement autorisées et interdites d'utilisation

	Autorisés	Interdits	Total
Herbicides	9	5	14
Métabolites d'Herbicides	6	10	16
Fongicides	4	0	4
Insecticides	2	0	2
Total	21	15	36

Le graphique ci-dessous permet d'évaluer l'évolution de la qualité de l'eau issue de la nappe alluviale du Gave de Pau. En effet, toutes les analyses (355 sur 448), exceptées celles issues du secteur de Bordes, ont été utilisées. On constate que l'ensemble des paramètres va dans le sens d'une **dégradation de la qualité de la ressource en eau**. En effet, la **concentration totale moyenne de l'ensemble des analyses ayant détecté des pesticides a tendance à augmenter** (courbe violette). De plus, la **fréquence de détection des molécules se stabilise à un haut niveau** ces derniers mois (histogrammes). Enfin l'**effet « cocktail » de pesticides dans l'eau se confirme** également car le nombre de molécules différentes identifiées dans les analyses a tendance à rester important ces derniers mois (courbe bleue).

Pour conclure, la **diversité ainsi que la concentration totale des molécules retrouvées dans les eaux brutes ont tendance à augmenter**.

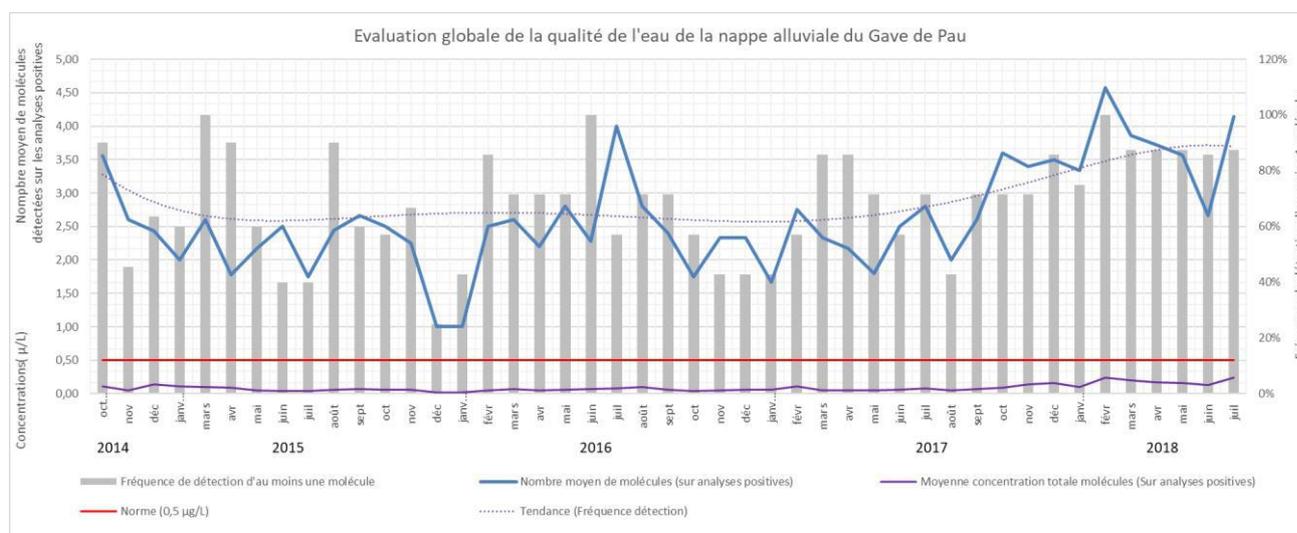


Figure 10 : Etat de la qualité de l'eau de la nappe alluviale

La vision de la **qualité de l'eau de la nappe infra-molassique est relativement différente de celle de la nappe alluviale**. En effet, **l'ensemble des analyses détectent la présence de molécules phytosanitaires dans l'eau**. De plus, les **concentrations moyennes** de l'ensemble des pesticides sont **très élevées et dépassent quasi systématiquement** la valeur seuil pour l'eau potable qui est de 0,5 µg/L. Enfin, la **diversité des molécules** retrouvées est un critère supplémentaire indiquant que la **qualité de l'eau est fortement détériorée**.

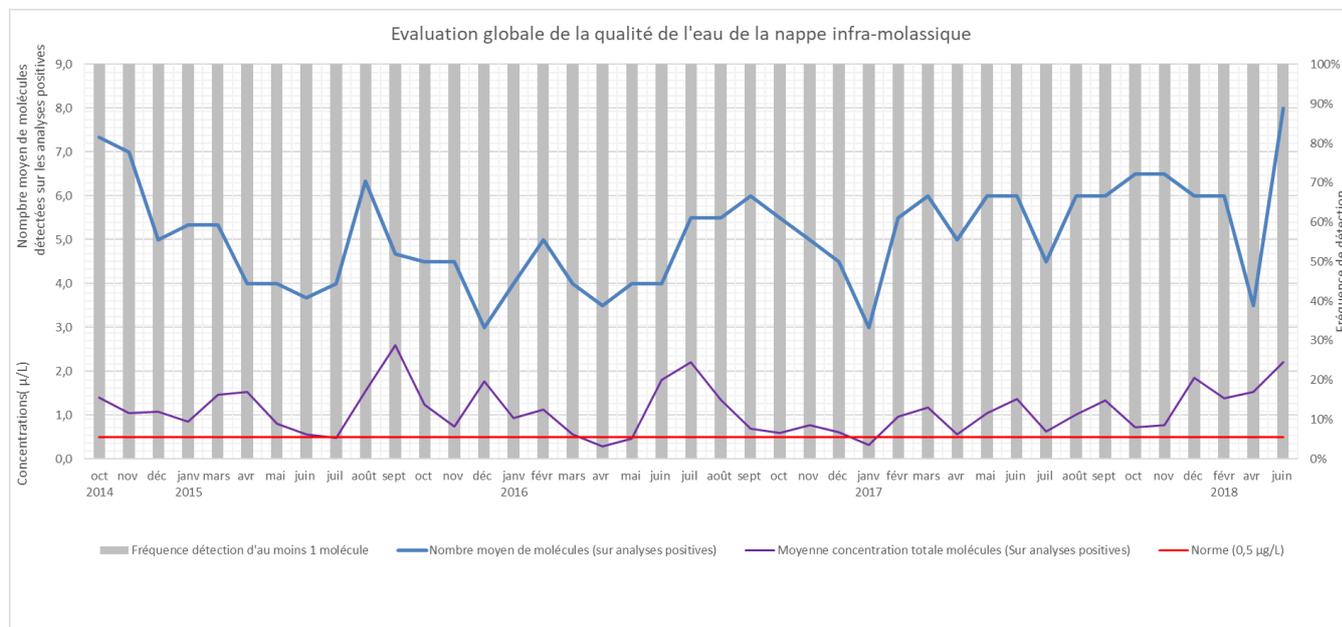


Figure 11: Etat de la qualité de l'eau de la nappe semi captive sur le secteur de Bordes

Dépassements des concentrations autorisées pour l'eau potable distribuée

L'analyse des dépassements des limites autorisées pour l'eau potable s'est **seulement basée sur les données issues des analyses de la nappe alluviale du gave de Pau**, c'est-à-dire des captages présents sur Baudreix, Artix, Arbus et Mazères-Lezons. Il n'a pas été pris en compte les résultats d'analyses de la nappe semi captive anciennement exploitée à Bordes.

Il a été **comptabilisé chaque valeur supérieure à la norme (0,1 µg/L)** afin de mettre en évidence quels étaient les champs captants les plus impactés mais aussi quelles étaient les molécules détectées à forte concentration dans les eaux brutes.

Il est également à noter qu'un dépassement de valeur maximale admissible ne signifie pas forcément une impossibilité d'exploiter la ressource. Les collectivités utilisant plusieurs puits, il est possible d'abaisser artificiellement les concentrations en pesticides par des mécanismes de dilution.

La Figure 12 présente l'évolution du nombre de dépassements de valeur maximale de concentration de pesticides autorisée pour de l'eau distribuée sur les puits captant l'eau de la nappe alluviale du gave de Pau. Plusieurs remarques peuvent être avancées. Tout d'abord, il est important de noter que seuls les trois derniers mois de 2014 ont été analysés et l'analyse de l'année 2018 est en cours (derniers résultats en juillet). Par ailleurs, on constate une **très forte augmentation du nombre de dépassements de la concentration maximale autorisée** pour certaines molécules ; en particulier **l'Atrazine desethyl deisopropyl et le Metolachlore ESA**. Les fortes concentrations de **Métazachlore ESA** en 2018 ; pesticides peu retrouvé auparavant, poussent à la vigilance. La **tendance est plutôt à une augmentation des dépassements de norme ces dernières années**.

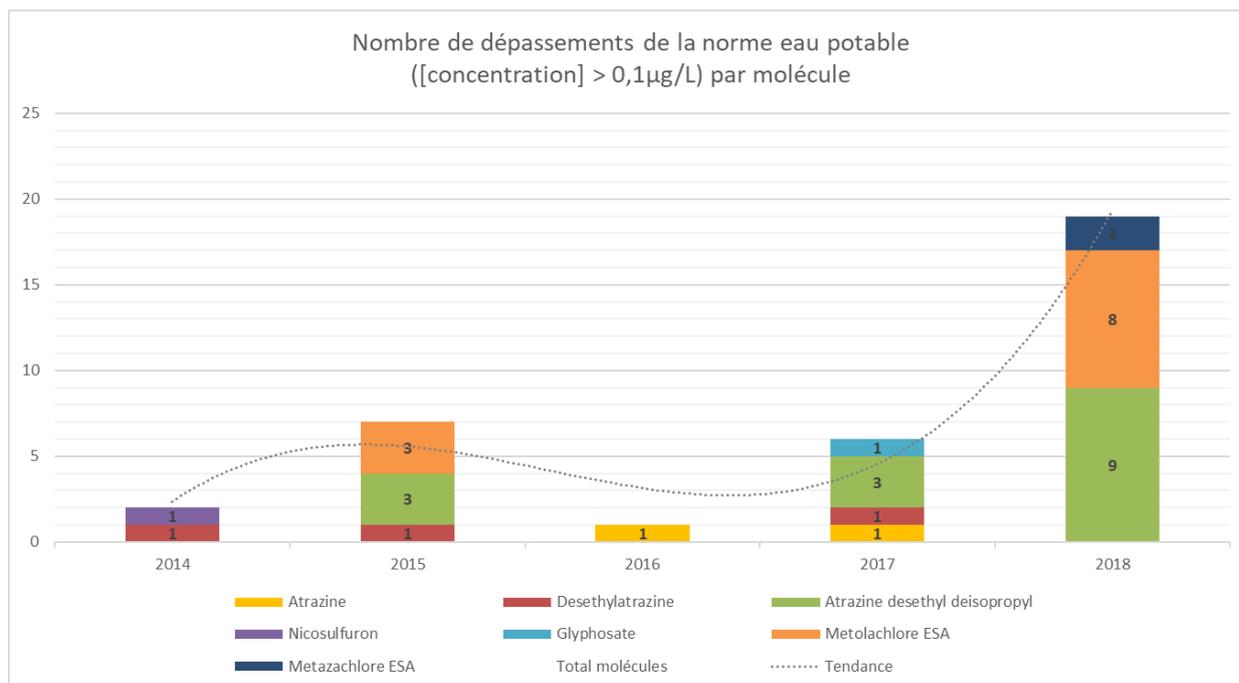


Figure 12: Nombre de dépassements de la norme eau potable par molécule et par an

De plus, lorsque l'analyse est effectuée par producteur d'eau potable, des différences existent. En effet, le **SIEP de la Région de Jurançon** et le **Syndicat des Trois Cantons comptabilisent un nombre équivalent et très élevé de dépassements de concentrations en pesticides**. En effet, 12 dépassements sont dénombrés sur la période allant d'octobre 2014 à juillet 2018. Par ailleurs, la **diversité des molécules** incriminées est importante mais la **combinaison de molécules est spécifique à chaque champ captant**. Les molécules identifiées comme dépassant les normes eau potable sont **uniquement des matières actives ou métabolites d'herbicides**.

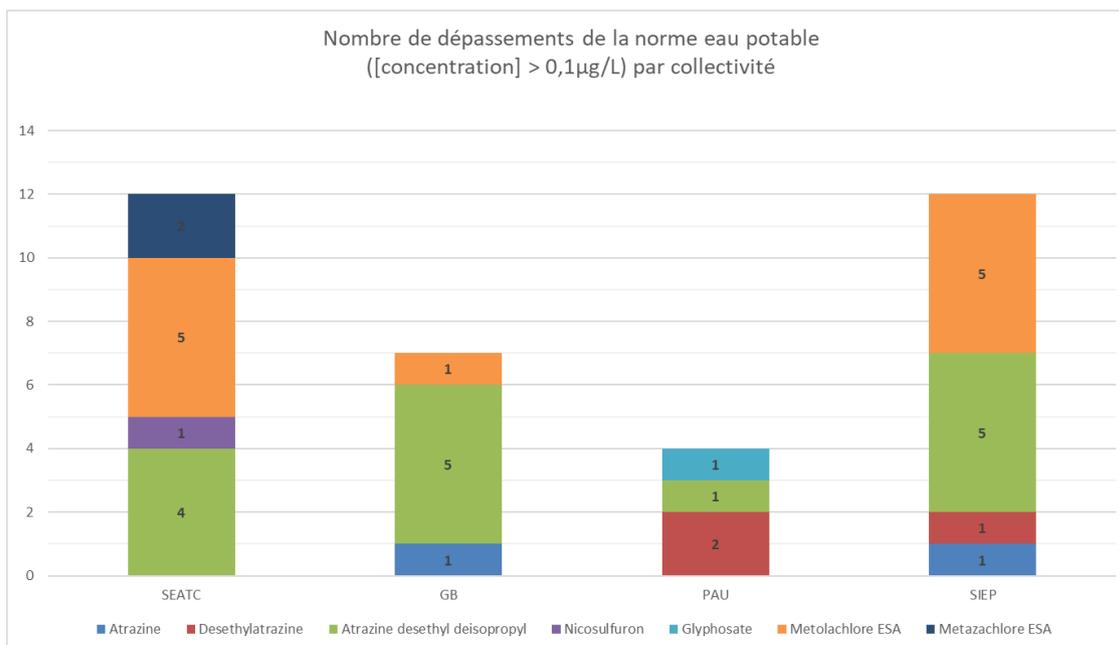


Figure 13 : Nombre de dépassements de la norme eau potable par champ captant

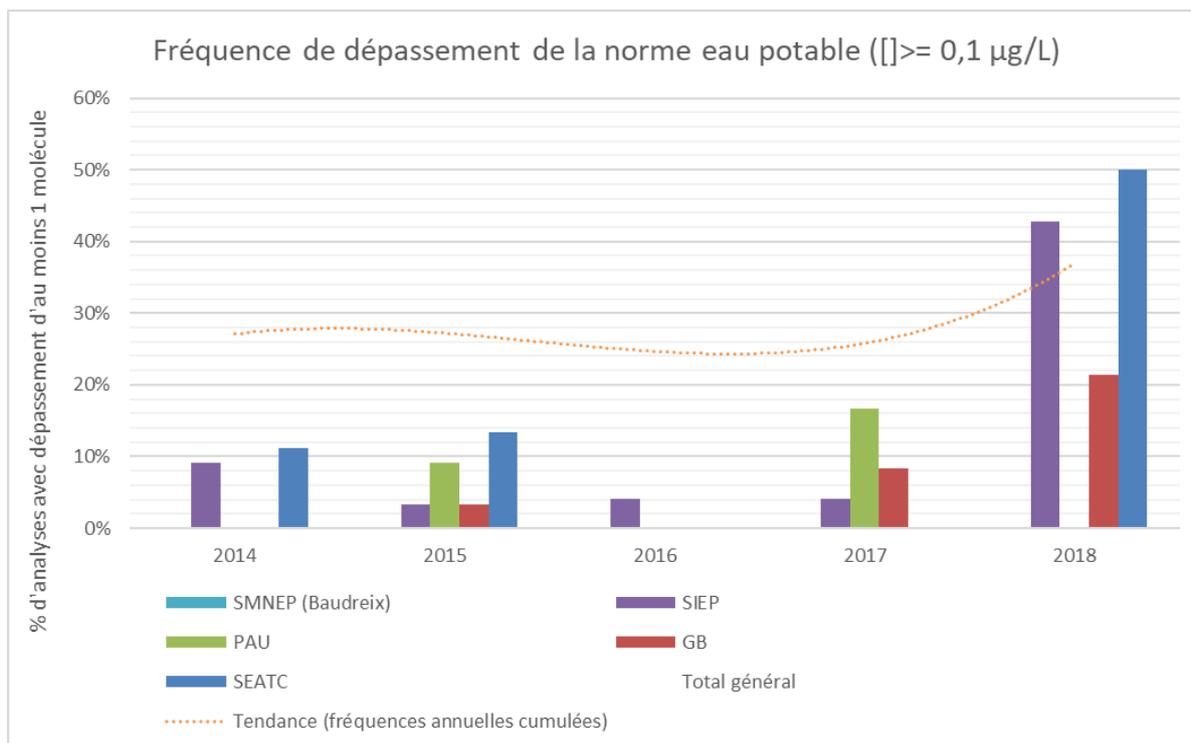


Figure 14 : Fréquence de dépassement de la norme eau potable par champ captant et année

En Annexe 5, sont présents les résultats d'analyse d'eau décrits par captage. Il est de ce fait **possible d'identifier les problématiques à l'échelle très locale** afin de connaître les risques potentiels de qualité d'eau. La **tendance générale** qui se dégage de la quasi-totalité des captages est à la fois une **augmentation de la diversification et du nombre de détections** de molécules mères ou métabolites de produits phytosanitaires, ainsi qu'une **augmentation du nombre de dépassements** de la valeur maximale réglementaire de $0,1 \mu\text{g/L}$ pour molécule. Il est également à noter **qu'une analyse d'eau brute a dépassé la concentration maximale pour la somme des pesticides détectés et quantifiés**. Cette mesure a eu lieu le 03/07/2018 sur le captage P8 exploité par le syndicat de Gave et Baïse. La concentration totale était de $0,6027 \mu\text{g/L}$, soit $0,1027 \mu\text{g/L}$ au-dessus de la norme de l'eau potable distribuée.

Enfin, afin de présenter les principales problématiques liées au pesticides par champ captant, une analyse a été effectuée sur les captages actuellement suivis et décrits dans la liste ci-dessous. Ceux-ci bénéficient d'un suivi de la qualité de l'eau dont l'historique débute en 2014 sans discontinuer. 7 captages ont donc été analysés. Les résultats complets figurent en Annexe 6 Les paramètres retenus sont les suivants ; pour chaque molécule : fréquence de détection, fréquence de dépassement de norme ($0,1\mu\text{g/L}$), moyenne et écart type des concentrations détectées. En résumé, **28 molécules** issues de pesticides ont été retrouvées dans les analyses de ces puits, d'octobre 2014 à juillet 2018, dont **23 molécules mères et métabolites d'herbicides**, 2 matières actives d'insecticides et 3 de fongicides. Sur ces 28 molécules présentes, 11 molécules sont **fortement présentes sur le territoire, c'est-à-dire présentes dans plus de la moitié des captages**. Sur ces 11 molécules, 5 substances ont une fréquence de détection élevée ; avec par endroit **plus d'un tiers des analyses** démontrant la présence de ces molécules. Pour finir, 7 molécules ont vu leurs concentrations dépasser la norme eau potable.

Le Tableau 11 résume l'ensemble des éléments précédemment exposés :

Tableau 11: Synthèse des molécules détectées par champs captant

	Forte présence sur le territoire	Fréquence de détection élevée	Dépassement de norme
Ville PAU (Uzos)		Atrazine Desethylatrazine	Glyphosate Desethylatrazine Atrazine desethyl deisopropyl
SIEP	Atrazine Simazine Tembotrione Beflubutamid Hydroxyatrazine	Atrazine Desethylatrazine Atrazine desethyl deisopropyl Metolachlore ESA	Atrazine Desethylatrazine Atrazine desethyl deisopropyl Metolachlore ESA
GB	Desethylatrazine Atrazine desethyl deisopropyl Acétochlore OXA Metolachlore ESA Metolachlore OXA	Atrazine Simazine Desethylatrazine Atrazine desethyl deisopropyl Metolachlore ESA	Atrazine desethyl deisopropyl Metolachlore ESA
SEATC	Metazachlore ESA	Atrazine Simazine Desethylatrazine Atrazine desethyl deisopropyl Metolachlore ESA	Atrazine desethyl deisopropyl Metolachlore ESA Metazachlore ESA

Code couleur : **rouge** : molécules mères ou métabolites de substances actives aujourd'hui interdites

Conclusion

La mise en place du **réseau de suivi** permet aujourd'hui un **véritable monitoring** de la qualité de l'eau de la nappe alluviale du Gave de Pau. Au travers des éléments mis en évidence dans cette analyse des résultats de la qualité de l'eau des différents champs captants, il est constaté un nombre important de molécules retrouvées sur cette période, ce qui amplifie l'effet cocktail dans les eaux brutes. Egalement, une augmentation des dépassements de la valeur seuil vis-à-vis de la norme de potabilité de l'eau est observée ces derniers mois. Les **résultats font donc apparaître une détérioration de la qualité de l'eau** de la nappe alluviale du Gave de Pau ainsi que de la nappe infra-molassique de Bordes précédemment exploitée.

Il est néanmoins **difficile de lier directement cette détérioration de qualité avec une récente augmentation de la pression agricole**. En effet, les mécanismes de transfert des molécules phytosanitaires sont encore mal connus. Nous ne pouvons pas connaître l'origine et la période d'application des pesticides retrouvés dans les échantillons prélevés pour analyse. Par ailleurs, il est indéniable qu'il existe un mécanisme de stockage puis de relargage de pesticides du sol vers l'aquifère car l'atrazine, pesticide interdit d'utilisation en 2003, est encore retrouvé à la fois comme molécule mère et métabolite. L'émergence de certains métabolites dans les analyses ces dernières années, tels que le **Métazachlore ESA** ou le **Métolachlore ESA**, font craindre l'apparition de **nouvelles problématiques de qualité d'eau** sur des champs captants soumis à une forte activité agricole.

Enfin, bien que le réseau de suivi soit modifié chaque année pour prendre en compte les matières actives utilisées en agriculture, **les analyses ne recherchent pas l'ensemble des pesticides et métabolites utilisés sur le territoire**. En effet, le laboratoire n'est pas en capacité d'effectuer des analyses de routines sur certaines molécules comme par exemple les métabolites du dimethenamide et dicamba, herbicides les plus utilisés sur le territoire selon le relevé des pratiques agricoles réalisé lors de l'accompagnement individuel des agriculteurs. **Il est donc possible que ce réseau de surveillance omette certaines matières actives ou produits de dégradation**.

b. Etudes de quelques paramètres climatiques et hydrologiques ayant une incidence sur la qualité de la ressource en eau

Les caractéristiques météorologiques et hydrologiques du territoire sont des paramètres très importants à considérer pour expliquer les résultats issus d'analyses de la qualité de l'eau. Dans cette partie, les données de **pluviométrie, de variation de hauteur de la nappe alluviale du gave de Pau** ainsi que les **fréquences de détection de molécules** dans les analyses d'eau ont été croisées. Même si aucun traitement statistique n'a eu lieu pour confirmer ou infirmer les conclusions, la combinaison des différents graphiques permet de dégager certaines tendances.

Le premier graphique est un histogramme présentant la pluviométrie mensuelle de la station météorologique de Pau-Uzein ; sur la période 2014 - 2018 auquel est combinée une courbe du cumul de précipitations annuelles. Ce graphique a été obtenu via les données météorologiques brutes issues du site internet <https://www.infoclimat.fr/>. Une frise chronologique a été intégrée en mettant en évidence les périodes considérées comme « pluvieuses » (précipitations mensuelles supérieures à 100 mm) et les périodes « sèches » (précipitations mensuelles inférieures à 100 mm). Globalement les périodes où les **précipitations sont les plus faibles** se situent vers **la fin de l'été et le début de l'automne**. Les périodes avec de **fortes précipitations** sont **l'hiver et le printemps**. Cependant, des variations existent. **2014 a été l'année avec le plus fort cumul de précipitations** ; avec 1345,5 mm au total. 2018 étant en cours, d'importants niveaux de précipitations ont été enregistrés. Le cumul 2018 actuel est de 901,5 mm, proche de celui des années 2015 et 2017 mais en considérant des années complètes, ce qui laisse présager un cumul total 2018 beaucoup plus important.

Le second graphique décrit l'évolution du niveau piézométrique de la nappe alluviale du Gave de Pau sur 3 points de mesures :

- Forage F1 : BSS002JYZU (10293X0153/F) (Arbus - 64)
- Forage P 803 : BSS002KBBN (10305X0234/PZ) (Uzos - 64)
- Forage ASSAT : BSS002KAZM (10305X0083/S1) (Assat - 64)

Ces données ont été collectées via le Portail national d'accès aux données sur les eaux souterraines (<http://www.adeseaufrance.fr/>) pour la période 2014 – 2018. Par soucis de lisibilité et de facilité d'interprétation, les données de cotes piézométriques (mNGF) ont été transformées en données dont la base 100 est en mai 2014. Sur ce graphique, ont été rajoutés des marqueurs qui mettent en évidence les hauteurs maximales de la nappe (triangles rouges), les niveaux de la nappe le plus bas (triangles verts). Le graphique décrit **une évolution cyclique des niveaux de nappe** avec des **pics vers février-mars** tandis que les niveaux de **nappe les plus bas** sont enregistrés en septembre-octobre.

Enfin, le dernier graphique présente les résultats de la qualité de l'eau issus des analyses effectuées dans le cadre du réseau de suivi de collectivités. Sur ce graphique, seule la fréquence de détection (histogrammes gris) a été prise en compte pour l'analyse. La fréquence de détection est obtenue en donnant le pourcentage d'analyses qui comptabilisent au minimum une molécule phytosanitaire détectée. Un fléchage décrit les périodes où l'on constate une augmentation (flèches oranges) et une diminution (flèches vertes) des fréquences de détections de molécules dans les analyses. De plus, des marqueurs mettent en évidence les pics (triangles rouges et jaunes) et les plus basses (triangles verts) fréquences de détection.

Pour conclure, lorsque l'on met en relation l'ensemble des paramètres, une tendance se dégage. Celle-ci permet d'expliquer la survenue de 4 pics de fréquence de détection de molécules sur 5. **Lorsque les fréquences de détections sont maximales en mars 2015, juin 2016, mars et avril 2017 et février 2018**, des évènements climatiques et hydrologiques similaires sont constatés. En effet, **la combinaison d'une longue période de précipitation avec de hauts niveaux de la nappe alluviale tend à engendrer des détections de pesticides plus importantes**. Seul le **pic de fréquence de détection d'août 2015 ne répond pas à ce modèle**.

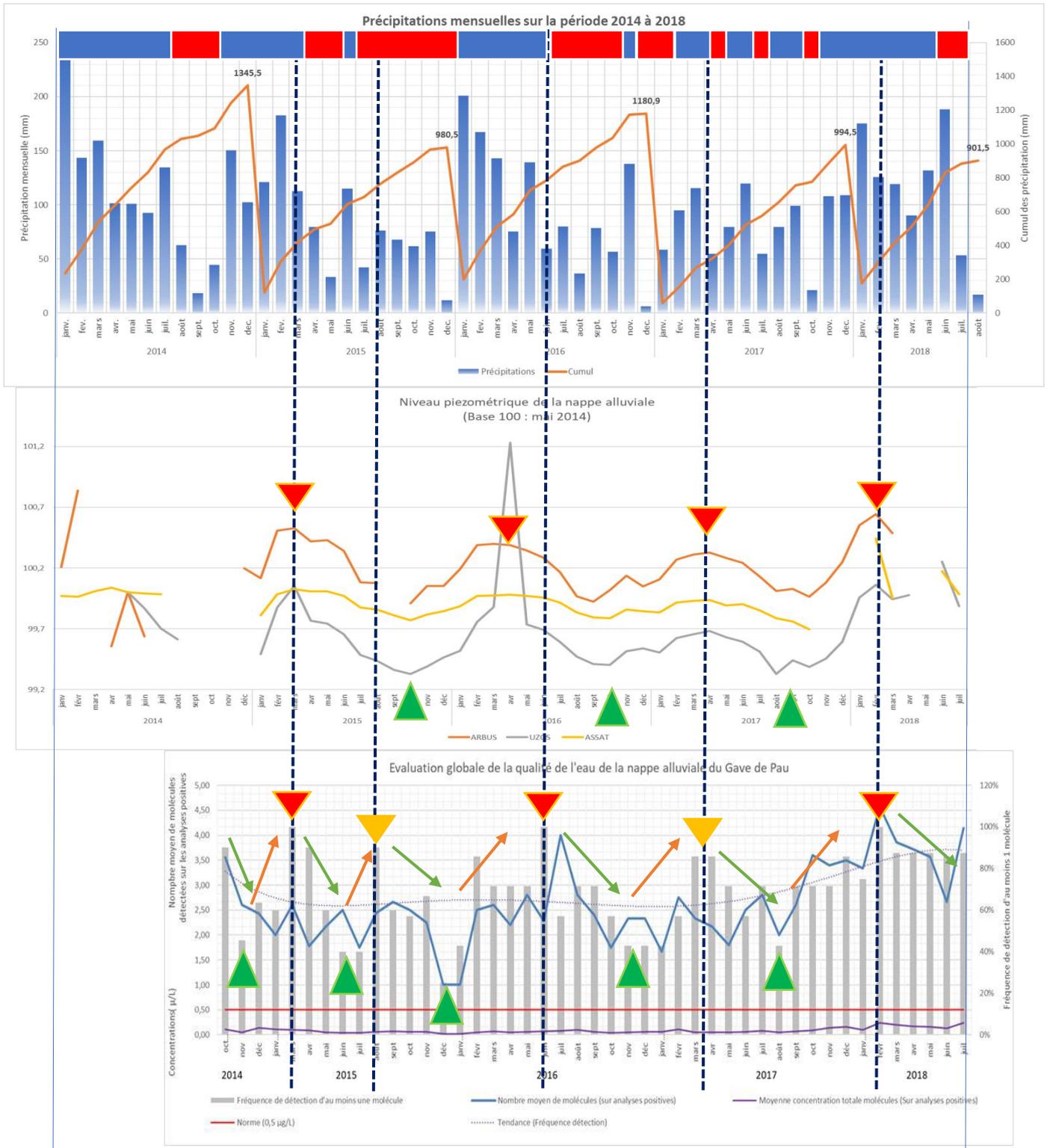


Figure 15: Combinaison de graphiques permettant l'analyse de l'incidence des paramètres climatiques et hydrologiques sur la qualité de l'eau

- Période « pluvieuse » : précipitations mensuelles proches ou supérieures à 100 mm
- Périodes « sèches » : précipitations inférieures à 100 mm
- Hauts niveaux
- Bas niveaux

c. Evolution de l'occupation du sol sur le territoire du PAT

Les connaissances liées aux caractéristiques du territoire sont essentielles pour un projet tel que le PAT car elles permettent, entre autre, de dimensionner les actions à entreprendre afin qu'elles soient adaptées à chaque contexte ; ceci afin de maximiser leurs impacts et résultats. Cette partie va par conséquent s'intéresser à l'occupation du sol et son évolution au sein des différents champs captants.

Caractéristiques du territoire

La taille de chaque champ captant est une donnée intéressante nous permettant de mesurer l'envergure et les moyens à allouer aux actions du Programme d'Actions Territorial.

Tableau 12 : surfaces des différents secteurs du PAT à l'échelle du TAP et du PPR (issu des données Corinne Land Cover de 2012)

Périmètre	TAP (ha et % de l'ensemble des TAP)	PPR (ha et % de l'ensemble des PPR)
Secteur de Bordes	1057,18 (30%)	82,59 (14%)
Secteur de Mazères-Lezons	579,2 (16%)	166,07 (29%)
Secteur d'Artix	1188,73 (34%)	139,21 (24%)
Secteur d'Arbus	706,46 (20%)	186,91 (33%)
TOTAL	3531,57	574,78

Code couleur : **rouge** : surface la plus importante ; **orange** et **jaune** : surfaces intermédiaires ; **vert** : surface la plus faible

Constitué de la plus grande superficie, le Territoire d'Action Prioritaire d'Artix est un champ captant qui a néanmoins un Périmètre de Protection Rapproché d'une taille intermédiaire comparativement aux autres secteurs. A contrario, avec 579,2 ha, le TAP de Mazères-Lezons est le plus petit des TAP mais comprend un PPR d'environ 30% de sa surface. La taille de chaque périmètre peut avoir un impact sur l'efficacité des actions du PAT sur la qualité de la ressource en eau. En effet, un périmètre restreint va permettre de rencontrer et potentiellement mobiliser plus facilement et rapidement l'ensemble des agriculteurs avec des moyens relativement restreints.

L'occupation du sol donne une idée globale des différentes formes de pressions anthropiques s'exerçant sur le territoire. Les données sont issues d'une analyse cartographique de la base de données Corinne Land Cover. Le tableau ci-dessous présente la part des surfaces agricoles, du tissu urbain et des espaces « naturels ». Un regroupement de typologies, issues de la base de données Corinne Land Cover, a été effectué dont le détail figure ci-après :

- Zone urbanisée
- Terres arables : terres arables hors périmètres d'irrigation, systèmes culturaux et parcellaires complexes, surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants
- Prairies et autres surfaces toujours en herbe
- Forêts : forêt et végétation arbustive en mutation, forêts de feuillus

- Autres activités humaines : Extraction de matériaux, voies ferrées

Tableau 13: Occupation des sols des différents secteurs du PAT à l'échelle du TAP et du PPR

	Secteur de Bordes		Secteur de Mazères-Lezons		Secteur d'Artix		Secteur d'Arbus	
	TAP	PPR	TAP	PPR	TAP	PPR	TAP	PPR
Zone urbanisée	11,91%	0,52%	35,69%	8,73%	9,22%	0%	16,52%	0%
Terres arables	55,26%	37,61%	45,84%	47,28%	80,40%	43,57%	44,20%	48,85%
Prairies et autres surfaces toujours en herbe	4,35%	24,25%	0,36%	0%	0%	0%	12,71%	0%
Cours d'eau	0%	0%	2,45%	6,67%	0,84%	0%	8,08%	16,62%
Forêts	28,48%	37,62%	15,36%	36,49%	8,78%	49,23%	18,41%	34,53%
Autres activités humaines	0%	0%	0,29%	0,84%	0,77%	2,74%	0,09%	0,01%

Code couleur : **rouge** : critère jugé défavorable ; **orange** et **jaune** : critère intermédiaire ; **vert** : critère jugé favorable

L'ampleur de la zone urbanisée sur le territoire est à considérer car les zones d'habitations ou d'activités économiques sont des sources potentielles de pollution des sols et, par extension, des ressources en eaux superficielles et souterraines. Le TAP le plus sensible est celui de Mazères-Lezons car plus d'un tiers de sa surface est urbanisée. Le TAP où le risque semble le plus restreint est celui d'Artix. Les périmètres de protection rapprochée ne sont aussi pas tous égaux vis-à-vis du risque lié à l'urbanisation. Les PPR de Bordes, Arbus et Artix sont ceux où la pression urbaine est quasiment inexistante. Cette analyse de la pression urbaine est toutefois à nuancer car pour affiner la pression, il serait intéressant d'observer le type d'activités humaines sur les surfaces urbanisées. En effet, certaines activités sont potentiellement plus génératrices de pollutions que d'autres.

Des différences de pression agricole sur la ressource en eau existent entre secteur. En effet, le TAP soumis à la plus forte pression agricole est celui à Artix. Plus de 80 % des surfaces constituant le TAP sont des parcelles agricoles. Par contre, le niveau de pression agricole du PPR des captages d'Artix est intermédiaire vis-à-vis des autres PPR. La pression agricole fait l'objet d'un focus particulier dans la suite du présent rapport. L'assolement, les rotations et les pratiques agricoles y sont détaillées.

La part des surfaces en prairies permanentes et en forêts est également un critère important car sur ces surfaces, la pression phytosanitaire y est très faible voire inexistante. **Augmenter la part des prairies permanentes ou de forêts sur les aires d'alimentation de captages en eau potable est par conséquent intéressant pour la protection des captages.**

Evolution de l'urbanisation sur les différents TAP

Le territoire du PAT est soumis à de fortes pressions foncières, notamment du fait du niveau d'urbanisation. Cet aspect peut représenter un frein à l'évolution des pratiques agricoles. En effet, les propriétaires fonciers préfèrent conserver leurs terres agricoles en espérant un jour les céder au prix du terrain constructible et non au prix du marché du terrain à vocation agricole. Il est par conséquent apparu utile d'analyser l'évolution de l'urbanisation au niveau de chaque champ captant afin de juger de la pression urbaine et de déceler des disparités si elles existent. De plus, spatialiser cette évolution permet de visualiser la dynamique d'expansion des surfaces urbaines.

Tableau 14 : évolution de l'occupation du sol entre 1990 et 2012 sur les différents TAP

	TAP de Bordes	TAP de Mazères-Lezons	TAP d'Artix	TAP d'Arbus
Tissu urbain	+4,58%	+5,32%	+3,11%	+7,21%
Surface agricole	-4,58%	-5,32%	-3,11%	-7,21%
Autres surfaces	+0%	+0%	+0%	+0%

Code couleur : **rouge** : expansion forte ; **orange** : expansion intermédiaire ; **vert** : expansion faible

Le tableau ci-dessus illustre la dynamique d'urbanisation au sein de chaque champ captant. Les résultats proviennent de la base de données cartographique Corinne Land Cover. Tout d'abord, sur ces 4 territoires d'action prioritaire, seules les surfaces agricoles sont impactées par l'accroissement du tissu urbain. De plus, la dynamique d'urbanisation est plus marquée sur le TAP d'Arbus car environ 7 % du TAP, soit 54 ha sur 706 ha, ont été artificialisées entre 1990 et 2012. Le TAP d'Artix quant à lui, bénéficie de la plus faible progression de la surface urbanisée. Il existe donc de légères disparités entre champ captant en termes de pression foncière.

Le croisement de l'occupation du sol sur les années 1990, 2000, 2006 et 2012 a permis d'obtenir la progression de l'expansion du tissu urbain pas à pas sur une période de 22 ans.

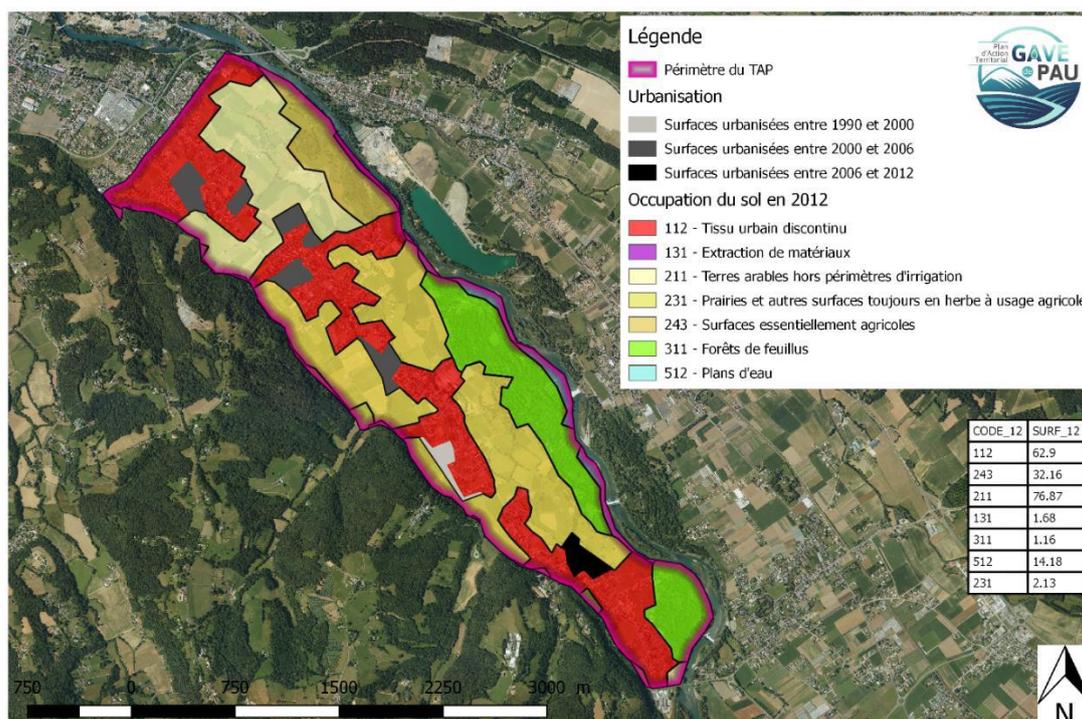


Figure 16: Carte représentant l'occupation du sol en 2012 et l'évolution de l'urbanisation du TAP de Mazères-Lezons.

La carte ci-dessus est une illustration du résultat cartographique issu du traitement des données. Il est possible de constater une stratégie d'urbanisation consistant à combler les « dents creuses » du tissu urbain ou de le développer par une expansion contiguë aux zones urbanisées préexistantes. Par extension, il est tout à fait envisageable de déterminer les parcelles agricoles les plus soumises à une forte pression foncière. Les parcelles à proximité des zones urbaines seront sujettes, à terme, à un risque d'artificialisation. Cette tendance est confirmée sur l'ensemble des TAP. En Annexe 7, figurent l'ensemble des cartes d'évolution de l'occupation du sol.

Une étude des PLU de chaque commune pourrait préciser cette forme de pression foncière. Nous n'avons toutefois pas eu les moyens matériels pour collecter et analyser ce type de données.

d. Evolution du contexte non agricole sur le PAT

Evolution des pratiques des particuliers et des communes

A la date du 05 septembre 2018, date de finalisation de ce bilan, nous n'avons pas de données quantifiées nous permettant de juger d'une certaine évolution dans les pratiques d'utilisation de produits phytosanitaires. Cependant, lorsque la phase d'entretien de perception des acteurs ayant participé au PAT 2, un entretien de perception a été réalisé avec une animatrice d'ECOCENE, association prestataire des collectivités sur le volet non agricole. Cet avis est important car ECOCENE participe à de nombreux évènements tout au long de l'année pour sensibiliser le grand public sur des questions environnementales. Les animateurs sont fréquemment en contact avec des particuliers. Ils sont donc à mêmes de retranscrire une vision pertinente des pratiques et sensibilités du grand public sur les enjeux de protection de la ressource en eau. Le paragraphe ci-dessous résume les principaux enseignements de l'entretien de perception réalisé.

ECOCENE a l'impression que le **grand public ne connaît pas le PAT et n'a pas conscience de la qualité de l'eau consommé**. Par ailleurs, une bonne évolution en termes de sensibilisation et de pratiques est perçue par ECOCENE. Les particuliers ont souvent conscience que les pesticides peuvent avoir un impact sur la santé, l'eau souterraine et l'environnement. La plupart sont également informés sur l'interdiction des collectivités d'utiliser des pesticides et sur la prochaine interdiction concernant les particuliers. Ils sont donc de plus en plus en recherche d'informations et de conseils dans la mise en œuvre de pratiques alternatives aux pesticides. Cette vision est partagée par l'ensemble des personnes sans distinction de catégorie d'âge.

Evolution réglementaire :

Au cours du PAT2, l'usage des pesticides a été réglementé pour progressivement réduire leur utilisation en zone non agricole. Deux lois encadrent majoritairement l'usage des pesticides en zone non agricole, la loi « Labbé » du 6 février 2014 et la loi « transition énergétique pour la croissance verte » du 17 août 2015. Le tableau ci-dessous synthétise la réglementation des pesticides à usage non agricole.

Tableau 15: Réglementation sur l'utilisation des pesticides à usage non agricole

	<u>Collectivités et état</u>	<u>Personnes privées</u>	<u>Particuliers</u>
<u>Lieux ne recevant pas d'enfants</u>	Loi Labbé + LTECV : interdiction au 01/01/2017 <i>sauf produits de biocontrôle, à faible risque ou homologués AB / plan de lutte obligatoire / sécurité des agents ou usagers (ex : désherbage d'une cour d'administration)</i>	Pas de restriction, même après 2019 si prestataire ou agent avec Certiphyto (ex : désherbage d'une cour d'usine)	LTECV : interdiction de vente en libre-service au 01/01/2017 +
<u>Lieux recevant des enfants</u>	Art. L253-7-1 du CRPM : Interdiction en cours au 09/03/2016 <i>(sauf produits avec phrases de risque R50 à R59 ou H400, H410 à H413 et EUH059 ou arrêté de lutte obligatoire contre un organisme nuisible réglementé) (ex : écoles, centres de loisirs)</i>	Art. L253-7-1 du CRPM : Interdiction en cours au 09/03/2016 <i>(sauf produits avec phrases de risque R50 à R59 ou H400, H410 à H413 et EUH059 ou arrêté de lutte obligatoire contre un organisme nuisible réglementé) (ex : parcs, écoles, piscines, centres de loisirs, etc.)</i>	LTECV : Interdiction au 01/01/2019 <i>(LTECV : Loi de transition énergétique pour la croissance verte / CRPM : code rural et e la pêche maritime)</i>

Ainsi à l'heure actuelle, **les collectivités n'ont plus le droit d'utiliser des pesticides depuis le 1^{er} janvier 2017** pour les espaces verts, forêts, promenades, voiries ouvertes au public (sauf exception des stades et des cimetières). Les **particuliers peuvent encore utiliser des pesticides jusqu'au 1^{er} janvier 2019** mais bénéficient normalement de davantage de conseils, les produits n'étant plus en libre-service dans les jardineries. Les **entreprises et personnes privées peuvent encore avoir recours aux pesticides même au-delà de 2019** à conditions que les produits soient employés par une personne titulaire du Certiphyto et en dehors des lieux accueillant des enfants.

e. Evolution du contexte agricole sur le territoire

Contexte socio-économique

Le tableau ci-dessous permet de dresser le portrait de chaque TAP en indiquant le nombre d'exploitants présents ainsi que la surface moyenne exploitée par agriculteur sur le TAP. Le secteur de Bordes est celui qui regroupe le plus d'agriculteurs avec une surface par agriculteur relativement faible. Cette caractéristique indique que les interlocuteurs sont de fait très nombreux. Il sera d'autant plus difficile de créer une dynamique notoire au niveau agricole. Le secteur d'Arbus, avec un nombre d'exploitant relativement faible et une surface moyenne exploitée la plus élevée des 4 champs captant, bénéficie de conditions favorables. En effet, il suffit d'un nombre limité d'exploitants adoptant des pratiques plus vertueuses sur la qualité de l'eau pour avoir un effet significatif.

	BORDES		ARTIX		ARBUS		MAZERES-LEZONS	
	2014	2016	2014	2016	2014	2016	2014	2016
Nombre d'exploitants	76	72	45	45	29	27	30	27
Surface moyenne exploitée sur le TAP par agriculteur (ha)	7,07	7,07	16,57	16,43	11,11	19,69	4,9	5,07

Tableau 16: Evolution du nombre d'exploitations agricoles et de la moyenne des surfaces exploitées par structure (données DDTM issues du RPG 2014 et 2016)

Code couleur : **rouge** : critère jugé favorable ; **orange** : critère intermédiaire ; **vert** : critère jugé favorable

Les données suivantes sont issues de la déclaration PAC 2014. L'élevage prend une part variable de l'activité agricole sur le territoire. En effet, sur les 180 exploitations agricoles présentes dans l'ensemble des champs captants, 75 sont en polyculture élevage, ce qui représente 42 % des structures et 51 % de l'ensemble de la surface agricole des TAP.

La répartition du type d'exploitation agricole est détaillée par champ captant dans le graphique ci-dessous.

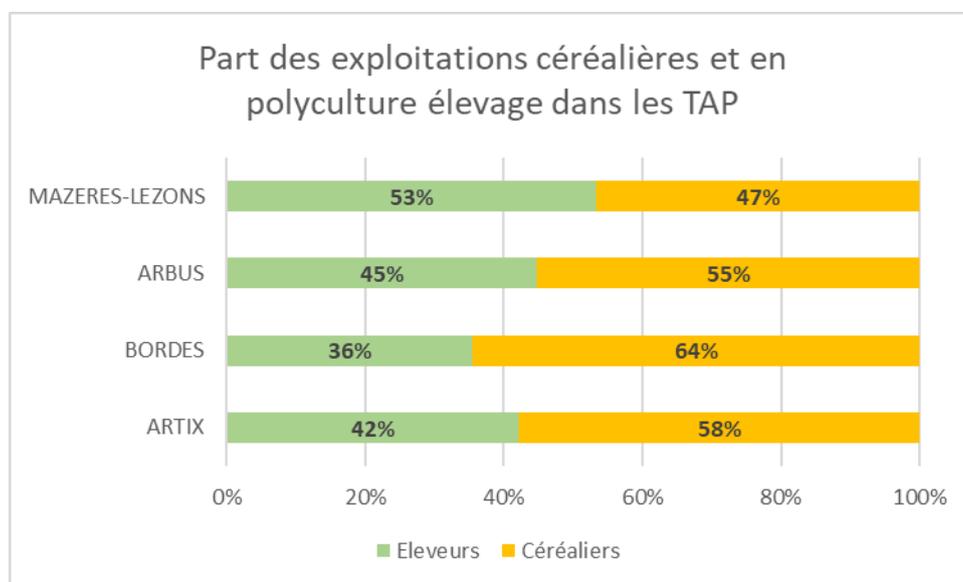


Figure 17 : Répartition exploitations céréalières et polyculture élevage dans les TAP

Il existe également de fortes disparités au niveau de la taille des exploitations agricoles comme le fait apparaître le graphique suivant. En effet, Les exploitations agricoles sur Artix ont tendance à être d'une taille plus importante. La médiane de l'ensemble des exploitations agricoles sur les autres TAP est beaucoup plus faible. Par contre, il persiste une très forte variabilité de la taille des structures agricoles au sein même de chaque champ captant.

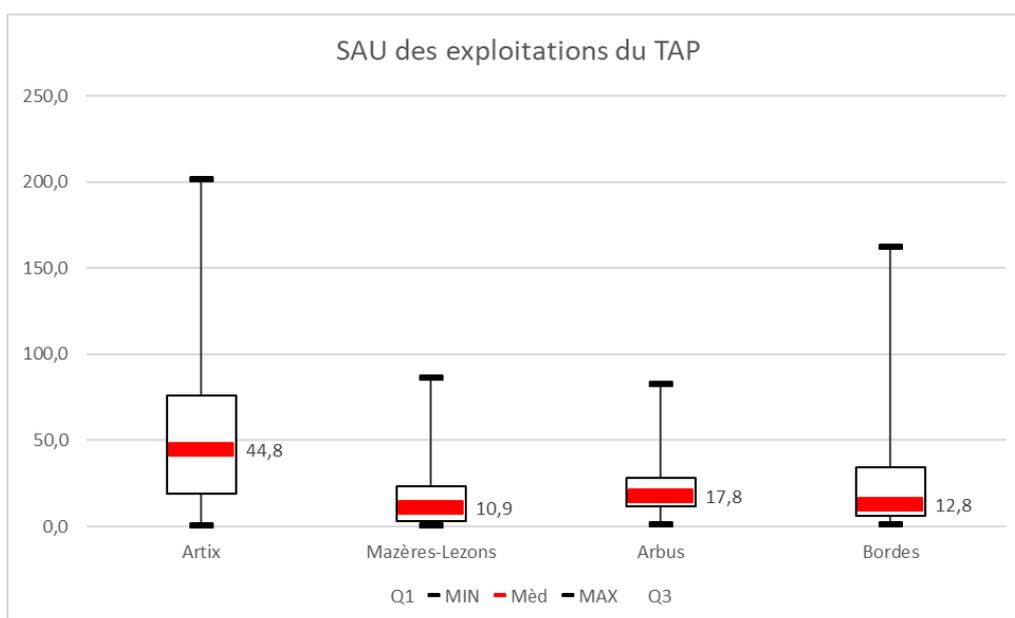


Figure 18 : Répartition de la SAU des exploitations par champs captant

Le calcul de la part de la SAU comprise dans le TAP permet de connaître le degré d'implication des exploitations agricoles sur l'enjeu de protection de la ressource en eau. Le graphique ci-dessous présente la répartition des structures agricoles par champ captant. Tout d'abord, il n'y a pas un seul et même type d'exploitation caractéristique sur chaque champ captant. En effet, on note une très forte variabilité sur ce critère. Sur le champ captant de Mazères-Lezons, il semble que les exploitations agricoles aient la plus grande part de leurs surfaces au sein du TAP, comparativement aux autres groupes. La médiane pour ce groupe est légèrement inférieure à 60%. Par contre, le champ captant de Bordes est le territoire où les exploitations agricoles ont globalement la plus faible part de leur SAU dans le TAP.

Les exploitations agricoles qui ont une forte part de leur SAU à l'intérieur du TAP auront potentiellement tendance à être plus impliquées dans le PAT.

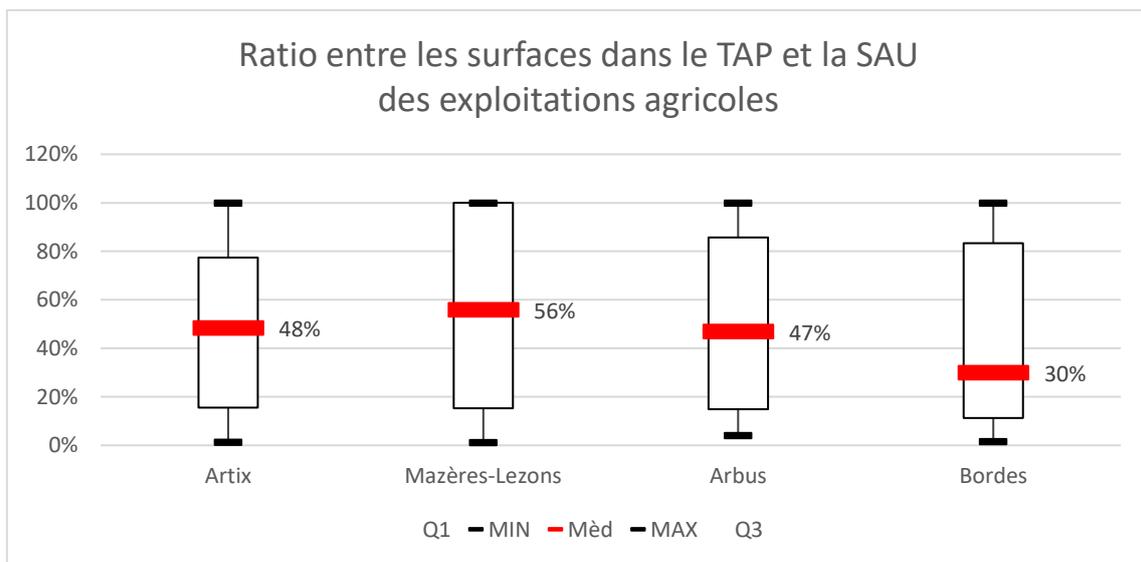


Figure 19: Ratio entre les surfaces dans le TAP et la SAU globale des exploitations

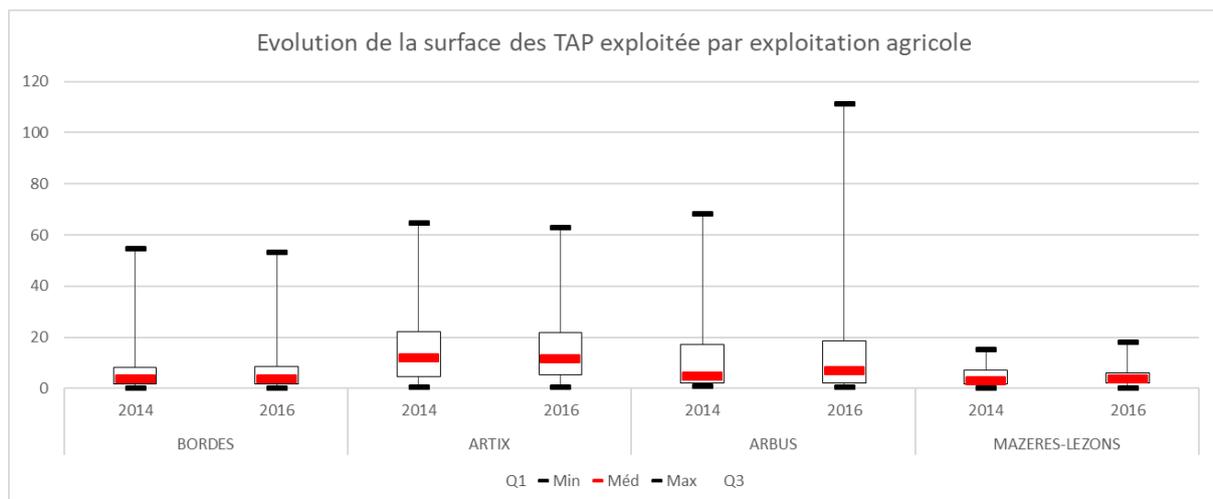


Figure 20 : Comparaison de la surface des TAP exploitée par les agriculteurs

Le graphique permet de mettre en évidence qu'une forte proportion d'agriculteurs exploitent chacun une petite surface sur le champ captant (9,7ha exploités en moyenne en 2014 et 11,2ha en 2016), quelque-soit le TAP. Par contre, la dispersion des valeurs est importante sur tous les

TAP mis à part celui de Mazères-Lezons. La comparaison entre 2014 et 2016 ne démontre pas d'évolutions significatives.

Pour compléter ces observations, une analyse croisée de la part de la SAU dans le périmètre du TAP avec la taille de la structure a été effectuée.

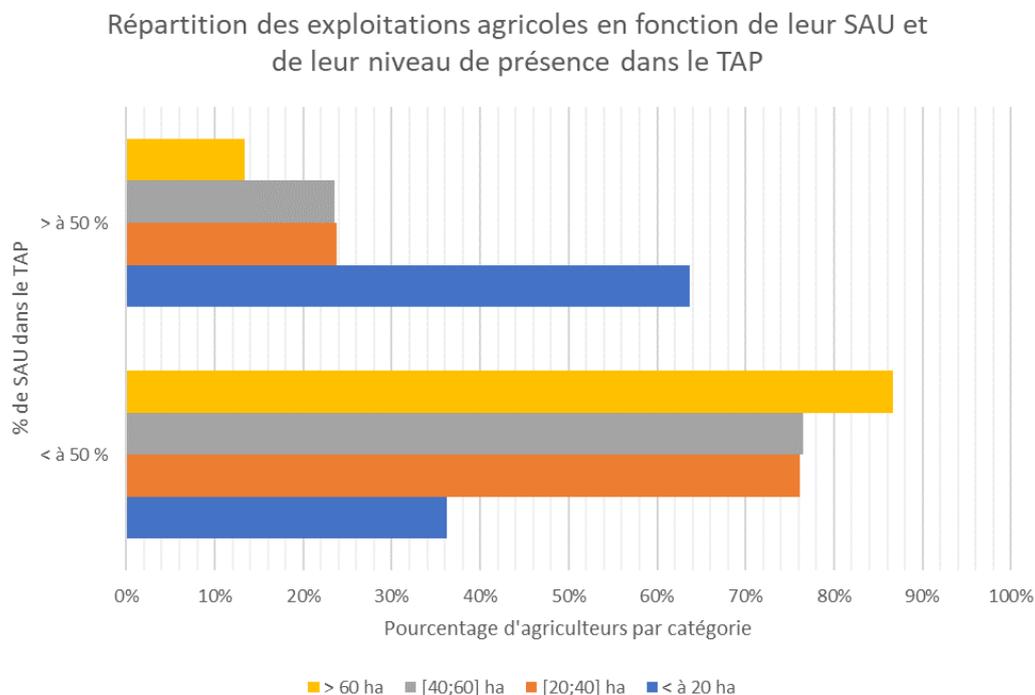


Figure 21: Typologies des exploitations en fonction de la surface exploitée

Le graphique fait apparaître plusieurs typologies :

- Les exploitations ayant une surface supérieure à 20 HA : plus de 70% de ces structures n'ont qu'une faible part de leur surface totale dans le périmètre du TAP. Le reste de leurs terres se trouve à l'extérieur du champ captant. (Dans certains cas ce n'est qu'une très faible partie de leur exploitation qui est touchée par ce périmètre de protection, cela entrave donc l'investissement et l'implication des agriculteurs à un changement global de pratiques)
- Les petites exploitations (surface totale inférieure à 20 HA) : Environ les deux tiers de ces structures ont la majorité de leurs terres dans le TAP. (Plus impliquées au niveau foncier Mais essentiellement doubles actifs donc peu disponibles et peu intéressés pour faire évoluer leurs pratiques ou celles des ETA qui réalisent la prestation.)

D'autre part, **les agriculteurs des TAP sont relativement âgés**. Ces données sont issues de la base de données fournie par la DDTM. L'échantillon étudié regroupe 66 % des agriculteurs présents sur ces TAP. En moyenne sur l'ensemble des TAP **80% des agriculteurs ont plus de 50ans**. Une part importante d'agriculteurs est proche de la retraite ou déjà à la retraite, dont certains exploitent des surfaces importantes. Ce public, du fait de son âge et d'un potentiel arrêt d'activité, sera moins enclin à changer de pratiques et à investir. Il est nécessaire de suivre ces agriculteurs dans leur pratiques mais également au niveau de la succession ou la vente de leur exploitation pour éventuellement préempter les terres au moment de la vente ou mettre en place des baux environnementaux à destinations des futurs exploitants.

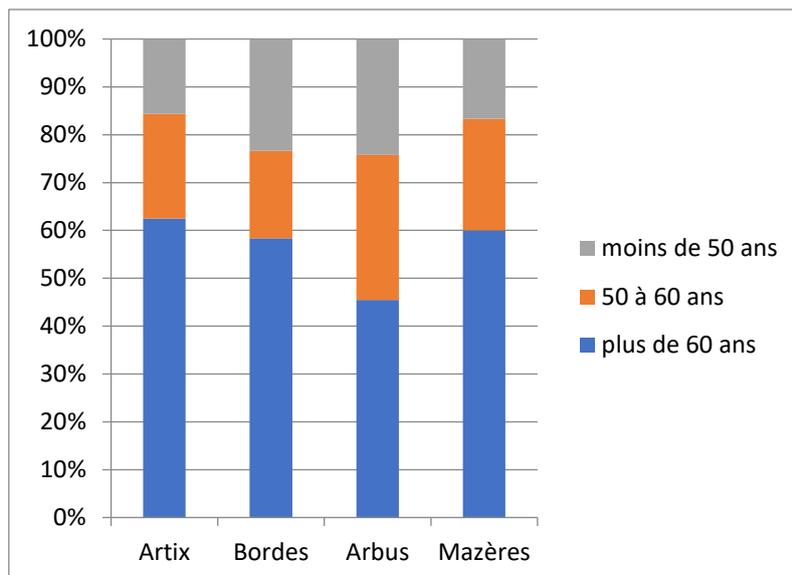


Figure 22: Répartition des exploitants par âge
(d'après les déclarations d'âge recueillies par la DDTM chez 66% des exploitants des TAP)

Assolement

L'analyse de l'assolement est fondée sur les données du Registre Parcellaire Graphique de 2010 à 2017. Ce relevé d'assolement est renseigné annuellement par chaque exploitation agricole lors de leur déclaration permettant l'accès aux subventions de la PAC. Par conséquent, les chiffres détaillés ci-après synthétisent les données du parcellaire déclaré et non des surfaces réelles à vocation agricole, ce qui explique, par ailleurs, les différences de surfaces agricoles entre les données d'occupation du sol de la base de données Corinne Land Cover et les données du RPG.

Le tableau ci-dessous présente les surfaces déclarées de 2010 à 2017 par champ captant.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Différentiel 2010/2017
Bordes (ha)	542,8	544	567	538	536,6	531	519,8	552,9	+10,1
Artix (ha)	755,8	734,8	743,3	754,8	744,7	741,5	740,0	763,1	+7,3
Arbus (ha)	328,4	325,9	325,2	324,2	323,9	325,1	325,2	341,6	+13,2
Mazères-Lezons (ha)	148,2	148,2	134,5	138,5	147,5	140,4	136,6	146,2	-2
Total (ha)	1775,3 4	1752,8	1770,03	1755,59	1752,1	1738	1721,75	1803,86	+28,5

Figure 23: Surfaces déclarées à la PAC comme cultivée de 2010 à 2017 par champ captant

L'évolution de l'assolement a été analysé par champ captant afin de comprendre la dynamique du secteur. Ensuite, l'assolement a été comparé entre champ captant afin de souligner des potentielles situations d'inertie et, a contrario, des situations où les dynamiques de changement de pratiques sont fortes. Les graphiques ci-dessous détaillent l'assolement de l'ensemble des communes du PAT ainsi que des différents TAP.

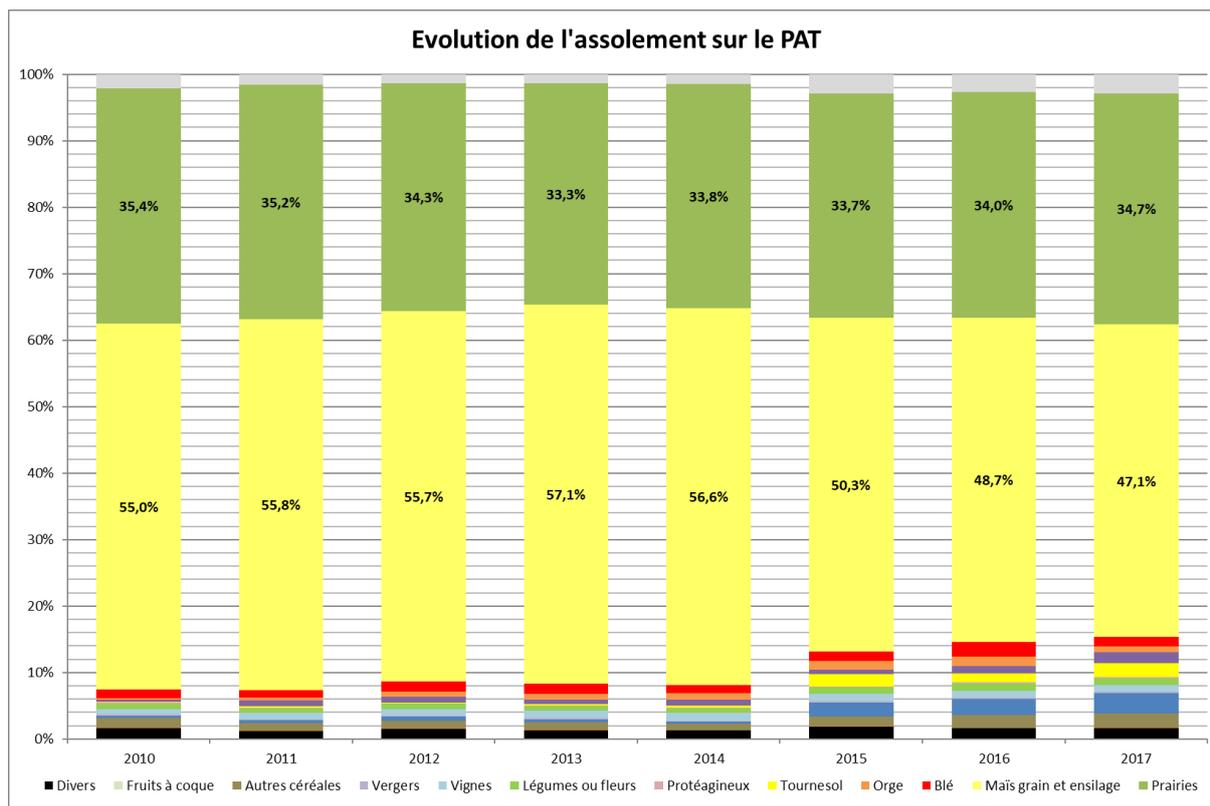


Figure 24 : Evolution de l'assolement sur l'ensemble du PAT (50 communes)

Lorsqu'on observe l'évolution de l'assolement à une échelle vaste qui est celle de l'ensemble des communes du PAT, plusieurs points peuvent être mis en lumière. Tout d'abord, le territoire est une zone où la maïsiculture est fortement implantée. En effet, environ la moitié de la surface agricole déclarée a pour vocation de produire du maïs. Ensuite, les surfaces en prairies représentent environ un tiers de la surface agricole déclarée, ce qui démontre une présence de structures tournées vers l'élevage.

Egalement, un sursaut au niveau de la diversification est constaté à partir de 2015. En effet, l'assolement hors prairies et maïs a été multiplié par 2. Ce changement peut être mis en corrélation avec le changement de réglementation au niveau de la conditionnalité des subventions accordées aux agriculteurs dans le cadre de la PAC. Une forte proportion de maïs reste néanmoins présente dans les années postérieures à 2015. Cependant, on constate une diminution de la surface en maïs entre 2010 et 2017, qui est respectivement passée de 55 à 47%.

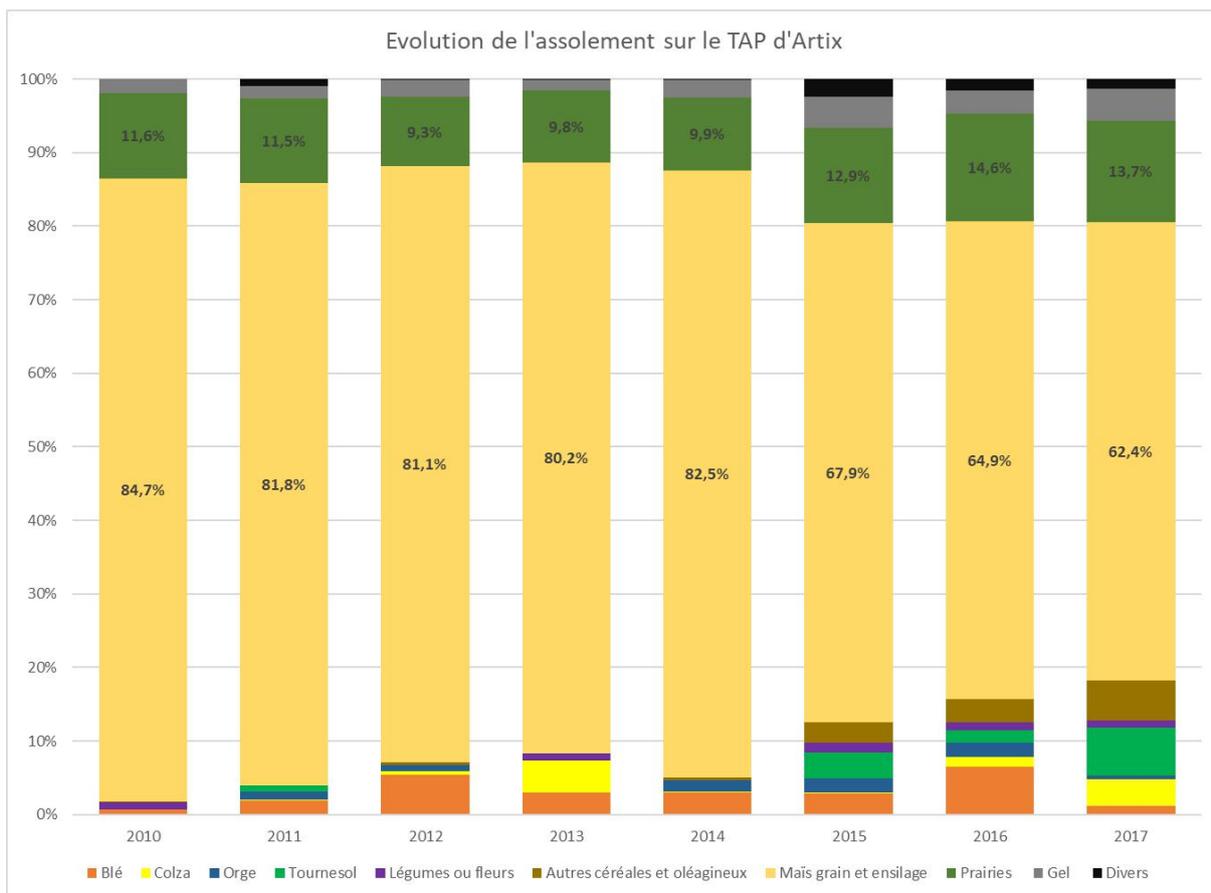


Figure 25: Evolution de l'assolement de 2010 à 2017 sur le TAP d'Artix

Le TAP d'Artix a évolué significativement ces dernières années. **Fortement orienté vers la production de maïs, le secteur a vu émerger une diversification dans les cultures céréalières.** De ce point de vue, la zone d'Artix a suivi l'évolution générale des pratiques agricoles soulignée par l'analyse de l'ensemble du territoire du PAT. Par contre, il est également constaté une progression des surfaces en prairie, propre à ce TAP.

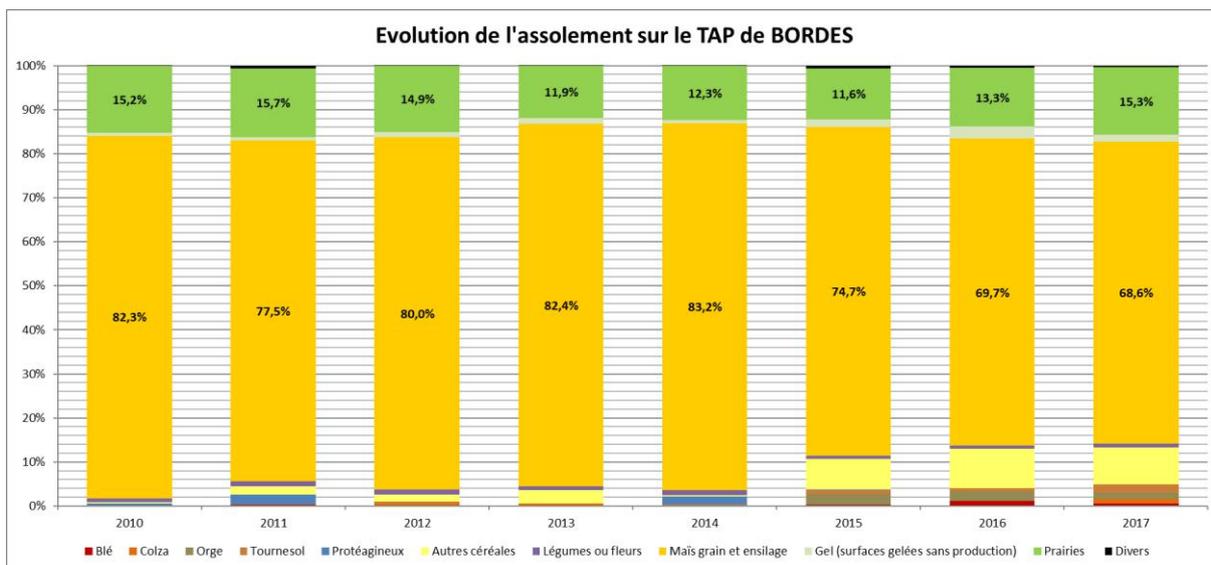


Figure 26: Evolution de l'assolement de 2010 à 2017 sur le TAP de Bordes

Le TAP de Bordes est, avec celui d'Artix, la zone où la proportion de maïs dans l'assolement est la plus forte et la proportion de prairie la plus faible. **Cependant, une diversification dans les cultures céréalières est également observée à partir de 2015, au détriment du maïs.** Sur le secteur de Bordes, la diversification est marquée par un fort développement des cultures dénommées « autres céréales » vis-à-vis de la classification des cultures par la DDTM. Ceci est probablement du triticale, une culture nécessitant peu d'interventions phytosanitaires et donc favorable au maintien de la qualité de l'eau.

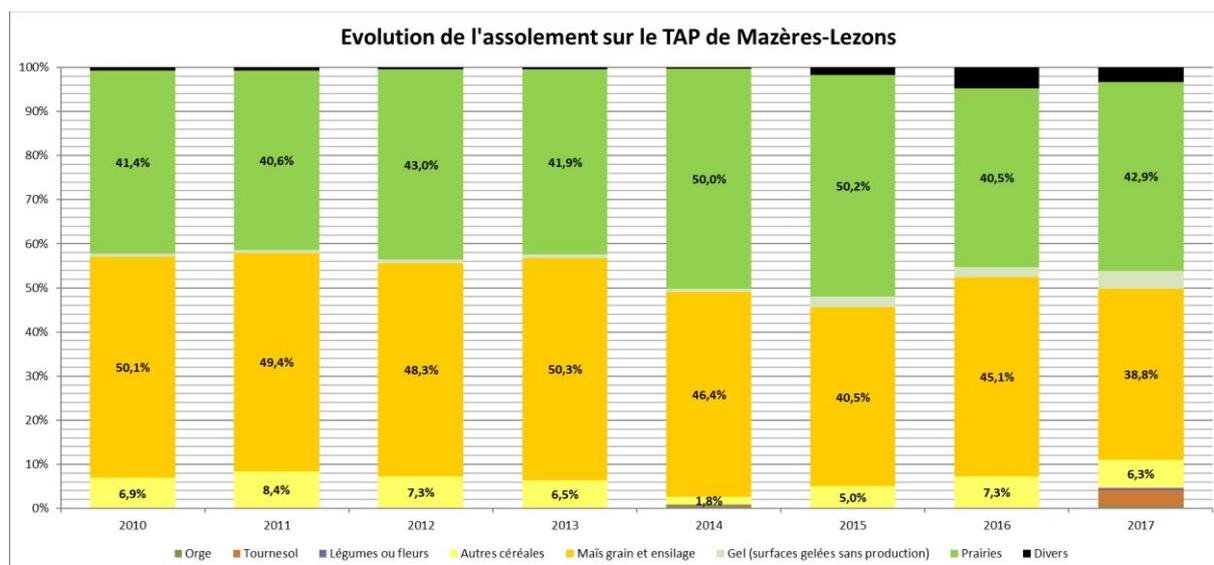


Figure 27 : Evolution de l'assolement de 2010 à 2017 sur le TAP de Mazères-Lezons

L'assolement en prairies et maïs sur le secteur de Mazères-Lezons est quasiment à parts égales. Par contre sur ce secteur, très peu de diversification a eu lieu. C'est le seul TAP qui n'a pas foncièrement fait évoluer son assolement de manière notable.

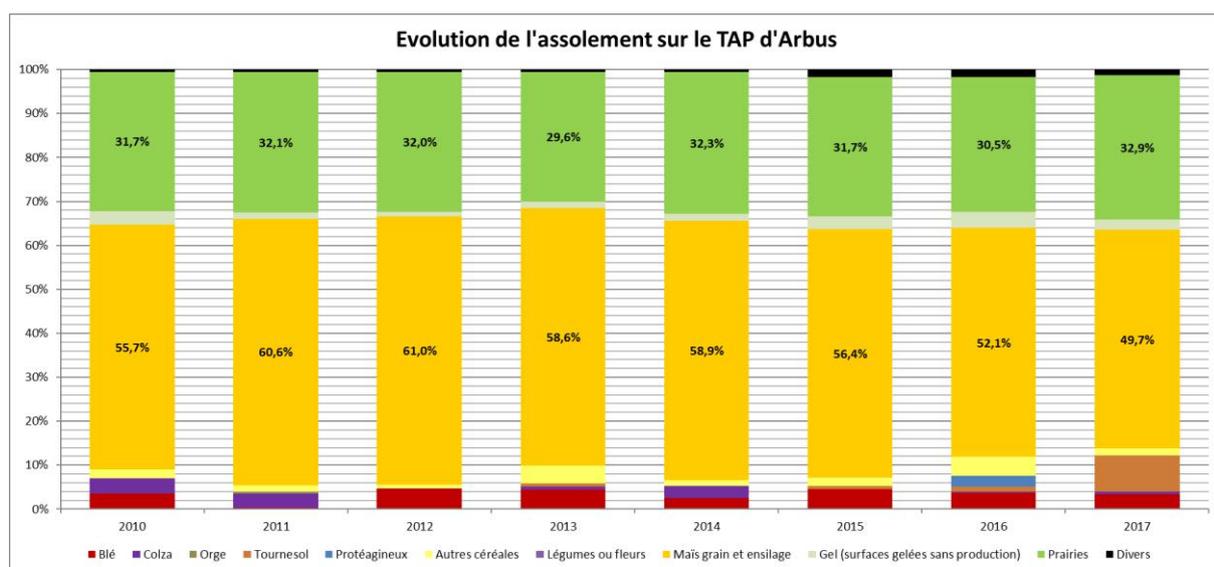


Figure 28 : Evolution de l'assolement de 2010 à 2017 sur le TAP d'Arbus

Le territoire d'Arbus est représentatif de l'assolement à l'échelle du PAT, tant au niveau de sa composition que de son évolution. En effet, les proportions de prairies, maïs et autres cultures

céréalières ainsi que leurs évolutions suivent la même tendance. La part de maïs diminue pour passer de 55,7% en 2010 à 49,7% en 2017.

En observant les différents graphiques de chaque TAP, on note de manière globale, une forte présence du maïs, mais qui a tendance à diminuer ces dernières années au profit d'autres cultures : blé, orge, tournesol, colza, triticale, ... Il est par ailleurs possible de mettre en évidence de légères différences dans les caractéristiques des territoires et les pratiques agricoles. Chaque TAP a donc des freins et forces propres qu'il est nécessaire de décrire afin d'identifier correctement la cible et les objectifs à atteindre.

Les tableaux ci-dessous synthétisent les données sur l'évolution de l'assolement. L'analyse s'est cantonnée à 2016 car les données 2017 nous ont été transférées assez tardivement.

Tableau 17 : Evolution de l'assolement

	Part de la surface en maïs en 2016	Part de la surface en prairie en 2016	Part de la diversification en 2016 (autres cultures)
Ensemble du PAT	48,7 %	34 %	13 %
Bordes	69,7 %	13,3 %	13,7 %
Artix	64,9 %	14,6 %	15,7 %
Arbus	52,1 %	30,5 %	11,9 %
Mazères-Lezons	45,1 %	40,5 %	7,3 %

Code couleur : **rouge** : critère jugé défavorable ; **vert** : critère jugé favorable comparativement aux autres TAP

Le TAP de Bordes est le territoire où la part du maïs dans l'assolement est la plus forte en 2016. Le TAP de Mazères-Lezons est au contraire celui qui contient un assolement avec la plus faible proportion de maïs en 2016.

Tableau 18 : Evolution des surfaces en maïs et en prairie par champ captant

	Evolution surface en maïs 2010 - 2016	Evolution surface en prairie 2010 - 2016	Evolution surface autres cultures 2010 - 2016
Ensemble du PAT	- 6,3%	- 1,4 %	+ 7,1 %
Bordes	- 12,6 %	- 1,9 %	+ 11,9 %
Artix	- 19,8 %	+ 3 %	+ 13,9 %
Arbus	- 3,6 %	- 1,2 %	+ 2,9 %
Mazères-Lezons	- 5 %	- 0,9 %	+ 0,4 %

Code couleur : **rouge** : critère jugé défavorable ; **vert** : critère jugé favorable comparativement aux autres TAP

Le tableau ci-dessus démontre la dynamique de l'assolement et plus précisément des surfaces en maïs et prairies de 2010 à 2016. Il apparaît que **le secteur d'Artix est celui où cette**

dynamique est la plus intéressante. En effet, les surfaces en maïs diminuent significativement alors que celles en prairies progressent légèrement.

Enfin, il est important de souligner que la **diversification des cultures sur un territoire à enjeu eau potable n'est pas sans risque**. En effet, si diversifier l'assolement et la rotation a des avantages agronomiques du point de vue de la préservation de la qualité des sols et de la gestion de la pression des adventices et maladies, cela représente également un risque de diversifier les matières actives issues des pesticides utilisés pour la protection des nouvelles cultures. L'indicateur de diversification des cultures est par conséquent à mettre en perspective avec les itinéraires techniques pratiqués afin d'en déterminer son réel intérêt pour l'amélioration de la qualité de l'eau.

Rotations

Afin d'analyser les rotations sur les parcelles agricoles des différents champs captants, les Registres Parcelaires Graphiques (RPG) de 2010 à 2016 ont été compilés via un traitement automatisé sur logiciel cartographique. Les couches de vecteurs ont été superposées afin que chaque parcelle dispose des caractéristiques liées à son assolement qui lui est propre. Il a été pris comme unité de référence le parcellaire déclaré lors de la campagne de déclaration PAC 2016. Cependant, seules les parcelles ayant un historique complet remontant à 2010 ont été conservées. Il sera précisé par la suite le pourcentage de la surface déclarée en 2016 analysée.

Le tableau ci-dessous présente les surfaces retenues pour l'analyse des rotations :

	Bordes	Artix	Arbus	Mazères-Lezons
Surface utilisées pour l'analyse des rotations (ha)	490,75	723,48	306,55	102,98
Part de la surface déclarée en 2016 retenue pour l'analyse	94 %	98 %	94 %	75 %

Tableau 19 : Surfaces retenues pour l'analyse des rotations par TAP

Cette analyse a essentiellement pour vocation d'identifier les surfaces en monoculture et les surfaces ayant eu une variation dans les cultures implantées sur la période 2010 – 2016. Lorsque sur une même parcelle, des cultures différentes ont été déclarées, il a été comptabilisé le nombre de cultures. Par contre, l'occurrence et les types de successions culturales n'ont pas été étudiées dans le détail. Il n'est par conséquent pas possible de décrire précisément les rotations pratiquées.

Exemple du champ captant de Mazères-Lezons :

La carte ci-dessous illustre le résultat obtenu pour l'étude des rotations pratiquées sur le champ captant de Mazères-Lezons.

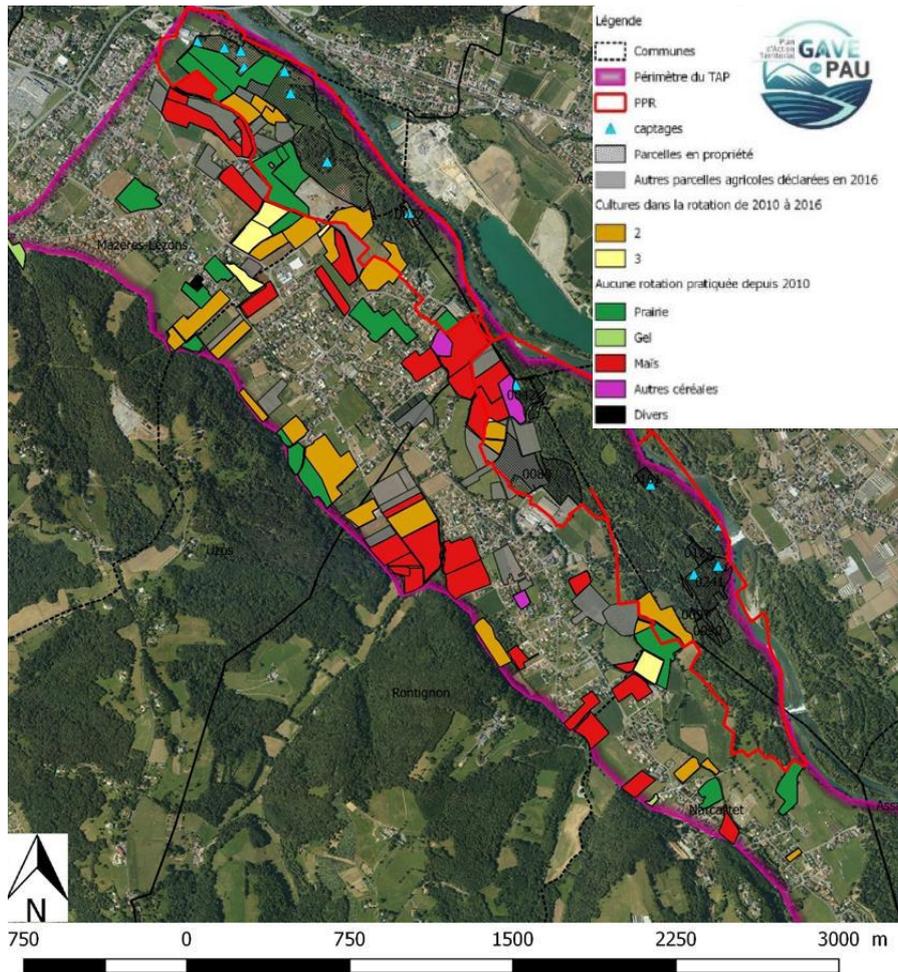


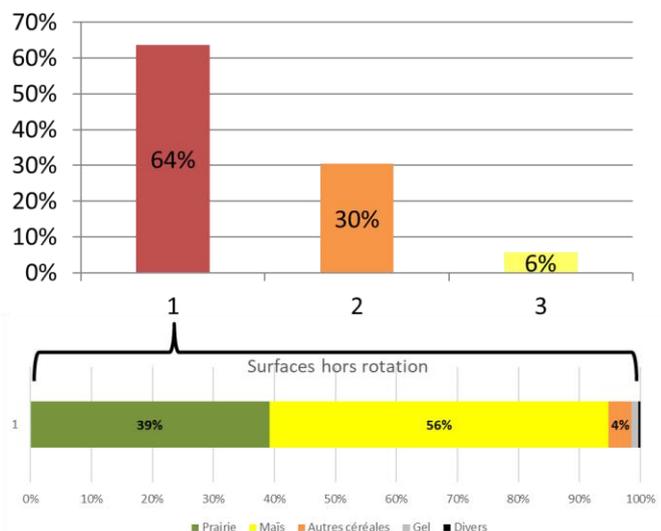
Figure 29 Carte présentant l'étude des rotations sur le TAP de Mazères-Lezons

L'ensemble des parcelles dessinées sur la carte ont été déclarées par les agriculteurs en 2016. Seules les parcelles colorées ont été conservées pour l'analyse des rotations car celles grisées ne bénéficient pas d'un historique complet, c'est-à-dire qu'elles n'ont pas été déclarées tous les ans depuis 2010.

Le graphique ci-contre démontre la manière dont ont été ventilées les surfaces agricoles du TAP en fonction des successions culturales de 2010 à 2016. On constate que 64 % de ces surfaces ont été déclarées pendant 7 ans avec la même culture. Dans ce lot, environ 40% sont des prairies permanentes et plus de 56% sont des parcelles où s'opère de la monoculture de maïs.

De plus, environ 30 % des surfaces agricoles du TAP ont été déclarés seulement avec deux cultures différentes. Ces parcelles ne disposent pas de successions végétales assez diversifiées et

Part de la surface par type de rotation sur la période 2010 - 2016



peuvent dans certains cas être considérées comme de la monoculture.

Enfin, seulement 3 % du territoire agricole comporte une rotation composée de 3 espèces végétales différentes. Il est possible de conclure que le secteur de Mazères-Lezons possède une très faible proportion de terres arables qui rentrent dans une réelle rotation.

Figure 30: Répartition des surfaces en fonction du nombre de cultures différentes déclarées de 2010 à 2016

Le tableau ci-dessous propose un bilan de l'analyse des succession végétales et rotations au niveau de l'ensemble des champs captants :

		Bordes	Artix	Arbus	Mazères-Lezons
TAP	Prairies Permanentes (% du TAP)	9 %	5 %	25 %	26 %
	Monoculture de maïs (% du TAP)	58 %	24 %	40 %	37 %
	Parcelles avec 2 cultures différentes déclarées en 7 ans (% du TAP)	23 %	44 %	28 %	30 %
	Parcelles avec 3 cultures différentes déclarées en 7 ans (% du TAP)	7 %	22 %	5 %	6 %
	Parcelles avec 4 cultures différentes déclarées en 7 ans (% du TAP)	2 %	4 %	2 %	0 %
	Parcelles avec 5 cultures différentes déclarées en 7 ans (% du TAP)	1 %	1 %	0 %	0 %

Tableau 20 : Bilan de l'analyse des rotations culturales sur les différents TAP

Code couleur : **rouge** : critère jugé favorable ; **orange** : critère intermédiaire ; **vert** : critère jugé favorable

L'Agriculture Biologique sur le territoire :

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des surfaces déclarées en bio de 2014 à 2017 sur l'ensemble du territoire du PAT d'après les données de la DDTM. Entre 2017 et 2015, 10 nouveaux agriculteurs se sont convertis au bio soit 134 ha. En 2017, 438 ha étaient en bio soit 2,76% de la SAU du PAT. **L'évolution est donc positive.**

	SAU Bio PAT (ha)	Nombre d'agriculteurs	% SAU PAT en Bio
2015	304,33	18	1,84
2016	404,09	25	2,47
2017	438,33	28	2,76

Tableau 21 : évolution des surfaces et du nombre d'exploitations BIO sur le PAT

La carte ci-dessous présente la localisation des parcelles en bio en 2017. Seul **20,37 ha** sur les 4 TAP étaient en bio en 2017 soit **1,13%** de la SAU des 4 TAP contre 2,76% de la SAU du PAT (50 communes). Le **bio est donc moins développé sur les TAP que sur le PAT dans son ensemble**. Les efforts pour développer le bio sur les TAP n'ont donc pas encore portés leurs fruits.

NB : A la lecture des données, il s'avère que cette base de données n'est pas entièrement représentative des agriculteurs en bio du territoire. Un agriculteur important et moteur en bio sur le TAP d'Arbus n'étant pas référencé.

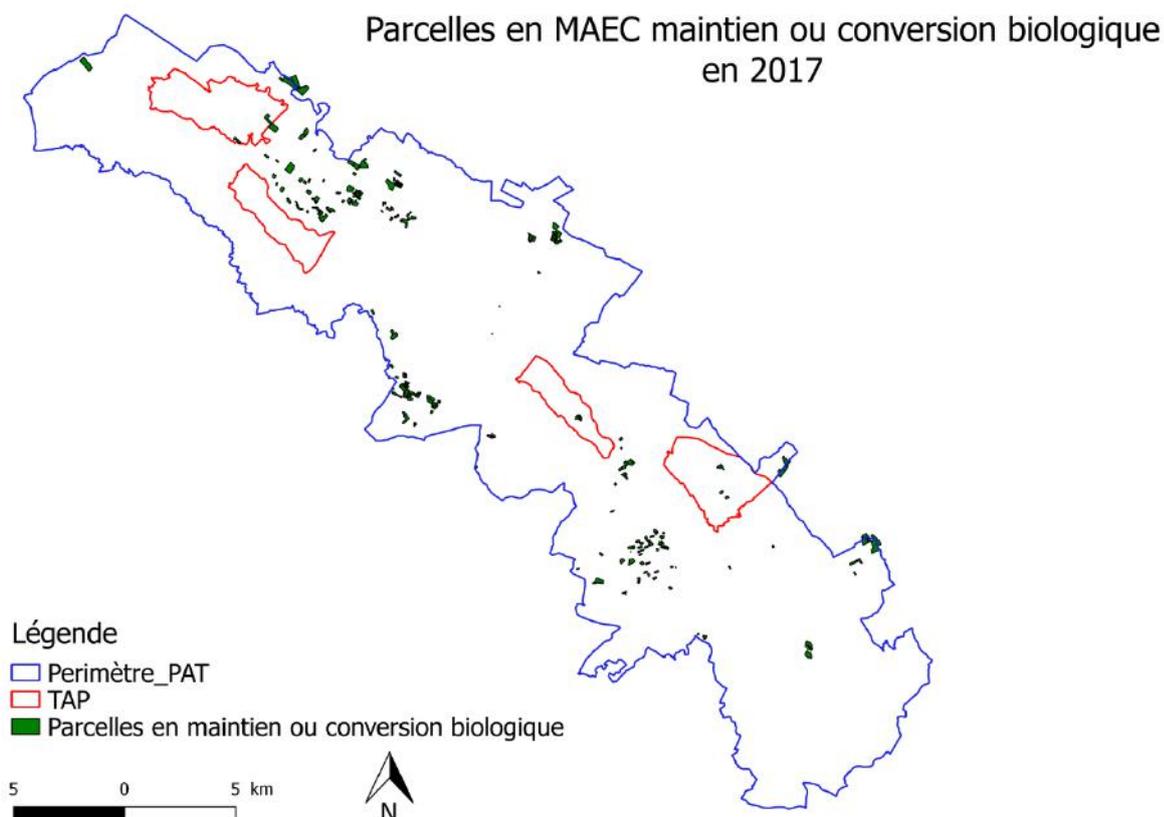


Figure 31 : Parcelles déclarées en AB sur le PAT en 2017

Parcelles en Bio sur TAP en 2017			
	SAU (ha)	Nombre d'agriculteurs	% SAU TAP
Artix	9,29	1	1,21%
Bordes	6,01	1	0,8%
Mazère-Lezons	5,07	1	3,4%
Arbus	0 déclarés	0	0 %
Total général	20,37	3	1,13%

Figure 32: Surfaces et Nombre d'exploitations agricoles en AB sur les TAP

f. Evolution de la pression des pesticides et des nitrates

Dans les paragraphes qui vont suivre, il est proposé de faire un focus sur l'évolution des deux pratiques à l'origine des principales pollutions identifiées dans l'eau potable du territoire à savoir les traitements phytosanitaires et la fertilisation.

Depuis 2014, un accompagnement individuel est proposé à l'ensemble des agriculteurs des 4 champs captants. L'accompagnement est réalisé par des coopératives, la Chambre d'Agriculture ou un bureau d'études gratuitement et au choix de l'agriculteur.

Dans ce cadre, il est demandé à l'exploitant de renseigner un itinéraire technique représentatif pour une de ses parcelles en maïs, culture majoritaire sur la zone. Le tableau ci-dessous fait l'état des lieux du nombre d'agriculteurs ayant communiqué leurs itinéraires techniques via l'accompagnement individuel.

L'évaluation des pressions est tirée des données de l'accompagnement individuel et des bilans réalisés par la Chambre d'Agriculture. Pour des questions de représentativité, les limites suivantes ont été soulevées :

- Certains agriculteurs ont renseigné 2 voire 3 itinéraires techniques différents pour une même culture. L'ensemble des itinéraires ont été conservés par la Chambre d'Agriculture pour les traitements concernant les IFT et la fertilisation.
- Pour le traitement réalisé sur les substances actives, les agriculteurs ayant renseignés plusieurs itinéraires n'ont été comptabilisés qu'une seule fois, en prenant en compte l'ensemble de substances actives renseignées dans les différents itinéraires.
- Les champs captants de Mazères-Lezons et d'Arbus n'ont pas été traités de manière indépendante compte tenu des faibles nombres d'agriculteurs suivis.
- Les résultats présentés ci-dessous ne tiennent pas compte des surfaces sur les TAP et PPR exploitées par agriculteurs. Ils ont pour vocation de montrer globalement la dynamique du territoire.
- L'échantillon suivi (cf tableau 21) peut varier d'une année sur l'autre.

Evolution de la pression nitrates :

L'azote est l'un des minéraux indispensables à la croissance des végétaux. Une fois dans le sol, s'il n'est pas absorbé par la plante, il peut être lessivé jusqu'à une nappe d'eau souterraine.

L'azote peut être apporté de manière organique (effluent d'élevage, restitution de végétaux...) ou de manière minérale (engrais de synthèse). Pour le bilan, seuls les apports minéraux

Tableau 22 : Etat des lieux 2014 des paramètres intervenant lors de pollutions ponctuelles

	Pulvérisateur aux normes	Local phytosanitaire aux normes	Dispositif de remplissage	Aire de lavage
Oui	84%	78%	64%	7%
Non	2%	9%	25%	93%
Non concernés	14%	13%	11%	0%
Total agriculteurs enquêtés	44	46	44	42

Ainsi en 2014, il avait été constaté que :

- Pour environ 13% des exploitations enquêtés en 2014, les traitements phytosanitaires étaient réalisés exclusivement par un **entrepreneur**. Il paraît **important de se rapprocher de ce public**.
- La majorité des agriculteurs disposaient d'un pulvérisateur aux normes
- Les locaux de stockage étaient majoritairement aux normes. Les locaux non conformes l'étaient sur des points secondaires.
- ¼ des agriculteurs ne disposaient pas de dispositif de remplissage
- Seul 3 agriculteurs sur Artix disposaient d'une aire de lavage. L'autre solution existante est le rinçage après dilution au champ. La dilution au champ reste la technique recommandée dans le cas de petites exploitations du fait des coûts d'une aire de lavage, et à défaut d'une aire collective.

Aucune nouvelle enquête n'a été réalisée sur les pollutions ponctuelle. Il est donc difficile de dire si la situation a évolué. Toutefois l'aide PVE disponible sur le PAT a été très peu sollicitée ce qui laisse penser que **la situation a peu évolué**.

Evolution des pratiques phytosanitaires sur le maïs :

L'Indice de Fréquence de Traitement (IFT) est un indicateur couramment utilisé dans le monde agricole. Il représente le nombre de dose homologuée (dose maximum autorisée pour un produit) épandu par hectare. Il témoigne « de la dépendance d'un agriculteur aux pesticides ». Il se calcule de la manière suivante :

$$IFT_h = \frac{\sum (\text{Dose utilisée produit 1}) \times \% \text{ surface traitée}}{\text{Dose homologuée produit 1}}$$

a) IFT herbicide toutes stratégies confondues :

Les données ci-dessous, sont tirées des bilans annuels réalisés par la Chambre d'Agriculture.

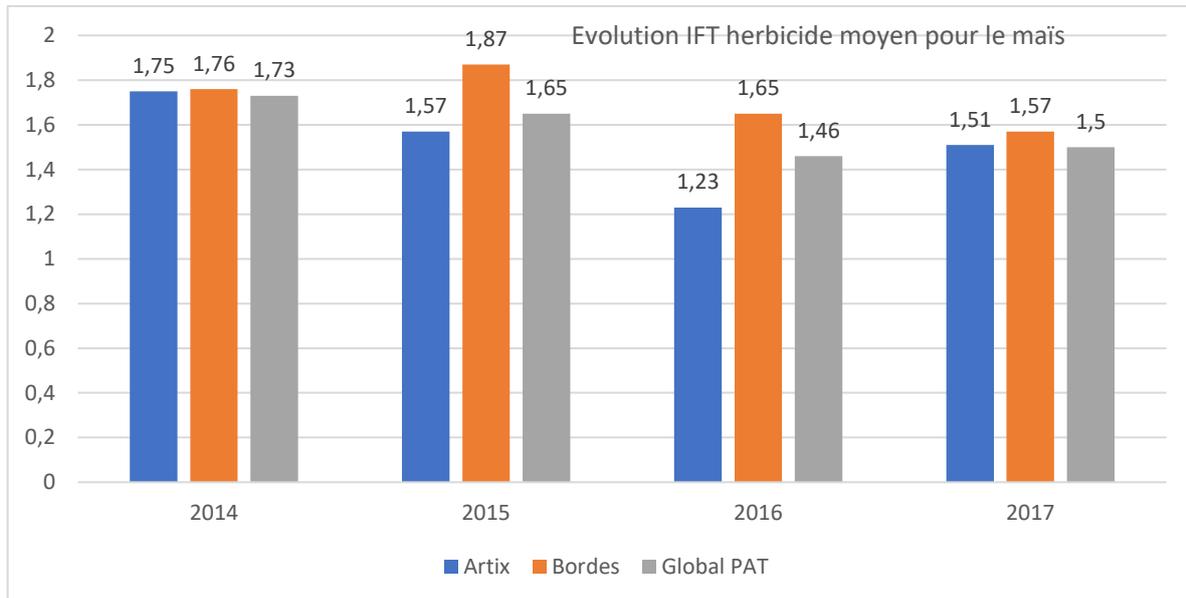


Figure 34 : Evolution de l'IFT herbicide moyen pour le maïs

Les IFT herbicides sont globalement en baisse entre 2014 et 2017. L'IFT moyen sur l'ensemble des 4 TAP passe de 1,73 en moyenne à 1,5. Des variations interannuelles importantes sont constatées. Cela peut s'expliquer par les conditions météorologiques plus ou moins favorables au développement des mauvaises herbes et à la réalisation des traitements phytosanitaires dans des bonnes conditions. D'autre part, au sein des TAP, une forte hétérogénéité est observée.

Afin de mesurer le niveau de pression au sein du PAT, les données ont été comparées à la moyenne régionale. L'IFT herbicide moyen pour le maïs en Aquitaine était de 1,42 en 2014 (Agreste 2014). L'IFT herbicide maïs moyen (1,73 en 2014) des agriculteurs du PAT est donc supérieur à l'IFT régional. Toutefois, un IFT régional herbicide maïs est à nuancer car la pression des adventices peut être très variable localement.

b) IFT herbicide : stratégie en prélevée ou post-levée

Différentes stratégies de désherbage sont pratiquées en maïs. Les traitements peuvent intervenir à différents stades de développement de la culture :

- En prélevée au moment du semis
- En post-levée au stade 2 à 6 feuilles
- En rattrapage si une pression importante persiste après les premiers traitements

Le tableau ci-dessous montre la répartition des stratégies chez les agriculteurs accompagnés.

Tableau 23: Répartition des stratégies phytosanitaires

	2015	2016	2017
Pré en plein	5	15	11
Pré en plein et rattrapage en plein	25	12	17
Pré en plein Post en Plein		1	2
Pré en plein Post en plein rattrapage en plein	1		2
Pré en plein rattrapage sur le rang		5	4
Pré en plein Post sur le rang rattrapage sur le rang		1	
Pré sur le rang		1	
Pré sur le rang et rattrapage en plein	2	3	2
Post en plein	5	3	5
Post en plein Rattrapage en plein			2
Rattrapage en plein			2
Rattrapage sur le rang		1	
Total	38	42	47

Sur le PAT, les agriculteurs accompagnés ont majoritairement recours à du pré-levée (80% des ITK communiqués en 2017). Le nombre d'agriculteurs en post-levée sur le PAT stagne voire a légèrement tendance à augmenter.

Pour les cultures sarclées, il est possible de ne désherber chimiquement que sur le rang et non sur l'ensemble de la surface, puis d'intervenir dans l'inter-rang si nécessaire en chimique ou en mécanique via du binage. La technique du désherbage chimique sur le rang permet de réduire de 50 à 70% le traitement chimique mais nécessite l'adaptation du pulvérisateur. Cette technique a été mise en place par quelques agriculteurs notamment via la convention ETA – Agriculteurs proposée par Euralis, mais reste marginale. 23% des agriculteurs en 2017 avaient réalisé au moins 1 traitement sur le rang.

Le graphique ci-dessous présente une comparaison entre les stratégies en pré-levée et les stratégies en post-levée.

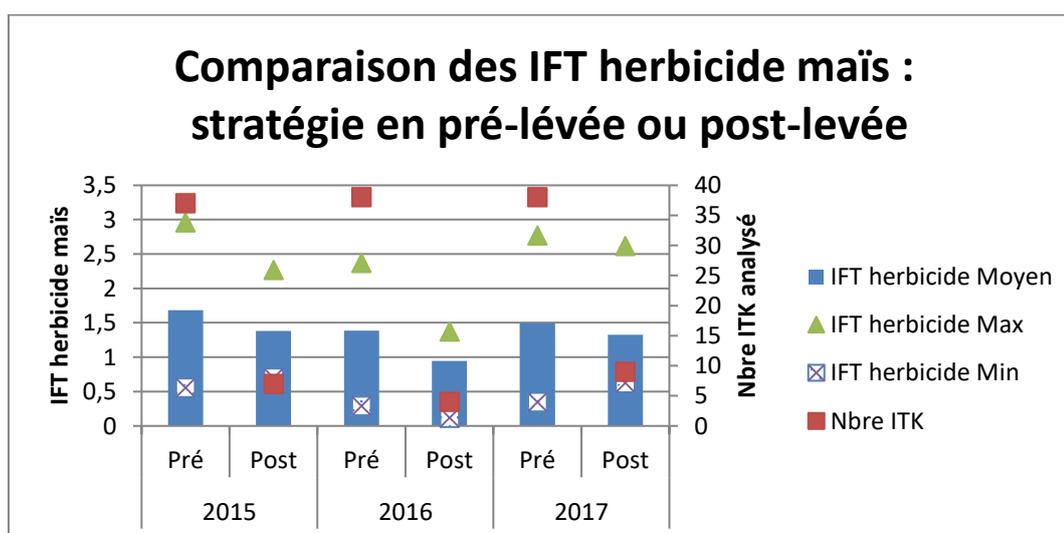


Figure 35 : Comparaison d'IFT herbicides en fonction de la stratégie de désherbage

Au-regard de la qualité de l'eau, le développement du post-levée semble positif car :

- les IFT en post-levée semble inférieur à l'IFT en pré-levée. D'autre part l'IFT maximum est également toujours inférieur au pré-levée.
- en post-levée, les traitements sont appliqués au stade 2 à 6 feuilles du maïs, il y a donc une application du produit sur le végétal alors qu'en pré-levée, les traitements interviennent sur sol nu. Par conséquent, le risque de transfert vers la nappe alluviale est a priori plus important en pré-levée.

Remarque : Suite aux enquêtes menées dans le cadre de l'étude pédologique de 2017, il a été constaté que sur le champ captant d'Arbus, la majorité des exploitants sont en post-levée mais peu sont accompagnés. Ces agriculteurs ne sont de ce fait pas pris en compte dans les chiffres présentés ci-dessous.

c) IFT herbicide : désherbage sur le rang

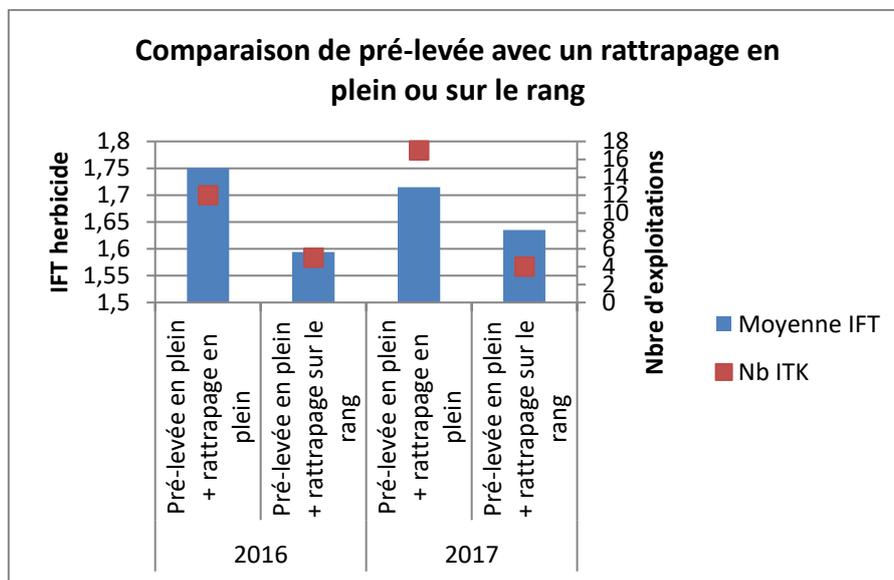


Figure 36 : comparaison stratégie prélevée avec un rattrapage en plein ou sur le rang

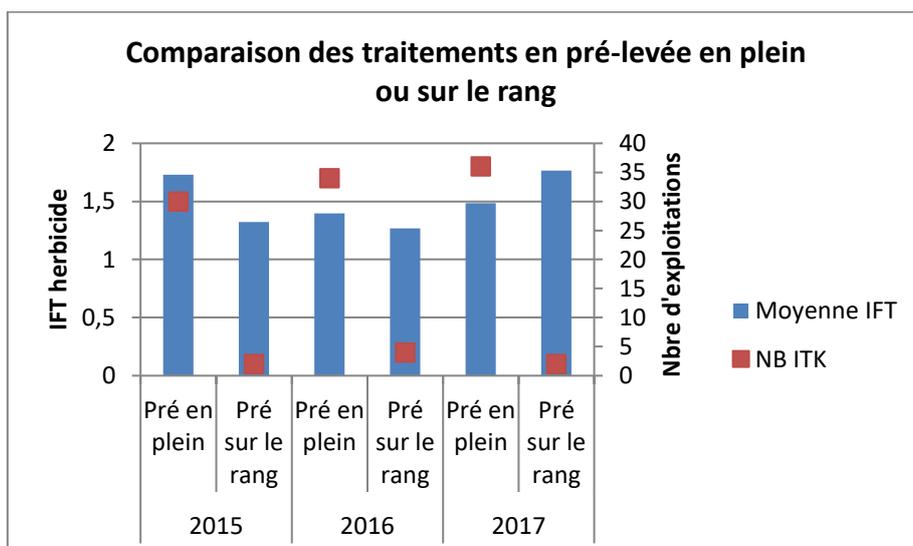


Figure 37 : comparaison stratégie prélevée en plein ou sur le rang

Une diminution de l'IFT pour les agriculteurs pratiquant du désherbage sur le rang est constatée dans la majorité des cas. Cette dernière est relativement faible. Elle **pourrait être plus importante si le désherbage sur le rang était suivi d'un désherbage mécanique**, mais cela **nécessite du matériel** et une **année climatique favorable**.

IFT herbicide et désherbage mécanique :

La réalisation d'un désherbage mécanique nécessite d'avoir un matériel spécifique onéreux (bineuse, herse étrille, ou desherbineuse) ou de faire appel à un entrepreneur. Sur le PAT, peu d'agriculteurs disposent de ce type de matériel (3 agriculteurs accompagnés sur Artix et 2 agriculteurs sur Bordes disposent d'une bineuse et 1 agriculteur sur Artix possède une desherbineuse).

Le tableau ci-dessous présente les IFT des agriculteurs ayant déclarés biner en 2016 :

Tableau 24 : IFT en fonction de l'utilisation du desherbage mécanique

	Désherbage mécanique	IFT herbicide moyen
Artix	Binage (4 agriculteurs)	1,15
	Non	1,25
Bordes	Binage (5 agriculteurs)	1,83
	Non	1,62

Les agriculteurs réalisant un binage sont peu nombreux. Le binage sur le secteur de Bordes ne se traduit globalement pas par une baisse de l'IFT herbicide. Ceci peut s'expliquer par la présence d'une flore complexe sur les parcelles binées avec de ce fait des doses herbicides importantes.

d) Traitements hors herbicides

Au-delà des herbicides, d'autres traitements insecticides et/ou limacides interviennent (Annexe 9)

Sur la zone :

- Environ 75% agriculteurs emploient des insecticides au semis pour lutter contre le taupin et la scutigérelles.
- Environ 75% des agriculteurs emploient des anti-limaces. Quelques agriculteurs emploient depuis 2016 un anti-limace utilisable en agriculture biologique (Sluxx) (14% en 2017).
- Les traitements insecticides ou fongicides en cours de campagne sont anecdotiques sur maïs.

Le relevé des pratiques s'est très peu intéressé aux itinéraires techniques des **autres cultures** présentes sur les TAP (blé, colza, ...). Cependant, sur ces cultures, les **IFT hors herbicides peuvent être importants**. En effet, sur certains TAP, les **surfaces en blé et colza** sont relativement importantes et **prennent de l'ampleur**.

Evolution de l'utilisation des substances actives utilisées pour le maïs :

Afin de pouvoir relier directement les pratiques agricoles à la qualité de l'eau, il est intéressant de regarder les pesticides employés sur le territoire. L'Annexe 9 fait état de la proportion d'exploitants accompagnés individuellement employant chaque substance active.

Globalement à l'échelle pluriannuelle les tendances suivantes sont observées :

Tableau 25 : Tendances d'utilisation des principales matières actives

Forte diminution	Tendance à Diminution	Variation	Tendance augmentation	Augmentation
Dicamba Prosulfuron Rimsulfuron Tritosulfuron Méthiocarbe	S-métolachlore Diméthanamide Nicosulfuron Cyperméthrine	Isoxaflutole Benoxacor Tembotrione Glyphosate	Phétoxadid Mésotrione	Pendiméthaline Thiencarbazone Foramsulfuron Thiaclopride Cyprosulfamid

Un focus a été réalisé sur les principales substances actives utilisées afin de voir si les tendances étaient homogènes sur l'ensemble des champs captant ou spécifique par zone.

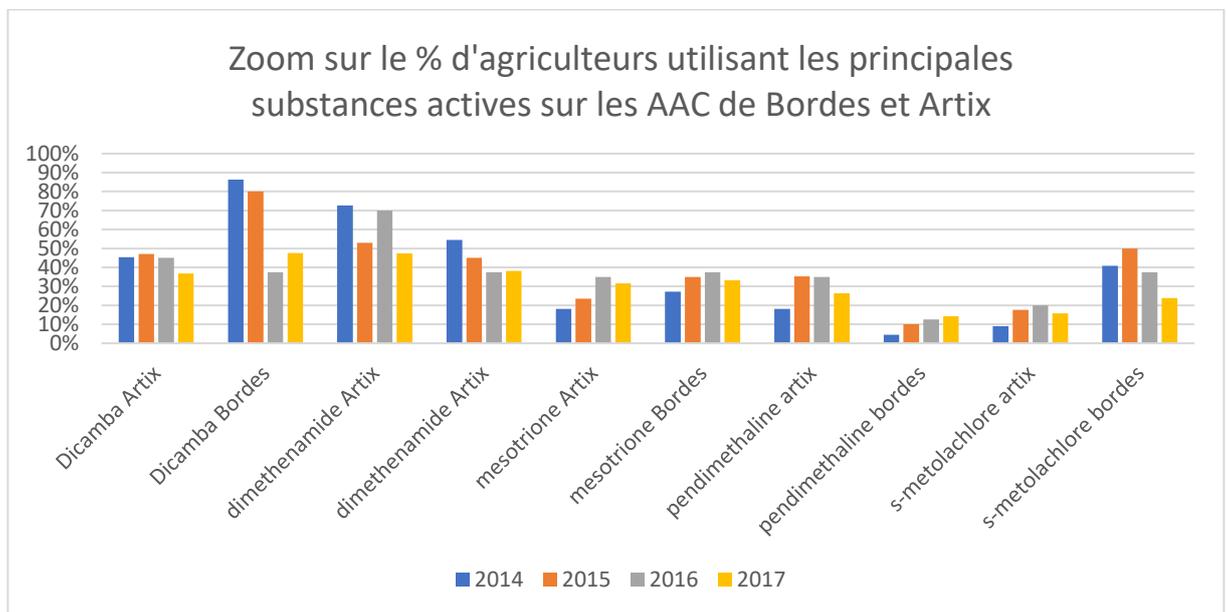


Figure 38 : Part des exploitants utilisant les principales matières actives

Globalement, les tendances observées sont les mêmes sur le champ captant d'Artix et de Bordes. Concernant le S-métolachlore (dont les métabolites sont retrouvés dans l'eau), le recours est plus important sur Bordes (24% en 2017) que sur Artix (16% en 2017). Le recours au S-métolachlore a légèrement augmenté sur le champ captant d'Artix alors que sur Bordes, il y a moitié moins d'agriculteurs qui utilisent du S-métolachlore (41% en 2014 contre 24% en 2017). Le pourcentage d'agriculteurs ayant recours à du S-métolachlore sur Bordes tend à atteindre celui d'Artix.

Au-delà de la proportion d'agriculteurs qui utilisent le S-métolachlore, il est important de regarder si les agriculteurs qui continuent à l'utiliser, sont sensibilisés et diminuent la dose utilisée.

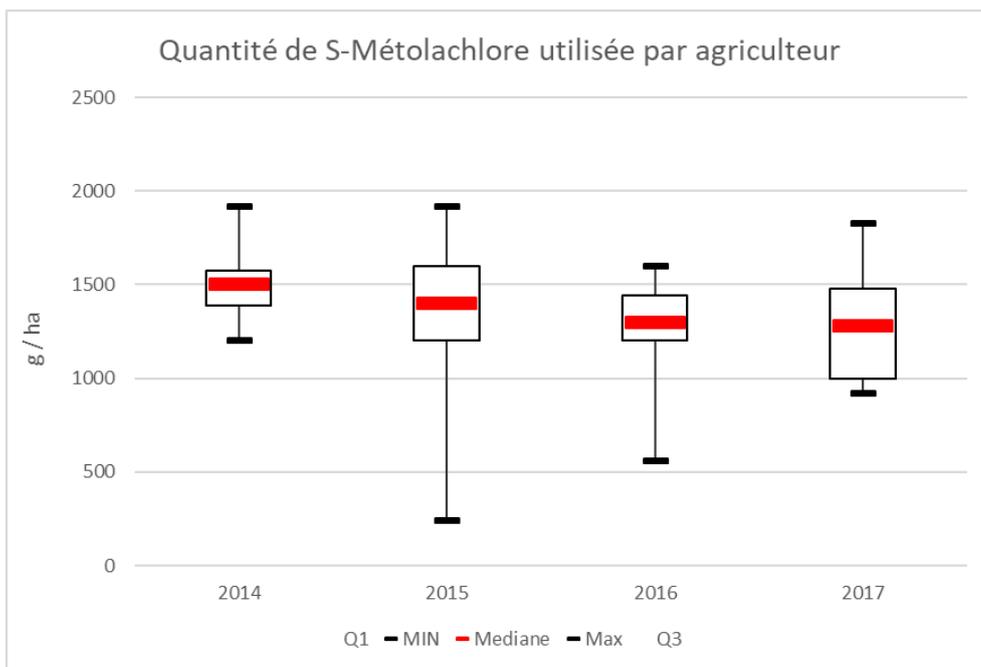


Figure 39: Quantité de S-Métolachlore utilisée par agriculteur

dose homologuée S-métolachlore: IFT=1 = 1920 g / ha

Tout d'abord, on constate comme indiqué précédemment que le nombre d'exploitants accompagnés ayant recours à du S-métolachlore diminue passant de 1 agriculteur sur 3 à 1 agriculteur sur 5. D'autre part, on constate également que la dose moyenne diminue. Cette diminution semble être le fruit d'un effort collectif des agriculteurs accompagnés. En effet, une diminution importante des quartiles et de la médiane est observée.

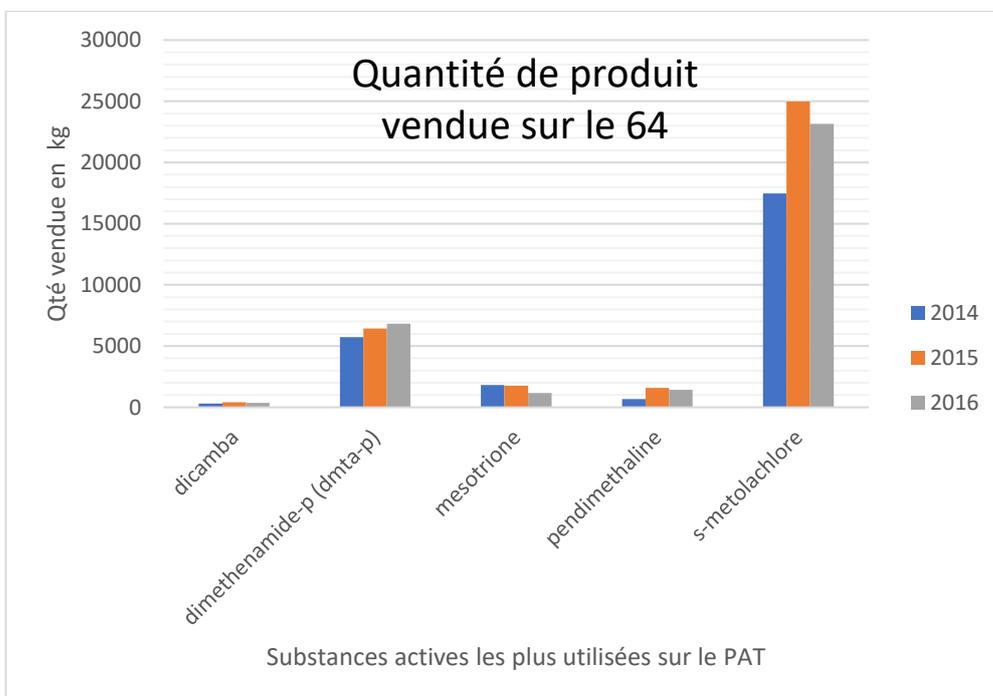


Figure 40 : Quantité de pesticides vendue dans le 64

A l'échelle du département des Pyrénées-Atlantiques, une augmentation des ventes de S-métolachlore est observé (BNDV.2018). Cette tendance différente entre le PAT et le département laisse penser que la diminution du recours S-métolachlore pour le maïs (molécule retrouvée dans l'eau) est le fruit de la sensibilisation réalisée sur le PAT et de l'accompagnement individuel. Le S-métolachlore est également utilisé pour les autres cultures de printemps (soja, tournesol, sorgho). Pour conclure sur les évolutions en termes d'emploi du S-métolachlore sur le PAT, **il faudrait faire une analyse de l'ensemble des cultures.**

D'autre part, une évolution de l'assolement a été observée sur la zone. Certaines cultures peuvent nécessiter davantage de traitement que le maïs (cf tableau 25) ainsi que le recours à un plus large panel de pesticides qui peuvent représenter un risque pour la qualité de l'eau. Ainsi en 2018 sur le champ captant d'Artix, le produit de dégradation d'un désherbant du colza et du tournesol (Metazachlore) a été retrouvé pour la première fois.

Le tableau ci-dessous présente les IFT moyens herbicides et hors herbicides pour la région Aquitaine-Limousin-Poitou Charente en 2014. Le maïs grain, le triticales et le tournesol sont les cultures avec le plus faible IFT.

Tableau 26 : IFT moyens pour la région Nouvelle Aquitaine

Culture	IFT Moyen Herbicide	IFT Moyen Hors herbicide avec traitement semences
Blé tendre	1,63	2,54
Blé dur	1,75	3,18
Orge	1,66	2,49
Triticale	1,18	1,40
Colza	2,25	5,16
Tournesol	1,48	1,37
Pois protéagineux	1,03	3,33
Maïs fourrage	1,29	1,13
Maïs grain	1,42	1,31

g. Bilan du contexte territorial dans lequel s'inscrit le PAT 2014 - 2018

Afin de comparer la pression agricole s'exerçant sur le territoire, les différents indicateurs présentés dans les parties précédentes ont été agrégés. Ceux-ci permettent de rendre compte des freins s'exerçant sur le territoire mais aussi des atouts de chaque champ captant.

		TAP de Bordes	TAP de Mazères-Lezons	TAP d'Artix	TAP d'Arbus
Zonage	Part de l'ensemble des TAP	30 %	16 %	34 %	20 %
	Part de l'ensemble des PPR	14 %	29 %	24 %	33 %
Occupation du sol du TAP	Zone urbaine	12 %	36 %	9 %	16 %
	Zone agricole	60 %	46 %	80 %	57 %
	Forêt	28 %	15 %	9 %	18 %
	Autres	0 %	3 %	2 %	9 %
Contexte sociologique	Nombre de structures en 2016	72	27	45	27
	Surface moyenne 2016 / exploitation	7	5	16,4	19,7
	Part des exploitants ayant moins de 50 ans (2017)	23 %	17 %	16 %	24 %
Assolement et rotations	Part des prairies en 2017	15,3 %	42,9 %	13,7 %	32,9 %
	Part du Maïs en 2017	68,6 %	38,8 %	62,4 %	49,7 %
	Part des autres cultures	14,1 %	11 %	18,2 %	13,9 %
	Rotations >= à 3 cultures en 7	10 %	6 %	27 %	7 %

	ans				
Agriculture Biologique	Part du TAP en BIO	0,8 %	3,4 %	1,21 %	0 %
Pression pesticides Maïs	IFT herbicide maïs 2017	1,57	NR	1,51	NR
	Evolution IFT 2014 – 2017	- 11%		-14%	
	%agri utilisant du S-métolachlore	24% en 2017	NR	16%	NR
	Evolution utilisation S-métolachlore 2014 - 2017	-11%	NR	+7%	NR
	Désherbage sur le rang	2 agriculteurs	NR	3 agriculteurs	NR
Pression nitrates Maïs	Kg N/qtx maïs	1,8	NR	1,65	NR
Pression pesticides ZNA	Collectivités	Interdiction au 01/01/2017 d'utiliser des pesticides			
	Grand public	Interdiction au 01/01/2017 de vendre des pesticides en libre services Interdiction au 01/01/2019 de vendre et d'utiliser des pesticides			
BILAN :		Plus fortes contraintes	Plus faibles contraintes	Contraintes intermédiaires	Contraintes intermédiaires

Concernant les indicateurs techniques, il est complexe de traiter la donnée par champs-captant. Peu d'agriculteurs ont souhaité être accompagnés sur les TAP de Mazères-Lezons et Arbus. Par conséquent, le PAT dispose de trop peu d'information sur ces deux territoires pour faire une analyse sur ces champs captant.

Toutefois, l'analyse des résultats fait ressortir les points suivants :

- **Peu d'évolutions** sont observées en ce qui concerne la **fertilisation du maïs**
- **Un risque de pollution ponctuelle par les pesticides** persiste notamment au niveau du **remplissage des pulvérisateurs et du lavage du fond de cuve**
- **L'IFT maïs herbicide a diminué** sur la zone **mais reste au-dessus de l'IFT régional** pour le maïs. Globalement un IFT plus faible est observé sur Artix par rapport à Bordes
- **Les pratiques « alternatives »** telles que le post-levée, le désherbage sur le rang et le désherbage mécanique **peinent à se mettre en place**, du fait du manque de matériel, de temps et de la connaissance technique que cela nécessite. Lorsque des agriculteurs ont mis en œuvre ces pratiques, une diminution de l'IFT a pu être constaté.

- **L'utilisation du S-métolachlore**, molécule encore utilisée retrouvée dans l'eau, **tend à diminuer** :1/3 des exploitants l'employaient en 2014 contre 1/5 en 2017. Ce changement semble être corrélé aux actions du PAT. Toutefois, le S-métolachlore est remplacé par une autre molécule, ce qui ne fait que déplacer le problème.

4- Evaluation de la gouvernance

a. Organisation actuelle du PAT du point de vue de la gouvernance

Le PAT du Gave de Pau est gouverné par 6 collectivités territoriales avec un système de portage tournant. Pour le PAT2, l'ensemble des 6 collectivités étaient engagées via une convention et un règlement de fonctionnement signé le 3 décembre 2012, avec les obligations et rôles suivant :

- Financement annuel à hauteur de 7 787 € maximum
- Elaborer le cadre général du PAT qui détermine son fonctionnement et assure son pilotage et son animation
- Construire et mener les actions non-agricoles et coconstruire les actions agricoles en partenariat avec les acteurs agricoles

Dans les faits, le PAT2 a été porté par le SMNEP qui a mis à disposition ses locaux ainsi qu'un agent (30% d'un ETP) pour la gestion administrative et financière, le PAT étant rattaché à la trésorerie du SMNEP. L'ensemble des collectivités par l'intermédiaire de COFIL et de Comité technique ont élaboré et validé les orientations et actions sous maîtrise d'ouvrage des collectivités (schéma 1)

Une autre partie des actions agricoles étaient sous maîtrise d'ouvrage directe des acteurs agricoles (coopératives, Chambre d'Agriculture, FDCUMA). Les actions étaient ainsi déposées, validées et financées à hauteur de 50% par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne. Les collectivités étaient par la suite en charge d'animer l'ensemble des actions agricoles. Les maîtres d'ouvrages pour ces actions rendaient directement compte à l'AEAG (schéma 2).

Schéma 1 - Gouvernance des actions sous maîtrise d'ouvrage collectivité : réseau de suivi, amélioration des connaissances, volet non agricole, communication, partie du volet agricole (accompagnement individuel par le bureau d'étude Agronomie Terroirs)

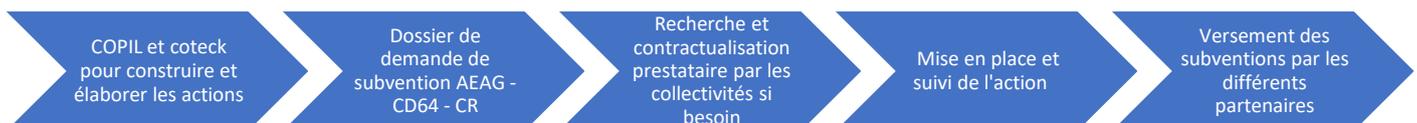


Schéma 2 Gouvernance des actions sous maîtrises d'ouvrage des acteurs agricoles (OPA): actions agricoles menées par les coopératives, la chambre d'agriculture 64, la FDCUMA et le projet Valley Bio du Gave



b. Evaluation de la gouvernance par l'intermédiaire de la perception des acteurs

Vision des collectivités sur la gouvernance :

Globalement l'ensemble des collectivités souhaitent poursuivre le PAT et continuer à s'investir. Toutefois, deux grandes visions sur la gouvernance cohabitent. Une partie des collectivités (2

collectivités sur 6) pensent que la gouvernance et le portage du PAT par les collectivités est idéal et est à conserver. Les collectivités sont en effet au cœur de l'enjeu eau potable et proches des territoires d'action. Une autre partie des collectivités ont le sentiment que le PAT a pris de l'ampleur et dépasse le champ uniquement de l'eau potable avec notamment un volet agricole important sur lequel ils ne sont pas compétents pour intervenir. Un portage et une gouvernance par une autre entité (CD64, Conseil Régional, le syndicat mixte du gave de Pau) légitime sur l'ensemble du territoire et avec une compétence agricole serait de ce fait préférable. Par ailleurs, au regard de l'historique du PAT depuis 2008, les collectivités trouvent que la chambre d'agriculture 64 ne semble pas assez dynamique sur la thématique pour jouer ce rôle.

D'autre part au regard du contexte financier ainsi qu'un **manque de lisibilité sur la pérennité du PAT**, l'ensemble des collectivités expriment des réserves pour porter un nouveau PAT. En effet le PAT étant rattaché à la trésorerie de la collectivité porteuse, l'ensemble des dépenses sont avancées par la collectivité porteuse en attente du versement des aides par les différents financeurs. L'embauche des agents du PAT est également à la charge de la structure porteuse.

L'absence des services de l'Etat est déplorée. Un portage politique plus fort serait souhaitable.

Vision des acteurs agricoles sur la gouvernance :

L'ensemble des acteurs agricoles sont satisfaits par la gouvernance du PAT actuel. Les collectivités sont des acteurs neutres, ce qui facilite la liberté d'actions ainsi que l'entrée au sein du PAT d'un panel d'acteurs ayant des visions différentes voire étant concurrents dans leur domaine d'activité.

Vision des financeurs sur la gouvernance :

Selon les financeurs, la gouvernance actuelle par les collectivités est souhaitable pour les mêmes raisons que précédemment citées. **Une gouvernance par le Conseil Régional ou le Conseil Départemental n'est pas envisageable.**

c. Evaluation de l'animation territoriale du PAT via la perception des acteurs

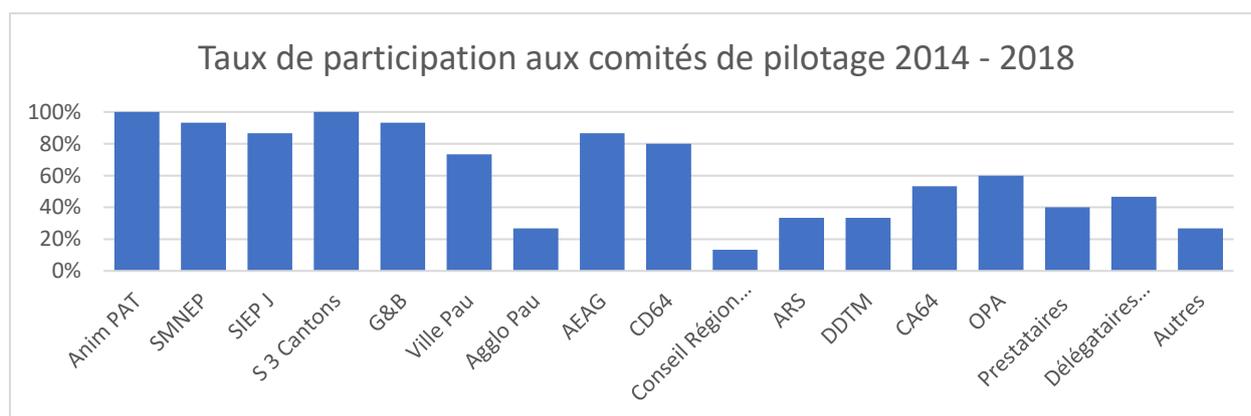


Figure 41: Taux de participation aux comités de pilotage de 2014-2018

Vision des collectivités sur l'animation :

Les collectivités sont satisfaites de l'animation en générale. La fréquence et l'organisation des COPIEL et des comités techniques est satisfaisante. Cependant, un **manque de temps d'échange OPA/collectivités, de communication sur les actions et leurs résultats a été déploré.** Le schéma de

gouvernance et d'animation des actions agricoles sous maîtrise d'ouvrage des acteurs agricoles via l'AEAG est décrié pour les points suivants :

- Les collectivités n'ont pas la connaissance des actions déposées à l'AEAG et ne **peuvent pas donner leurs avis sur les actions** et les rendus attendus.
- Le PAT est en charge d'animer et de coordonner des actions agricoles dont il n'a **pas connaissance dans la globalité**
- Les acteurs agricoles n'ont pas à rendre compte aux collectivités. Ces dernières ont de ce fait peu de moyens pour moduler et faire respecter les échéances et les obligations de chaque structure. **L'investissement des acteurs agricoles n'est pas à la hauteur des attentes des collectivités.** Les obligations de résultats actuels ne sont pas toujours exigeantes pour permettre de bien valoriser les actions.

Vision des acteurs agricoles sur l'animation :

Les acteurs agricoles sont satisfaits de l'animation agricole actuelle. Tout comme les collectivités, ils souhaitent qu'une communication et qu'un lien plus fort soit établi avec les collectivités. Le fonctionnement avec l'Agence de l'Eau est bon et l'aide à hauteur de 50% est incitative. Un manque d'harmonisation, de lisibilité sur le rôle de chacun (traitement de la donnée, communication, actions réalisées par les autres partenaires...) est ressenti du fait du dépôt d'un dossier par acteur et engendre des temps de latence ou des incompréhensions.

D'autre part, l'ensemble des acteurs agricoles n'émargent pas sous les mêmes conditions. Le bureau d'étude Agronomie Terroirs est un prestataire du PAT avec une aide plus importante, ce qui est ressenti par certaines structures comme une distorsion.

Conclusion gouvernance et animation :

Tableau 27 : Points forts points faibles de la gouvernance et de l'animation

	Les +	Les -
Gouvernance par une collectivité	-Au cœur de la problématique -Proche du territoire -Acteurs neutres facilitant l'adhésion des acteurs agricoles	-Dépassement du champ de compétences des collectivités sur le volet agricole -Légitimité à intervenir -Manque d'investissement des services de l'Etat
Portage par une collectivité		-Trésorerie rattachée à la collectivité porteuse, difficile dans le contexte financier actuel -Titularisation d'un agent risquée du fait d'un manque de lisibilité sur le futur PAT
Animation agricole	COFIL et Comité technique Animateur Aide AEAG (50% actions agricoles)	- Peu de moyens de suivre et d'arbitrer les actions hors maîtrise d'ouvrage PAT -Manque d'harmonisation sur le rôle des différents acteurs agricoles (1 dossier par structure déposé) - Manque de communication et de retours sur le volet agricole entre OPA-collectivités

Code couleurs : Collectivités – Acteurs agricoles – Acteurs agricoles et collectivités

L'ensemble des collectivités souhaitent poursuivre le PAT. Un **changement de gouvernance** pour aller vers une structure plus légitime sur l'ensemble du territoire et avec davantage de compétence agricole est **souhaité par certaines collectivités** tandis que **d'autres souhaitent conserver une gouvernance** et un portage au sein des **collectivités**. **Les acteurs agricoles et les financeurs sont satisfaits de la gouvernance actuelle.**

L'animation est satisfaisante. **Plus de communication** s'avère nécessaire entre les collectivités et les acteurs agricoles. **Le montage hors maîtrise d'ouvrage PAT (via AEAG) présente des limites** autant pour les acteurs agricoles, que pour les collectivités et **semble à revoir en partie.**

5- Bilan des actions du PAT 2

Dans cette partie, il sera présenté l'ensemble des actions qui ont été menées dans le cadre du PAT 2014-2018 sur le territoire. Les actions vont être classées par volets. Par soucis de cohérence, les mêmes catégories que celles qui composent le Programme d'Actions vont être utilisées.

a. Rappel de la structuration du Programme d'Action Territorial 2014 -2018

Le programme d'action est scindé en **plusieurs objectifs répondant à la finalité de protection et d'amélioration de la qualité de la ressource** en eau potable du territoire. **6 objectifs** ont été identifiés. Ils sont rappelés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 28: Rappel des objectifs du PAT 2

Numéro objectif	Intitulé	Actions associées
Objectif 1	Animation territoriale	Animation territoriale
		Communication générale
Objectif 2	Amélioration des connaissances	Etudes scientifiques
		Réseau de suivi de la qualité de l'eau
Objectif 3	Accompagner collectivement les agriculteurs vers le changement de pratiques	Journées techniques et essais
Objectif 4	Accompagner individuellement les agriculteurs vers le changement de pratiques	Accompagnement individuel des agriculteurs
		Dispositif MAEC
		Dispositif PVE
Objectif 5	Accompagner les acteurs ZNA pour limiter la pollution diffuse par les phytosanitaires	Accompagnement des collectivités et professionnels en charge de l'entretien des espaces verts
		Sensibilisation du grand public
Objectif 6	Maîtrise foncière dans les périmètres de protection des captages	Veille et acquisition foncière

b. Action 1.1 : Animation territoriale

Description de l'action

Cette action a consisté à recruter un animateur dédié à faire vivre le PAT pendant toute la durée. L'animatrice en poste a notamment eu la charge de coordonner l'ensemble des actions inscrites dans le cadre du PAT. Pour ce faire, des comités de pilotage, comités techniques et réunions diverses entre les différents partenaires se sont déroulés sous la responsabilité de l'animatrice. La partie administrative consistant à la gestion du budget, la réalisation des dossiers de demande de subvention et la rédaction des appels d'offre de marché public a été pris en charge par le SMNEP sous la forme de décharge de temps de travail.

Objectifs

L'objectif de cette action est de garantir le bon état d'avancement des actions ainsi que la bonne gestion du budget qui a été acté à la fois par les partenaires financiers mais aussi l'ensemble des collectivités porteuses du projet. La finalité est de rationaliser le programme d'action afin d'améliorer son efficacité.

Indicateurs

- 7 réunions par an comprenant les comités de pilotage, les comités techniques et réunions diverses de programmation
- 202 jours d'animation sur le territoire par an

Localisation

Cette action concerne l'ensemble du territoire du PAT. En effet, cette action étant transversale, elle pilote l'ensemble des autres actions qui ont des périmètres variables mais s'inscrivent dans la zone définie par le PAT.

Déroulement

Le SMNEP étant le syndicat qui a repris le portage du second PAT, c'est également la structure qui a pris en charge le poste d'animateur agricole. De plus, le SMNEP officie en appui sur la gestion administrative et budgétaire du PAT puisque la trésorerie PAT est intégrée à celle du SMNEP. En 2017 et 2018, une personne supplémentaire est également venue en renfort sur la partie animation et réalisation du bilan pluriannuel du PAT.

Résultats

Le tableau ci-dessous synthétise l'activité d'animation agricole au travers des deux indicateurs décrits précédemment :

Tableau 29: Synthèse de l'activité liée à l'animation agricole

Année	Nombre de réunions réalisées	Nombre de jours d'animation
2014	7	253
2015	5	200
2016	10	200
2017	9	200
2018 (estimé)	En cours	En cours (424)
Moyenne sur 4 années	8	213

Bilan financier de l'action

	Dépense totale réalisée	Montant annuel de l'action déposé à l'AEAG	Prévisionnel PAT
2014	56 759,5 €	60 600,0 €	60 600,0 €
2015	60 269,5 €	60 600,0 €	60 600,0 €
2016	49 414,2 €	60 600,0 €	60 600,0 €
2017	61 187,0 €	60 600,0 €	60 600,0 €
2018 (estimé)	96 779,0 €	95 600,0 €	60 600,0 €
Total	324 409,2 €	338 000,0 €	303 000,0 €

Analyse de l'action

Tableau 30: Forces et freins de l'animation territorial

	Forces	Freins
Conception et déroulement de l'action	- Pertinence des comités techniques et comités de pilotage qui permettent aux collectivités d'être fortement impliquées dans le programme d'action	- L'articulation et l'harmonisation entre toutes les actions effectuées dans le cadre du PAT sont défaillantes - Les comités techniques agricoles ne suffisent pas à permettre la coordination de l'ensemble des acteurs maîtres d'ouvrages - Il manque de la lisibilité sur les obligations et les rôles de chaque partenaire - L'organisation actuelle ne permet pas de suivre et évaluer de manière satisfaisante l'ensemble des actions du PAT
Résultats de l'action	- Les collectivités sont les plus à même d'animer globalement les actions agricoles faisant intervenir plusieurs types d'organisations professionnelles agricoles car elles sont jugées « neutres » vis-à-vis de cette thématique agricole	- Difficultés pour l'animatrice et les collectivités de prendre connaissance des résultats obtenus pour chaque action hors maîtrise d'ouvrage

Conclusion de l'action :

L'animation générale, instaurée par l'intermédiaire des différents comités, a été jugée positive par l'ensemble des acteurs et des partenaires, que ce soit les porteurs du PAT, les partenaires techniques ou financiers. La fréquence et le contenu des différentes réunions est satisfaisant.

L'animation du volet agricole est apparue comme essentiel dès la mise en place du second programme d'action territorial. En effet, sur ce territoire, l'enjeu de préservation de la ressource en eau passe nécessairement par de la concertation entre les acteurs du monde agricole et les

producteurs d'eau potable. Or, il a été difficile d'évaluer l'impact de l'animation territoriale car les collectivités, au travers de l'animatrice du PAT, n'ont pas eu les moyens matériels pour appréhender l'ensemble des résultats des actions agricoles. Des **problèmes de communication et de reporting ont fait apparaître des limites à la mission de coordination des collectivités**. Il est par conséquent important de revoir la manière dont les actions sont déterminées, portées, animées et évaluées pour améliorer leur efficacité.

c. Action 1.2 : Communication générale

Description de l'action

Le volet communication prend en compte l'ensemble des moyens matériels qui ont été créés afin de valoriser les résultats obtenus par les actions portées par le PAT. De plus, des moyens ont été mobilisés pour sensibiliser à plus grande échelle. C'est par exemple le cas du site internet.

Objectifs

Plusieurs objectifs découlent du volet communication. En effet, la communication avait pour objectif de valoriser les actions du PAT.

La priorité a été de sensibiliser différents publics à l'aide d'une diversité de supports de communication (site internet, kakémonaux, flyer, livret,...).

Indicateurs

Aucun indicateur spécifique n'a été identifié à l'origine afin d'évaluer le volet communication.

Localisation

Ce dispositif a été mobilisé sous différentes formes à l'échelle de l'ensemble du PAT.

Déroulement

Les collectivités ont porté exclusivement l'aspect communication au niveau du PAT.

Résultats

Ci-dessous sont présentés les éléments prépondérants dans le volet communication de ces 5 dernières années.

2014 :

- Création d'une plaquette de présentation du PAT à l'occasion du lancement de l'accompagnement individuel
- Impressions de plaquettes, flyers, livrets

2017 :

- Rénovation du logo PAT et création du logo VBG
- Nouvelle charte graphique
- Création de kakémonaux présentant le PAT et VBG
- Rénovation du site internet

- Création d'une Newsletter à destination des agriculteurs. Au total, 3 Newsletters ont été produites et diffusées. 171 personnes composent la liste de diffusion dont 84 % sont des agriculteurs. Le tableau ci-dessous indique les résultats de leur diffusion :

NEWSLETTER	Liste de diffusion	Ouverture du mail	Ouverture d'au moins un article
11 décembre 2017	171	58 %	16 %
28 février 2018	171	47 %	16 %
2 juillet 2018	171	40 %	4 %

Le tableau ci-dessous fait apparaître que peu d'agriculteurs ouvrent leurs mails et que ce média ne peut suffire.

- Création d'une bâche pour les stands du PAT lors d'évènements

2018 :

- Impression de fiches essais à destination des agriculteurs
- Création d'un nouveau flyer du PAT intégrant le programme « Valley Bio du Gave »

Bilan financier de l'action

Tableau 31: Bilan financier du volet communication

	Dépense totale réalisée	Montant annuel des travaux	Prévisionnel PAT
2014	2 357 €	20 000 €	20 000 €
2015	636 €	10 000 €	20 000 €
2016	1 460 €	10 000 €	20 000 €
2017	10 017 €	15 000 €	20 000 €
2018 (estimé)	1 314 €	5 000 €	20 000 €
Total	15 785 €	60 000 €	80 000 €

Analyse de l'action

Tableau 32 : Forces et freins du volet communication

Forces		Freins
Conception et déroulement de l'action		<ul style="list-style-type: none">- Toutes les structures participant au PAT ont leurs propres moyens de communication, il est difficile de mobiliser les partenaires agricoles notamment sur d'autres canaux de communication.- la communication auprès des agriculteurs via l'envoi de courriers est lourde à mettre en œuvre
Résultats de l'action		<ul style="list-style-type: none">- Peu de communication sur les résultats des actions auprès des agriculteurs et des collectivités- Toutes les collectivités ne voient pas l'intérêt de communiquer sur le PAT auprès du grand public- Certains outils de communication créés sont sous utilisés ou n'arrivent pas à toucher leur cible (site internet, newsletter,...)

Conclusion de l'action :

Différents outils et canaux de communication ont été déployés pour toucher le plus large panel de personnes, ce qui demande du temps et de la coordination entre les différents partenaires. Malgré tout, les agriculteurs et les particuliers demeurent difficiles à mobiliser. Concernant la communication sur les résultats des actions notamment agricoles, cette dernière est freinée par un manque de rendus des résultats de qualité dans les temps impartis par les acteurs agricoles.

Proposition amélioration PAT3 :

Pour un futur PAT, il paraît important de travailler la communication auprès des agriculteurs, notamment mieux formaliser les attentes en termes de rendus de résultats synthétiques sur les actions. Il paraît également essentiel de réfléchir si l'investissement, en moyens humains et financiers, sur la communication auprès du grand public est pertinent.

d. Action 2.1 : Amélioration des connaissances : les études

Description de l'action

Cette partie du PAT vise à améliorer les connaissances de l'ensemble des acteurs du territoire via la collecte de données et la mise en place d'études sur plusieurs thématiques :

- Le fonctionnement hydrogéologique de la nappe alluviale du Gave de Pau
- Les mécanismes de transferts de polluants du sol jusqu'à la nappe alluviale
- La vulnérabilité du territoire vis-à-vis de ces caractéristiques pédologiques

Objectifs

Les études portées par ce PAT ont plusieurs objectifs. Le premier est de limiter les pratiques ayant un fort impact négatif sur la qualité de l'eau de la nappe alluviale en apportant de la connaissance auprès des acteurs agricoles notamment. Les études sont aussi un outil intéressant pour permettre aux collectivités productrices d'eau potable de pouvoir définir une stratégie préventive de protection de la ressource en ayant des connaissances poussées sur les captages et l'origine de l'eau brute prélevée dans les différents points de captage.

Indicateurs

- 3 études prévues sur le PAT 2014 – 2018

Localisation

Les études ont été menées soit à l'échelle de la nappe alluviale, tout en restant dans le périmètre du PAT, soit à l'échelle de chaque TAP.

Déroulement

2014 : Etudes « Footways » : étude lancée en octobre 2013, elle s'est terminée en 2014. L'objectif principal de cette étude était de **proposer aux agriculteurs des itinéraires techniques alternatifs** à ceux utilisés pour lesquels on constatait un impact négatif fort sur la ressource en eau souterraine. Pour cela, l'étude s'est décomposée en 2 phases :

- Phase 1 : Evaluation des transferts de produits pesticides vers les ressources en eau et identification des situations à risque à partir des pratiques actuelles sur le territoire.
- Phase 2 : Raisonement de pratiques alternatives et évaluation de leur efficacité vis-à-vis de l'impact sur les eaux.

2015 : Pas d'étude réalisée

2016 : Une étude a été menée par le bureau d'étude CETRA sur les données de la qualité de l'eau de la nappe alluviale. L'objectif de ce travail était de **replacer les analyses du réseau de suivi dans le fonctionnement global hydrologique de la nappe alluviale** du gave de Pau. L'intérêt était de comprendre quels étaient les facteurs qui rentrent en compte dans l'évolution des concentrations en nitrates et pesticides retrouvés dans la nappe alluviale.

2017 : Deux études ont été menées conjointement. L'une s'est appuyée sur les données analytiques de réseau de suivi de la qualité de la ressource en eau tandis que l'autre a privilégié l'amélioration des connaissances sur les sols qui composent les territoires d'action prioritaire.

Une première étude a consisté à **poursuivre les investigations** menées par le Cabinet d'Etude CETRA afin de comprendre plus précisément les **mécanismes et les facteurs de transfert des molécules d'origine agricole** jusqu'à la nappe alluviale, que sont les nitrates ainsi que les pesticides et leurs produits de dégradation.

La seconde est une **étude pédologique**. Les objectifs principaux étaient :

- D'apporter, aux techniciens des organisations professionnelles agricoles et aux agriculteurs, des connaissances sur le sol à l'échelle de la parcelle, au niveau de leur potentiel agronomique et leur vulnérabilité vis-à-vis des transferts de polluants.
- Exploiter les préconisations de l'étude Footways car les résultats sont donnés par type de sol

- Etablir une carte de la vulnérabilité du territoire vis-à-vis des transferts afin de prioriser les actions à mettre en place

Cette étude a été menée conjointement par les bureaux d'études ASUP, Territori et Pyrénées cartographie, de mars à septembre 2017, sur les zones d'appel de deux puits du Syndicat de Gave et Baïse et du SIEP de la région de Jurançon.

Une étude a également été menée parallèlement à l'étude pédologique à l'occasion d'un stage de fin d'étude d'ingénieur. Cette étude vient compléter l'étude pédologique. En effet, les objectifs étaient similaires sinon complémentaires. Le projet de stage devait répondre aux objectifs suivants :

- Caractériser et cartographier les pressions phytosanitaires s'exerçant sur le territoire
- Compléter l'analyse de l'étude pédologique en y intégrant des facteurs supplémentaires (profondeur de nappe, réseau hydrographique, topographie, ...) déterminant la vulnérabilité de la zone étudiée
- Caractériser et cartographier les risques de transfert

2018 : Pas d'étude réalisée

Résultats

Concernant l'**étude Footways**, celle-ci a donné lieu à un **rapport final** qui présente une analyse comparative de l'efficacité de différentes actions pouvant être mises en œuvre dans le PAT pour limiter les transferts. Un **guide de synthèse** destiné à tous les techniciens et conseillers intervenant auprès des agriculteurs sur le territoire a été élaboré afin qu'ils adaptent leurs préconisations aux situations rencontrées dans un objectif de moindre impact sur la qualité de l'eau.

Deux journées de restitution ont également été organisées. Une journée de formation a été mise en place afin de les familiariser à l'utilisation du guide pour tous les conseillers agricoles et une journée spécifique pour les technico-commerciaux d'Euralis.

Les deux études menées par **CETRA** ont été valorisées sous la forme **d'un rapport de synthèse** ainsi qu'une **présentation des résultats** aux collectivités.

Enfin, l'**étude pédologique** a conduit à la rédaction **d'un rapport de synthèse** ainsi que la création de **guides des sols** à destination des partenaires techniques agricoles et des agriculteurs. De plus, **une demi-journée de restitution de l'étude pédologique** a été organisée à destination des techniciens agricoles. **Trois autres demi-journées techniques** ont eu lieu dans le cadre de la valorisation de l'étude pédologique. Des fosses pédologiques ont été réalisées, servant de support à ces journées qui avaient pour objectif de créer un temps d'échange pour les agriculteurs autour de leurs connaissances sur le sol.

Bilan financier de l'action

Tableau 33: Bilan financier du volet amélioration des connaissances via des études

	Dépense totale réalisée	Montant annuel des études déposé à l'AEAG	Prévisionnel PAT
2014 (fléché sur 2013 par l'AEAG)	69 368 €	69 368 €	80 000 €
2015	0 €	0 €	80 000 €
2016	5 016 €	7 320 €	80 000 €
2017	39 002 €	36 940 €	80 000 €
2018 (estimé)	5 000 €	35 000 €	80 000 €
Total	118 386 €	148 628 €	400 000 €

Analyse de l'action

Tableau 34: Forces et freins du volet amélioration des connaissances via des études

	Forces	Freins
Conception et déroulement de l'action	<p>- Implication et concertation des partenaires techniques agricoles dans la réalisation afin d'adapter les préconisations et les pistes d'améliorations suites aux résultats des études</p>	<p>- Manque de concertation sur les besoins en termes de connaissances des différents opérateurs et le format approprié pour la valorisation des études (faible appropriation des enseignements et des outils issus de ces études)</p> <p>- Les hypothèses de chaque étude doivent être définies en amont du processus d'élaboration de l'étude et se focaliser sur une finalité de préservation ou amélioration de la qualité de la ressource en eau souterraine</p> <p>- Manque de sollicitation des acteurs agricoles au cours de la réalisation des études sur les pratiques agricoles et leurs visions du territoire</p>
Résultats de l'action	<p>- Une multitude de données qui caractérisent le territoire sont générées</p>	<p>- Intérêt peu marqué des partenaires techniques agricoles pour certaines études qui ne s'approprient pas de manière satisfaisante les résultats et les</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration des connaissances sur l'impact des pratiques agricoles - Avancées dans l'interprétation des résultats des analyses d'eau 	<p>outils de préconisation générés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faible valorisation des études : les résultats des études sont peu réutilisés par la suite - Les données issues des études ne sont pas transmises en totalité aux collectivités porteuses du projet : nécessité de récupérer l'ensemble des données collectées et générées dans le cadre des études - Les connaissances actuelles sur le territoire et au niveau des transferts de produits phytosanitaire ne permettent pas d'aller plus loin dans les interprétations des résultats des analyses d'eau
--	--	---

Conclusion de l'action :

Les études ont permis d'avoir des informations supplémentaires vis-à-vis de la ressource et de sa vulnérabilité. Toutefois, ces études demeurent très difficiles à valoriser sur le terrain notamment auprès des acteurs agricoles et des agriculteurs.

Proposition d'amélioration pour un PAT 3 :

Il paraît important de **bien cibler la thématique des études**. Ces dernières doivent permettre de **proposer et d'évaluer des pratiques agricoles ayant un impact positif sur la qualité de l'eau** qui soient **adaptées au territoire** ainsi que **leurs modalités de mise en œuvre sur le terrain**. Ainsi, le cahier des charges doit être réfléchi avec les acteurs agricoles pour répondre à leur attente et être valorisable facilement. Les études ne doivent pas dépasser les champs de compétences du PAT.

Par ailleurs, les résultats des études doivent être connus de tous et accessibles à tous. Réaliser systématiquement des documents de vulgarisation adaptés à chaque public pourrait permettre une meilleure appropriation des nouvelles connaissances.

e. Action 2.2 : Amélioration des connaissances : suivi de la qualité de l'eau de la nappe alluviale du gave de Pau

Description de l'action

Deux réseaux de suivi de la qualité de l'eau de la nappe alluviale sont financés par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne dans le cadre de PAT du Gave de Pau : le réseau de suivi du Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques ainsi que celui mis en place par les collectivités porteuses du programme.

Le réseau de suivi est un dispositif basé sur un plan d'analyse de la qualité de l'eau sur les quatre champs captants du PAT.

Objectifs

L'objectif principal est de disposer de données à jour sur l'état de la nappe alluviale, notamment vis-à-vis des concentrations en nitrates et en molécules phytosanitaires sur les différents champs captants du PAT.

Indicateurs

- 80 analyses par an effectuées par les collectivités pour leur propre réseau de suivi

Localisation

Les 4 champs captants du PAT

Déroulement

Suivi de la qualité de l'eau par les collectivités :

Chaque année, le suivi de la qualité de l'eau demande de mettre en place toute une série d'actions :

- La récupération et l'exploitation des résultats des analyses d'eau faites auprès de l'ARS, du CG-64 et des personnes référentes en charge de l'autocontrôle pour chaque collectivité productrice d'eau potable.
- Réseau de suivi du PAT : Face à la problématique montante des produits phytosanitaires, et plus spécialement des métabolites de pesticides, les collectivités porteuses du Plan d'Action Territorial ont mis en place en octobre 2014 leur propre réseau de suivi, afin de mieux suivre et comprendre la fluctuation annuelle de ces molécules. Les contrats avec le prestataire ayant une durée de validité d'un an, cela permet de retravailler chaque année le marché afin de l'adapter en fonction du budget et de l'enrichir avec les molécules nouvellement utilisées sur le territoire.

Les analyses sont déclenchées tous les mois sur les points de suivi. Le laboratoire des Pyrénées et des Landes est attributaire du marché depuis 2014. Il est donc en charge des analyses. Les prélèvements sont effectués par le laboratoire, un planning prévisionnel a été bâti, avec la possibilité de décaler les prélèvements en fonction des conditions météorologiques et du contexte de la campagne culturale en cours. La liste des molécules analysées, leurs seuils de détections ainsi que les méthodes d'analyses sont indiqués dans l'Annexe 4

Suivi de la qualité de l'eau par le Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques :

Le Département a également engagé un partenariat avec le Laboratoire des Pyrénées pour les prélèvements et analyses des masses d'eau et notamment de piézomètres de la nappe alluviale du Gave de Pau. L'ensemble des analyses effectuées par les différents maîtres d'ouvrages sont complémentaires. En effet, une concertation entre tous les acteurs a eu lieu afin de rendre tous les plans d'analyses cohérents les uns vis-à-vis des autres.

Résultats

- Les détections de molécules sont récapitulées dans un tableau excel et représentées dans des graphiques champ captant par champ captant (cf Annexe 5)
- Un tableau de synthèse et 2 représentations graphiques par champ captant montrant l'évolution des concentrations en nitrates et molécules phytosanitaires sont générés tous les mois afin de permettre aux collectivités de s'approprier et de valoriser les données issues du réseau de suivi.

Bilan financier de l'action

Tableau 35: Bilan financier du réseau de suivi

	Dépense totale réalisée Collectivités	Montant annuel de l'action déposé à l'AEAG Collectivités	Dépense totale réalisée CD64	Montant annuel de l'action déposé à l'AEAG CD64	Total réalisé	Prévisionnel PAT
2014	11 290 €	0 €	18 345€	20 672€	29 635€	34 000 €
2015	102 911 €	130229 €	22 438€	22 438€	125 349 €	34 000 €
2016	78 700 €	88 420 €	22 898€	22 900€	101 598€	34 000 €
2017	60 923 €	59 644 €	23 145€	23 147€	84 068€	34 000 €
2018 (estimé)	64 934 €	64 934 €	23 398€	23 400€	88 332€	34 000 €
Total	318 758 €	343 227 €	110 225€	112 558€	428 982€	170 000 €

Analyse de l'action

Tableau 36: Forces et freins du réseau de suivi

	Forces	Freins
Conception et déroulement de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Le réseau de suivi a été réalisé en tenant compte des molécules utilisées sur le territoire - Co-construction du réseau avec les partenaires techniques et financiers - Mise à jour et optimisation du réseau de suivi en fonction de l'évolution des connaissances de la pression agricole et du fonctionnement hydrogéologique de la nappe alluviale 	<ul style="list-style-type: none"> - Pas ou peu de transfert de données de qualité de l'eau générées directement par les collectivités ou leurs délégataires -Faible valorisation des réseaux de suivi complémentaire au PAT (CD64 et ARS)
Résultats de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Permet de détenir des mesures qualitatives précises sur l'état de la masse d'eau au niveau des différents champs captants - résultats valorisés par des bulletins mensuels qui sont bien relayés (collectivités, communes intéressées, ...) car l'intérêt pour cette problématique est réel sur 	<ul style="list-style-type: none"> - Très coûteux représente environ 1/3 du budget annuel du PAT pour les collectivités - Le réseau de suivi en tant que tel ne peut pas être vu comme un dispositif permettant d'avoir une incidence directe sur l'amélioration de la qualité de l'eau

	<p>le territoire</p> <p>- Bon outil de pilotage des collectivités productrices d'eau potable. Support efficace pour mesurer la pression sur la ressource permettant d'adapter la stratégie de développement des collectivités productrice d'eau potable</p>	<p>- Le constat d'une ressource en eau potable menacée par les activités humaines est dressé depuis des années. Se pose la question de faire perdurer un dispositif coûteux</p> <p>- Même si le réseau de suivi est précis, il est difficile d'établir une relation simple entre les pratiques des agriculteurs et la qualité de l'eau.</p> <p>- la vision de la qualité de l'eau tend à être la plus exhaustive possible, cependant le laboratoire n'est pas en mesure d'analyser l'ensemble des molécules utilisées sur le territoire notamment les métabolites</p>
--	---	---

Conclusion :

Le réseau de suivi apparaît comme un **élément clé** pour les collectivités pour suivre la qualité de l'eau des captages de manière précise. Toutefois, il est **très coûteux** à mettre en œuvre et **ne permet d'avoir qu'une vision partielle de la qualité de l'eau**. Il est difficile d'interpréter les résultats étant donné la complexité des processus de transferts de polluants.

Proposition d'amélioration pour un PAT 3 :

L'ensemble des collectivités souhaitent poursuivre l'action mais des questions se posent concernant une optimisation du réseau de suivi ou la mise en œuvre d'analyses complémentaires notamment pour les molécules émergentes telles que les produits pharmaceutiques, les perturbateurs endocriniens, etc, ... liées aux rejets anthropiques (STEP, industries, agriculture, urbanisation). Cette volonté est exprimée par les collectivités dans l'optique d'aller plus loin afin de permettre une meilleure compréhension de la qualité de l'eau.

Une rationalisation et/ou redéfinition du réseau de suivi pour le PAT 3 est donc à envisager

f. Action 3 : Accompagnement collectif des agriculteurs :

Description de l'action

Ce volet d'action regroupe l'ensemble des moyens mobilisés essentiellement sous la forme de journées techniques, de réunions à destination des agriculteurs ou techniciens d'organisations professionnelles agricoles et d'essais. Les structures qui se sont positionnées pour réaliser de l'accompagnement collectif sont les collectivités porteuses du PAT, la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques ainsi qu'Euralis et nouvellement Agronomie-Terroirs en 2018 pour la mise en place d'un essai.

En 2017 et 2018, un nouveau projet, Valley Bio du Gave, est mis en place pour développer l'Agriculture Biologique (AB) sur le territoire. Ce projet est multi-partenarial et est porté par la Chambre d'Agriculture, AgriBio Union, le CIVAM et Interbio Nouvelle-Aquitaine. Il est « classé » dans le volet agricole collectif (notamment d'un point de vue financier) mais sort en réalité de ce cadre car il intègre également l'aspect filière, l'implication des collectivités dans le bio et la communication. Il

est sous maîtrise d'ouvrage des quatre structures et coordonné par Interbio-Nouvelle-Aquitaine, VBG. Il n'est pas directement rattaché au PAT.

Objectifs

- D'une manière générale, les objectifs de l'accompagnement collectif des agriculteurs sont de partager des informations techniques par l'intermédiaire de retours d'expériences ou de références locales afin que ceux-ci puissent envisager de nouvelles possibilités de produire. L'idée est d'ouvrir le champ des possibilités afin que les agriculteurs disposent de connaissances supplémentaires qui rentreront dans le raisonnement de leur système d'exploitation.
- Les journées collectives sont une manière, complémentaire au conseil technique individualisé, de faire découvrir des alternatives aux systèmes agricoles conventionnels

Indicateurs

- 25 essais
- 25 journées techniques
- Diffusion de fiches techniques aux 700 agriculteurs au sein du PAT

Localisation

Les journées collectives et essais se sont essentiellement déroulés au sein des différents Territoires d'Action Prioritaire du PAT.

Déroulements :

Concernant les actions en dehors du projet Valley bio du Gave, une partie des actions telles que certaines journées techniques ou les essais sont menées et pilotées entièrement par les maîtres d'ouvrages (CA64, Euralis) via un soutien financier de l'Agence de l'eau. D'autres actions telles que l'organisation des journées agronomiques du PAT sont coordonnées par le PAT. Elles sont alors discutées en comité technique agricole et le PAT se charge principalement de l'aspect communication via l'envoi de courrier et la publication d'encart ainsi que la logistique. Pour quelques actions, le PAT a œuvré seul.

Concernant le programme d'action Valley Bio du Gave, les différents partenaires construisent ensemble un programme d'action qu'ils déposent à l'Agence de l'eau et le réalisent par la suite de manière indépendante au PAT. Le PAT peut être sollicité pour participer si besoin lors des réunions des différents partenaires ou lors des rencontres avec les collectivités. Compte-tenu de la structuration de « Valley Bio Gave », le PAT n'a que peu de retours sur les actions menées dans le cadre du programme.

Résultats de l'action :

Au total **18 essais** ont été réalisés dans le cadre du PAT2. Les essais quasiment systématiques concernaient le désherbage du maïs et sa fertilisation azotée avec le suivi des reliquats. Quelques essais portaient sur la diversification, les couverts hivernaux ou le désherbage de cultures autres que le maïs. La majorité des essais ont été valorisés à travers des journées techniques ou des fiches essais. Quelques essais (désherbage maïs doux, haricot vert) n'ont pas été valorisés à la connaissance du PAT. Par ailleurs, il est arrivé à **plusieurs reprises** que les **résultats des essais** ne soient **pas exploitables** suite à des erreurs de suivi de protocole ou suite aux aléas climatiques.

Durant le PAT2, **31 journées techniques** ont eu lieu (hors VBG), certaines se basant sur les placettes des essais en cours, d'autres sur de la démonstration de matériel ou de nouvelles techniques culturales. La mobilisation des agriculteurs pour ces journées techniques était variable et

semble avoir diminuée au cours du temps. En parallèle, les journées techniques proposées par les partenaires étaient moins fréquentes en fin de PAT.

D'autres journées ont été dédiées à la formation des techniciens des différentes structures accompagnatrices, à la sensibilisation des futurs agriculteurs. Euralis a également porté un accompagnement spécifique destiné aux agriculteurs ayant recours à des ETA. 5 agriculteurs y ont participé en 2016 et ont ainsi testé le désherbage sur le rang.

Deux actions n'ont pas entièrement abouti. Il était prévu de réaliser des voyages d'étude. Un seul a été proposé et aucun agriculteur n'y a participé. Une étude a été réalisée pour mettre en place une filière foin de qualité cependant peu de pistes d'amélioration du système actuel sont ressorties.

Il était prévu la création de groupe de travail thématique pour les agriculteurs. Aucun groupe spécifique au PAT n'a été créé jusqu'à août 2018. Les acteurs agricoles n'ayant pas réussi à fédérer les agriculteurs du PAT autour d'une thématique. Un groupe « ferme 30 000 » porté par Euralis et la CA64 devrait voir le jour.

Le tableau ci-dessous synthétise l'ensemble des actions du volet collectif du PAT2 en dehors des actions de VBG. Le détail est donné en Annexe 10. En l'absence de bilan technique transmis par VBG, le programme d'action 2017 est présenté en Annexe 11.

Tableau 37: Synthèse des actions réalisées dans le cadre du volet accompagnement collectif des agriculteurs

		2014	2015	2016	2017	2018
Essais	Fertilisation maïs	1	1	1	1	1
	Désherbage maïs	1	1	1	1	1
	Désherbage haricot vert		1		1	
	Désherbage maïs doux					1
	Désherbage soja					1
	Couverts hivernaux		1	1		
	Semi à 40 cm du maïs					1
	Diversification	2				
Total Essais		3	4	3	3	5
Jtk	Démonstration	1	1			
	Visite essais	4	1	2		2
	Prairie et Luzerne		3	2	1	
	Rencontre agronomique PAT		1	2	2	
	Autres (journées hors PAT proposées par les partenaires ou journée PAT spécifique)		1 PAT + 1CA	4 Euralis +CA64		2 PAT
Total journées techniques		5	9	10	3 (+9 JTK VBG)	4 (+JTK VBG)
Voyage étude			1			
Formation techniciens		2	1		1	
Sensibilisation lycée agricole					2	1
Convention Agriculteurs-ETA-Euralis				1 (5 agri)	?	?
Etude filière foin de qualité					1	
VBG (Jtk,...)					1	1
Proposition Groupe « ferme 30 000 » (réduction phytosanitaire)						En cours

Bilan financier de l'action

Tableau 38 : Bilan financier de l'accompagnement collectif agricole

	Dépense totale réalisée	Montant annuel de l'action déposé à l'AEAG	Prévisionnel PAT
2014	46 173 €	94 800 €	113 500 €
2015	44 030 €	71 510 €	113 500 €
2016	44 211 €	62 310 €	113 500 €
2017	104 994 €	136 732 €	113 500 €
2018 (estimé)	130 736 €	147 468 €	113 500 €
Total	370 143 €	512 820 €	567 500 €

Analyse de l'action

Tableau 39 : Forces et freins de l'accompagnement collectif agricole

		Forces	Freins
Général (VBG et hors VBG)	Conception et déroulement de l'action	De nombreux acteurs agricoles travaillent ensemble	Le PAT ne participe pas à l'élaboration et n'a pas d'informations sur les programmes d'actions déposés par les autres maîtres d'ouvrage alors qu'il est en charge de leur coordination
	Résultats de l'action		-Les agriculteurs du territoire sont difficiles à mobiliser - Manque de communication sur les actions réalisées
« Collectif hors VBG »	Conception et déroulement de l'action	Partenariat entre la Chambre d'Agriculture et Euralis	-Difficulté à trouver des thématiques innovantes qui intéressent les agriculteurs - Thématiques et modalités choisies par les OPA pour les essais discutables car certaines sont éloignées de l'enjeu de réduction de la pression phytosanitaires sur le territoire
	Résultats de l'action	- Création de références locales permettant aux	-Manque de valorisation des résultats

		agriculteurs de mieux s'approprier les nouvelles techniques agricoles expérimentées. - Sensibilisation des agriculteurs à de nouvelles techniques, du nouveau matériel ou d'autres itinéraires techniques intéressants au niveau de la protection de la ressource en eau	-Perte de motivation des acteurs agricoles -Participation en baisse des agriculteurs aux journées techniques
VBG	Conception et déroulement de l'action	-Fédération d'acteurs et mutualisation de moyens	- Difficulté pour les collectivités à comprendre l'articulation entre le PAT et VBG
	Résultats de l'action	-Nombreuses journées techniques	-Faible proportion de participation des agriculteurs du PAT au journées techniques

Conclusion de l'action :

Le volet collectif « hors VBG » a permis d'acquérir des références locales et de les diffuser sur le territoire. Cependant, **ce volet semble être à bout de souffle** car la participation des agriculteurs aux journées techniques est de plus en plus faible, les thématiques abordées sont récurrentes (essais et journées techniques) et une baisse de motivation et de proactivité de certains partenaires est ressentie.

Le programme Valley Bio du Gave permet de démultiplier les actions sur le territoire autour du Bio ainsi que de faire travailler de concert les acteurs de l'agriculture biologique. Un manque de retours sur les actions et de synergie entre Valley Bio du Gave et le PAT a été identifié. Un travail a été amorcé pour améliorer la communication entre le PAT et l'équipe de VBG et au sein même de l'équipe de VBG.

Proposition d'amélioration pour un PAT 3 :

Concernant le volet collectif « hors VBG », il paraît important d'**insuffler une nouvelle dynamique par des interventions extérieures, remettre les agriculteurs au cœur de ce volet et mieux communiquer**. Mener des acquisitions de références locales directement par les agriculteurs et établir des temps d'échanges « informels » sur les pratiques en petits comités pourraient être intéressants.

Une meilleure synergie est à mettre entre le programme « Valley Bio du Gave » et le PAT. Un travail a été amorcé pour mieux communiquer avec les collectivités et être plus proche des agriculteurs du territoire. Ce travail mérite d'être poursuivi.

g. Action 4.1 : Accompagnement individuel des agriculteurs

Description de l'action

Le premier PAT était axé sur l'accompagnement collectif, l'accompagnement individuel n'était pas prévu au départ mais a été intégré à partir de 2011 avec le classement des captages de Bordes comme captages prioritaires.

L'accompagnement individuel, par le contact privilégié qu'il permet entre un conseiller et l'agriculteur est le moyen le plus efficace pour impulser des changements de pratiques. L'accompagnement individuel a été considéré comme prioritaire pour ce second PAT.

En raison du coût important qu'il représente, ce conseil est zoné : les agriculteurs exploitants des parcelles dans les TAP ont été ciblés pour bénéficier de ce type d'accompagnement.

Objectifs

- Accompagner une centaine d'agriculteurs prioritaires des 4 TAP.
- Evaluer les marges de manœuvre de l'exploitation vis-à-vis de changements de pratiques, suivre leurs pratiques et les accompagner, proposer un accompagnement agronomique lorsque cela est pertinent sur les thématiques suivantes :
 - évolution des itinéraires culturaux
 - diversification des cultures
 - évolution du système d'exploitation

Indicateurs

- 100 agriculteurs suivis par les coopératives et la Chambre d'Agriculture
- 20 agriculteurs suivis par les collectivités par l'intermédiaire d'un prestataire

Localisation

L'ensemble des 4 Territoires d'Action Prioritaire du PAT

Déroulement

Plusieurs structures se sont positionnées pour dispenser un accompagnement individuel auprès des agriculteurs volontaires. Voici la liste des structures :

- Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques : structure en charge de réaliser la collecte et la synthèse des données issues de l'accompagnement individuel et ayant à sa charge le suivi d'exploitations agricoles depuis 2016
- Lur Berri : Coopérative Agricole réalisant uniquement de l'accompagnement individuel
- Euralis : Coopérative Agricole réalisant l'accompagnement collectif et individuel
- Agronomie Terroir (AT) : Prestataire des collectivités porteuse du PAT
- Lacadee : cette structure ne s'est positionnée qu'en 2014 et 2015 sur l'accompagnement individuel

Afin d'harmoniser le protocole d'accompagnement et proposer un cadre unique à l'ensemble des structures, un cahier des charges de l'accompagnement individuel a été établi. Les étapes ci-dessous

sont issues de ce cahier des charges. Elles présentent les différentes phases de l'accompagnement ainsi que le temps qui y doit être consacré par exploitation agricole.

- Année 1 :
 - Signature de **la convention tri-partite** après engagement de l'agriculteur.
 - **Diagnostic de départ** complet avec identification des leviers et projet d'accompagnement
 - **Suivi technique, relevé des pratiques et repères économiques** sur une ou plusieurs parcelles. (Le calcul des marges brutes par le technicien peut éclairer les choix de l'agriculteur pour les années suivantes)
- Années suivantes :
 - **Suivi technique annuel** (PPF et conseil phyto),
 - **Fiche de suivi annuel : conseil agronomique découlant du plan d'action,**
 - **Relevé de pratiques et repères économiques**
- Année finale :
 - **Diagnostic final** avec les changements réalisés,
 - **Conclusions** de l'accompagnement.

Résultats

Chaque étape donne lieu à des documents à formaliser. Le tableau ci-dessous synthétise le travail que l'ensemble des structures accompagnatrices doivent produire :

Tableau 40: Etape et livrables de l'accompagnement individuel

Les différentes étapes	Documents à formaliser
Engagement de l'agriculteur (il renvoie son bulletin de demande d'accompagnement à l'animatrice).	Signature de la convention tripartite .
Diagnostic de départ pour cerner le contexte global de l'exploitation et définir des pistes de travail pour faire évoluer les pratiques : une démarche progrès / un plan d'accompagnement	Bilan du diagnostic initial ET plan d'accompagnement
Suivi technique annuel : conseil en fertilisation (PPF) et en stratégie phytosanitaire et la préconisation de pratiques et stratégies adaptées.	PPF + analyses de sols + reliquats azotés + conseil phyto (fiche) + Vigie flore (optionnel)
Conseil agronomique découlant du plan d'action : diversification, rotation, couverts végétaux, travail du sol.	Fiche de suivi annuel : bilan annuel par rapport au plan d'action : Les préconisations dans les domaines suivants : stratégie phytosanitaire, couverts hivernaux, diversification, fertilisation, repères économiques, pratiques culturales.
Relevé des pratiques et repères économiques sur une ou plusieurs parcelles représentatives.	Tableau Excel de relevé des pratiques culturales (données centralisées par la Chambre Agriculture des Pyrénées-Atlantiques).

Sur la base de ces éléments, le temps nécessaire à la réalisation de l'accompagnement individuel est estimé à 1,5 jour en année 1 et à 1 journée les années suivantes. La réalisation d'un PPF complet ajoute ½ journée, soit 2 jours en année 1.

Tableau 41: Temps nécessaire à la réalisation de l'accompagnement individuel

Actions	Estimation temps
Diagnostic initial	0.5 j
Suivi technique annuel	0.5 à 1 j
Plan d'accompagnement/ Conseil agronomique	0.5 à 2 j
Relevé de pratiques	0.25 j

Dans les faits, chaque structure a mis en place sa propre organisation. Ainsi, selon les structures, l'accompagnement donnait lieu à des temps d'échanges spécifiques ou était dilué dans l'accompagnement classique de la structure via une sensibilisation et une attention particulière du technicien. Certains agriculteurs ont changé de structure accompagnatrice au cours du PAT ou ont arrêté l'accompagnement individuel sans que les informations soient remontées de manière synthétique par les structures.

D'autre part, certains agriculteurs, notamment sur le champ captant de Mazères-Lezons ont uniquement des systèmes herbagers. Un accompagnement spécifique sur la prairie et les fourrages a été proposé par la chambre d'agriculture à ce profil d'exploitant. Cet accompagnement était réalisé de manière ponctuelle à la demande des agriculteurs.

Résultats :

Le tableau ci-dessous tente de faire un point sur le nombre d'agriculteurs accompagnés par années et par structure. Pour déterminer un nombre d'agriculteurs suivis par structure, nous nous sommes basés sur les bilans techniques envoyés à l'Agence de l'Eau par les organismes agricoles, les bilans annuels rédigés par la Chambre d'Agriculture ainsi que des documents de suivis internes aux collectivités. **Cependant, certains chiffres diffèrent en fonction du document utilisé.** C'est notamment le cas pour la coopérative Euralis où le nombre d'agriculteurs suivis pour une même année est différent d'un document à l'autre. Il est donc important de prendre en considération que **certaines données sont peu fiables.**

Tableau 42 : synthèse du nombre d'agriculteurs accompagnés par structure et par année

	2014	2015	2016	2017	2018
CA64	1	1	4	5	4
AT	12	16	18	16	16
Euralis	26 (sur bilan CA64) 18 (sur bilan Euralis)	26 (bilan CA) 18(bilan euralis)	13 (bilan CA) 18 (bilan euralis)	12 (bilan CA) (pas de bilan euralis)	? ?
Lur berri	12	11	16	19	18
Lacadée	3	3	0	0	0
Total	54	57	51	52	

Evaluation de l'accompagnement individuel via l'enquête de bilan d'accompagnement :

Afin de réaliser un bilan de l'accompagnement individuel, il a été demandé aux OPA de réaliser un questionnaire pouvant se faire par téléphone auprès des exploitants accompagnés. En parallèle, pour approfondir et par soucis de neutralité, les animateurs du PAT ont également réalisé des questionnaires auprès de quelques agriculteurs accompagnés par les différentes structures. Le questionnaire est présenté en Annexe 12.

Au total **32 agriculteurs ont été enquêtés**. 8 enquêtes ont été réalisées par les animateurs du PAT Gave de Pau. Aucune enquête de bilan d'accompagnement individuel n'a été réalisée par Euralis. Les agriculteurs suivis par Euralis et enquêtés l'ont été par les animateurs du PAT.

Tableau 43: Pourcentage des agriculteurs accompagnés par structure ayant été enquêtés

CA64	AT	Euralis	Lur Berri
60%	88%	17%	84%

Les données ci-dessous sont tirées du questionnaire. L'ensemble des agriculteurs accompagnés étaient globalement satisfaits de l'accompagnement individuel (note de satisfaction globale en moyenne de 8/10). Le tableau ci-dessous présente les éléments appréciés de l'accompagnement individuel.

Tableau 44: Points appréciés de l'accompagnement individuel pour les agriculteurs

Points appréciés de l'accompagnement individuel	% d'agriculteurs enquêtés (plusieurs points appréciés possibles par agriculteurs)
Accompagnement technique	61%
Accompagnement réglementaire	18%
Plan Prévisionnel de Fumure (PPF)	25%
Analyse sol	11%
Indépendance du conseil	14% (uniquement agri suivis par AT)
Aspect groupe tour de parcelle	18% (uniquement agri suivis par AT)

Une majorité des exploitants sont intéressés par l'accompagnement technique proposé et sont donc potentiellement dans une démarche d'évolution. Toutefois, près de 18% des exploitants enquêtés sont intéressés uniquement par un suivi réglementaire. Agronomie Terroirs se distingue des autres organismes agricoles par la mise en place de temps d'échanges par groupes d'agriculteurs accompagnés. Ces aspects ont été très appréciés.

Concernant les points à améliorer, une **minorité** des agriculteurs trouvent que le **conseil technique n'est pas assez poussé** sur certains points (aspects phytosanitaires et couverts) et déplorent un **manque de disponibilité**. Certains agriculteurs enquêtés par le PAT semblent avoir dû mal à faire la différence entre l'accompagnement individuel et le suivi « classique des coopératives » **ce qui peut poser question sur le travail effectué**.

Il est difficile de mesurer l'impact de l'accompagnement individuel. Il a été proposé de le faire à travers le retour des agriculteurs sur leurs changements de pratiques (voir tableau ci-dessous) et l'importance du PAT dans ces changements de pratiques.

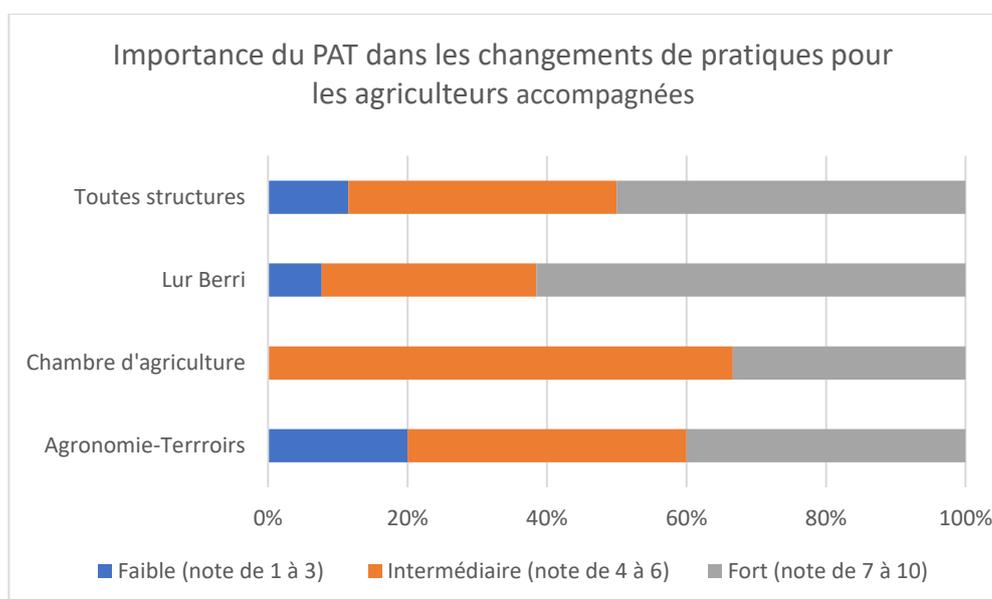
Globalement, la majorité des exploitants ont fait évoluer leurs pratiques. 38% seulement des agriculteurs enquêtés ont déclaré avoir modifié et amélioré leurs pratiques phytosanitaires. Un

accompagnement spécifique était pourtant demandé à ce sujet. **De plus, au regard des changements de pratiques citées, peu d'agriculteurs ont adopté des pratiques alternatives aux pesticides** (désherbage mécanique, désherbage mixte, bio...). 44% des agriculteurs ont diversifié leurs cultures notamment suite à la réforme de la PAC en 2015.

Tableau 45: Pourcentage d'agriculteurs enquêtés concernés par type de changements de pratiques

Changements de pratique	% d'agriculteurs enquêtés par type de changement (plusieurs changements possibles par agriculteurs)
Diversification	44% (dont 25% avec culture hiver)
Développement des couverts hivernaux	38%
BIO	9%
TCS - Sans labour	22%
Traitements phytosanitaires mieux raisonnés	9%
Passage en désherbage en post-levée	9%
Arrêt des traitements chimiques des bordures	6%
BIO	9%
Mise en place d'analyses de sol	3%
Mécanisation traite/irrigation	3%
MAEC conversion prairies	3%
MAEC réduction IFT	6%
Commercialisation en direct	3%
Arrêt d'un atelier d'élevage	6%
Nouveaux ateliers	3%

Tableau 46: Importance du PAT dans les changements de pratiques pour les agriculteurs accompagnés



De nombreux facteurs peuvent être à l'origine de ces changements de pratiques (réglementation, contexte économique...). **Globalement 50% des agriculteurs affirment que le PAT et l'accompagnement individuel ont été très déterminant dans leurs changements de pratiques.**

Les principaux freins aux changements de pratiques cités par les agriculteurs sont d'ordre économique (66% des agriculteurs interrogés) soit au niveau des investissements nécessaires, soit en raison d'une perte de rentabilité liée aux changements de pratiques. Un accompagnement technique ne peut suffire à passer au-dessus de ces freins.

Tableau 47: Principaux freins aux changements de pratiques

	Investissements	Rentabilité	Parcellaire/Climat	Charge de travail	Proche de la retraite	Manque de repères	Etat esprit
% d'agriculteurs concernés	47%	28%	22%	19%	16%	6%	6%

Concernant le parcellaire et le climat, les contraintes suivantes sont citées : sol caillouteux rendant difficile un désherbage mécanique, parcelles de petites tailles, aléas climatiques. Ces caractéristiques sont propres au territoire, il est donc difficile d'agir à ce niveau-là.

Concernant la charge de travail, l'enquête montre que **70% des exploitants** enquêtés font appel à des entreprises de travaux agricoles (hors travaux de récolte) dont plus de 25% font appel aux ETA pour les traitements phytosanitaires. **Travailler avec les ETA est donc indispensable.** Il représente en général une source de conseil importante pour les agriculteurs et la mise en place des pratiques dépendent par exemple du matériel dont ils disposent. Au total 17 ETA différents travaillent chez les agriculteurs interrogés.

Tableau 48: Pourcentage des agriculteurs déléguant des travaux agricoles à un ETA

	Travail sol	Semis	Fertilisation	Phytosanitaire	Fourrage
% d'agri enquêtés	22%	41%	25%	25%	6%

Concernant le frein lié à l'âge des exploitants et au départ à la retraite, l'enquête révèle que **48% des agriculteurs envisagent de partir prochainement à la retraite.**

Il semble donc nécessaire d'aller au-delà de l'accompagnement individuel en proposant des solutions « clés en main » limitant l'augmentation de la charge de travail et les investissements. Par exemple, il pourrait être proposé une prestation en partie subventionnée par le PAT pour qu'un entrepreneur réalise du désherbage mécanique sur les parcelles les plus sensibles aux transferts. Au regard du **prochain départ à la retraite**, il paraît également important de **travailler sur les transmissions d'installations.**

Lors des questionnaires, il a été demandé aux agriculteurs de se positionner par rapport à leur acceptabilité vis-à-vis de changements de pratiques. Le graphique ci-dessous présente les résultats.

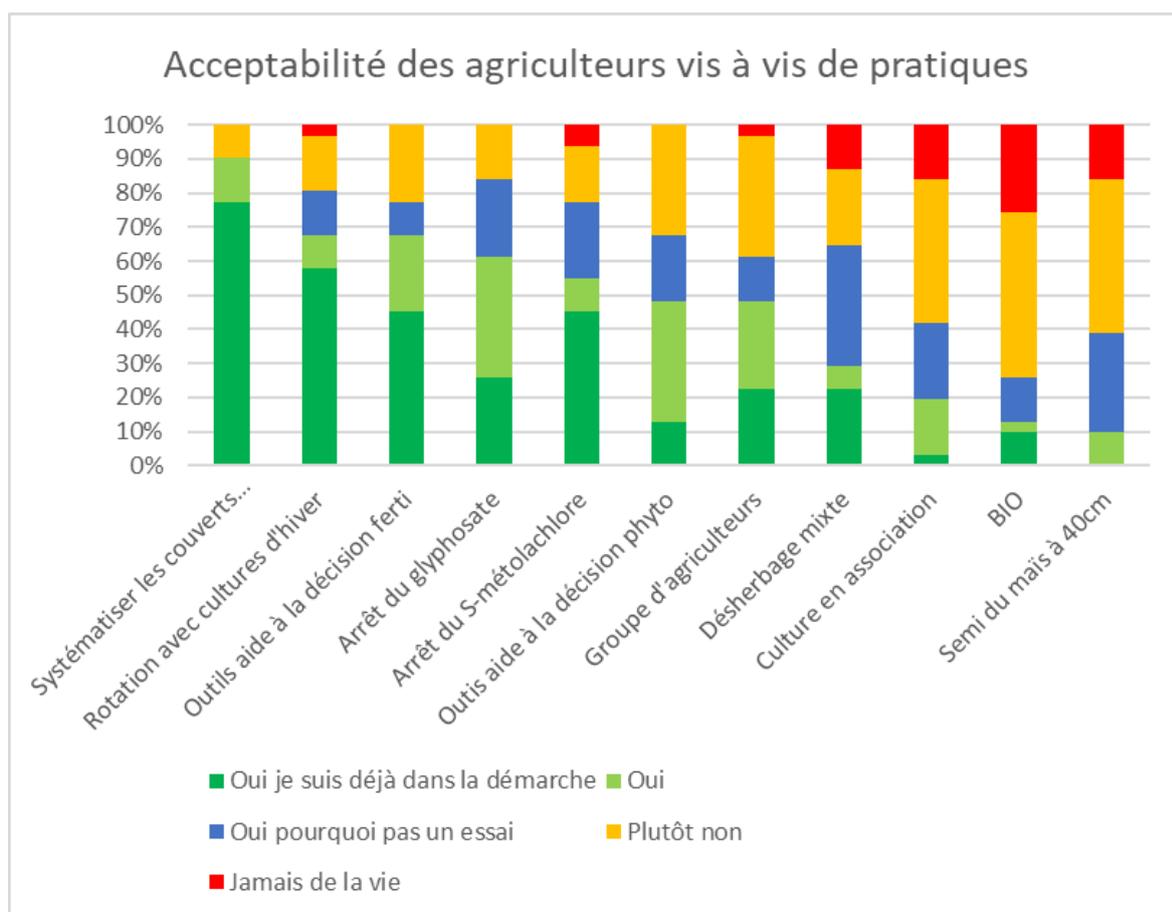


Figure 42: Niveau d'acceptabilité des agriculteurs vis à vis de pratiques agricoles

Ainsi on observe que certaines pratiques sont déjà bien développées sur le territoire notamment la systématisation des couverts hivernaux, la mise en place de rotation ainsi que l'arrêt de l'utilisation du S-métolachlore. Par ailleurs, il est intéressant de voir les marges d'évolution, à savoir le pourcentage d'agriculteurs étant prêt à essayer de mettre en place l'un des changements de pratiques proposés. Ainsi les pratiques avec le degré d'acceptabilité le plus élevé sont :

- l'arrêt du glyphosate (avec 58% des agriculteurs prêts le faire ou à essayer),
- la mise en place d'outils d'aide à la décision pour les phytosanitaires (55%),
- le désherbage mixte (48%),
- les cultures en association (39%),
- le semis à 40cm du maïs (39%).

Bilan financier de l'action

Tableau 49: Bilan financier de l'accompagnement individuel

	Dépense totale réalisée	Montant annuel de l'action déposé à l'AEAG	Prévisionnel PAT
2014	50 793 €	93 914 €	82 400 €
2015	60 223 €	99 439 €	82 400 €
2016	79 617 €	113 294 €	82 400 €
2017	97 161 €	110 149 €	82 400 €
2018 (estimé)	75 700 €	89 229 €	82 400 €
Total	363 493 €	506 025 €	412 000 €

En faisant un focus sur le coût de l'accompagnement individuel pratiqué par agriculteur et par structure, des variations interannuelles et entre structure existent. De plus, il a été difficile de retrouver ou de collecter le nombre exact d'agriculteurs suivis pour certaines structures chaque année.

Tableau 50 : Coût annuel moyen de l'accompagnement individuel par agriculteur et par structure

	2014	2015	2016	2017	2018	Moyenne
Lur Berri	962 €	1 591 €	1 373 €	1 884 €	991 €	1 225 €
CA 64	0 €	3 545 €	1 073 €	727 €	1 494 €	1247 €
Euralis	Entre 867 € et 1 253 €	Entre 722 et 1 044 €	Entre 1 686 € et 2 334 €	2 529 €	?	?
Agronomie Terroir	1 390 €	1 273 €	1 277 €	1 711 €	1 571 €	1 443 €

Analyse de l'action

Tableau 51: Forces et freins de l'accompagnement individuel

	Forces	Freins
Conception et déroulement de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un projet d'accompagnement individuel sur la base d'un cahier des charges commun à l'ensemble des partenaires techniques participant à l'action. - La diversité des acteurs agricoles engagés dans l'accompagnement individuel facilite l'adhésion et la participation de différents profils d'agriculteurs 	<ul style="list-style-type: none"> - cahier des charges de l'accompagnement individuel pas assez détaillé et dont certains éléments ne sont pas appliqués - difficulté d'évaluer la portée réelle de l'accompagnement individuel - Les indicateurs choisis pour démontrer une évolution des pratiques sont difficilement renseignés (pas adaptés) - le choix d'un relevé des pratiques essentiellement basé sur la parcelle la plus représentative en culture de maïs rend l'analyse peu pertinente et ne permet pas d'avoir une vision globale des systèmes agricoles (peu de valorisation possible) - questionnement autour de l'indépendance des prescripteurs vis-à-vis du conseil prodigué en raison de leur activité commerciale
Résultats de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - une sensibilisation des agriculteurs et des technico-commerciaux à la problématique de protection de la ressource en eau qui, sans pour autant être quantifiable, est bien présente. 	<ul style="list-style-type: none"> - Certains agriculteurs accompagnés ne le sont qu'au niveau des obligations réglementaires (traçabilités des pratiques et PPF) - L'accompagnement individuel ne donne pas lieu à un temps d'échange spécifique pour certaines structures - Les changements de pratiques intéressants d'un point de vue agronomique ne le sont pas toujours pour la qualité de l'eau - Accompagnement technique insuffisant pour répondre aux freins économiques de certains changements de pratiques - Manque de communication sur les résultats de l'accompagnement individuel de la part des OPA - Dilution de l'information car le PAT n'est pas en lien directement avec les technico-commerciaux du terrain - Manque de coordination - Manque de disponibilité et désengagement de certains acteurs

Conclusion de l'action :

Le bilan de l'accompagnement individuel fait ressortir **un dispositif intéressant en théorie**. Toutefois, en pratique, il s'avère globalement **peu efficace et très onéreux** aux regards des résultats obtenus. Les **deux principales raisons** semblent être **l'implication de la structure accompagnatrice** (et notamment l'indépendance des prescripteurs) et **le profil des agriculteurs accompagnés**. D'autre part, il semble que l'accompagnement individuel proposé au PAT2 **ne répond pas** ou très partiellement **aux principaux freins identifiés : freins économiques et de charge de travail**.

Il est difficile d'évaluer le réel impact de l'accompagnement. Certains acteurs agricoles ont l'impression d'arriver aux limites de l'accompagnement individuel proposé actuellement.

Proposition d'amélioration pour un PAT 3 :

Pour un futur PAT, il paraît important de **recentrer l'accompagnement sur les agriculteurs moteurs** et d'arrêter les accompagnements réglementaires. Il pourrait par exemple être **demandé** une participation financière symbolique ou un certain niveau d'engagement dans la mise en place de pratiques. Réfléchir à la construction d'un cahier des charges de l'accompagnement tant en termes d'organisation, de données collectées et valorisées, que d'un **engagement pluriannuel de l'agriculteur** avec la mise à disposition des nouveaux moyens (aide à la mise en place d'essai...) semblent nécessaires pour outrepasser les freins identifiés.

h. Action 4.2 : MAEC

Description de l'action

Les Mesures Agroenvironnementales et Climatiques sont des outils permettant d'accompagner les agriculteurs vers un changement de système agricole ou une optimisation des pratiques actuelles dans l'optique d'améliorer à la fois la performance économique et environnementale des exploitations agricoles. Les MAEC sont rentrées en vigueur en 2015 au moment de la réforme de la PAC pour répondre aux enjeux environnementaux rencontrés sur les territoires (eaux, sols, biodiversité...). Elle remplace les MAET.

Dans la pratique, l'engagement de l'agriculteur à une ou plusieurs MAEC se fait de manière volontaire. Une fois le type de MAEC choisi, l'agriculteur s'engage à respecter un cahier des charges spécifique sur les surfaces où la MAEC a été contractualisée pour une durée de 5 ans. En contrepartie, l'agriculteur reçoit une subvention qui est fonction du type de MAEC ainsi que de la surface engagée.

Objectifs

- Diminuer la pression phytosanitaire sur les TAP (MAEC Conversion GC en prairies, AB, réduction IFT)
- Réduire la pression agricole vis-à-vis de l'utilisation d'engrais chimiques azotés (MAEC légumineuses)
- Maintenir l'élevage sur le territoire (MAEC système)

Indicateurs

- 160 ha contractées chaque année soit 800 ha sur 5 ans

Localisation : Ensemble des 4 TAP

Déroulement

Sur le PAT Gave de Pau, les MAEC ont été ouvertes à partir de 2015. Une révision annuelle des mesures a eu lieu tous les ans. Le tableau ci-dessous présente la synthèse des mesures ouvertes par année. On distingue deux grands types de MAEC :

- les MAEC localisées à la parcelle et où seules les parcelles sur les TAP sont éligibles.
- les MAEC systèmes qui concernent l'ensemble des parcelles d'une exploitation. 50% de l'exploitation doit être dans le périmètre du PAT (50 communes) pour que cette dernière soit éligible aux MAEC système.

Tableau 52: Synthèse des MAEC ouvertes de 2015 à 2018

Code mesure	Type de mesure	Objectifs mesure	Montant de la mesure (€/ha/an)			
			2015	2016	2017	2018
GC01	GC - Localisé	Conversion grande culture en prairie temporaire	285,52	285,52	285,52	304
GC02	GC - Localisé	Réduction des herbicides en GC de 40%	93,56	93,56	93,56	Non Ouverte
GC03	GC - Localisé	Localisation pertinente du gel	160	160	160	Non Ouverte
GC04	GC - Localisé	Développement des cultures légumineuses dans un système irrigué	Non ouverte	96,1	96,1	Non Ouverte
SPE1	PE- système	Dominante élevage, évolution	133,02	106,74	106,74	141,12
SPM1	PE- système	Dominante élevage, maintien	102,84	76,56	76,56	Non Ouverte
SPE5	PE- système	Dominante céréales, évolution	88,49	95,63	95,63	112,93
SPM5	PE- système	Dominante céréales, maintien	58,31	65,45	65,45	Non Ouverte

Les MAEC étaient portés par la Chambre d'Agriculture. Dans les premières années, des réunions d'informations ainsi que des permanences ont eu lieu sur chaque champ captant pour informer les agriculteurs. Par la suite, les informations étaient communiquées via les rencontres agronomiques du PAT et l'accompagnement individuel.

Résultats :

Un focus a été réalisé uniquement sur les parcelles situées sur les TAP. Les dossiers sont en cours d'instruction pour 2016, 2017, 2018. Il est possible que quelques parcelles ne soient pas éligibles au MAEC. Le graphique ci-dessous fait état de l'évolution de la SAU sur les TAP pour les différentes MAEC. Une parcelle est engagée pour cinq années consécutives. Ainsi, le graphique ci-dessous fait état de l'ensemble des parcelles engagées pour une année et non uniquement des nouveaux engagements de l'année. Des MAEC ont également été ouvertes en 2018 mais les données ne sont pas disponibles actuellement.

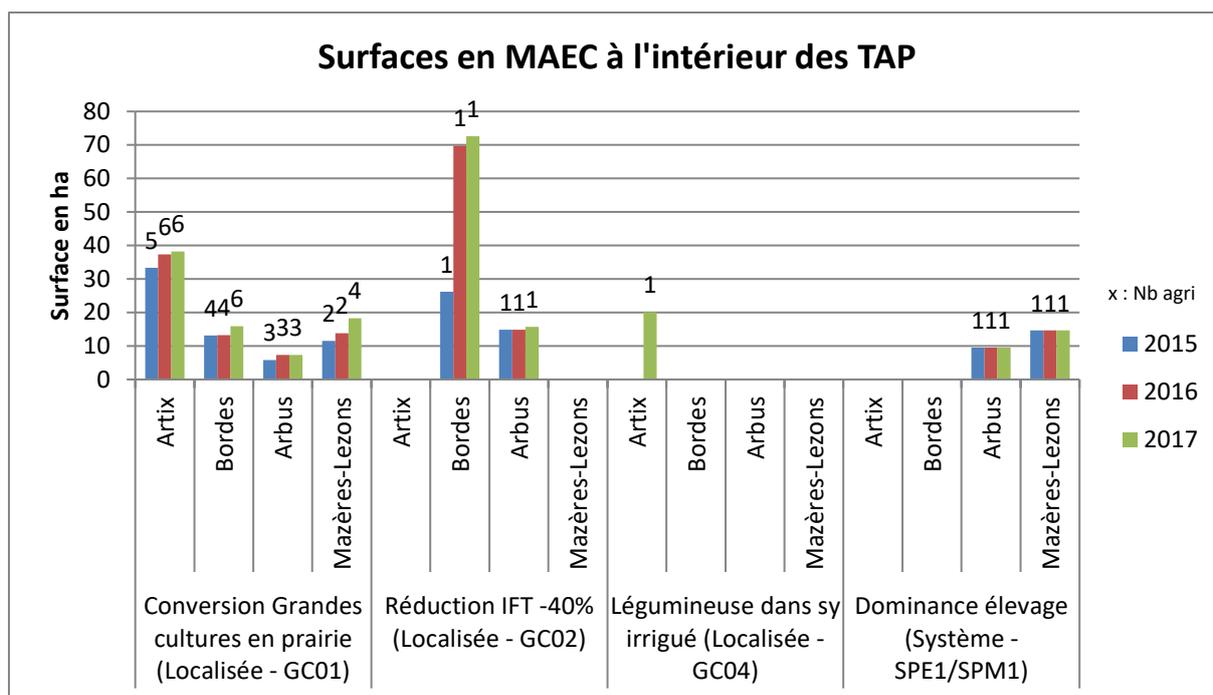


Figure 43: Synthèse des surfaces des TAP engagés dans des MAEC

Focus sur les principales mesures souscrites:

La mesure **conversion grandes cultures en prairie** (GC01) a été souscrite sur l'ensemble des TAP par 19 exploitants pour **79,7ha**. Rapporté à l'échelle du PAT cela représente un très faible pourcentage de la SAU des TAP, soit 4% et cela ne se traduit pas par une augmentation nette des surfaces en prairies (augmentation de 1 à 2 % de la SAU en prairie sur les TAP entre 2010 et 2017).

La mesure **réduction de 40% de l'IFT** de référence au bout de 5 ans (GC02) a été contractualisée par **seulement 2 exploitants pour un total de 88,3 ha**. La réduction d'IFT étant calculée sur un IFT de référence et non sur l'IFT de départ, **l'agriculteur engagé peut sans modifier ces pratiques remplir les engagements du contrat**. Au regard du nombre d'agriculteurs concernés et du fait que l'aide puisse être perçue sans changement de pratique, la mesure semble insignifiante.

Concernant les MAEC système, 6 exploitations seulement y ont eu recours et uniquement au MAEC à dominante élevage. Cela représentait une surface totale engagée (PAT et hors PAT) de 235,1ha en 2017. 2 d'entre eux avaient des parcelles dans les TAP et ont ainsi été comptabilisés dans le graphique ci-dessus. Peu d'exploitations ont souscrit ce type de mesures probablement du fait de la complexité de ces MAEC dont les critères d'éligibilité et d'engagement sont nombreux.

Bilan financier de l'action

Le bilan financier ci-dessous doit être nuancé car les données transmises par l'Agence de l'Eau contiennent essentiellement les MAEC ayant été instruites. A ce jour, seule la campagne de déclaration des MAEC 2015 et une partie de la campagne 2016 a été instruite. Le total des montants d'aides accordés ne tiennent pas compte des campagnes 2017, 2018 et d'une partie de 2016.

Tableau 53: Bilan financier des MAEC

	Dépense totale réalisée	Montant annuel de l'action déposé à l'AEAG	Prévisionnel PAT
2014	0 €	0 €	169 280 €
2015	0 €	0 €	169 280 €
2016	0 €	0 €	169 280 €
2017	112 576 €	112 576 €	169 280 €
2018 (instruit partiel)	60 590 €	60 590 €	169 280 €
Total	173 166 €	173 166 €	846 400 €

Analyse de l'action

Tableau 54: Forces et freins du dispositif MAEC

	Forces	Freins
Conception et déroulement de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - MAEC Prairie à fort impact positif sur la pression agricole en territoire d'action prioritaire pour l'enjeu de préservation de la ressource en eau potable 	<ul style="list-style-type: none"> - Délais d'instruction et de paiement pour les dispositifs MAEC très longs qui rendent les agriculteurs réticents à la contractualisation - Certaines MAEC (diminution de l'IFT) peuvent être contractualisées sans forcément un changement de pratiques car ceux-ci respectent déjà l'IFT de référence de la MAEC - Ouverture des MAEC revue tous les ans, faible lisibilité pour les agriculteurs qui souhaitent s'engager et difficulté de communication
Résultats de l'action		<ul style="list-style-type: none"> - Faible contractualisation aux MAEC - Questionnement autour de la pérennité du changement de pratique au-delà de la durée de la MAEC

Conclusion de l'action :

L'objectif fixé initialement était que 50% de la SAU des TAP soit **contractualisée via le dispositif MAEC en 2018**. Or en 2017, **seulement 212ha** sur les TAP étaient sous MAEC soit **12%** de la SAU des TAP.

Outre l'objectif quantitatif, des **questions sur l'impact réel des mesures MAEC sur la qualité de l'eau se posent**. Certaines mesures telles que la GC02 (réduction de l'IFT) et les MAEC système n'engendrent pas forcément un changement de pratiques, l'exploitant pouvant déjà avoir des pratiques répondant au cahier des charges lors de la contractualisation de la MAEC. De plus, il n'est pas sûr que lorsque des changements sont engagés, ils soient maintenus au-delà des 5 ans de contractualisation. Ainsi, la question **de l'efficacité du financement des actions, pour lesquelles aucune amélioration de la qualité de l'eau n'est prévisible (MAEC réduction phytosanitaire et MAEC système) se pose**.

Proposition d'amélioration pour un PAT 3 :

Une meilleure lisibilité pluriannuelle des MAEC ouvertes, une adaptation du cahier des charges au contexte local voir au contexte de l'exploitation ainsi qu'une procédure d'instruction plus rapide seraient nécessaires pour une plus forte adhésion et efficacité. Cela ne pourra se faire sans l'implication des services de l'Etat.

i. Action 4.3 : PCAE- AREA

Description de l'action

Le programme PCAE (Plan de Compétitivités des Exploitations Agricoles) - AREA (Agriculture Respectueuse de l'Environnement en Aquitaine) est ouvert pour les productions animales et végétales. Il permet de financer à hauteur de 40% des investissements ayant un impact positif sur l'environnement. Ce dispositif est couramment appelé PVE (Plan Végétal pour l'Environnement).

Objectifs

Plusieurs objectifs sont visés :

- moderniser les bâtiments d'élevage pour toutes les espèces animales (bovins, ovins, caprins, volailles, porcins, équins et asins),
- améliorer la qualité sanitaire des exploitations,
- améliorer la gestion des effluents animaux et végétaux,
- optimiser la consommation des intrants (pesticides et engrais) tout en réduisant leurs impacts environnementaux,
- gérer de façon économe et maîtrisée les ressources en eau,
- améliorer la performance énergétique de l'exploitation et la production d'énergies renouvelables,
- inscrire le projet dans une démarche agro-environnementale.

Indicateurs

- 60 dossiers déposés en 5 ans soit 12 par an

Localisation

La totalité du territoire du PAT

Déroulement

L'ensemble des exploitations agricoles, à titre individuel ou en société, peuvent être éligibles. Un dossier de demande de subvention doit être déposé auprès de la DDTM afin de bénéficier d'une aide à l'investissement. Les investissements concernés sont les suivants :

- Concernant les productions animales :
 - o Logement des animaux (bâtiments et équipements, installations de traite...)
 - o Stockage des fourrages (avec un plafond de 35 000 €)
 - o Gestion des effluents d'élevage
 - o Biosécurité (volailles, palmipèdes, porcs plein air)
 - o Equipements fixes de fabrication d'aliments à la ferme
 - o Séchage en grange
 - o Economies d'énergie
- Concernant les productions végétales :
 - o Tout équipement visant à réduire des pollutions phytosanitaires
 - o Moyens de lutte alternatifs aux produits phytosanitaires
 - o Matériels pour l'implantation, l'entretien et la destruction des couverts
 - o Equipements visant à une meilleure répartition des fertilisants
 - o Stockage de fertilisants respectueux de l'environnement
 - o Matériels de mesure en vue de l'amélioration des pratiques d'irrigation
 - o Matériel spécifique économe en eau
 - o Matériel de lutte contre l'érosion pour les exploitations bio ou en zone PAT
 - o Matériel de traitement des effluents viti-vinicoles

L'attribution de l'aide est priorisée via un système de point. Avoir à minima 1 parcelle sur le PAT permet d'obtenir 800 points. A partir de 14 000 points l'exploitant est déclaré comme ultra-prioritaire. Les agriculteurs du PAT sont donc avantagés.

Résultats

A l'heure actuelle, on dénombre 10 dossiers de subventions instruits par l'Agence de l'Eau sur la période 2014 - 2018 sur le territoire du PAT. La moyenne des projets d'investissement déposés dans le cadre du PCAE-AREA s'élève à 23 033 euros.

Pour l'instant, il n'est pas possible de connaître la nature des investissements réalisés et par conséquent l'impact réel vis-à-vis du changement de pratiques ainsi que sur la protection de la ressource en eau.

Bilan financier de l'action

Tableau 55: Bilan financier des PVE

	Dépense totale réalisée	Montant annuel de l'action déposé à l'AEAG	Prévisionnel PAT
2014	0 €	0 €	62 400 €
2015	4 399 €	42 380 €	62 400 €
2016	24 578 €	24 579 €	62 400 €
2017	61 618 €	61 618 €	62 400 €
2018 (estimé)	139 733 €	177 155 €	62 400 €
Total	230 327 €	305 732 €	780 000 €

Analyse de l'action

Tableau 56: Forces et freins du dispositif PVE

	Forces	Freins
Conception et déroulement de l'action	- Dispositif très incitatif pour les agriculteurs	<ul style="list-style-type: none">- Méconnu de la part de certains agriculteurs- Délais dans l'instruction et le paiement jugés longs- Les petites structures ou exploitants doubles actifs ne sont pas forcément intéressées par ce dispositif car elles limitent au maximum l'investissement

Conclusion de l'action :

Il manque de la donnée afin de pouvoir analyser ce dispositif à l'échelle du PAT. Nous ne connaissons ni l'exhaustivité des demandes de subvention ni le matériel subventionné. Cependant, au regard du nombre de dossier déposés qui nous ont été portés à connaissance, **l'objectif de 60 dossiers sur les 5 ans ne semble pas avoir été atteint.**

Proposition d'amélioration pour un PAT 3 :

Le dispositif est intéressant et permet de résoudre en partie le frein lié aux investissements dans du nouveau matériel. Pour toucher plus d'exploitants, il semble nécessaire d'avoir une **meilleure synergie entre les services de l'Etat (instructeurs), l'Agence de l'Eau (financeur) et le PAT** et également de **mieux communiquer sur le dispositif.**

j. Action 5.1 : Accompagnement des collectivités et professionnels en charge de l'entretien des espaces verts

Description de l'action

Le premier PAT a essentiellement porté sur l'accompagnement des acteurs sur les zones non agricoles. En effet, 92% des communes du PAT ont participé à de l'accompagnement en vue de réduire ou d'arrêter l'utilisation de pesticides sur leurs espaces verts. Cette action a été poursuivie dans le cadre du PAT 2 afin de mobiliser les communes non sollicitées jusqu'alors. Ce volet comprend un appui individuel de l'animatrice aux communes pour réaliser des plans de désherbage, la mise en place de partage d'expériences, une aide directe de l'AEAG aux communes pour acquérir du matériel ou réaliser des plans de désherbage.

Objectifs

- Limiter l'utilisation des pesticides au niveau des espaces verts entretenus par les collectivités.

Indicateurs : 16 plans de désherbage supplémentaires

Localisation : Ensemble des 50 communes du PAT

Déroulement

Les collectivités porteuses du PAT se sont positionnées sur l'accompagnement des communes pour l'amélioration des pratiques de gestion d'espaces verts via la mise en place de journées de démonstration et retours d'expérience. D'autre part de 2014 à fin 2017, les communes du PAT ont également eu la possibilité de déposer des dossiers de subvention dans le cadre de la réalisation de plan de désherbage ou d'investissement dans du matériel de désherbage alternatif.

Par ailleurs, du fait de l'application de la loi LABBE, les communes ont l'interdiction depuis le 1^{er} janvier 2017, d'utiliser des pesticides pour l'entretien des espaces verts, forêts, promenades et voiries accessibles ou ouverts au public.

Résultats

Le PAT a organisé les actions suivantes :

- 2014 : Rencontres de 5 collectivités pour finaliser le plan de désherbage
- 2015 : Organisation d'une demi-journée de démonstration de matériel de désherbage alternatif et retour d'expérience (Jurançon)
- 2016 : Organisation d'une demi-journée de démonstration de matériel de désherbage alternatif et gestions des terrains de sports (Mazères-Lezons)
- 2017 : Organisation d'une demi-journée de démonstration de matériel de désherbage alternatif et d'information sur la gestion des cimetières (Billère)

De 2014 à 2017, 16 dossiers de subventions ont été déposés par les communes du PAT auprès de l'Agence de l'Eau afin que celle-ci les accompagne financièrement dans la réalisation de plans de désherbage ou l'investissement dans du matériel. Sur le PAT 2, le dispositif a permis d'accompagner 13 communes.

Le tableau ci-dessous synthétise l'ensemble des dossiers déposés :

Tableau 57 : Dossiers de subvention déposés à l'AEAG par les communes

	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de communes concernées	3	0	6	6	0
Dossiers Plan de désherbage	0	0	3	1	0
Dossiers d'aide à l'investissement	3	0	4	5	0

Analyse de l'action

Tableau 58: Forces et freins du volet accompagnement des collectivités en charges de l'entretien des espaces verts

	Forces	Freins
Conception et déroulement de l'action		-Peu de temps à consacrer à ce volet
Résultats de l'action	- Forte mobilisation et intérêt des communes -Evolution de la réglementation	- Manque de retours d'expériences des communes suite à la mise en place d'un plan de désherbage ou l'utilisation de matériel

Conclusion de l'action :

L'accompagnement des collectivités a bien fonctionné durant le PAT2. La participation aux journées de démonstration et de retour d'expérience était importante et témoigne d'un fort intérêt et investissement des communes pour la réduction de l'emploi des produits phytosanitaires.

Proposition d'amélioration pour un PAT 3 :

L'interdiction pour les collectivités d'utiliser des pesticides posent questions sur la pertinence de continuer ce volet d'action. Toutefois certaines communes peuvent éprouver des difficultés à ne plus appliquer de produits phytosanitaires. Travailler sur la construction de réseaux autour du partage d'expériences, la gestion des espaces où les pesticides sont encore autorisés (cimetière et stade) et la communication aux habitants sont des pistes intéressantes.

k. Action 5.2 : Sensibilisation du grand public

Description de l'action :

Au cours du PAT 1, 50 000 scolaires et grands publics ont été sensibilisés à l'impact des pesticides sur la santé et l'environnement ainsi qu'aux pratiques alternatives. Il a été décidé de poursuivre cette sensibilisation dans le cadre du PAT2 à travers différentes actions : la participation à des événements portant sur la thématique de l'eau et de l'environnement, la mise en place d'atelier sur les bonnes pratiques au jardin, proposer des spectacles pour les familles et les scolaires....

Objectifs :

- Sensibiliser les particuliers à la vulnérabilité de la nappe, ressource en eau potable et à l'impact de leurs pratiques au jardin sur l'environnement et leur santé.
- Les informer des bonnes pratiques à privilégier.

Indicateurs : Nombres de particuliers sensibilisés

Localisation : Ensemble des 50 communes du PAT avec une priorité donnée aux communes des TAP

Déroulement :

Afin de toucher le plus large public possible, la sensibilisation du grand public se décline de différentes manières :

- Quelques actions sont portées et organisées exclusivement par le PAT (sensibilisation dans les écoles, interventions à certains événements, ciné-débat)
- Pour quelques actions le PAT s'est chargé de l'organisation de l'action d'un point de vue logistique, communication... et a fait appel à des intervenants extérieurs pour venir en appui sur le contenu technique. Il s'agit par exemple des ateliers de jardinage et du spectacle Lombric fourchu
- Une part importante des actions ont été déléguées via un marché public à Ecocène, une association spécialisée dans l'accompagnement du grand public dans la transition vers un monde durable. Le choix des actions était alors discuté entre le PAT et l'association. La réalisation était entièrement à la charge de l'association. Il s'agissait principalement de la tenue de stand PAT lors de manifestation déjà existante ou dans des jardineries et en 2018 de cycles de sensibilisation auprès des scolaires.

Résultats

Le tableau ci-dessous permet de d'avoir une vision globale de l'activité du PAT par rapport à la sensibilisation du grand public. Même si les données ne sont que partielles, les premières années ont été les plus riches et intenses en termes d'activité sur la thématique de la sensibilisation du grand public.

Tableau 59 : Indicateurs sur la sensibilisation du grand public

Année	Nombre d'évènements	Nombre de personnes touchées
2014	12	<i>Information manquante</i>
2015	19	3 043
2016	8	1 530
2017	10	1 083
2018	En cours	En cours

La diversité des actions de sensibilisation portées par le PAT est importante. Elle permet de toucher différents publics par de multiples supports de communication.

Analyse de l'action

La matrice ci-dessous a été alimentée grâce à un entretien de perception réalisé auprès d'une personne référente des actions PAT d'Ecocène ainsi que sur les retours d'expérience de l'animatrice du PAT.

Tableau 60: Forces et freins de la sensibilisation des particuliers

	Forces	Freins
Conception et déroulement de l'action		<ul style="list-style-type: none"> - Difficulté à mesurer l'impact de ce type de sensibilisation - Problème de logistique (coût du transport) pour les cycles d'animation scolaires - Nécessité d'anticiper davantage les actions pour pouvoir mieux communiquer et s'intégrer dans les programmes scolaires
Résultats de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Intérêt du public croissant sur la quasi-totalité des évènements organisés (ECOCENE) - Evènements en jardinerie plébiscités par le personnel qui y est sensible et trouve dans cet évènement un moyen de mettre en avant la gamme de produits alternatifs aux pesticides (ECOCENE) - Séances de sensibilisation chez les scolaires interactifs très appréciées des enseignants et idéal pour toucher tout type de public 	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance partielle du PAT par les animateurs d'Ecocène - Nombre de participants variable aux niveaux des manifestations grandes publiques pour une communication lourde - Les participants sont déjà très sensibles à la problématique, il est plus difficile de toucher les personnes les moins sensibilisées

Bilan financier de l'action ZNA

Le bilan financier ZNA regroupe l'ensemble des actions à destination des collectivités (5.1) mais aussi les actions réalisées dans le cadre la sensibilisation du grand public à la problématique de protection de la ressource en eau (5.2). Il existe un fort différentiel entre le budget prévisionnel et réalisé. La raison est que les subventions octroyées aux communes, dans le cadre d'investissements ou de prestations limitant les pollutions diffuses sur les espaces verts, n'ont pas été prises en compte dans le budget prévisionnel du PAT 2014 – 2018.

Tableau 61: Bilan financier de la sensibilisation des particuliers

	Dépense totale réalisée	Montant annuel des travaux	Prévisionnel PAT
2014	76 061 €	137 025 €	25 600 €
2015	9 700 €	10 000 €	25 600 €
2016	99 280 €	146 409 €	25 600 €
2017	100 171 €	103 420 €	25 600 €
2018 (estimé)	12 589 €	13 000 €	25 600 €
Total	297 800 €	409 854 €	160 000 €

Conclusion de l'action :

La sensibilisation des particuliers fonctionne bien, les taux de participation aux différents évènements sont importants. Toutefois, il est **difficile de mesurer l'impact de ces sensibilisations**. Les personnes touchées sont souvent déjà averties et s'intéressent déjà à la thématique.

Proposition d'amélioration pour un PAT 3 :

L'interdiction des pesticides en 2019 pour les particuliers posent questions sur la nécessité de poursuivre ce volet sous sa forme actuelle.

I. Action 6 : Volet Foncier

Description de l'action :

L'acquisition foncière représente un bon moyen pour les collectivités de maîtriser les pratiques agricoles sur leur territoire sur le long terme. Les collectivités ont donc souhaité développer ce volet dans le PAT.

Objectifs :

- Le volet foncier a pour objectif de donner tous les moyens aux collectivités pour mettre en place une stratégie d'acquisition foncière si elles le souhaitent.

Indicateurs : 10 ha par champs captant de 2014 à 2018

Localisation : TAP

Déroulement :

L'acquisition et la gestion de foncier par une collectivité est un choix stratégique interne aux collectivités. Ainsi ce sont elles qui ont majoritairement été acteurs de ce volet. Le PAT a joué un rôle de facilitateur en proposant plusieurs outils (réalisation d'étude prospective, de la veille foncière, l'appuie dans le dialogue avec les agriculteurs) et en établissant un partenariat avec la SAFER notamment via l'outil vigie foncier

Résultats :

- Mise en place de l'outil vigie foncier de la SAFER afin que les collectivités soient averties en amont des transactions de parcelles agricoles
- Proposition de mener une étude prospective sur l'évolution du foncier dans les 10-15 ans à venir afin de construire une stratégie foncière. Etude qui n'a pas été mise en place
- Acquisition de parcelles par les collectivités
- Mise en place de baux environnementaux sur une partie des parcelles acquises

Tableau 62: Récapitulatif du foncier acquis par les collectivités

	2014	2015	2016	2017	2018
SMNEP	3,6 ha				
SIEP			0,77ha	4,52 ha	en cours
3 cantons	1 ha				
Gave et Baïse					
Ville de Pau					

Bilan financier de l'action

	Dépense totale réalisée	Montant annuel de l'action déposé à l'AEAG	Prévisionnel PAT
2014	8 779 €	22 530 €	120 000 €
2015	41 130 €	41 130 €	120 000 €
2016	0 €	0 €	120 000 €
2017	0 €	0 €	120 000 €
2018 (en cours)			120 000 €
Total	49 909 €	63 661 €	600 000 €

Analyse de l'action

Tableau 63: Forces et freins du volet foncier

	Forces	Freins
Conception et déroulement de l'action	- Aide importante de l'AEAG (80% sur les acquisitions)	-Dysfonctionnement de l'outil vigie foncier avec une alerte de la vente trop tardive pour pouvoir se positionner -Baux environnementaux complexes sans moyen de contrôle pour certaines clauses (zéro phyto...)
Résultats de l'action	-SIEP de Jurançon très moteurs sur le volet	-Certaines collectivités ne souhaitent pas développer une stratégie foncière - agriculteurs peu enclins à vendre leur terre du fait d'un fort attachement au patrimoine et à une pression urbaine forte

Conclusion de l'action :

Seul le SIEP de Jurançon a mis en place depuis de nombreuses années une stratégie foncière.

Proposition d'amélioration pour un PAT 3 :

Poursuivre ce volet avec les collectivités qui le souhaitent paraît important. Allier poursuite et approfondissement des partenariats (SAFER et acteurs travaillant sur la transmission et l'installation) et être claire sur le devenir et la gestion des terrains acquis pour pouvoir communiquer auprès des agriculteurs semblent nécessaire.

6- Bilan financier du PAT 2 :

Préambule

Avant de présenter l'analyse financière du PAT 2, il est important d'annoncer les limites à cette étude. Tout d'abord, l'analyse a été effectuée en juillet 2018 et s'est principalement basée sur les données financières de l'Agence de l'Eau (Annexe 13). En effet, c'est l'organisme qui est le seul en capacité de compiler la totalité des montants engagés financièrement pour ce programme d'actions. Cependant, la base de données du PAT 2014 - 2018 communiquée n'est pas exhaustive et figée. Entre autres, certaines actions telles que les MAEC ou les actions 2018 sont en cours de réalisation ou d'instruction et par conséquent ne vont pas figurer ou seront amenées à évoluer. Il est donc nécessaire de considérer ce bilan financier comme un indicateur permettant d'apprécier les orientations du PAT mais pas comme un bilan exhaustif de fin d'exercice. Les données collectées issues des actions 2018 sont notamment amenées à évoluer jusqu'à fin 2018, moment où les partenaires techniques communiqueront leurs bilans annuels.

Concernant le bilan financier des actions portées par les collectivités en charge du PAT2, un travail a été effectué avec une base de données interne au SMNEP. Cette base de données interne a néanmoins été comparée à celle transférée par l'Agence de l'Eau afin de juger de sa pertinence et déceler toute erreur potentielle. La base donnée du SMNEP a l'avantage d'être plus précise et détaillée, tant au niveau des dépenses engagées que des montants des subventions attribuées par les partenaires financiers.

a. Présentation du budget 2013

2013 étant une année de transition, elle sera analysée à part. Cette année a été importante car elle a servi à l'élaboration du PAT 2. Cependant, certaines actions ont perduré pour conserver une dynamique sur le territoire, notamment auprès des acteurs agricoles.

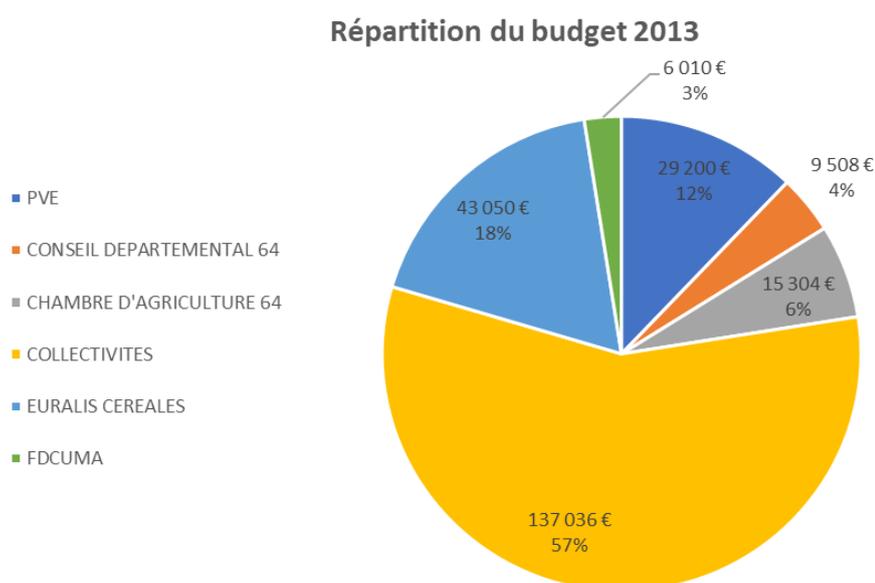


Figure 44: Répartition du budget alloué au cours de l'année de transition (2013)

Le graphique ci-dessus présente les montants engagés par les différents maitres d’ouvrage sur l’année 2013. Les collectivités porteuses du PAT ont un budget qui représente plus de la moitié des dépenses globales. En effet, même si la priorité a été donnée à l’élaboration du bilan pluriannuel du PAT 2008 – 2012 et de la construction du PAT 2014 - 2018, les collectivités ont porté plusieurs actions différentes telles que :

- La mise en place de l’étude « FOOTWAYS » sur l’amélioration des connaissances des transferts de molécules vers la nappe, étalée sur deux ans (coût total = 69 368 €)
- La participation et l’organisation de journées techniques à destination des agriculteurs (coût total = 13 557 €)
- La dernière partie du budget a été consacrée à la prise en charge du poste d’animation générale (coût total = 54 111 €)

Concernant les organismes agricoles qui sont intervenus en 2013 (CA64, Euralis, FDCUMA), ceux-ci ont proposé des journées techniques agricoles ou des essais afin d’animer le territoire par des actions agricoles collectives. Le montant total de ces actions s’élève à 64 360 €.

Certains agriculteurs ont également pu bénéficier d’aides directes via les PVE en 2013. L’investissement pour cette année a été de 29 200 €.

Enfin, le Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques a également réalisé une série d’analyses permettant de mesurer la qualité de la ressource en eau (montant total = 9 508 €).

b. Présentation globale du budget 2014 - 2018

Cette partie va tout d’abord remettre en perspective le budget prévisionnel instauré lors de la création du PAT2, le montant des travaux déclarés chaque année par les différents maitres d’ouvrage et les dépenses réellement engagées.

Le graphique ci-dessous met en relation les montants issus du PAT 2 déposé à l’Agence de l’Eau Adour Garonne, les budgets prévisionnels figurant sur les dossiers de demande de subvention et déposés annuellement auprès de l’Agence de l’Eau ainsi que les dépenses réellement engagées par action.

Il est important de souligner que les montants des actions qui concernent les MAEC, l’Agriculture Biologique ainsi que les investissements rentrant dans le cadre des PVE sont amenés à fortement évoluer. En effet, à l’heure actuelle, les dossiers sont instruits jusqu’à 2016. Ne sont pas comptabilisés dans ce graphique les demandes de subventions de fin 2016 à 2018.

L’action portant sur les acquisitions foncières est également sous-évaluée compte tenue des opérations foncières réellement engagées sur le territoire. En effet, le montant décrit ci-dessous tient compte des achats fonciers du SMNEP ainsi que du SEATC. Hors, le SIEP de la Région de Jurançon a réalisé de nombreuses acquisitions foncières au sein du TAP de Mazères-Lezons. Les demandes de subventions, n’étant pas encore réceptionnées ou traitées par l’agence de l’eau Adour Garonne, ces montants ne figurent pas dans la base de données qui a été prise pour référence pour la présente étude.

Deux remarques émanent de la comparaison du montant budgétisé lors de l’élaboration du PAT2 avec les dépenses réelles. La première est que de nombreuses actions voient leurs dépenses bien inférieures aux montants budgétisés. C’est notamment le cas pour les actions de type : acquisitions foncières, accompagnement agricole collectif, études sur l’amélioration des

connaissances de la ressource. Comme dit précédemment, les montants des subventions de type PVE et MAEC sont amenés à évoluer. Il est donc trop tôt pour conclure sur ces dispositifs.

Au contraire, certaines actions ont été sous dimensionnées et ont par conséquent généré plus de dépenses que prévu. C'est notamment le cas pour les actions du volet non agricole ainsi que pour les dépenses liées au réseau de suivi de la qualité de l'eau.

Ce différentiel entre le budget planifié et les actions réellement réalisées est notamment le fruit de réorientations stratégiques dans la logique d'action du PAT.

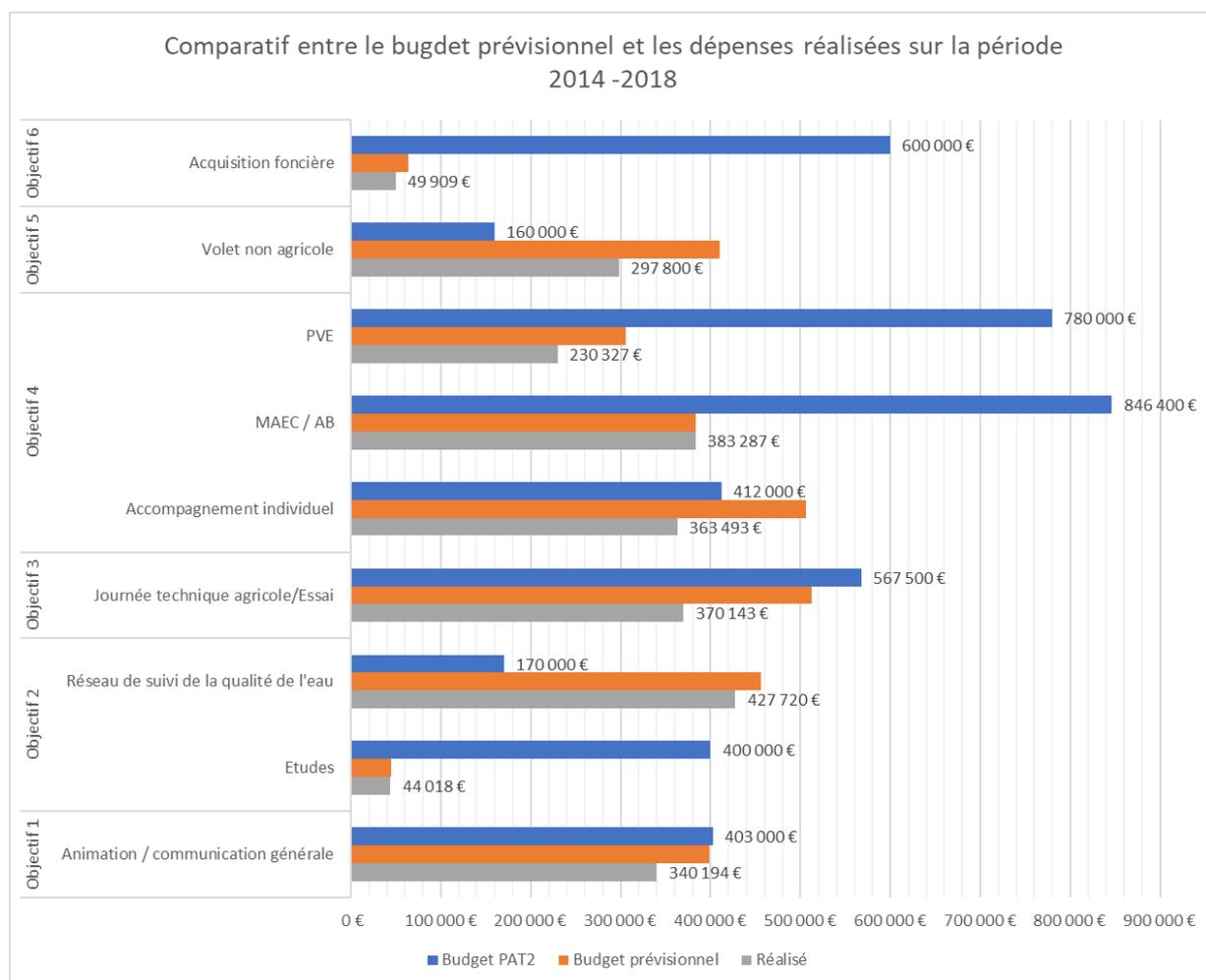


Figure 45: Comparatif du budget prévisionnel et des dépenses réalisées de 2014 à 2018

c. Présentation des dépenses et de leur répartition par MO

Afin d'avoir une vision d'ensemble des maitres d'ouvrage ayant participé au PAT2, une ventilation des dépenses a été réalisée par année et par structure. Il est également indiqué le taux de subvention moyen accordé à chaque structure ainsi que la part d'autofinancement mobilisée. Les MAEC sont spécifiques car ces mesures sont des subventions directement attribuées à l'agriculteur sous réserve du respect de cahier des charges spécifiques.

Tableau 64: Répartition des dépenses entre les différentes structures par années

	2014	2015	2016	2017	2018	Total dépense	Taux de subve ntion	Autofinan cement
AGRICULTEURS (PVE)		4 399 €	24 578 €	61 618 €	139 733 €	230 327 €	40 %	138 196 €
AIDES DIRECTES Agri (MAEC)				322 684 €	60 590 €	383 274 €	100 %	0 €
CD64	18 345 €	22 438 €	22 898 €	23 145 €	23 398 €	110 225 €	60 %	44 090 €
COLLECTIVITES	198 714 €	93 479 €	165 739 €	216 694 €	207 737 €	882 364 €	61 %	205 441 €
COMMUNES	69 428 €		91 324 €	93 638 €		254 391 €	70 %	76 317 €
EURALIS CEREALES	45 820 €	33 241 €	46 260 €	43 110 €	45 742 €	214 173 €	50 %	107 087 €
LB	11 550 €	17 501 €	21 973 €	35 798 €	17 840 €	104 662 €	50 %	52 331 €
CA64	20 850 €	30 637 €	32 402 €	21 157 €	36 664 €	141 710 €	50 %	70 855 €
SMNEP		41 130 €				41 130 €	80 %	8 226 €
SEATC	8 779 €					8 779 €	80 %	1 756 €
VBG				61 778 €	74 068 €	135 846 €	50 %	67 923 €
Total général	373 487 €	242 826 €	405 173 €	879 622 €	605 772 €	2 506 879 €	70 %	772 222 €

Le tableau ci-dessus met en évidence que les 6 collectivités porteuses du PAT sont celles qui détiennent le niveau de dépenses le plus élevé. Ce sont également elles qui mobilisent le plus de fonds propres pour la réalisation des actions du PAT.

D'autre part, il existe des différences entre l'investissement financier des acteurs agricoles sur le PAT. En effet, la coopérative Euralis fait état d'un montant total de dépense supérieur aux autres acteurs agricoles. Au contraire, Lur Berri est la structure qui a le budget global le moins élevé. Ceci est principalement dû au positionnement de chaque structure agricole sur les actions. La coopérative Lur Berri n'intervient que sur l'accompagnement individuel alors qu'Euralis ou la chambre d'Agriculture se positionnent sur plusieurs types d'actions.

En effectuant l'analyse des postes les plus importants en termes de dépense, le réseau de suivi de la qualité de l'eau s'avère être l'action la plus coûteuse du PAT2. Ensuite, l'accompagnement collectif des exploitations agricoles, via les journées techniques et les essais et depuis 2017 l'intégralité du projet VBG, a généré une dépense également très élevée. L'accompagnement individuel des agriculteurs n'est que le troisième poste de dépense le plus important.

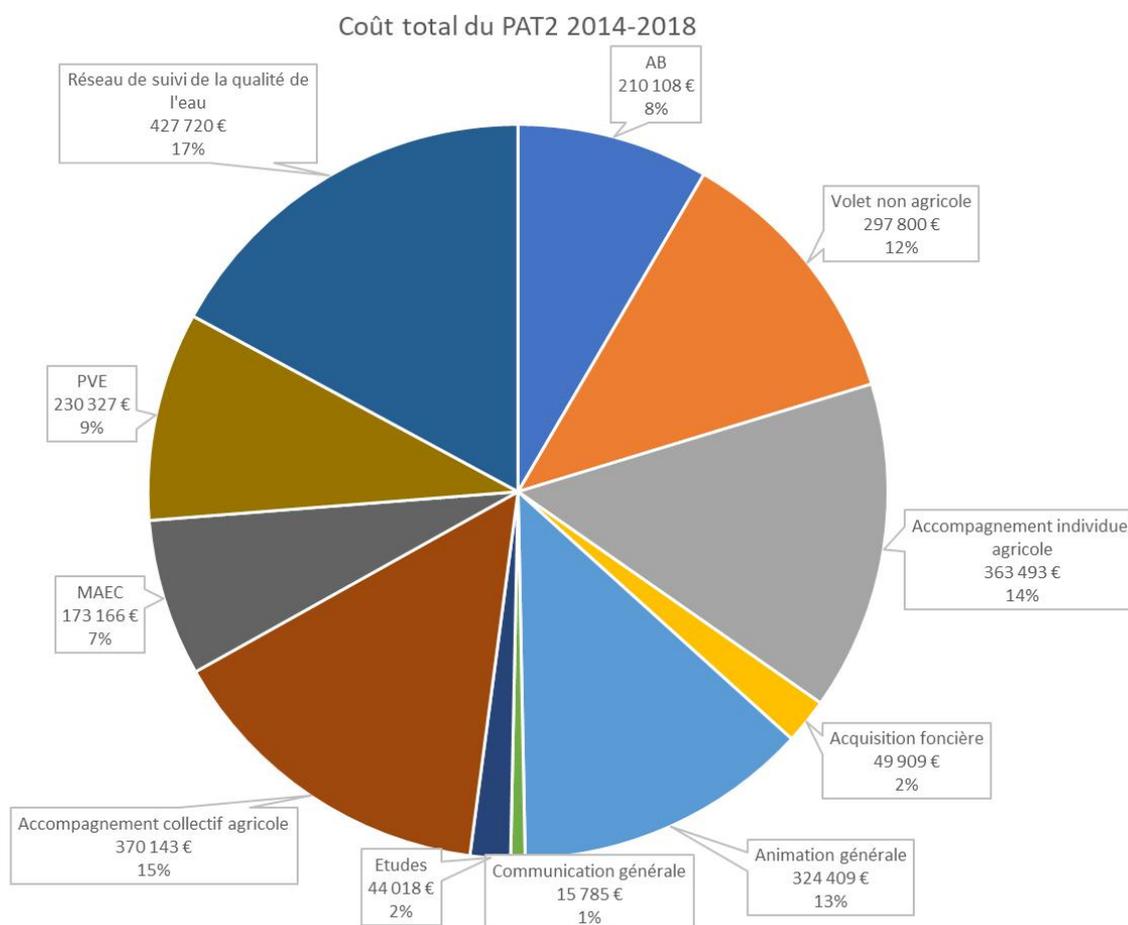


Figure 46: Répartition des dépenses sur la période 2014-2018

Le graphique suivant présente l'évolution du niveau de dépense année par année pour chaque type d'actions. Le contenu des actions est décrit dans la partie traitant du bilan technique des différentes actions du PAT2.

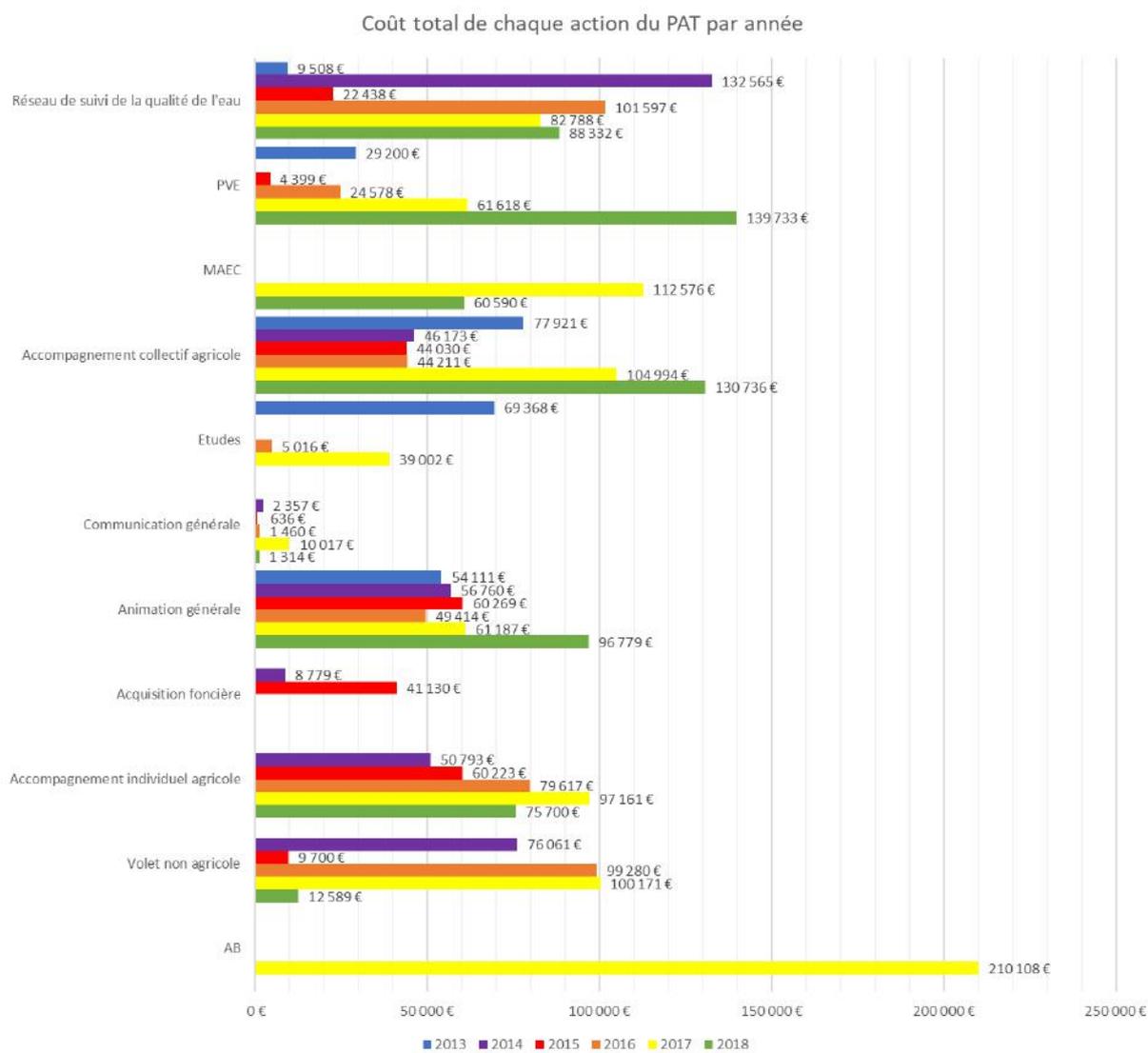


Figure 47: Evolution des dépenses pour chaque action portée par le PAT2 de 2014 à 2018

d. Présentation du budget PAT des collectivités

La part du budget portée par les collectivités est relativement importante puisque celle-ci correspond à plus d'un tiers du budget total du PAT. Certaines actions sont uniquement à la charge des collectivités, comme l'animation et la communication générale du PAT ainsi que les études visant l'amélioration des connaissances sur la ressource en eau.

Tableau 65: Présentation du budget global comparé au budget porté par les collectivités

Actions	Budget global 2014-2018	Budget des collectivités sur 5 ans	Part du coût global porté par les collectivités
Animation générale	324 409 €	324 409 €	100%
Communication générale	15 785 €	15 785 €	100%
Etudes	44 018 €	44 018 €	100%
Réseau de suivi de la qualité de l'eau	427 720 €	317 496 €	74%
Accompagnement individuel agricole	363 493 €	112 583 €	31%
Accompagnement collectif agricole	370 143 €	24 663 €	7%
Volet Non Agricole	297 800 €	43 410 €	15%
AB	210 108 €	0 €	0%
MAEC	173 166 €	0 €	0%
PVE	230 326 €	0 €	0%
Acquisition foncière	49 909 €	0 €	0%
Total général	2 506 879 €	882 364 €	35%

Le graphique ci-dessous démontre l'évolution en termes de dépenses des différentes actions réalisées dans le cadre du PAT2. La tendance est à une augmentation progressive du budget jusqu'en 2017, bien qu'un PIC ait été mis en évidence en 2014. Ce PIC est essentiellement dû à une prise en compte par l'Agence de l'Eau d'une partie des dépenses 2015 liées au réseau de suivi sur l'année 2014. En effet, bien que le graphique fasse apparaître une dépense nulle pour le réseau de suivi en 2015, celui-ci a bien été exécuté et le montant avoisinait les 102 911 €.

Les dépenses engendrées en 2018 vont certainement être légèrement inférieures à 2017 car 2018 a été une année où le bilan du PAT2 a pris une part importante du travail au détriment de l'animation comme l'accompagnement collectif agricole par exemple. De plus, pour l'instant aucune étude n'a été portée. Par ailleurs, le poste d'animation générale a fortement augmenté du fait de l'embauche d'un deuxième animateur en appui pour la réalisation du bilan pluriannuel ainsi que la construction du futur PAT.

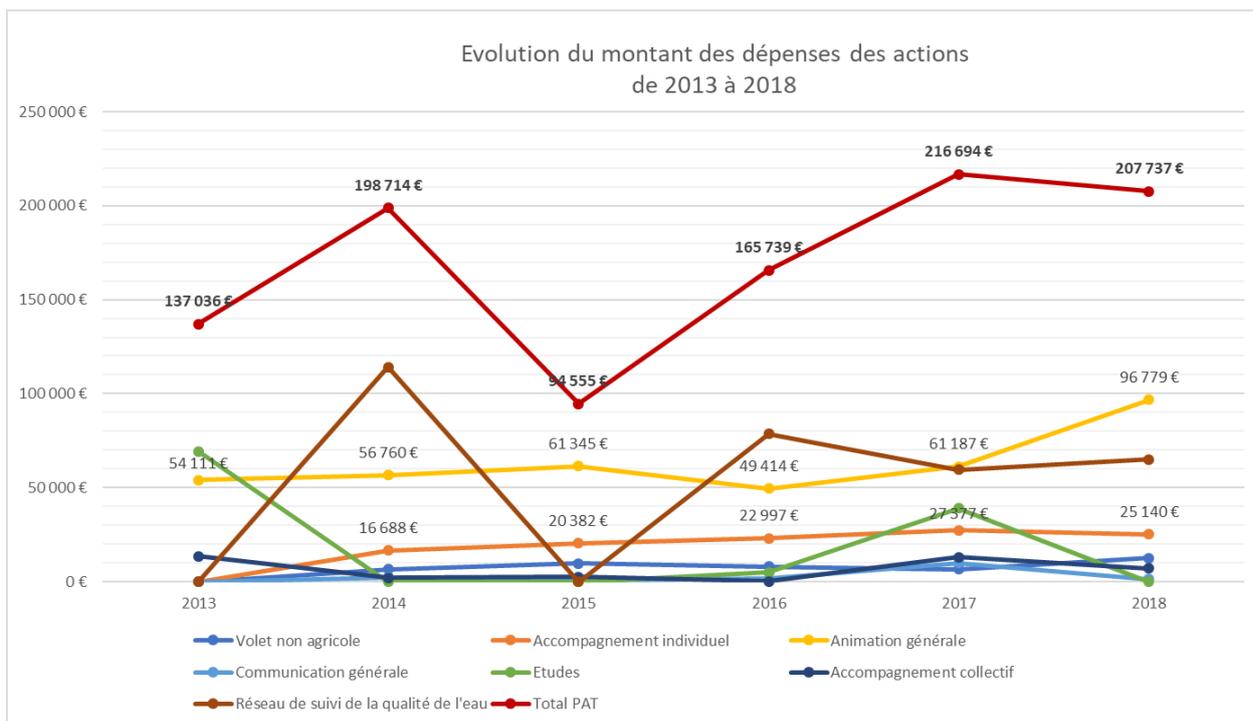


Figure 48: Evolution des dépenses des collectivités pour les actions sous leur maîtrise d'ouvrage

En prenant en considération la période allant de 2014 à 2018, il a été établi un budget moyen pour les 6 collectivités porteuses du PAT. Celui-ci avoisine 177 000 euros et est réparti de la manière suivante : deux postes occupent deux tiers des dépenses : le poste d'animation (comprenant les charges salariales des animateurs et les frais de fonctionnement) ainsi que le réseau de suivi de la qualité de l'eau. Le volet d'actions agricoles pèse un peu moins de 20 % des dépenses.

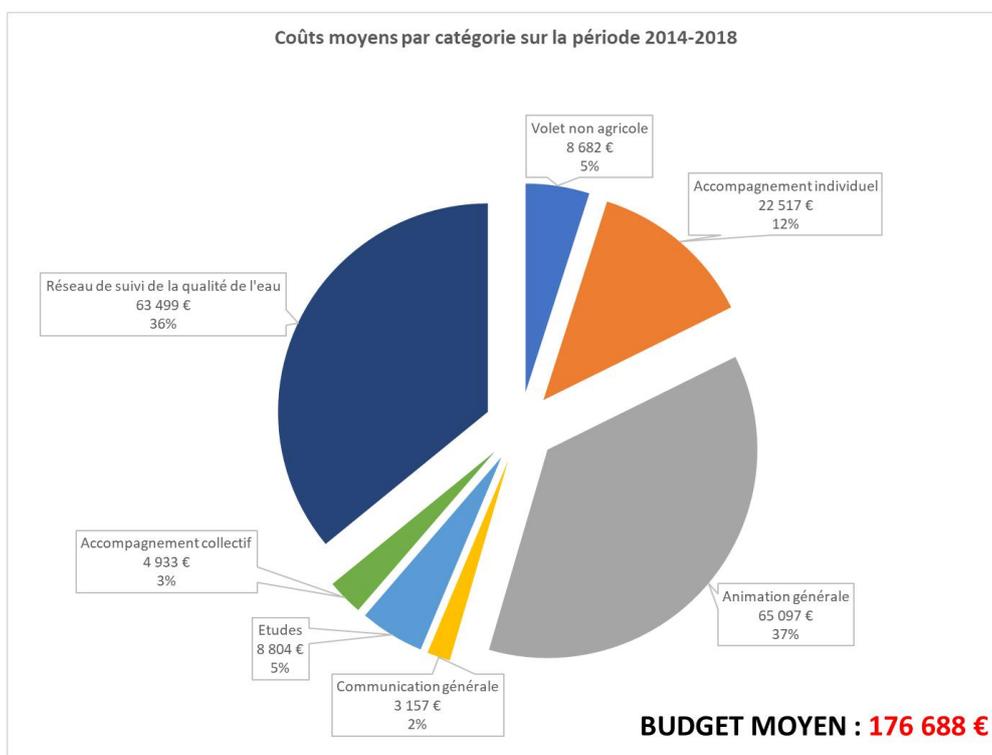


Figure 49: Coûts moyens portés par les collectivités par volets d'action sur la période 2014- 2018

Concernant les recettes permettant d'équilibrer le budget du PAT, celles-ci sont scindées en 2 parties :

- une part d'autofinancement par les collectivités : le montant annuel moyen par collectivité a été calculé à 6 848 euros. Cette part représente environ 23 % des recettes.
- une part de subventions : l'Agence de l'Eau Adour Garonne est la structure qui s'implique le plus financièrement car elle prend en charge plus de 60% des dépenses. Ensuite, environ 16% des recettes sont générées par d'autres financeurs tels que la Région Nouvelle Aquitaine, le Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques, l'ARS ainsi que ponctuellement les fonds européens FEDER.

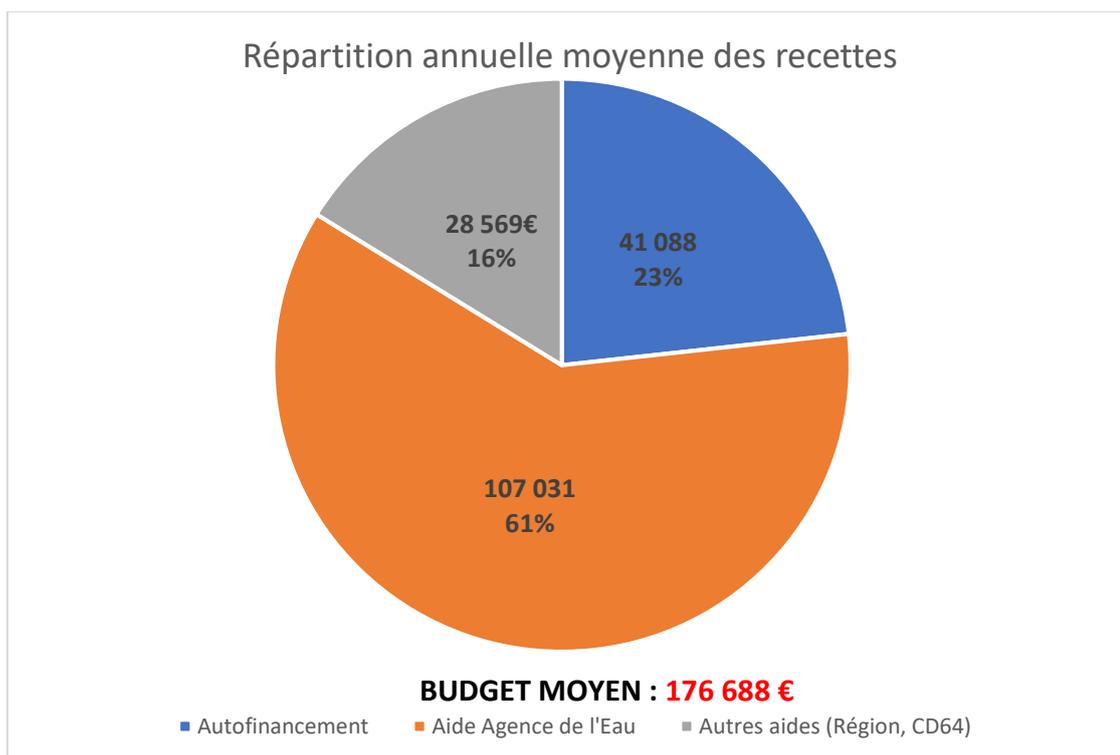


Figure 50: Répartition des recettes des collectivités pour les actions sous leur maîtrise d'ouvrage

e. Indicateurs de résultats

Voici les chiffres de référence utilisés pour le calcul des indicateurs :

- **SAU** des 4 TAP réunis : **1720 ha**
- **Nombre d'exploitations agricoles** sur l'ensemble des TAP : **171 structures**
- **Volumes produits** par l'ensemble des collectivités AEP : 14 488 360 m³ soit **72 441 800 m³** en 5 ans

Tableau 66: Indicateurs financiers

Indicateurs financiers PAT 2	Prévisionnel	Consommé	Taux consommation enveloppe prévisionnelle
COÛT DEPENSES	4 338 900 €	2 506 892 €	58%
Ratio /ha SAU	2 523 €	1 457 €	
Ratio / agriculteur	25 374 €	14 660 €	
Ratio / m3 produit	0,060 €	0,035 €	
AIDES PUBLIQUES (AEAG, CD64, Région, FEDER)	3 096 050 €	1 881 611 €	61%
Ratio /ha SAU	1 800 €	1 094 €	
Ratio / agriculteur	18 106 €	11 004 €	
Ratio / m3 produit	0,043 €	0,026 €	
AIDES AEAG	2 775 250 €	1 494 603 €	54%
Ratio /ha SAU	1 614 €	869 €	
Ratio / agriculteur	16 230 €	8 740 €	
Ratio / m3 produit	0,038 €	0,021 €	
Dépenses postes d'animation (part financée par les collectivités)	80 700€	63 374 €	
Dépenses totales collectivités AEP porteuses	187 000 €	205 441 €	Soit 8,2% des dépenses totales

Le tableau ci-dessus nous permet d'appréhender la masse financière investie dans le PAT2. En effet, lorsque l'on ramène les dépenses réelles du PAT sur 5 ans, cela représente environ **1500 euros par hectare de SAU**, ou encore environ **15 000 euros par exploitation agricole des TAP**.

Le coût du PAT ramené aux volumes produits d'eau potable n'est pas négligeable.

Sur le territoire du PAT, pour la période 2014 - 2018, pour 1 € d'animation financé par les collectivités, ce sont :

- **30 €** d'aides publiques investis sur les territoires
- **39 €** d'actions menées

Sur le PAT, pour la période 2014 - 2018, pour 1 € injecté par les collectivités, **11 €** ont été injectés par les porteurs de projets locaux (partenaires agricoles, agriculteurs, communes, ...) et les partenaires financiers.

f. Conclusion du bilan financier :

Pour conclure, à l'heure actuelle, il est possible d'indiquer qu'au minimum 2 500 000 euros ont été mobilisés dans le cadre du PAT 2014 -2018.

Les indicateurs font apparaître un budget relativement important lorsque l'on ramène l'ensemble des dépenses au nombre d'agriculteurs présents sur les TAP ou bien au volume d'eau produit. Ces résultats doivent être considérés afin de juger de la pertinence et de l'efficacité du PAT.

La configuration actuelle du PAT permet de mener des actions de grande ampleur grâce à une répartition de l'autofinancement sur plusieurs maîtres d'ouvrage. En effet, la part d'autofinancement est de l'ordre de 30 % du budget global pour un montant de 772 222 euros, soit 154 444 euros par an. Même si l'autofinancement peut paraître important, cette part est à relativiser

en comparaison avec la proportion de subventions allouées au programme. En effet, 70 % des dépenses sont couvertes par des subventions dont l'Agence de l'Eau en est le premier pourvoyeur. Ce sont donc les nouvelles orientations politiques du 11^{ème} programme de l'Agence de l'Eau qui vont déterminer les futures ambitions du PAT qui devrait voir le jour en 2019.

Conclusion générale

Le Bilan du PAT 2014 – 2018 a été réalisé à l'été 2018 à partir des données disponibles et des rencontres avec les différents partenaires. Pour mener à bien ce travail de synthèse, les thématiques suivantes ont été abordées : qualité de l'eau, évolution des pressions humaines sur le territoire, analyse de l'ensemble des actions du PAT2 et bilan financier pluriannuel.

Depuis octobre 2014, une analyse fine de la qualité de l'eau brute est opérée grâce au réseau de suivi. Cette action a permis de caractériser la nature des polluants retrouvés dans les eaux issues des différents captages des quatre TAP. Il est possible de mettre en évidence une **dégradation de la qualité de l'eau brute** prélevée dans la nappe alluviale du gave Pau. Il est constaté une **augmentation**, aussi bien des **concentrations totales de molécules retrouvées dans l'eau** que de la **fréquence de détection** ou du **nombre de molécules retrouvées**. La **stratégie basée sur la diversification ou la substitution de pesticides** pour limiter les transferts vers la ressource en eau **n'est pas une solution pertinente**. De plus, la **qualité de l'eau semble fluctuer de la même manière que le niveau de la nappe phréatique**. Ce constat peut mettre en évidence un **stock de matières actives et métabolites dans la zone non saturée** du sol qu'il est très difficile de quantifier. Tous ces éléments confirment le fait que l'évolution de la qualité de l'eau dépend d'une multitude de paramètres qu'il est difficile d'appréhender. Cette **problématique est ancrée sur le long terme et il est difficile d'établir une relation simple entre qualité de l'eau et les pratiques agricoles**.

L'étude de l'évolution des pratiques agricoles met en évidence que **l'agriculture sur le territoire a principalement été influencée par deux facteurs** : la **règlementation** et les **incitations ou compensations financières** accordées aux agriculteurs. En effet, la nouvelle **conditionnalité des subventions de la PAC** qui a vu le jour en 2014 a amorcé un profond changement en matière de diversification de l'assolement des cultures notamment. Du fait de certaines conditions propres à l'octroi de subventions, les surfaces en monoculture de maïs ont radicalement diminué en 2015. De plus, les incitations financières rentrant dans le cadre du PAT et hors PAT ont également permis d'améliorer les pratiques agricoles dans le sens de la préservation de la qualité de la ressource en eau. En effet, les **MAEC, le dispositif PVE, l'Agriculture Biologique, les aides des collectivités productrices d'eau potable à la mise en place de couverts hivernaux, l'entretien mécanique des haies et bordures, ...**, sont autant de dispositifs qui ont un **impact direct sur la pression phytosanitaire**. Ces dispositifs jouent le rôle de substituts de moyens matériels ou de compensations financières qui limitent ou suppriment l'utilisation de pesticides. Leur **caractère bénéfique sur la qualité de la ressource en eau n'est par conséquent pas discutable**. Au-delà de ces deux leviers, **l'ensemble des autres actions mobilisées, telles que l'accompagnement individuel et collectif ou la mise en place d'essais, sont difficilement évaluables** et de sérieux doutes peuvent être émis sur leur efficacité.

La **gouvernance** du PAT 2014 – 2018 par les collectivités a également été évaluée. La gestion d'un projet aussi ambitieux doit être articulée par une gouvernance efficace. Les **différents traits permettant de juger la gouvernance** sont les suivants :

- La **neutralité** des structures maitres d'ouvrage des actions vis-à-vis des thématiques abordées
- les **capacités de coordination**, permettant d'afficher une cohérence dans les actions et la stratégie du programme
- la possibilité de **suivre et d'évaluer facilement les résultats** des actions
- une **communication et valorisation des actions** passant par une diffusion systématique et adaptée des informations

Considérant l'ensemble de ces éléments, le bilan de la gouvernance du PAT2 est plutôt mitigé. L'organisation et le **fonctionnement du PAT 2 n'a pas permis une coordination efficace**. En effet, toutes les actions menées dans le cadre du PAT2 n'ont pas été visées et validées par l'animatrice du PAT. Il en résulte des **difficultés de coordination** ayant pour conséquences une remise en cause des **rôles et devoirs de chaque partenaire technique** dans les actions à réaliser. De plus, les engagements de certains partenaires n'étaient pas toujours à la hauteur des attentes des collectivités. Cela a eu pour conséquence de nuire au bon déroulement de certaines actions. Permettre à l'animatrice du PAT d'être consultée lors de l'instruction des demandes de subventions et de la phase de validation des bilans d'activité est un levier potentiel pour rendre le programme d'actions plus cohérent.

D'autre part, l'intervention de partenaires agricoles exerçant une activité commerciale dans le secteur des produits phytosanitaires et fertilisants **questionne sur l'indépendance du conseil prodigué** sur ces thématiques clés. Par ailleurs, les organismes agricoles détiennent des fortes connaissances techniques sur lesquelles il semble opportun de s'appuyer comme par exemple les différentes techniques de gestion de l'interculture.

De plus, la **communication autour des actions et entre acteurs du PAT a été jugé insuffisante** par moment. Par exemple, certaines actions telles que les études ou les essais ont été peu valorisés sur le terrain.

Le **bilan technique des actions ne permet pas de dire avec certitudes le niveau d'efficacité de chaque dispositif** sur la préservation de la qualité de l'eau. Il est seulement **possible de mettre en évidence si les objectifs de moyens ont été atteints**. **Très peu d'indicateurs de résultats ont été établis** lors de la création du PAT2, **rendant très difficile son évaluation**. Réfléchir en amont aux différents moyens d'évaluer les actions portées par un programme d'action peut faciliter son suivi et son recadrage si besoin.

L'important lors du choix des d'actions est de **ne pas perdre de vue l'objectif principal du PAT : préserver ou améliorer la qualité de la ressource en eau potable**. Depuis de nombreuses années la problématique de qualité d'eau brute est bien identifiée. En effet, c'est une problématique essentiellement agricole. Les paramètres à l'origine de ces problématiques sont les pesticides issus de la protection chimique des végétaux cultivés. Les actions à porter prioritairement sont donc des actions agricoles. Celles-ci doivent avoir pour incidence de baisser la pression phytosanitaire des territoires concernés par une diminution ou un arrêt des traitements chimiques. **Seules quelques actions répondent à ce postulat : les actions favorisant les alternatives aux produits phytosanitaires**, comme par exemple le désherbage mécanique ou la conversion des parcelles à l'Agriculture Biologique ou la maîtrise du foncier par les collectivités. **Tout autre dispositif qui sort de ces champs d'actions semble être moins pertinent**.

Enfin, d'un **point de vue financier**, le budget du PAT2 (estimé au moment de la rédaction du bilan) s'élève au minimum à **2,5 M € sur la période 2014 - 2018**. **L'objectif du PAT2 de prioriser le volet agricole a été rempli** car environ **50% des dépenses** ont été consacrées aux **actions agricoles**.

Par ailleurs, il est important de remettre ces montants dans le contexte du PAT du Gave de Pau. Le territoire étant divisé en 4 champs captants comprenant environ 171 exploitations agricoles, le niveau de dépenses réalisées correspond à **2900 € par an par exploitation agricole** ou encore **125 000 € par an par champ captant**. Cela représente environ 106€ d'aides publiques par ha et par an. Devant cet investissement conséquent, **les financeurs sont en droit d'attendre plus de résultats**. Recentrer et repenser les actions paraît nécessaire.

Les actions agricoles se sont focalisées sur un accompagnement technique des agriculteurs via les journées techniques et l'accompagnement individuel. Cependant, le **résultat de l'enquête de fin d'accompagnement ne fait pas apparaître des freins techniques** au changement de pratiques **mais plutôt des freins liés au moyens matériels et humains** dont disposent les exploitations agricoles concernées. Proposer des solutions dans ce sens pourrait permettre de mieux répondre aux attentes des agriculteurs et d'accélérer le changement de pratiques agricoles sur les différents TAP.

D'autre part, il est apparu que la réglementation ou la conditionnalité des aides a été un levier majeur dans l'évolution des pratiques (diversification, mise en place de couverts hivernaux....) **Mettre en place un dispositif réglementaire plus fort sur l'ensemble des TAP** semble pouvoir être un levier important. Pour autant, cette possibilité ne peut être applicable qu'avec une **implication plus forte des services de l'Etat**. En effet, un dispositif réglementaire efficient pourrait être étudié en concertation avec les services de l'Etat.

Liste des annexes :

Annexe 1 : Fiche de synthèse des objectifs du PAT2

Annexe 2 : Liste de l'ensemble des personnes interrogées dans le cadre des enquêtes de perception

Annexe 3 : Plan d'analyse pluriannuel du réseau de suivi

Annexe 4: Molécules analysées et méthodes d'analyse

Annexe 5 : Présentation des résultats de qualité de l'eau par captage

Annexe 6 : Synthèse des résultats de qualité de l'eau

Annexe 7 : Cartes de l'évolution de l'occupation des sols par TAP

Annexe 8: Cartes de l'évolution des successions culturales par TAP

Annexe 9 : Proportion d'emploi par substance active

Annexe 10: Ensemble des actions du volet agricole collectif

Annexe 11 : Programme d'action 2017 de "Valley Bio du Gave"

Annexe 12: Questionnaire de bilan d'accompagnement individuel

Annexe 13: Base de données financières du PAT2 communiquée par l'AEAG



Annexe

N° 1

Fiche de synthèse des objectifs du PAT2

Plan d'Action de la Nappe Alluviale du gave de Pau (2014-2018)

Description du territoire						
Ressources concernées	nappe alluviale du gave de Pau, masse d'eau n°FRFG030 (nappe des sables de l'Eocène-paléocène, masse d'eau n° FRFG082)					
Surface totale (ha)	41 524	Nombre de communes			50	
Surface Agricole Utile (ha)	16 856	Nombre d'exploitations agricoles			796	
		Nombre d'exploitations professionnelles			478	
Nombre de champs captant AEP	4	Population desservie par ces captages			151 000	
Commentaires : Au sein du territoire, il a été défini 4 Territoires d'Action Prioritaires (TAP) avec une SAU de 2019 ha et 182 agriculteurs, correspondant pour chacun des champs captants au périmètre le plus pertinent pour travailler sur la pollution diffuse. Au sein de chacun de ces TAP, des agriculteurs prioritaires ont été définis pour optimiser le conseil individuel: en touchant 77 des 182 agriculteurs, on estime que 80% de la SAU des TAP (soit 1626 ha) sera couverte.						
Enjeux du territoire						
Diagnostic réalisé en	2007-2008, actualisé en 2012-2013					
enjeu identifié	paramètres		pratiques à risque			
AEP	nitrates		monoculture maïs et sol nu l'hiver			
AEP	pesticides		herbicides gdes cultures			
DCE état qualitatif	nitrates et pesticides		monoculture maïs et sol nu l'hiver			
situation au regard de la DCE	ME souterraine n°FRFG030 : objectif de bon état quantitatif en 2015 / objectif de bon qualitatif en 2027					
Objectifs du plan d'action						
Objectif principal	Préserver la qualité de la ressource utilisée pour la production d'eau potable sur 4 champs captants					
Objectifs opérationnels	indicateur		Objectifs	Échéance		
Maîtriser les contaminations par les nitrates et les pesticides dans les territoires d'actions prioritaires (TAP)	normes de potabilité sur les eaux (50 mg/l sur les nitrates, 0.1 µg/l pour une molécule pesticide, 0.5 µg/l pour la somme des molécules)		Maintenir une qualité des eaux brutes compatible avec les niveaux de traitements actuels			
	nbre d'agriculteurs bénéficiant d'un conseil individuel (selon le cahier des charge commun défini préalablement)		100 agriculteurs	2018		
Limitier le lessivage sur les champs captant (TAP)	% couverts hivernaux et % sol nu sur les 3 champs captants		90% de couverts hivernaux	2016		
Favoriser l'évolution des pratiques à via le dispositif MAET dans les TAP	% de la SAU contractualisées (potentiel minimum de 1 626 ha dans les TAP)		50 % de la SAU dans le TAP (soit environ 800 ha)	2018		
Promouvoir le changement durable de pratiques par la réalisation d'investissements structurants type PVE	nbre de dossiers de demande d'investissements déposés		60 dossiers	2018		
Réduction pollution phyto des collectivités et des particuliers	nbre supplémentaire de plans de désherbage		16	2018		
	nbre de personnes sensibilisées (tract ou animation)		150 000	2018		
Organisation						
Animateur territorial (structure, nom, contact)	Syndicat Mixte du nord-Est de Pau, Maison de l'eau, Route de Morlaàs, 64160 BUROS					
	animatrice PAT: Bérangère AVIRON-VIOLET Tel: 05 59 80 20 21					
Organisation locale (commissions, etc.)	un règlement de fonctionnement, un COPIL, un comité technique agricole, un groupe de suivi par champ captant composé des représentants des syndicats d'eau et des représentants des organismes professionnels agricoles présents sur le secteur					
Volet financier (voir tableau)						
	2014	2015	2016	2017	2018	Total
Coût total	867 780	867 780	867 780	867 780	867 780	4 338 900
dont aides agence	555 050	555 050	555 050	555 050	555 050	2 775 250
Partenariats financiers sollicités	Europe, Agence de l'eau Adour Garonne, Conseil Général 64					
Observations générales						
Les fonds FEDER et FEADER ont été sollicités pour une aide sur l'ensemble des actions d'animation, d'information et de formation.						

2. Financement

Plan d'action territorial de la nappe alluviale du gage de Pau 2014-2018

Objectif/opération	Maître d'ouvrage	Objectif chiffré (indicateur)	Coût sur 5 ans	2014		2015		2016		2017		2018		TOTAL		
				Montant aide agence eau	Montant aide CG-64 et FEDER	Montant aide agence eau	Montant aide CG-64 et FEDER	Montant aide agence eau	Montant aide CG-64 et FEDER	Montant aide agence eau	Montant aide CG-64 et FEDER	Montant aide agence eau	Montant aide CG-64 et FEDER	Montant aide agence eau	Montant aide CG-64 et FEDER	Montant aide agence eau
Objectif 1: Animation territoriale Animation, gestion administrative, coordination des partenaires et des programmes, communication, suivi	SWNEP	202/an	403 000 €	56 420 €	8 060 €	56 420 €	8 060 €	56 420 €	8 060 €	56 420 €	8 060 €	56 420 €	8 060 €	282 100 €	40 300 €	0 €
Objectif 2: Amélioration des connaissances Modélisation du fonctionnement hydrologique de la nappe alluviale, études sur les mélanges de transfert et contamination de la nappe par les nitrates et les produits pharmaceutiques. Suivi de la qualité de l'eau. Mise en place de monitoring des mélanges pharmaceutiques complémentaires aux réseaux de suivi existants.	SWNEP CG-64 ou Etat	3 études en 5 ans 80 analyses/an	400 000 € 170 000 €	40 000 € 17 000 €	24 000 € 10 200 €	40 000 € 17 000 €	24 000 € 10 200 €	40 000 € 17 000 €	24 000 € 10 200 €	40 000 € 17 000 €	24 000 € 10 200 €	40 000 € 17 000 €	24 000 € 10 200 €	200 000 € 85 000 €	120 000 € 51 000 €	0 € 0 €
Objectif 3: Accompagner collectivement les agriculteurs vers le changement de pratiques Actions collectives, journées techniques, essais (thématiques nitrates et phytosanitaires)	Coop. et CA-64	5 essais/an et 5 h/an	467 500 €	46 750 €	6 000 €	46 750 €	6 000 €	46 750 €	6 000 €	46 750 €	6 000 €	46 750 €	6 000 €	233 750 €	0 €	0 €
Actions collectives, journées techniques, formations, groupes de travail (thématiques nitrates et phytosanitaires)	SWNEP	1 voyage d'étude/année et 1 journée technique sur les thèmes de l'agriculture biologique, les cultures bas intrants et fourragères	100 000 €	10 000 €	6 000 €	10 000 €	6 000 €	10 000 €	6 000 €	10 000 €	6 000 €	10 000 €	6 000 €	50 000 €	30 000 €	0 €
Objectif 4: Accompagner individuellement les agriculteurs vers le changement de pratiques Accompagnement individuel des agriculteurs (thématiques nitrates, fertilisation, consommation des produits phytosanitaires, diversification, formation des agriculteurs)	Coop. et CA-64	80 agriculteurs suivis	307 000 €	30 700 €	5 640 €	30 700 €	5 640 €	30 700 €	5 640 €	30 700 €	5 640 €	30 700 €	5 640 €	153 500 €	0 €	0 €
Accompagnement individuel des agriculteurs (thématiques nitrates, fertilisation, consommation des produits phytosanitaires, diversification, formation des agriculteurs)	SWNEP	20 agriculteurs suivis	105 000 €	10 500 €	6 300 €	10 500 €	6 300 €	10 500 €	6 300 €	10 500 €	6 300 €	10 500 €	6 300 €	52 500 €	31 500 €	0 €
Accompagnement individuel des agriculteurs (thématiques nitrates, fertilisation, consommation des produits phytosanitaires, diversification, formation des agriculteurs)	Agriculteurs	800 ha sous traités	846 800 €	169 280 €	62 400 €	169 280 €	62 400 €	169 280 €	62 400 €	169 280 €	62 400 €	169 280 €	62 400 €	846 400 €	0 €	0 €
PVE	Agriculteurs	790 000 €	790 000 €	62 400 €	62 400 €	62 400 €	62 400 €	62 400 €	62 400 €	62 400 €	62 400 €	62 400 €	62 400 €	312 000 €	0 €	0 €
Sous-total			2 038 800 €	272 880 €	6 300 €	272 880 €	6 300 €	272 880 €	6 300 €	272 880 €	6 300 €	272 880 €	6 300 €	1 364 400 €	31 500 €	0 €
Objectif 5: Accompagner les acteurs des ZNA pour limiter la pollution diffuse par les produits phytosanitaires Accompagnement des collectivités et des professionnels en charge de l'entretien des espaces verts et autres zones techniques à risque, bonne gestion de l'entretien des eaux pluviales dans la nappe, maîtrise des plantes invasives...	SWNEP	1 journée h/an, 1 groupe travail collectivités	25 000 €	2 500 €	1 500 €	2 500 €	1 500 €	2 500 €	1 500 €	2 500 €	1 500 €	2 500 €	1 500 €	12 500 €	7 500 €	0 €
Sensibilisation du grand public, jardiniers amateurs	SWNEP	10 événements/an	135 000 €	13 500 €	8 100 €	13 500 €	8 100 €	13 500 €	8 100 €	13 500 €	8 100 €	13 500 €	8 100 €	67 500 €	40 500 €	0 €
Sous-total			160 000 €	16 000 €	9 600 €	16 000 €	9 600 €	16 000 €	9 600 €	16 000 €	9 600 €	16 000 €	9 600 €	80 000 €	48 000 €	0 €
Objectif 6: Maîtriser le foncier pour protéger les captages Acquisition de foncier	Collectivité	10 ha /champ captant en 5 ans	600 000 €	96 000 €	64 160 €	96 000 €	64 160 €	96 000 €	64 160 €	96 000 €	64 160 €	96 000 €	64 160 €	480 000 €	320 000 €	0 €
Total			4 388 900 €	555 050 €	64 160 €	555 050 €	64 160 €	555 050 €	64 160 €	555 050 €	64 160 €	555 050 €	64 160 €	2 775 250 €	320 000 €	0 €



Annexe

N° 2

Liste de l'ensemble des personnes interrogées dans le cadre des enquêtes de perception

Catégorie	Personnes	Structure
Collectivités	ROLIN Olivier	SMNEP
	PEYS Jean-Pierre	
	ERRECARET Allande	SIEP de Jurançon
	RODRIGUEZ Pierre	
	LEMBEZAT Martine	Syndicat des 3 cantons
	FAURE Philippe	
	SOUDARD Bernard	Syndicat de Gave et Baise
	DELVERT Lionel	
	BONNEFON Perrine	Ville de Pau et Agglo de Pau
	CAPERAN Alain	
Acteurs agricole	MAHIEU Patrice	CA64
	SALUDAS Julien	EURALIS
	BAZET Marie	EURALIS
	MORNET Hélène	LUR BERRI
	RICHARD Emmanuelle	Agronomie Terroir
	CHARON Arnaud	FDCUMA
	Au Clair Fanny	FDCUMA
	BOYER Julien	CA64-VBG
	DELHOUME Marie	Interbio-VBG
	MIGNOT Ludivine	CA64 - VBG
	LAGROLET Aurélie	Agribiounion-VBG
	LEGOUIC Yann	Civam - VBG
Prestataires	AYRAULT Stephanie	ECOCENE
Agriculteurs	TAP de Bordes	4 agriculteurs
	TAP d'Artix	2 agriculteurs
	TAP de Mazères-Lezons	0 agriculteurs
	TAP d'Arbus	2 agriculteurs



Annexe

N° 3

Plan d'analyse pluriannuel du réseau de suivi

Plan d'analyse 2014 -2018																					
	Baudreix F3	Bordes Allu	Bordes SIM	F3 BORDES	F4 BORDES	P1 ARTIX	P1 UZOS	P11 SIEP	P13 SIEP	P14 SIEP	P16 SIEP	P2 ARTIX	P3 ARTIX	P4 ARTIX	P4 GB	P8 GB	P8 SIEP	P9 GB	P9 SIEP	Usine BORDES	Total général
2014				3	3	3	3		3	3	1	3	3		3	3	3	3	1	3	41
oct				1	1	1	1		1	1		1	1		1	1	1	1		1	13
nov				1	1	1	1		1	1		1	1		1	1	1	1	1	1	14
déc				1	1	1	1		1	1	1	1	1		1	1	1	1		1	14
2015				8	11	11	11		11	11	7	8	10	1	11	11	1	8		11	131
janv				1	1	1	1		1	1	1	1	1		1	1		1		1	13
mars				1	1	1	1		1	1	1	1	1		1	1		1		1	13
avr				1	1	1	1		1	1	1	1	1		1	1		1		1	13
mai				1	1	1	1		1	1	1	1	1		1	1		1		1	13
juin				1	1	1	1		1	1	1	1	1		1	1		1		1	13
juil				1	1	1	1		1	1	1	1	1		1	1		1		1	13
août				1	1	1	1		1	1	1	1	1		1	1		1		1	13
sept				1	1	1	1		1	1		1		1	1	1	1	1		1	13
oct					1	1	1		1	1			1		1	1				1	9
nov					1	1	1		1	1					1	1				1	8
déc					1	1	1		1	1			2		1	1				1	10
2016	4				14	12	13	1	11	12		2	10		12	12				8	111
janv					1	1	1		1	1		1			1	1				1	10
févr					1	1	1		1	1		1			1	1				1	10
mars					1	1	1		1	1			1		1	1				1	9
avr					1	1	1		1	1			1		1	1				1	9
mai					1	1	1		1	1			1		1	1				1	10
juin					1	1	1		1	1			1		1	1				1	9
juil					1	1	1	1		1			1		1	1				1	9
août					1	1	1		1	1			1		1	1				1	9
sept	1				1	1	1		1	1			1		1	1					9
oct	1				1	1	1		1	1			1		1	1					9
nov	1				1	1	1		1	1			1		1	1					9
déc	1				1	1	1		1	1			1		1	1					9
2017	12	1			11	12	11	2	10	12			12		12	12					105
janv	1				1	1	1		1	1			1		1	1					8
févr	1				1	1	1		1	1			1		1	1					8
mars	1				1	1	1		1	1			1		1	1					9
avr	1				1	1	1		1	1			1		1	1					9
mai	1				1	1	1		1	1			1		1	1					8
juin	1				1	1	1		1	1			1		1	1					9
juil	1				1	1	1		1	1			1		1	1					9
août	1				1	1	1		1	1			1		1	1					9
sept	1				1	1	1		1	1			1		1	1					9
oct	1				1	1	1		1	1			1		1	1					9
nov	1				1	1	1	1		1			1		1	1					9
déc	1	1			1	1	1	1		1			1		1	1					9
2018	5	3	3			7	7		7	7			7		7	7					60
janv	1					1	1		1	1			1		1	1					8
févr		1	1			1	1		1	1			1		1	1					9
mars	1					1	1		1	1			1		1	1					8
avr	1	1	1			1	1		1	1			1		1	1					10
mai	1					1	1		1	1			1		1	1					8
juin		1	1			1	1		1	1			1		1	1					9
juil	1					1	1		1	1			1		1	1					8
Total général	5	19	4	11	37	45	45	3	42	45	8	13	42	1	45	45	4	11	1	22	448



Annexe

N° 4

Molécules analysées, méthodes d'analyse, exemple d'une analyse 2018 puits principaux

Molécules	Puits	Puits Principaux		Puits Secondaire	
	2016	2017	2018	2017	2018
1-(3,4-dichlorophenyl)-3-methyl-uree	1	1	1	0	0
2,4-D	1	1	1	0	0
2,4-MCPA	1	1	1	1	1
2,6-diethylaniline	1	1	1	0	0
2-hydroxy atrazine	1	1	1	1	1
3,4-dichlorophénylurée	1	1	1	0	0
4-isopropylaniline	1	1	1	0	0
Acetochlor ESA	1	1	1	1	1
Acetochlor OXA	1	1	1	1	1
Acétochlore	1	1	1	0	1
Acétochlore SAA	0	1	1	0	0
Aclonifène	1	1	1	0	0
Alachlor ESA	1	1	1	1	1
Alachlor OXA	1	1	1	0	1
Alachlore	1	1	1	0	1
Aldrine	1	1	1	0	0
Amidosulfuron	1	1	1	0	0
Aminotriazole	1	1	1	0	0
AMPA	1	1	1	1	1
Atrazine	1	1	1	1	1
Atrazine 2-hydroxy-desethyl	1	1	0	1	1
Atrazine déisopropyl	1	1	1	1	1
Atrazine déisopropyl déséthyl	1	1	1	1	1
Atrazine déisopropyl-2-hydroxy	1	1	1	0	1
Atrazine déséthyl	1	1	1	1	1
Azaconazole	0	1	1	1	1
AZOXYSTROBINE	0	1	1	1	1
Beflubutamide	0	1	1	1	1
Benfluraline	0	1	1	1	1
Benfuracarbe	0	1	1	1	1
Benoxacor	1	1	1	0	1
Bentazone	1	1	1	0	1
Bifénox	1	1	1	0	0
Bifenthrine	0	1	1	1	1
Boscalid	0	1	1	1	1
Bromacil	0	1	1	1	1
Bromoxynil	0	1	1	1	1
Cadusafos	0	1	1	1	1
Captane	0	1	1	1	1
Carbaryl	0	1	1	1	1
Carbendazime	0	1	1	1	1
Carbofuran	0	1	1	1	1
Chlorantraniliprole	0	1	1	0	1

1

Molécule analysée

0

Molécule non analysée

Molécules	Puits	Puits Principaux		Puits secondaires	
	2016	2017	2018	2017	2018
Chloroméquat chlorure	0	1	1	1	1
Chlorothalonil	1	1	1	0	0
Chlorpyriphos-éthyl	0	1	1	1	1
Chlorpyriphos-méthyl	0	1	1	1	1
Chlortoluron	1	1	1	0	0
Clethodim	1	1	1	0	0
Clomazone	1	1	1	0	0
Clopyralide	1	1	1	0	1
Cloquintocet-mexyl	0	1	1	0	0
Cycloxydime	0	0	1	0	1
Cymoxanil	0	1	1	1	1
Cyperméthrine	0	1	1	1	1
Cyproconazole	0	0	1	0	1
Cyprodinil	0	1	1	1	1
Cyprosulfamide	0	1	1	0	1
DDD 24'	0	1	1	1	1
DDE 24'	0	1	1	1	1
DDE 44'	0	1	1	1	1
DDT 44'	0	1	1	1	1
Deltaméthrine	0	1	1	1	1
Desethylterbutylazine-2-hydroxy	1	1	0	1	0
Desméthylisoproturon	1	1	1	1	1
Diazinon	0	1	1	1	1
Dicamba	1	1	1	0	1
Dichlobenil	0	1	1	1	1
Dichlormide	1	1	1	0	0
Dichloroaniline-3,4	1	1	1	0	0
Dichlorvos	0	1	1	1	1
Dicofol	0	1	1	1	1
Dieldrine	0	1	1	1	1
Difénoconazole	0	0	1	0	1
Diflubenzuron	0	0	1	0	1
Diflufenicanil	1	1	1	0	1
Dimétachlore	0	1	1	0	0
Diméthénamide	1	1	1	1	1
Diméthoate	1	1	1	0	0
Diméthomorphe	0	1	1	1	1
dimoxystrobine	0	1	1	1	1
Dinoterbe	0	1	1	1	1
Diuron	1	1	1	0	0
Endosulfan alpha	0	1	1	1	1
Endosulfan bêta	1	1	1	0	0
Endosulfan sulfate	0	1	1	1	1

1 Molécule analysée

0 Molécule non analysée

Molécules	Puits	Puits Principaux		Puits secondaires	
	2016	2017	2018	2017	2018
Ethofumésate	0	1	1	1	1
Fenoxycarbe	0	1	1	1	1
Fenpropidine	1	1	1	1	1
Fenpropimorphe	0	1	1	1	1
Fipronil	0	1	1	1	0
Fludioxonil	0	1	1	1	1
Flurochloridone	1	1	1	0	0
Fluroxypyr	1	1	1	0	1
Fluroxypyr-meptyl	0	1	1	1	1
Flusilazole	1	1	1	1	1
Flutriafol	1	1	1	0	0
fluxapyroxade	0	1	1	1	1
Folpel	0	1	1	1	1
Glufosinate	0	1	1	1	1
Glyphosate	1	1	1	1	1
Heptachlore	0	1	1	1	1
Heptachlore époxyde exo cis	1	1	1	0	0
Hexachlorobenzène	0	1	1	1	1
Hexachlorobutadiène	0	1	1	1	1
Hexachlorocyclohexane alpha	1	1	1	0	0
Hexachlorocyclohexane gamma	1	1	1	0	0
Hexachloroéthane	0	1	1	1	1
Hexaconazole	0	1	1	1	1
Hexazinone	1	1	1	0	0
Imazaméthabenz	0	1	1	1	1
Imazamox	1	1	1	0	0
Imidaclopride	0	1	1	1	1
Ioxynil	0	1	1	1	1
Iprodione	1	1	1	0	0
Irgarol	0	1	0	1	1
Isodrine	0	1	1	1	1
Isofenphos	0	0	1	0	1
Isoproturon	1	1	1	0	1
Isoxaben	1	0	1	0	1
Isoxaflutole	1	1	1	0	1
Lambda-cyhalothrine	0	1	1	1	1
Linuron	1	1	1	0	0
Malathion	0	1	1	1	1
Mésotrione	1	1	1	0	1
Métalaxyl	1	1	1	0	0
Métaldéhyde	1	1	1	0	1
Métamitrone	0	1	1	1	1
Métazachlore	1	1	1	0	1

1 Molécule analysée

0 Molécule non analysée

Molécules	Puits	Puits Principaux		Puits secondaires	
	2016	2017	2018	2017	2018
Méthabenzthiazuron	0	1	1	1	1
Méthomyl	0	1	1	1	1
Métobromuron	0	1	1	1	1
Metolachlor ESA	1	1	1	1	1
Metolachlor OXA	1	1	1	1	1
Métolachlore total	1	1	1	0	1
Métoxuron	0	1	1	1	1
Métribuzine	0	1	1	1	1
Metsulfuron méthyle	1	1	1	0	0
Monolinuron	0	1	1	1	1
Myclobutanil	0	1	1	1	1
Napropamide	1	1	1	0	0
Nicosulfuron	1	1	1	1	1
Norflurazone	0	1	1	1	1
Ométhoate	0	1	1	1	1
Oryzalin	0	1	1	1	1
Oxadiazon	0	1	1	1	1
Oxadixyl	1	1	1	0	0
Oxyfluorène	0	1	1	1	1
Parathion éthyl	0	1	1	1	1
Parathion méthyl	0	1	1	1	1
Pendiméthaline	1	1	1	0	1
Pentachlorophénol	0	1	1	1	1
Pinoxaden	1	1	1	0	0
Piperonyl butoxyde	1	1	1	0	0
Pirimicarbe	0	1	1	1	1
Prochloraz	1	1	1	1	1
Procymidone	0	1	1	1	1
Propachlore	0	1	1	1	1
Propargite	0	1	1	1	1
Propazine	0	1	1	1	1
Propiconazole	1	1	1	0	0
Propyzamide	1	1	1	0	0
Prosulfocarbe	1	1	1	0	0
Prosulfuron	0	1	1	1	1
Prothioconazole	0	0	1	0	1
Pyridate	0	1	1	1	1
Pyrifenox	0	1	1	1	1
Pyriméthanil	0	1	1	1	1
Quinmerac	1	1	1	0	0
Quinoxyfen	0	1	1	1	1
Rimsulfuron	1	1	1	0	1
Simazine	1	1	1	1	1

1 Molécule analysée

0 Molécule non analysée

Molécules	Puits	Puits Principaux		Puits secondaires	
	2016	2017	2018	2017	2018
Spiroxamine	1	1	1	0	0
Sulcotrione	0	1	1	1	1
Tébuconazole	1	1	1	1	1
Tébufénozide	0	1	1	1	1
Tébutame	0	1	1	1	1
TEFLUTHRINE	0	1	1	1	1
Tembotrione	0	1	1	1	1
Terbuphos	0	1	1	1	1
Terbuthylazine	1	1	1	0	1
Terbuthylazine déséthyl	1	1	1	0	1
Terbuthylazine deséthyl-2-hydroxy	0	0	1	0	1
Terbuthylazine hydroxy	1	1	1	0	1
Terbutryne	1	1	1	0	0
Tetraconazole	0	1	1	1	1
Thiacloprid	0	1	1	1	1
Thiencarbazone-méthyl	0	0	1	0	1
Thifensulfuron méthyl	0	1	1	1	1
Tolyfluanide	0	1	1	1	1
Triadiméfone	0	1	1	1	1
Triadiménol	1	1	1	0	0
Tribenuron-Méthyle	1	1	1	0	0
Tributylétain cation	0	1	1	1	1
Triclopyr	1	1	1	0	1
Trifluraline	0	1	1	1	1
Vamidotion	0	1	1	1	1
Vinclozoline	0	1	1	1	1
Total molécules analysées	93	197	203	123	157



Molécule analysée



Molécule non analysée



RCS PAU 98 B 263 - N° SIRET 418 814 059 00014 - CODE APE 7120B
Rue des écoles - 64150 LAGOR Tel: 05-59-60-23-85 Fax: 05-59-60-74-42

Echantillon : Principaux 1 : 10046X0089 / P1 Artix
Lieu de prélèvement :
Nature de l'échantillon : Eau souterraine
Prélèvement assuré par : le laboratoire (REY Sébastien) le 08/08/2018 à 09:30
Réception au laboratoire : 08/08/2018
Demandeur de l'analyse : Autocontrôle
Copie(s) des résultats à : SMNEP

SMNEP
M. Le Président

Maison de l'Eau - Route de Morlàs

64160 BUROS

Responsabilité technique des analyses :

Chimie de l'environnement : Eric TEYSSEYRE - Michel ZUGARRAMURDI

Prélèvements et mesures in situ : Sébastien REY

PARAMETRES	RESULTAT	UNITE	METHODE
------------	----------	-------	---------

Conditions de prélèvement

(LGC64) Prélèvement instantané	Echantillonnage eaux destinées à la consommation humaine		FD T 90-523-3 / FD X 31-615 / NF EN ISO 19458	C* L
--------------------------------	--	--	---	------

Traitement sur échantillon avant analyse

Extraction	Extraction liquide/liquide par balancement (MAO/MO12 en GC/MS)			L
Prétraitement	Ajout d'étalon interne, décantation et analyse en LC/MS ² (MAO/MO22 en LC-MS/MS)			L
<i>Date de mise en analyse : 09/08/2018</i>				
Extraction	Chauffage en flacons sertis à 80°C pendant 30 minutes et injection de la phase gazeuse par ligne de transfert vers le GC/MS (MAO/MO04 en GC/MS Headspace)			L
<i>Date de mise en analyse : 08/08/2018</i>				
Extraction	Filtration de l'échantillon et ajout d'étalon interne			L
<i>Date de mise en analyse : 09/08/2018</i>				
Extraction	Extraction et dérivation liquide/liquide avec le tétraéthylborate de sodium (MAO/MO03 en GC/PFPD)			L
<i>Date de mise en analyse : 09/08/2018</i>				
Extraction et dérivation	Dérivation / extraction à l'hexane et analyse en GC/MS (MAO/MO09 en GC/MS)			L
<i>Date de mise en analyse : 10/08/2018</i>				

BILAN IONIQUE ET MINERAL



PARAMETRES	RESULTAT	UNITE	METHODE	
Anions minéraux				
Nitrite <i>Date de mise en analyse : 09/08/2018</i>	< 0,02	mg NO2/l	NF EN 26777	C* L
Nitrate ^a <i>Date de mise en analyse : 10/08/2018</i> ^a (équivalent à 3,5 mg N/l)	15,5	mg NO3/l	NF EN ISO 10304-1	C* L
Cations minéraux				
Ammonium ^a <i>Date de mise en analyse : 09/08/2018</i> ^a (équivalent à <0,0389 mg N/l)	< 0,05	mg NH4/l	NF T 90-015-2	C* L
PARAMETRES GLOBAUX				
Paramètres globaux				
Turbidité néphélométrique <i>Date de mise en analyse : 09/08/2018</i>	0,1	NFU	NF EN ISO 7027-1	C* L
PRODUITS PHYTOSANITAIRES				
Famille des herbicides				
2,4-D (somme acides esters sels) ^a ^a (Formes acide et sels)	<0,01	µg/l	MI : MAO/MO22 en LC/MS-MS	L
Acétochlor <i>Date de mise en analyse : 13/08/2018</i>	< 0,05	µg/l	MI : MAO/MO22 en LC/MS-MS	C* L
Alachlor <i>Date de mise en analyse : 13/08/2018</i>	< 0,02	µg/l	MI : MAO/MO22 en LC/MS-MS	C* L
Amidosulfuron <i>Date de mise en analyse : 13/08/2018</i>	< 0,02	µg/l	MI : MAO/MO22 en LC/MS-MS	L
Aminotriazole <i>Date de mise en analyse : 13/08/2018</i>	< 0,02	µg/l	MI : MAO/MO22 en LC/MS-MS	L
Atrazine <i>Date de mise en analyse : 13/08/2018</i>	< 0,01	µg/l	MI : MAO/MO22 en LC/MS-MS	C* L
Bénoxacor <i>Date de mise en analyse : 13/08/2018</i>	< 0,05	µg/l	MI : MAO/MO22 en LC/MS-MS	C* L
Benfluraline	<0,02	µg/l	MI : MAO/MO12 en GC/MS	L
Beflubutamide <i>Date de mise en analyse : 13/08/2018</i>	< 0,01	µg/l	MI : MAO/MO22 en LC/MS-MS	L
Bifénox	<0,02	µg/l	MI : MAO/MO12 en GC/MS	L
Bromacil	<0,01	µg/l	MI : MAO/MO22 en LC/MS-MS	L
Bromoxynil	<0,01	µg/l	MI : MAO/MO22 en LC/MS-MS	L
Bentazone	<0,01	µg/l	MI : MAO/MO22 en LC/MS-MS	L
Clethodime <i>Date de mise en analyse : 13/08/2018</i>	< 0,01	µg/l	MI : MAO/MO22 en LC/MS-MS	L
Clomazone <i>Date de mise en analyse : 13/08/2018</i>	< 0,02	µg/l	MI : MAO/MO22 en LC/MS-MS	C* L
Clopyralide <i>Date de mise en analyse : 13/08/2018</i>	< 0,05	µg/l	MI : MAO/MO22 en LC/MS-MS	L
Aclonifen	<0,02	µg/l	MI : MAO/MO12 en GC/MS	L
Chlortoluron <i>Date de mise en analyse : 13/08/2018</i>	< 0,01	µg/l	MI : MAO/MO22 en LC/MS-MS	C* L
Cybuthrine <i>Date de mise en analyse : 13/08/2018</i>	< 0,02	µg/l	MI : MAO/MO22 en LC/MS-MS	L
Cycloxdim <i>Date de mise en analyse : 13/08/2018</i>	< 0,01	µg/l	MI : MAO/MO22 en LC/MS-MS	C* L
Dicamba	<0,01	µg/l	MI : MAO/MO22 en LC/MS-MS	L
Dichlormide <i>Date de mise en analyse : 13/08/2018</i>	< 0,1	µg/l	MI : MAO/MO22 en LC/MS-MS	L
Diflufénicanil <i>Date de mise en analyse : 13/08/2018</i>	< 0,02	µg/l	MI : MAO/MO22 en LC/MS-MS	L
Dichlobénil	<0,02	µg/l	MI : MAO/MO12 en GC/MS	L
Dimétachlore <i>Date de mise en analyse : 13/08/2018</i>	< 0,02	µg/l	MI : MAO/MO22 en LC/MS-MS	L
Diuron <i>Date de mise en analyse : 13/08/2018</i>	< 0,01	µg/l	MI : MAO/MO22 en LC/MS-MS	C* L
Diméthénamide + Diméthénamide-P	<0,01	µg/l	MI : MAO/MO22 en LC/MS-MS	L



PARAMETRES	RESULTAT	UNITE	METHODE
------------	----------	-------	---------

Famille des herbicides (suite)

Dinoterbe	<0,1	µg/l	MI : MAO/MO12 en GC/MS	L
Ethofumésate	<0,02	µg/l	MI : MAO/MO12 en GC/MS	L
Fluorochloridone	<0,02	µg/l	MI : MAO/MO12 en GC/MS	L
Mecoprop+ Mecoprop-P	<0,01	µg/l	MI : MAO/MO22 en LC/MS-MS	L
Fluroxypir <i>Date de mise en analyse : 13/08/2018</i>	< 0,02	µg/l	MI : MAO/MO22 en LC/MS-MS	L
Fluroxypir-méthyl-heptyl-ester	<0,01	µg/l	MI : MAO/MO12 en GC/MS	L
(STM) Glufosinate <i>Date de mise en analyse : 09/08/2018</i>	<0,1	µg/l	MI : E11052028	C* STM
(STM) Glyphosate <i>Date de mise en analyse : 09/08/2018</i>	<0,025	µg/l	MI : E11052028	C* STM
Hexazinone <i>Date de mise en analyse : 13/08/2018</i>	< 0,02	µg/l	MI : MAO/MO22 en LC/MS-MS	C* L
Imazamox <i>Date de mise en analyse : 13/08/2018</i>	< 0,01	µg/l	MI : MAO/MO22 en LC/MS-MS	C* L
Imazaméthabenz méthyl <i>Date de mise en analyse : 13/08/2018</i>	< 0,01	µg/l	MI : MAO/MO22 en LC/MS-MS	C* L
Metsulfuron-méthyl <i>Date de mise en analyse : 13/08/2018</i>	< 0,01	µg/l	MI : MAO/MO22 en LC/MS-MS	L
Ioxynil	<0,01	µg/l	MI : MAO/MO22 en LC/MS-MS	L
Desméthyl isoproturon <i>Date de mise en analyse : 13/08/2018</i>	< 0,01	µg/l	MI : MAO/MO22 en LC/MS-MS	C* L
Isoxaflutole <i>Date de mise en analyse : 13/08/2018</i>	< 0,05	µg/l	MI : MAO/MO22 en LC/MS-MS	C* L
Isoproturon <i>Date de mise en analyse : 13/08/2018</i>	< 0,01	µg/l	MI : MAO/MO22 en LC/MS-MS	C* L
Isoxaben <i>Date de mise en analyse : 13/08/2018</i>	< 0,02	µg/l	MI : MAO/MO22 en LC/MS-MS	C* L
Linuron <i>Date de mise en analyse : 13/08/2018</i>	< 0,02	µg/l	MI : MAO/MO22 en LC/MS-MS	C* L
2,4-MCPA ^a	<0,01	µg/l	MI : MAO/MO22 en LC/MS-MS	L
^a (Formes acide et sels)				
Mésotrione <i>Date de mise en analyse : 13/08/2018</i>	< 0,05	µg/l	MI : MAO/MO22 en LC/MS-MS	L
Métazachlor <i>Date de mise en analyse : 13/08/2018</i>	< 0,02	µg/l	MI : MAO/MO22 en LC/MS-MS	C* L
Monolinuron <i>Date de mise en analyse : 13/08/2018</i>	< 0,01	µg/l	MI : MAO/MO22 en LC/MS-MS	C* L
Métobromuron <i>Date de mise en analyse : 13/08/2018</i>	< 0,01	µg/l	MI : MAO/MO22 en LC/MS-MS	C* L
Métribuzine <i>Date de mise en analyse : 13/08/2018</i>	< 0,01	µg/l	MI : MAO/MO22 en LC/MS-MS	C* L
Méthabenzthiazuron <i>Date de mise en analyse : 13/08/2018</i>	< 0,01	µg/l	MI : MAO/MO22 en LC/MS-MS	C* L
Métolachlor + S-métolachlor <i>Date de mise en analyse : 13/08/2018</i>	< 0,02	µg/l	MI : MAO/MO22 en LC/MS-MS	C* L
Métamitron <i>Date de mise en analyse : 13/08/2018</i>	< 0,02	µg/l	MI : MAO/MO22 en LC/MS-MS	C* L
Métoxuron <i>Date de mise en analyse : 13/08/2018</i>	< 0,01	µg/l	MI : MAO/MO22 en LC/MS-MS	C* L
Napropamide <i>Date de mise en analyse : 13/08/2018</i>	< 0,01	µg/l	MI : MAO/MO22 en LC/MS-MS	C* L
Norflurazon <i>Date de mise en analyse : 13/08/2018</i>	< 0,01	µg/l	MI : MAO/MO22 en LC/MS-MS	C* L
Nicosulfuron <i>Date de mise en analyse : 13/08/2018</i>	< 0,01	µg/l	MI : MAO/MO22 en LC/MS-MS	C* L
Oryzalin	<0,01	µg/l	MI : MAO/MO22 en LC/MS-MS	L
Oxadiazon	<0,02	µg/l	MI : MAO/MO12 en GC/MS	L
Oxyfluorfen	<0,02	µg/l	MI : MAO/MO12 en GC/MS	L
Pendiméthaline	<0,02	µg/l	MI : MAO/MO12 en GC/MS	C* L
Pinoxaden <i>Date de mise en analyse : 13/08/2018</i>	< 0,01	µg/l	MI : MAO/MO22 en LC/MS-MS	L
Propachlor <i>Date de mise en analyse : 13/08/2018</i>	< 0,02	µg/l	MI : MAO/MO22 en LC/MS-MS	C* L



PARAMETRES	RESULTAT	UNITE	METHODE
------------	----------	-------	---------

Famille des herbicides (suite)

Propazine <i>Date de mise en analyse : 13/08/2018</i>	< 0,01	µg/l	MI : MAO/MO22 en LC/MS-MS	C* L
Prosulfuron	<0,02	µg/l	MI : MAO/MO22 en LC/MS-MS	L
Propyzamide <i>Date de mise en analyse : 13/08/2018</i>	< 0,02	µg/l	MI : MAO/MO22 en LC/MS-MS	C* L
Prosulfocarb <i>Date de mise en analyse : 13/08/2018</i>	< 0,02	µg/l	MI : MAO/MO22 en LC/MS-MS	C* L
Pyridate <i>Date de mise en analyse : 13/08/2018</i>	< 0,02	µg/l	MI : MAO/MO22 en LC/MS-MS	L
Quinmerac <i>Date de mise en analyse : 13/08/2018</i>	< 0,01	µg/l	MI : MAO/MO22 en LC/MS-MS	L
Rimsulfuron <i>Date de mise en analyse : 13/08/2018</i>	< 0,01	µg/l	MI : MAO/MO22 en LC/MS-MS	C* L
Sulcotrione <i>Date de mise en analyse : 13/08/2018</i>	< 0,01	µg/l	MI : MAO/MO22 en LC/MS-MS	L
Simazine <i>Date de mise en analyse : 13/08/2018</i>	0,0111	µg/l	MI : MAO/MO22 en LC/MS-MS	C* L
Tébutam <i>Date de mise en analyse : 13/08/2018</i>	< 0,02	µg/l	MI : MAO/MO22 en LC/MS-MS	C* L
Terbuthylazine <i>Date de mise en analyse : 13/08/2018</i>	< 0,01	µg/l	MI : MAO/MO22 en LC/MS-MS	C* L
Thiencarbazone méthyl <i>Date de mise en analyse : 13/08/2018</i>	< 0,05	µg/l	MI : MAO/MO22 en LC/MS-MS	L
Trichlopyr	<0,02	µg/l	MI : MAO/MO22 en LC/MS-MS	L
Tembotrione <i>Date de mise en analyse : 13/08/2018</i>	< 0,01	µg/l	MI : MAO/MO22 en LC/MS-MS	L
Terbutryn <i>Date de mise en analyse : 13/08/2018</i>	< 0,01	µg/l	MI : MAO/MO22 en LC/MS-MS	C* L
Thifensulfuron méthyl <i>Date de mise en analyse : 13/08/2018</i>	< 0,01	µg/l	MI : MAO/MO22 en LC/MS-MS	C* L
Tribenuron méthyl <i>Date de mise en analyse : 13/08/2018</i>	< 0,02	µg/l	MI : MAO/MO22 en LC/MS-MS	C* L
Trifluraline	<0,02	µg/l	MI : MAO/MO12 en GC/MS	C* L

Famille des insecticides

Aldrine	<0,01	µg/l	MI : MAO/MO12 en GC/MS	C* L
Benfuracarbe <i>Date de mise en analyse : 13/08/2018</i>	< 0,01	µg/l	MI : MAO/MO22 en LC/MS-MS	L
Bifenthrine	<0,02	µg/l	MI : MAO/MO12 en GC/MS	L
Cadusaphos (ebufos) <i>Date de mise en analyse : 13/08/2018</i>	< 0,02	µg/l	MI : MAO/MO22 en LC/MS-MS	C* L
Carbofuran <i>Date de mise en analyse : 13/08/2018</i>	< 0,02	µg/l	MI : MAO/MO22 en LC/MS-MS	L
Carbaryl <i>Date de mise en analyse : 13/08/2018</i>	< 0,01	µg/l	MI : MAO/MO22 en LC/MS-MS	C* L
Chlorfenvinphos	<0,02	µg/l	MI : MAO/MO12 en GC/MS	L
Lambda-cyhalothrine	<0,02	µg/l	MI : MAO/MO12 en GC/MS	L
Chlorpyrifos-méthyl	<0,02	µg/l	MI : MAO/MO12 en GC/MS	C* L
Chlordane-alpha	<0,01	µg/l	MI : MAO/MO12 en GC/MS	L
Chlordane-béta	<0,01	µg/l	MI : MAO/MO12 en GC/MS	L
Chlorméphas	<0,02	µg/l	MI : MAO/MO12 en GC/MS	L
Chlorpyrifos-éthyl	<0,02	µg/l	MI : MAO/MO12 en GC/MS	L
Chlorantraniliprole <i>Date de mise en analyse : 13/08/2018</i>	< 0,01	µg/l	MI : MAO/MO22 en LC/MS-MS	C* L
Cyperméthrine	<0,02	µg/l	MI : MAO/MO12 en GC/MS	L
Dicofol	<0,02	µg/l	MI : MAO/MO12 en GC/MS	L
2,4'-DDT+4,4'-DDD	<0,02	µg/l	MI : MAO/MO12 en GC/MS	L
2,4'-DDD	<0,01	µg/l	MI : MAO/MO12 en GC/MS	L
2,4'-DDE	<0,01	µg/l	MI : MAO/MO12 en GC/MS	C* L
4,4'-DDE	<0,01	µg/l	MI : MAO/MO12 en GC/MS	C* L
4,4'-DDT	<0,01	µg/l	MI : MAO/MO12 en GC/MS	L



PARAMETRES	RESULTAT	UNITE	METHODE
------------	----------	-------	---------

Famille des insecticides (suite)

Dichlorvos	<0,02	µg/l	MI : MAO/MO12 en GC/MS	L
Diflubenzuron <i>Date de mise en analyse : 13/08/2018</i>	< 0,02	µg/l	MI : MAO/MO22 en LC/MS-MS	C* L
Diazinon <i>Date de mise en analyse : 13/08/2018</i>	< 0,02	µg/l	MI : MAO/MO22 en LC/MS-MS	C* L
Diméthoate <i>Date de mise en analyse : 13/08/2018</i>	< 0,02	µg/l	MI : MAO/MO22 en LC/MS-MS	L
Deltaméthrine	<0,02	µg/l	MI : MAO/MO12 en GC/MS	L
alpha-endosulfan	<0,01	µg/l	MI : MAO/MO12 en GC/MS	L
beta-endosulfan	<0,01	µg/l	MI : MAO/MO12 en GC/MS	L
Endosulfan-sulfate	<0,01	µg/l	MI : MAO/MO12 en GC/MS	L
Endrine	<0,01	µg/l	MI : MAO/MO12 en GC/MS	C* L
Fénoxycarbe <i>Date de mise en analyse : 13/08/2018</i>	< 0,01	µg/l	MI : MAO/MO22 en LC/MS-MS	C* L
Fipronil	<0,02	µg/l	MI : MAO/MO12 en GC/MS	L
alpha-HCH	<0,01	µg/l	MI : MAO/MO12 en GC/MS	C* L
Lindane	<0,01	µg/l	MI : MAO/MO12 en GC/MS	C* L
Dieldrine	<0,01	µg/l	MI : MAO/MO12 en GC/MS	C* L
Heptachlore	<0,01	µg/l	MI : MAO/MO12 en GC/MS	L
Heptachlore époxyde	<0,02	µg/l	MI : MAO/MO12 en GC/MS	L
Heptachlore-époxyde-exo-cis	<0,01	µg/l	MI : MAO/MO12 en GC/MS	C* L
Isodrine	<0,01	µg/l	MI : MAO/MO12 en GC/MS	C* L
Imidaclopride <i>Date de mise en analyse : 13/08/2018</i>	< 0,01	µg/l	MI : MAO/MO22 en LC/MS-MS	C* L
Isofenphos	<0,02	µg/l	MI : MAO/MO12 en GC/MS	C* L
Malathion <i>Date de mise en analyse : 13/08/2018</i>	< 0,02	µg/l	MI : MAO/MO22 en LC/MS-MS	C* L
Méthiocarb <i>Date de mise en analyse : 13/08/2018</i>	< 0,02	µg/l	MI : MAO/MO22 en LC/MS-MS	C* L
Méthomyl <i>Date de mise en analyse : 13/08/2018</i>	< 0,01	µg/l	MI : MAO/MO22 en LC/MS-MS	L
Ométhoate <i>Date de mise en analyse : 13/08/2018</i>	< 0,02	µg/l	MI : MAO/MO22 en LC/MS-MS	C* L
ethyl-parathion	<0,02	µg/l	MI : MAO/MO12 en GC/MS	L
methyl-parathion	<0,02	µg/l	MI : MAO/MO12 en GC/MS	L
Pipéronyl-butoxyde	<0,02	µg/l	MI : MAO/MO12 en GC/MS	L
Pirimicarbe <i>Date de mise en analyse : 13/08/2018</i>	< 0,01	µg/l	MI : MAO/MO22 en LC/MS-MS	L
Propargite <i>Date de mise en analyse : 13/08/2018</i>	< 0,02	µg/l	MI : MAO/MO22 en LC/MS-MS	L
Tébufénozide <i>Date de mise en analyse : 13/08/2018</i>	< 0,01	µg/l	MI : MAO/MO22 en LC/MS-MS	C* L
Téfluthrine	<0,02	µg/l	MI : MAO/MO12 en GC/MS	L
Terbufos	<0,02	µg/l	MI : MAO/MO12 en GC/MS	C* L
Thiachloprid <i>Date de mise en analyse : 13/08/2018</i>	< 0,02	µg/l	MI : MAO/MO22 en LC/MS-MS	C* L
Thiamétoxam <i>Date de mise en analyse : 13/08/2018</i>	< 0,02	µg/l	MI : MAO/MO22 en LC/MS-MS	C* L
Vamidothion <i>Date de mise en analyse : 13/08/2018</i>	< 0,02	µg/l	MI : MAO/MO22 en LC/MS-MS	C* L

Famille des fongicides

Azaconazole <i>Date de mise en analyse : 13/08/2018</i>	< 0,01	µg/l	MI : MAO/MO22 en LC/MS-MS	C* L
Azoxystrobine <i>Date de mise en analyse : 13/08/2018</i>	< 0,01	µg/l	MI : MAO/MO22 en LC/MS-MS	L
Boscalid <i>Date de mise en analyse : 13/08/2018</i>	< 0,02	µg/l	MI : MAO/MO22 en LC/MS-MS	C* L
Captane	<0,02	µg/l	MI : MAO/MO12 en GC/MS	L
Carbendazime <i>Date de mise en analyse : 13/08/2018</i>	< 0,01	µg/l	MI : MAO/MO22 en LC/MS-MS	L



PARAMETRES	RESULTAT	UNITE	METHODE
------------	----------	-------	---------

Famille des fongicides (suite)

Chlorothalonil	<0,02	µg/l	MI : MAO/MO12 en GC/MS	L
Cyproconazole <i>Date de mise en analyse : 13/08/2018</i>	< 0,01	µg/l	MI : MAO/MO22 en LC/MS-MS	C* L
Cymoxanil <i>Date de mise en analyse : 13/08/2018</i>	< 0,05	µg/l	MI : MAO/MO22 en LC/MS-MS	L
Difénoconazole <i>Date de mise en analyse : 13/08/2018</i>	< 0,01	µg/l	MI : MAO/MO22 en LC/MS-MS	L
Dimoxystrobine <i>Date de mise en analyse : 13/08/2018</i>	< 0,02	µg/l	MI : MAO/MO22 en LC/MS-MS	L
Dimétomorphe	<0,01	µg/l	MI : MAO/MO22 en LC/MS-MS	C* L
Epoxiconazole <i>Date de mise en analyse : 13/08/2018</i>	< 0,01	µg/l	MI : MAO/MO22 en LC/MS-MS	C* L
Fludioxonil	<0,01	µg/l	MI : MAO/MO22 en LC/MS-MS	L
Flutriafol <i>Date de mise en analyse : 13/08/2018</i>	< 0,02	µg/l	MI : MAO/MO22 en LC/MS-MS	C* L
Fluxapyroxad <i>Date de mise en analyse : 13/08/2018</i>	< 0,01	µg/l	MI : MAO/MO22 en LC/MS-MS	C* L
Folpel	<0,02	µg/l	MI : MAO/MO12 en GC/MS	L
Fenpropimorphe <i>Date de mise en analyse : 13/08/2018</i>	< 0,01	µg/l	MI : MAO/MO22 en LC/MS-MS	L
Fenpropidine <i>Date de mise en analyse : 13/08/2018</i>	< 0,01	µg/l	MI : MAO/MO22 en LC/MS-MS	C* L
Flusilazole <i>Date de mise en analyse : 13/08/2018</i>	< 0,01	µg/l	MI : MAO/MO22 en LC/MS-MS	C* L
Hexachlorobenzène	<0,01	µg/l	MI : MAO/MO12 en GC/MS	C* L
Hexaconazole <i>Date de mise en analyse : 13/08/2018</i>	< 0,01	µg/l	MI : MAO/MO22 en LC/MS-MS	C* L
Iprodione	<0,02	µg/l	MI : MAO/MO12 en GC/MS	L
Métalaxyl <i>Date de mise en analyse : 13/08/2018</i>	< 0,01	µg/l	MI : MAO/MO22 en LC/MS-MS	L
Myclobutanil <i>Date de mise en analyse : 13/08/2018</i>	< 0,01	µg/l	MI : MAO/MO22 en LC/MS-MS	C* L
Oxadixyl <i>Date de mise en analyse : 13/08/2018</i>	< 0,02	µg/l	MI : MAO/MO22 en LC/MS-MS	C* L
Prochloraze <i>Date de mise en analyse : 13/08/2018</i>	< 0,01	µg/l	MI : MAO/MO22 en LC/MS-MS	L
Cyprodinil <i>Date de mise en analyse : 13/08/2018</i>	< 0,01	µg/l	MI : MAO/MO22 en LC/MS-MS	L
Propiconazole <i>Date de mise en analyse : 13/08/2018</i>	< 0,01	µg/l	MI : MAO/MO22 en LC/MS-MS	C* L
Pyriméthanil <i>Date de mise en analyse : 13/08/2018</i>	< 0,01	µg/l	MI : MAO/MO22 en LC/MS-MS	L
Procyimidone	<0,02	µg/l	MI : MAO/MO12 en GC/MS	C* L
Prothioconazole <i>Date de mise en analyse : 13/08/2018</i>	< 0,02	µg/l	MI : MAO/MO22 en LC/MS-MS	C* L
Pyrifénox	<0,01	µg/l	MI : MAO/MO22 en LC/MS-MS	C* L
Quinoxifen <i>Date de mise en analyse : 13/08/2018</i>	< 0,02	µg/l	MI : MAO/MO22 en LC/MS-MS	L
Spiroxamine <i>Date de mise en analyse : 13/08/2018</i>	< 0,02	µg/l	MI : MAO/MO22 en LC/MS-MS	L
Tébuconazole <i>Date de mise en analyse : 13/08/2018</i>	< 0,01	µg/l	MI : MAO/MO22 en LC/MS-MS	C* L
Tétraconazole <i>Date de mise en analyse : 13/08/2018</i>	< 0,01	µg/l	MI : MAO/MO22 en LC/MS-MS	L
Triadiméfon <i>Date de mise en analyse : 13/08/2018</i>	< 0,01	µg/l	MI : MAO/MO22 en LC/MS-MS	C* L
Triadiménol	<0,01	µg/l	MI : MAO/MO12 en GC/MS	L
Tolyfluanide	<0,02	µg/l	MI : MAO/MO12 en GC/MS	L
Vinchlozoline	<0,02	µg/l	MI : MAO/MO12 en GC/MS	L

Produits de dégradation

Hydroxyatrazine <i>Date de mise en analyse : 13/08/2018</i>	< 0,01	µg/l	MI : MAO/MO22 en LC/MS-MS	L
--	--------	------	---------------------------	---



PARAMETRES	RESULTAT	UNITE	METHODE
------------	----------	-------	---------

Produits de dégradation (suite)

Atrazine desisopropyl-2-hydroxy <i>Date de mise en analyse : 13/08/2018</i>	< 0,01	µg/l	MI : MAO/MO22 en LC/MS-MS	L
Déséthylatrazine <i>Date de mise en analyse : 13/08/2018</i>	0,0326	µg/l	MI : MAO/MO22 en LC/MS-MS	C* L
Atrazine desethyl-2-hydroxy <i>Date de mise en analyse : 13/08/2018</i>	< 0,01	µg/l	MI : MAO/MO22 en LC/MS-MS	L
Atrazine déséthyl déisopropyl <i>Date de mise en analyse : 13/08/2018</i>	0,061	µg/l	MI : MAO/MO22 en LC/MS-MS	L
Déisopropylatrazine <i>Date de mise en analyse : 13/08/2018</i>	< 0,03	µg/l	MI : MAO/MO22 en LC/MS-MS	L
(STM) AMPA <i>Date de mise en analyse : 09/08/2018</i>	<0,025	µg/l	MI : E11052028	C* STM
1-(3,4-dichlorophényl)-3 méthylurée <i>Date de mise en analyse : 13/08/2018</i>	< 0,01	µg/l	MI : MAO/MO22 en LC/MS-MS	L
1-(3,4-dichlorophényl)-urée <i>Date de mise en analyse : 13/08/2018</i>	< 0,01	µg/l	MI : MAO/MO22 en LC/MS-MS	C* L
2,6-diéthylaniline <i>Date de mise en analyse : 13/08/2018</i>	< 0,05	µg/l	MI : MAO/MO22 en LC/MS-MS	L
Acétochlor (ESA)	<0,02	µg/l	MI : MAO/MO22 en LC/MS-MS	L
Alachlore ESA	<0,01	µg/l	MI : MAO/MO22 en LC/MS-MS	L
Métolachlor ESA	0,0395	µg/l	MI : MAO/MO22 en LC/MS-MS	L
Métazachlore ESA	<0,01	µg/l	MI : MAO/MO22 en LC/MS-MS	L
Acétochlor (OXA)	<0,02	µg/l	MI : MAO/MO22 en LC/MS-MS	L
Alachlore OXA	<0,01	µg/l	MI : MAO/MO22 en LC/MS-MS	L
Métolachlor OXA	<0,01	µg/l	MI : MAO/MO22 en LC/MS-MS	L
Métazachlore OXA	<0,01	µg/l	MI : MAO/MO22 en LC/MS-MS	L
Acétochlor (SAA)	<0,05	µg/l	MI : MAO/MO22 en LC/MS-MS	L
Simazine hydroxy <i>Date de mise en analyse : 13/08/2018</i>	< 0,01	µg/l	MI : MAO/MO22 en LC/MS-MS	L
Déséthylterbuthylazine <i>Date de mise en analyse : 13/08/2018</i>	< 0,02	µg/l	MI : MAO/MO22 en LC/MS-MS	C* L
Terbuthylazine desethyl-2-hydroxy <i>Date de mise en analyse : 13/08/2018</i>	< 0,01	µg/l	MI : MAO/MO22 en LC/MS-MS	L
Terbuthylazine hydroxy <i>Date de mise en analyse : 13/08/2018</i>	< 0,01	µg/l	MI : MAO/MO22 en LC/MS-MS	C* L

COMPOSES ORGANIQUES DIVERS

Produits organiques divers

3,4-dichloroaniline	<0,02	µg/l	MI : MAO/MO12 en GC/MS	L
Chlorméquat chlorure	<0,1	µg/l	MI : MAO/MO22 en LC/MS-MS	L
Cloquintocet méxyl <i>Date de mise en analyse : 13/08/2018</i>	< 0,02	µg/l	MI : MAO/MO22 en LC/MS-MS	L
Cyrosulfamide <i>Date de mise en analyse : 13/08/2018</i>	< 0,01	µg/l	MI : MAO/MO22 en LC/MS-MS	L
Hexachloroéthane	<1	µg/l	MI : MAO/MO04 en GC/MS Headspace	L
Hexachloro-1,3-butadiène	<0,01	µg/l	MI : MAO/MO12 en GC/MS	L
4-isopropylaniline <i>Date de mise en analyse : 13/08/2018</i>	< 0,05	µg/l	MI : MAO/MO22 en LC/MS-MS	L
Métaldéhyde <i>Date de mise en analyse : 13/08/2018</i>	< 0,05	µg/l	MI : MAO/MO22 en LC/MS-MS	L
Pentachlorophénol	<0,1	µg/l	MI : MAO/MO09 en GC/MS	L
Tributylétain cation	<0,02	µg/l	MI : MAO/MO03 en GC/PFPD	L

Paramètres mesurés sur site

(LGC64) Conductivité à 25°C in situ	350	µS/cm	NF EN 27888	C* L
(LGC64) Différence de potentiel	236	mV		L
(LGC64) Oxygène dissous in situ	4,7	mg/l	NF ISO 17289	C* L
(LGC64) pH in situ	6,9		NF EN ISO 10523	C* L
(LGC64) Potentiel d'oxydo-réduction in situ	29	mV	Méthode interne selon Rodier	L



PARAMETRES	RESULTAT	UNITE	METHODE
------------	----------	-------	---------

Paramètres mesurés sur site (suite)

(LGC64) Taux de saturation en oxygène in situ	48,4	%	Calcul
(LGC64) Température de l'eau in situ	16,2	°C	Température
(LGC64) Température de l'eau in situ	16,2	°C	Température

L
L
L

à Lagor, le 24/08/2018

Agréé par le Ministère des Solidarités et de la Santé.
Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministère de la transition écologique et solidaire dans les conditions de l'arrêté du 27 octobre 2011.



PORTEE
DISPONIBLE SUR
www.cofrac.fr

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale et avec l'autorisation du laboratoire.
L'accréditation de la section Essai du COFRAC atteste de la compétence du laboratoire pour les seules analyses couvertes par l'accréditation C*.
La portée des agréments et des accréditations, ainsi que les incertitudes de mesure, sont disponibles sur demande.
Sites d'analyses : L pour Lagor, T pour Tarbes, A pour Agen, An pour Anglet, M pour Mérignac, ST pour les sous-traitances, STM pour sous-traitance Mont De Marsan

Chef de Service

S. LUCAS

Méthodes d'analyse employées par le LPL	
Code méthode	Méthode
NF EN 26777	Spectrométrie visible
NF EN 27888	Méthode à la sonde
NF EN ISO 10304-1	Chromatographie ionique
NF EN ISO 10523	Potentiométrie
NF T 90-015-2	Volumétrie
NF EN ISO 7027-1	Spectrométrie
MAO/MO22 en LC/MS-MS	Extraction liquide/liquide et dosage par LC/MS-MS
MAO/012 en GC/MS	Extraction liquide/liquide et dosage par GC/MS
MAO/MO04 en GC/MS	Espace de tête statique et dosage GC/MS
MAO/MO09 en GC/MS	Extraction liquide/liquide et dosage par GC/MS
MAO/MO03 en GC/PFPD	Extraction liquide/liquide, dérivation et dosage par GC/PFPD



Annexe

N° 5

Présentation des résultats de qualité de l'eau par captage



Annexe

N° 6

Synthèse des résultats de qualité de l'eau

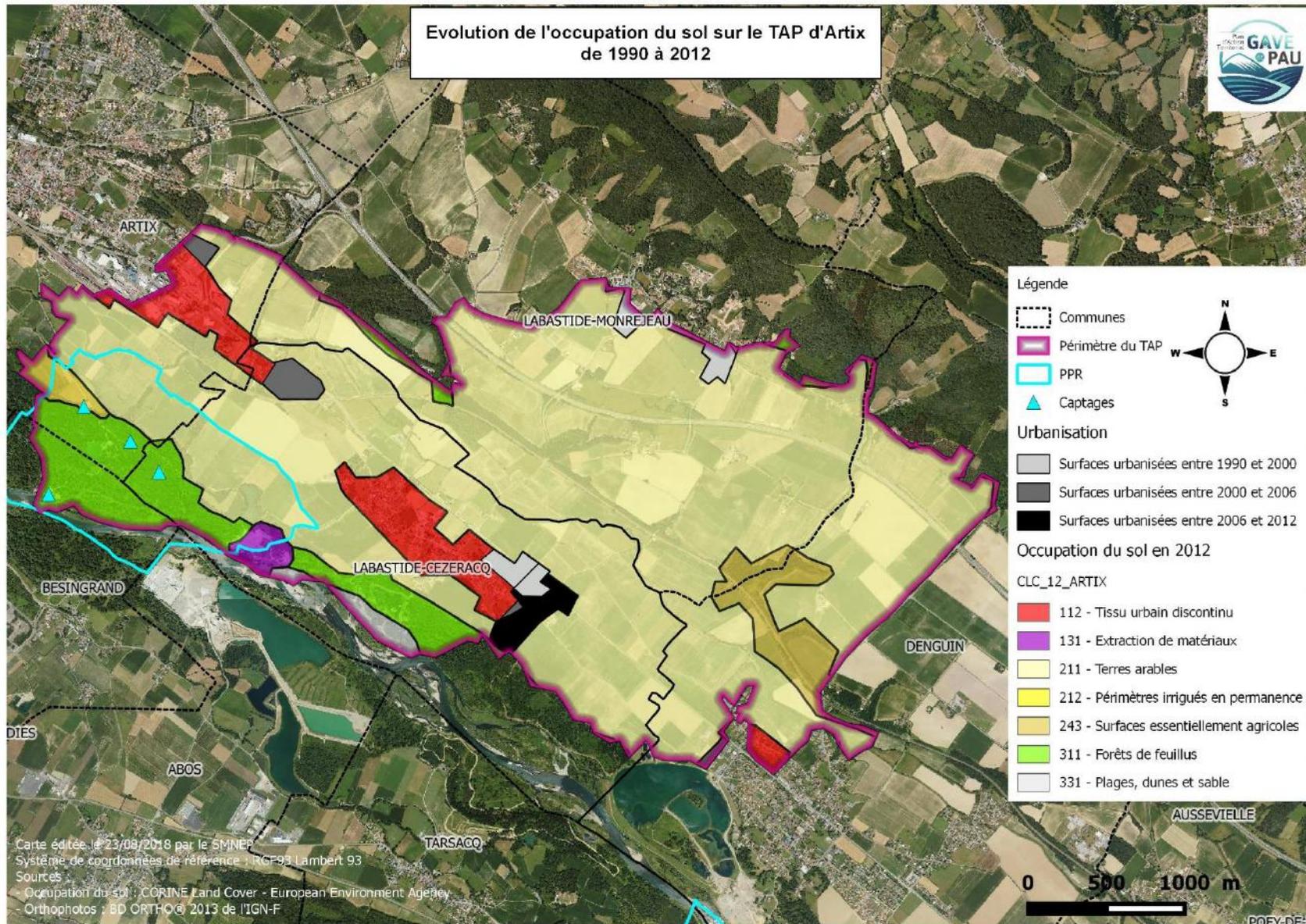


Annexe

N° 7

Cartes de l'évolution de l'occupation des sols par TAP

Evolution de l'occupation du sol sur le TAP d'Artix de 1990 à 2012



Légende

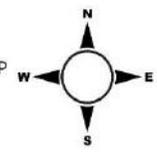
- Communes
- Périmètre du TAP
- PPR
- Captages

Urbanisation

- Surfaces urbanisées entre 1990 et 2000
- Surfaces urbanisées entre 2000 et 2006
- Surfaces urbanisées entre 2006 et 2012

Occupation du sol en 2012
CLC_12_ARTIX

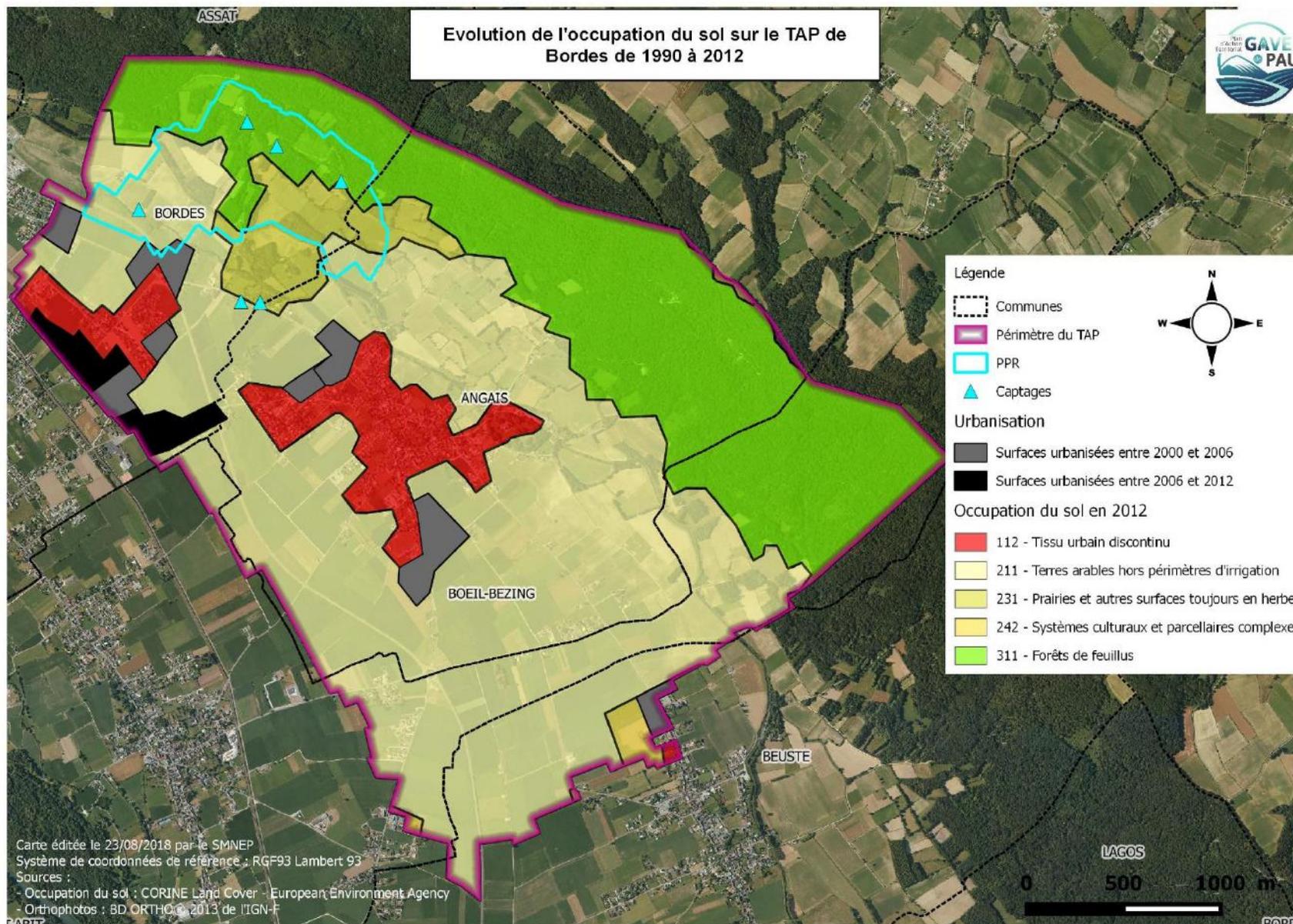
- 112 - Tissu urbain discontinu
- 131 - Extraction de matériaux
- 211 - Terres arables
- 212 - Périmètres irrigués en permanence
- 243 - Surfaces essentiellement agricoles
- 311 - Forêts de feuillus
- 331 - Plages, dunes et sable



Carte éditée le 23/09/2018 par le SMNEP
 Système de coordonnées de référence : RGF93 Lambert 93
 Sources :
 Occupation du sol : CORINE Land Cover - European Environment Agency
 Orthophotos : BD ORTHO© 2013 de l'IGN-F

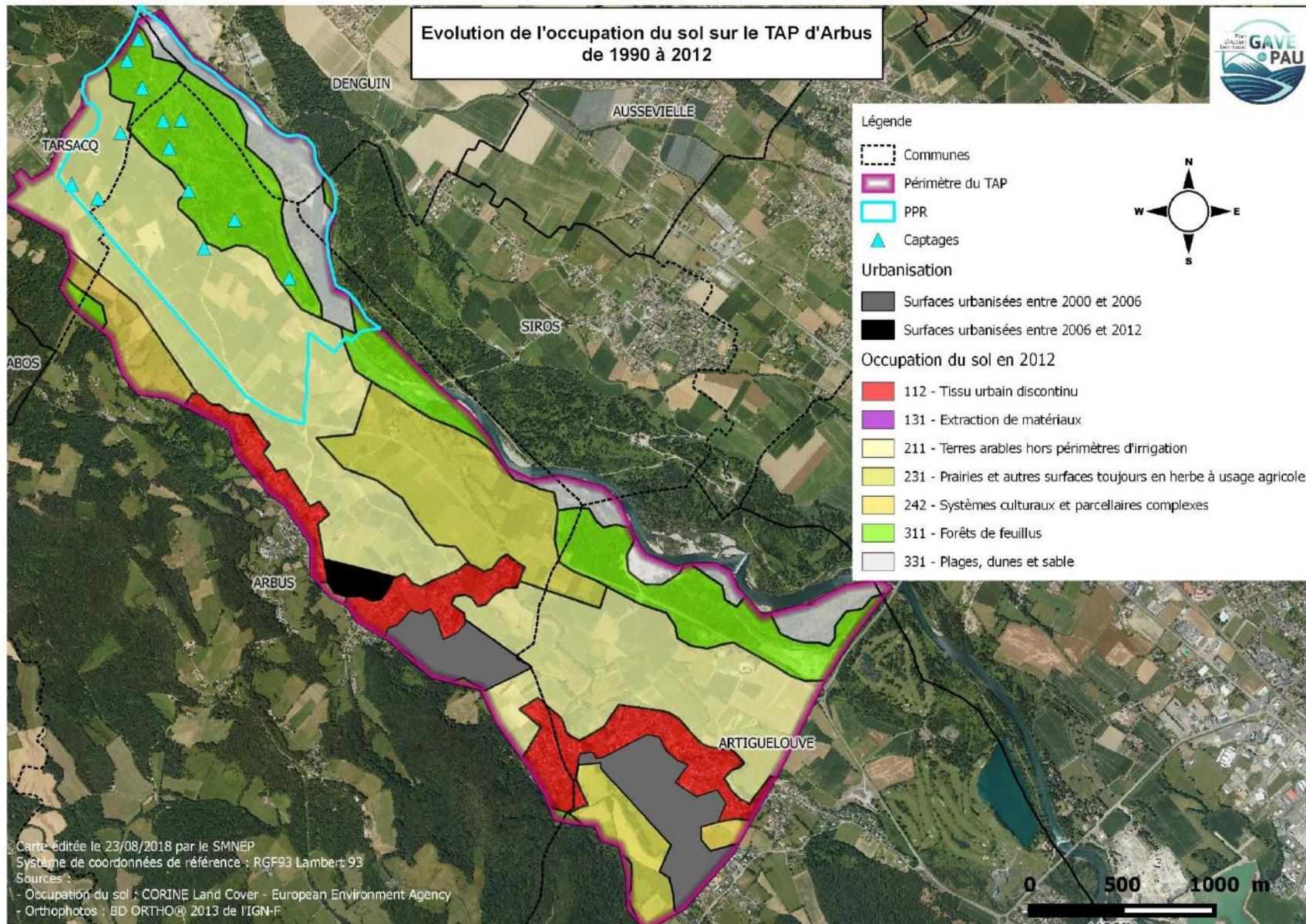
POEY-DE-

Evolution de l'occupation du sol sur le TAP de Bordes de 1990 à 2012



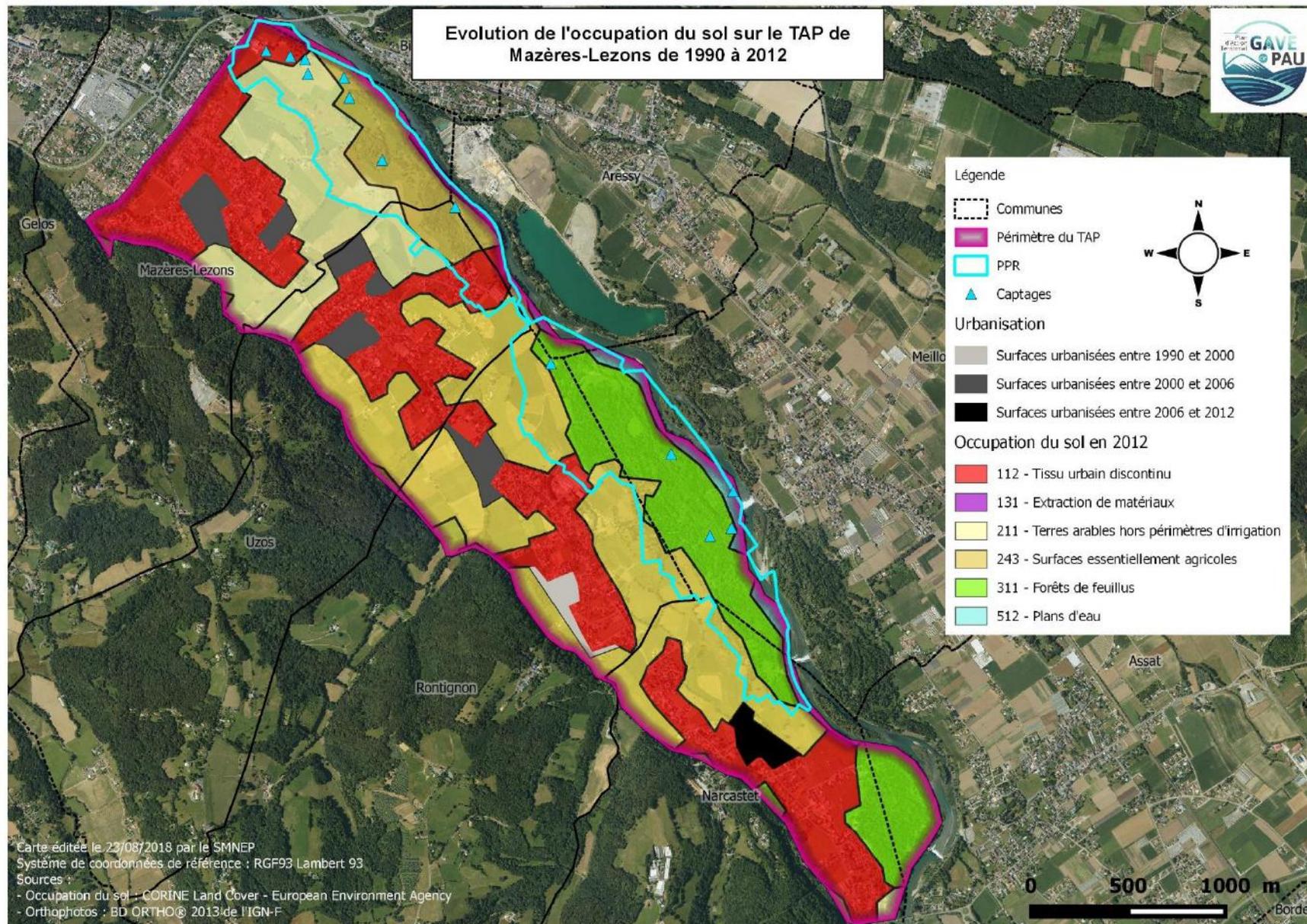
Carte éditée le 23/08/2018 par le SMNEP
 Système de coordonnées de référence : RGF93 Lambert 93
 Sources :
 - Occupation du sol : CORINE Land Cover - European Environment Agency
 - Orthophotos : BD ORTHO © 2013 de l'IGN-F

Evolution de l'occupation du sol sur le TAP d'Arbus de 1990 à 2012



Carte éditée le 23/08/2018 par le SMNEP
 Système de coordonnées de référence : RGF93 Lambert 93
 Sources :
 - Occupation du sol : CORINE Land Cover - European Environment Agency
 - Orthophotos : BD ORTHO® 2013 de l'IGN-F

Evolution de l'occupation du sol sur le TAP de Mazères-Lezons de 1990 à 2012



Légende

- Communes
- Périmètre du TAP
- PPR
- Captages

Urbanisation

- Surfaces urbanisées entre 1990 et 2000
- Surfaces urbanisées entre 2000 et 2006
- Surfaces urbanisées entre 2006 et 2012

Occupation du sol en 2012

- 112 - Tissu urbain discontinu
- 131 - Extraction de matériaux
- 211 - Terres arables hors périmètres d'irrigation
- 243 - Surfaces essentiellement agricoles
- 311 - Forêts de feuillus
- 512 - Plans d'eau

Carte éditée le 23/08/2018 par le SMNEP
 Système de coordonnées de référence : RGF93 Lambert 93
 Sources :
 - Occupation du sol : CORINE Land Cover - European Environment Agency
 - Orthophotos : BD ORTHO© 2013 de l'IGN-F

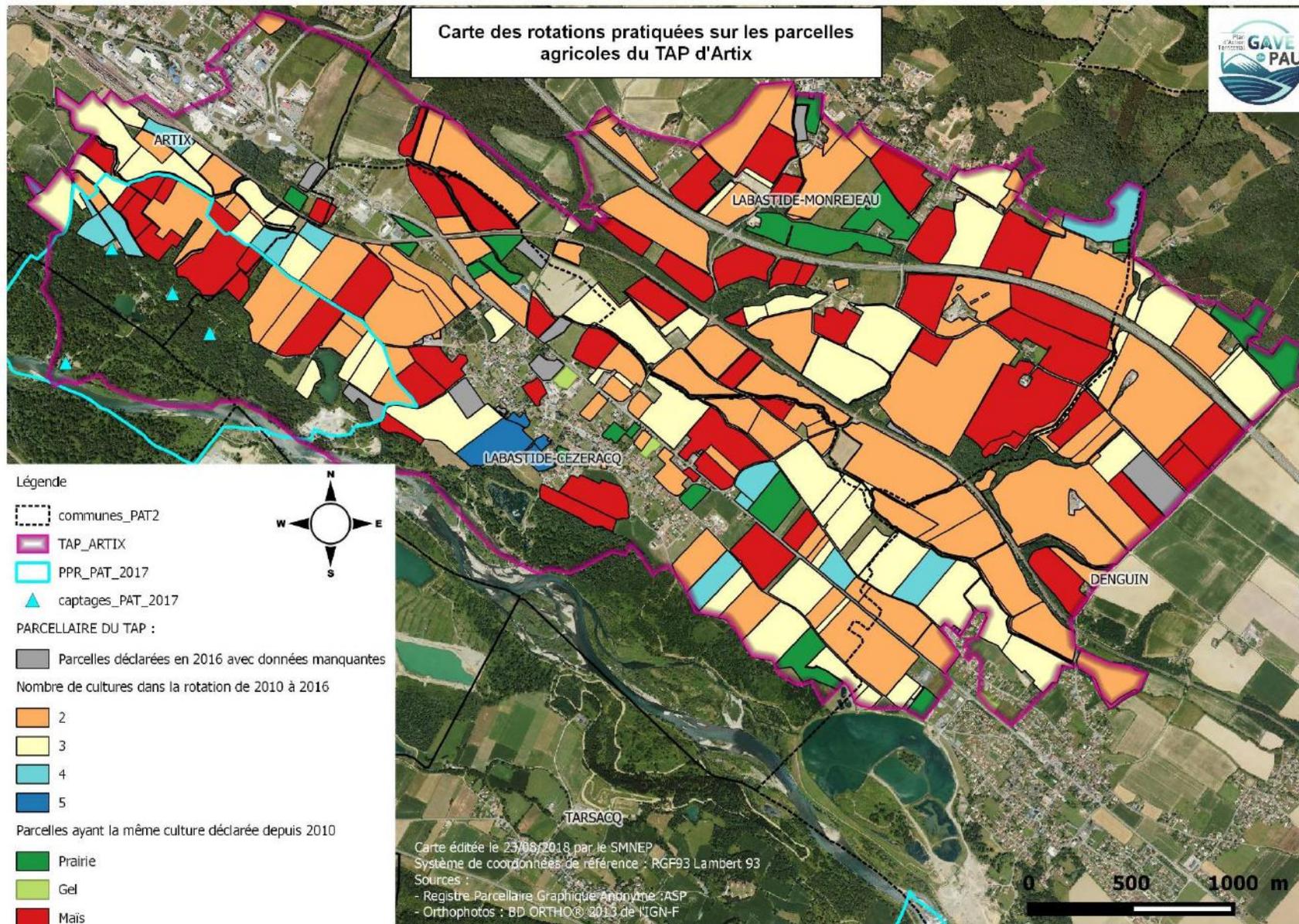


Annexe

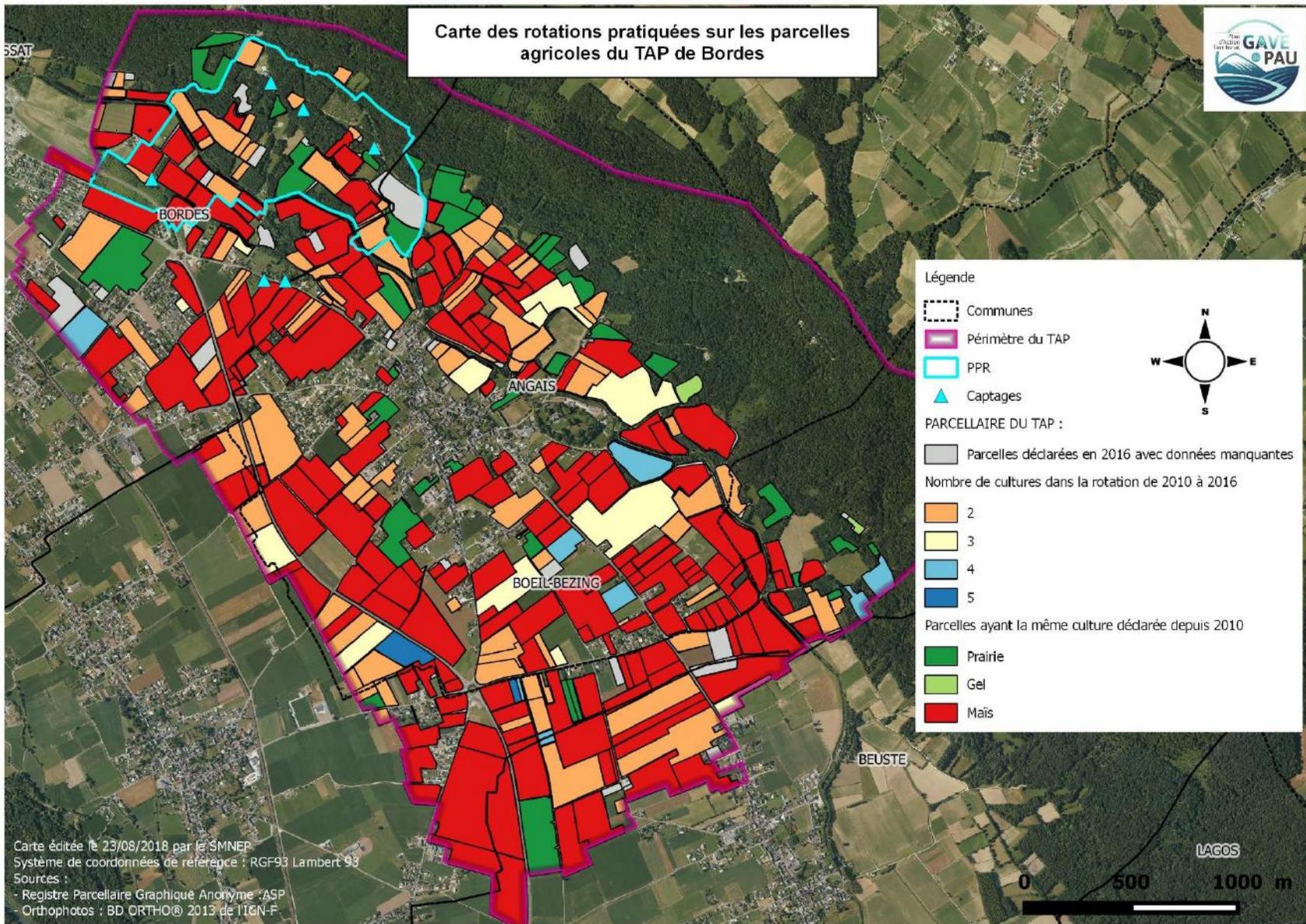
N° 8

Cartes de l'évolution des successions culturelles par TAP

Carte des rotations pratiquées sur les parcelles agricoles du TAP d'Artix



Carte des rotations pratiquées sur les parcelles agricoles du TAP de Bordes



Légende

- Communes
- Périmètre du TAP
- PPR
- Captages

PARCELLAIRE DU TAP :

- Parcelles déclarées en 2016 avec données manquantes

Nombre de cultures dans la rotation de 2010 à 2016

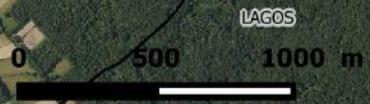
- 2
- 3
- 4
- 5

Parcelles ayant la même culture déclarée depuis 2010

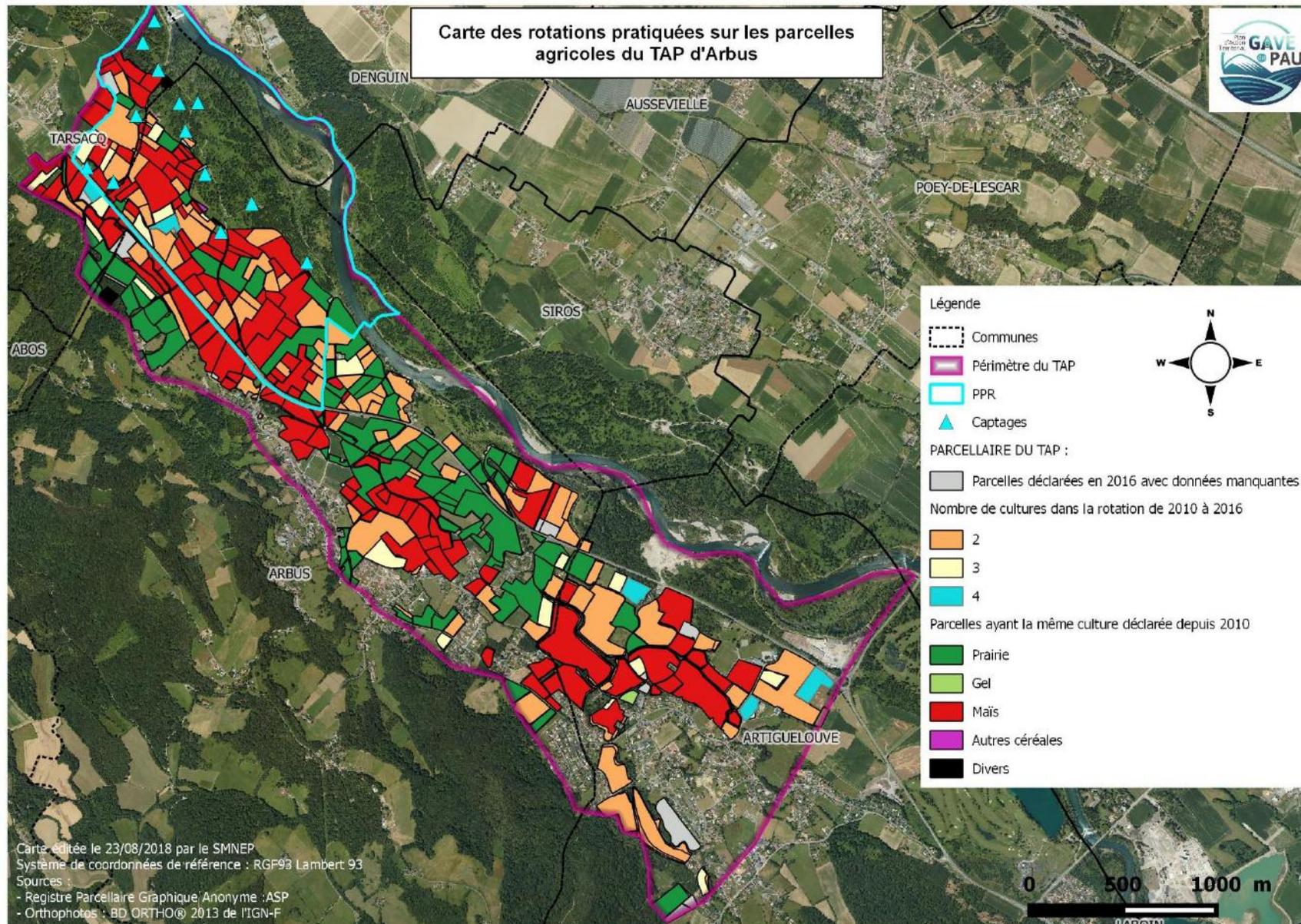
- Prairie
- Gel
- Maïs



Carte éditée le 23/08/2018 par le SMNEP
Système de coordonnées de référence : RGF93 Lambert 93
Sources :
- Registre Parcellaire Graphique Anonyme :ASP
- Orthophotos : BD ORTHO® 2013 de l'IGN-F



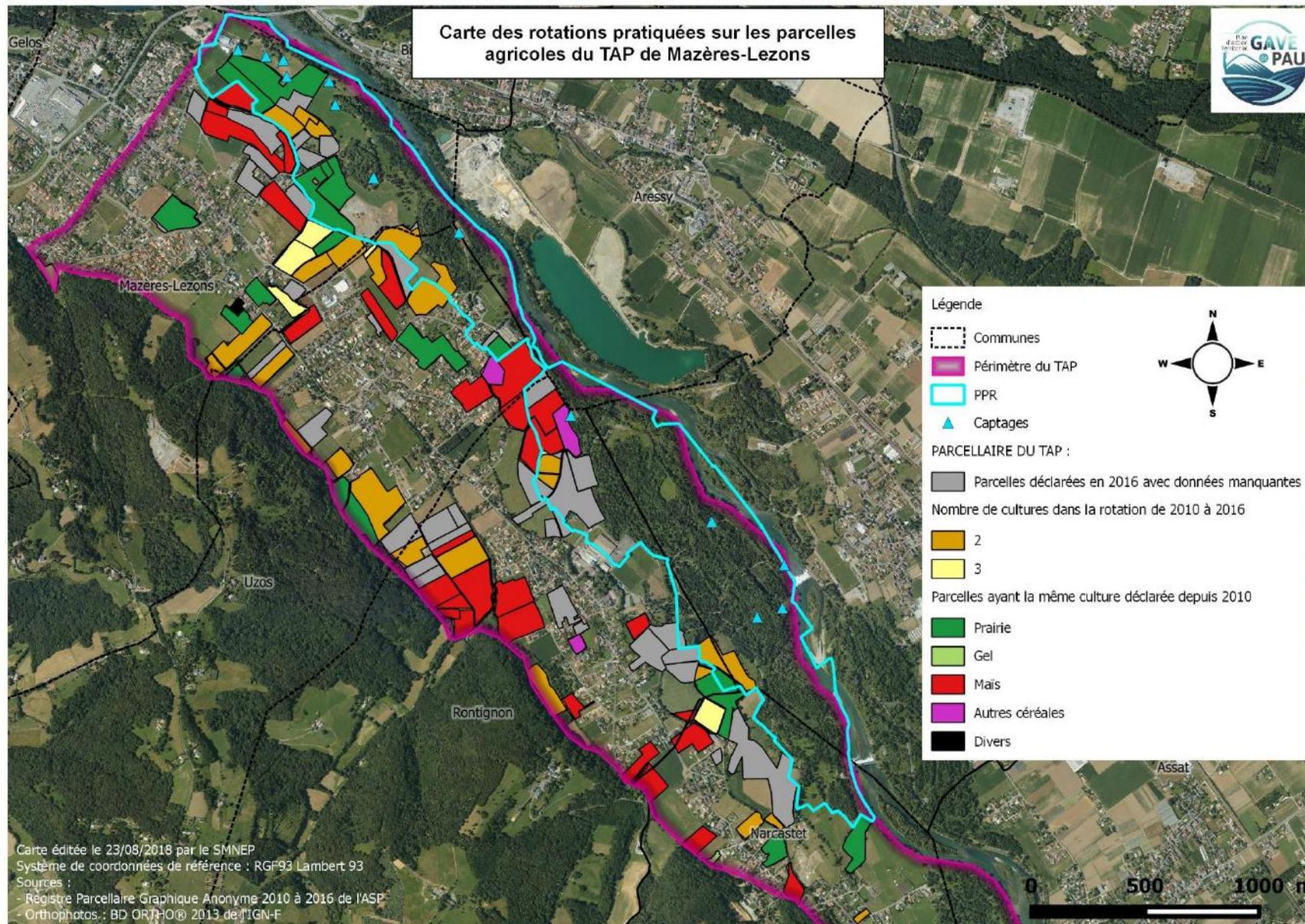
Carte des rotations pratiquées sur les parcelles agricoles du TAP d'Arbus



Carte éditée le 23/08/2018 par le SMNEP
Système de coordonnées de référence : RGF93 Lambert 93
Sources :
- Registre Parcellaire Graphique Anonyme : ASP
- Orthophotos : BD ORTHO® 2013 de l'IGN-F

0 500 1000 m

L'ARON



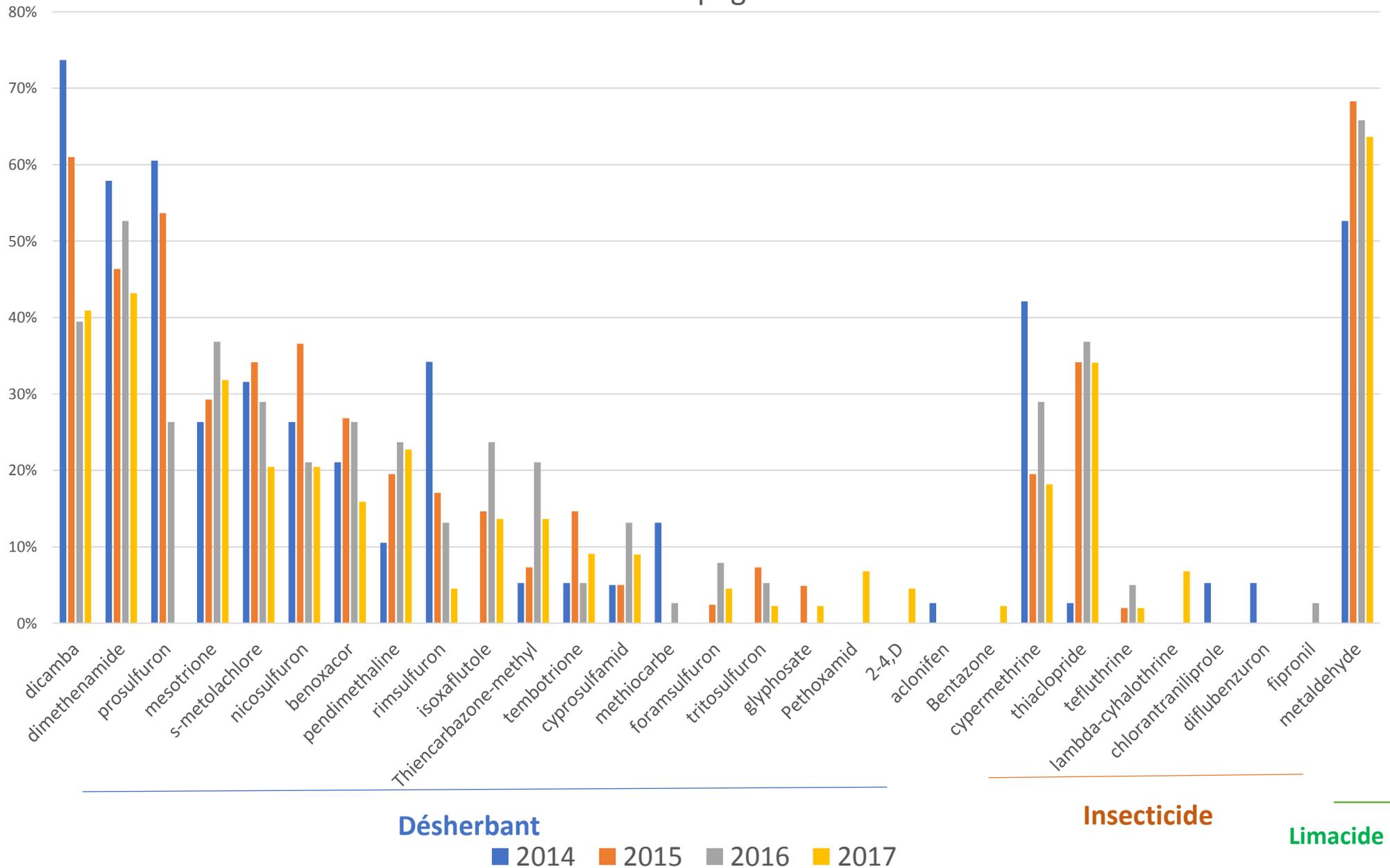


Annexe

N° 9

Proportion d'utilisation par substance active pour la culture de maïs

Evolution des recours par substances actives pour le maïs chez les agriculteurs accompagnés





Annexe

N° 10

Ensemble des actions du volet agricole collectif

Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des actions réalisées dans le cadre du volet agricole : accompagnement collectif. Pour les années 2014 à 2017 le tableau a été renseigné à partir des bilans communiqués par les acteurs agricoles à l'AEAG. Pour l'année 2018, il a été renseigné à partir des dossiers de demande de subvention déposés à l'AEAG, il est donc possible que certaines actions initialement prévues ne soient pas mise en œuvre.

Année	Type d'action	Contenu de l'action	Nbre de demi-journée	TAP	Bilan technique /valorisation
2014	Essais	Essai fertilisation azotée du maïs		Bordes	Pas de résultats : grêle
2014	Essais	Essai désherbage du maïs		Artix	
2014	Essais	Vitrines diversification de cultures d'été		Bordes	Pas de résultats : grêle
2014	Essais	Vitrines diversification de cultures d'été		Artix	Pas de résultats
2014	Journée technique	Visite des deux essais le 1er juillet		Bordes et Artix	26 agriculteurs
2014	Journée technique	Démonstration de bineuse et d'enfouisseur à double soc			5 agriculteurs et 2 techniciens
2014	Journée technique	Visite Essai variétal Blé-orge et triticales			
2014	Journée technique	Visite Essai rotation à faibles intrants			
2014	Journée technique	Thèmes : diversification des cultures et culture du colza avec le CETIOM			
2014	Journée technique	Améliorer mes pratiques et optimiser mes revenus			

2014	Journée technico	Point PAT et appropriation étude footways	2		
2014	Participation au projet Footways				3 réunions techniques / 2 réunion de restitution +synthèse / 1 Formation des technico-commerciaux
2015	Essais	Essai désherbage du maïs		Artix	
2015	Essais	Essai fertilisation azotée du maïs + suivi des reliquats azotés		Bordes	
2015	Essais	Essai de couverts hivernaux		Bordes	
2015	Essais	Désherbage mécanique du haricot vert		Artix	
2015	Journées technique	Visite essai désherbage	1	Artix	
2015	Journées technique	Rencontre Agronomiques du PAT	1		50 agriculteurs
2015	Journées techniques	Réunions prairies et luzerne	3		13 agriculteurs

2015	Journée de démonstration	Implantation de couverts hivernaux en partenariat avec la FD CUMA 64			25-30 agriculteurs
2015	Voyage d'étude	Proposition voyage d'étude avec agroréseau sur leTCS			0 participants
2015	Réunion	Journées protection des captages			
2015	MAEC	Réunions, informations par courriel, permanences PAC sur les TAP Artix et Bordes	4		
2016	Essais	Essai désherbage du maïs sur Artix		Artix	Résultats identiques à 2014 et 2015
2016	Essais	Suivi des reliquats			Abandonné
2016	Essais	Couverts hivernaux			
2016	Journée technique	Visite essai désherbage	1	Artix	3 agriculteurs + 6 techniciens
2016	Journée technique	Visite exploitation bio	1		

2016	Journée technique	Visite couverts hivernaux	3		15 agriculteurs
2016	Journée technique	Rencontre Agronomiques du PAT	2		
2016	Journées technique	Réunions prairies et luzerne	1	Arbus	5 agriculteurs
2016	MAEC				
2016	Projet	VBG			
2017	Essais	Essai désherbage du maïs sur Artix			
2017	Essais	Suivi des reliquats			
2017	Essais	Désherbage alternatif haricot vert			
2017	Journée technique	Rencontre Agronomiques du PAT	2		
2017	Journées technique	Réunions prairies et luzerne	1		
2017	Etude prospective	Filière foin de qualité			
2017	MAEC				
2017	VBG	Réunions, journées technique, prospection			Pas de bilan diffusé à l'heure actuelle
2017	Journée technico	Présentation de l'étude pédologique			

2017	Journée sensibilisation	Journée sur l'agro écologie au lycée agricole de Montardon	1		
2017	Journée sensibilisation	Formation au BPRA	1		
2018	Journée sensibilisation	Formation BTS production végétales	1		
2018	Journées technique	Valorisation de l'étude pédologique	2		9 agriculteurs + 4 technicos
2018	Journée technique	Valorisation des essais et acquisition de références locales	2		6 agriculteurs
2018	Essais	Désherbage du maïs		Artix	
2018	Essais	Désherbage du soja		Artix	
2018	Essais	Positionnement de l'azote		Bordes	
2018	Essais	Minéralisation azoté après destruction de couverts hivernaux			
2018	Essais	Désherbage mécanique maïs doux		Artix	
2018	Essais	Acquisition de références locales : semi du maïs à 40 cm		Bordes	
2018	Projet : Groupe technique d'agriculteurs	Dépôt d'un dossier pour monter un groupe ferme « 30 000 »			
2017	VBG	Réunions, journées technique, prospection			



Annexe

N° 11

Programme d'action 2017 de "Valley Bio du Gave"

N°	Axes et actions 2017	Maitre d'œuvre	Indicateur de suivi	Coût Jour	Nbre de jour	Cout total	Montant aide Agence de l'eau (50%)	janv-17	Fev 17	mars-17	avr-17	mai-17	juin-17	juil-17	Aout-17	sept-17	oct-17	nov-17	Dec-17	2018			
	Coordination / temps passé	Interbio		300	15	4500	2250																
	Coordination / frais de déplacements Bdx - Pau			120	10	1200	600																
AXE 1 : Faire le lien agriculteurs conventionnels et agriculteurs AB et les accompagner dans le processus de conversion.																							
1) Appui technique sur l'AB en général																							
<i>Acquisition de connaissance et de références</i>																							
1	Elaboration d'un référentiel comparatif bio/conventionnel à l'échelle du PAT	Agribio Union	1livrable/an	280	3	840	420																
<i>Diffusion de connaissances et références</i>																							
2	Diffusion d'informations techniques et d'actualité sur le bio	CA64		0	0	0	0																
3	Newsletter des actions PAT Bio	Civam	4 newsletter/an	350	2	700	350																
		CA64		400	2	800	400																
		Agribio Union		280	2	560	280																
		Interbio NA		300	4	1200	600																
<i>Animations collectives</i>																							
4	Organisation de journées techniques Valley Bio	Civam	Réalisation des 3 journées techniques	350	18	6300	3150																
		CA64		400	18	7200	3600	01/2017 élevage															
		Agribio Union		280	14,5	4060	2030																
5	Organisation de journées techniques "bout de champs"	Civam	Réalisation de 6 demi-journées	350	2,5	875	437,5																
		CA64		400	2,5	1000	500																
		Agribio Union		280	2,5	700	350																
6	Voyage d'étude (Tech'n'Bio 2017)	CA 64		0	0	0	0																
7	Formation VIVEA : agronomie, maraîchage, élevage	Civam	7 formations ciblées sur le PAT	0	0	0	0																
		CA64		0	0	0	0																
8	Organisation de visites de fermes éducatives	Civam	Visites ciblées sur le PAT	0	0	0	0																
<i>Promotion, prospection et amélioration des diagnostics de conversion</i>																							
9	Elaboration d'une grille de convertibilité	CA64	Réalisation grille	400	2	800	400																
10	Coordination et suivi des équipes installations et transmission à son usage/ciblage avec ciblage sur les zones des PAT		Equipes fomées AB	400	2	800	400																
11	Création d'un PAAB (Point Accueil AB) + Organisation de réunions de coordination sur l'installation/conversion/transmission.	Civam Bio Béarn	Création PAAB + 6 permanences / an	350	3	1050	525																
		CA64		400	3	1200	600																
		Agribio Union		280	3	840	420																
12	Suivi individuel : Prospection / d'aides à la decision vers la conversion / diagnostic	Civam Bio Béarn	15 dossiers suivis minimum annuellement	350	5	1750	875																
		CA64		400	5	2000	1000																
		Agribio Union		280	5	1400	700																
13	Accompagnement à la transmission d'exploitations et installation en AB	CA64		0	0	0	0																
<i>Etude : "Recherche de solutions en mécanisation et main d'œuvre concernant les conversions AB dans le contexte agricole territorial"</i>																							
14	Etude sur la gestion et les besoins en main d'œuvre des exploitations	CA64	Livrable de synthèse de l'étude	Stagiaire : 3500 €	4	5100	2550																
15	Création et édition de fiches pratiques sur la gestion de la main d'œuvre																						
16	Recensement des ETA et CUMA de la zone et bilan de capacités pour l'AB																						
2) Appui technique par filière																							
<i>Filière bovin lait / bovin viande</i>																							
17	Guides techniques : conversion des exploitations bovins lait et bovin viande	CA64	Guide technique	0	0	0	0																
18	Création d'un groupe de travail "bovins lait"		4 réunions	0	0	0	0																
<i>Filière maraîchage</i>																							
19	Elaboration de fiches techniques : gestion de la fertilisation, gestion des adventices	CA64		0	0	0	0																
20	Voyage d'étude sur les techniques alternatives en maraîchage			400	3	1200	600																
21	Accompagnement de porteurs de projet via la SAS Graines	Civam	3 porteurs de projet accompagnés	350	6	2100	1050																
22	Structuration de filière et le projet de légumerie du Grand Pau	CA64	Suivi du dossier	0	0	0	0																
<i>Filière grandes cultures</i>																							

23	Expérimentation sur couverts végétaux	Agribio Union	1 livrable et 1 restitution	0	0	0	0																
24	Elaboration d'un guide : conversion des exploitations Grandes Cultures	CA64	Guides techniques	0	0	0	0														2018		
25	Impression et diffusion des supports (guide, fiche technique)	SMNEP	4 guides X 75 exemplaires			0	0														2018		
AXE2 : Améliorer la valorisation économique des productions en Agriculture Biologique sur le territoire en renforçant les filières et les débouchés.																							
Appui à la contractualisation entre producteurs, entreprises et coopératives bio																							
26	Approvisionnement des éleveurs de montagne en céréales AB et fourrages produits sur le PAT	CA64	Amont aval structuré	400	5	2000	1000																
27	Développement de la filière légumes bio sur le PAT : prospection, mise en relation amont/aval, mise en place de planning de culture et contractualisation	Civam	x contractualisations	350	10	3500	1750																
		CA64		400	3	1200	600																
		Agribio Union		280	2	560	280																
28	Prospection et mise en place de contrats en Grandes Cultures	Agribio Union	x contractualisations	280	6	1680	840																
Développer l'introduction de produits bio et locaux en restauration collective																							
29	Participation au groupe de travail "approvisionnement bio et local en 64"	Interbio NA Civam CA64		0	0	0	0																
30	Accompagnement des collectivités du PAT dans l'introduction de produits bio en RHD	Civam CA64		0	0	0	0																
31	Travail de synthèse de données sur un état des lieux des unités de restaurations des communes du PAT	Interbio NA		0	300	1	300	150															
Faire émerger de nouveaux débouchés et renforcer les filières AB existantes																							
32	Recherche de nouveaux producteurs pain bio sur le PAT	CA64 / Civam / Interbio NA	x nouveaux boulangers	0	0	0	0																
33	Promotion du pain Noste Pan sur le PAT			0	0	0	0																
34	Accompagnement à la certification AB des boulangers	Interbio NA	1 journée formation	300	3	900	450																
AXE 3 : Co-construire un outil de type "fonds d'investissements" avec les acteurs du territoire du PAT																							
35	Etude de faisabilité : Analyse des outils et expériences existantes Proposition d'outils innovants et adaptés aux enjeux du territoire (Phase 1)	CA64	proposition d'un outil (livrable)	350	6	2100	1050																
		Civam Bio Béarn		400	6	2400	1200															rendu lors du comité de pilotage	
AXE 4: Communiquer et informer sur le développement de l'AB sur le territoire auprès des différents publics.																							
Communiquer auprès des élus et collectivités																							
36	Organisation d'une formation des élus à la bio (Cahier des charges, données chiffrées, visite)	Civam	1 journée de formation	350	2	700	350																
		CA64		400	2	800	400																
		Agribio Union		280	2	560	280																
		Interbio NA		300	2	600	300																
37	Restitution sur l'évolution des données AB sur la PAT Gave de pau	Interbio ALPC	Fiche synthèse annuelle	350	5	1750	875																
38	Remise du label TBE/EBE prioritairement sur les collectivités du PAT Gave de Pau		Priorisation des remises TBE sur le PAT	0	0	0	0																
39	Restitution du projet au COPIL + programmation 2018	Civam		350	4	1400	700																
		CA64		400	6	2400	1200																
		Agribio Union		280	4	1120	560																
		PAT		0	0	0	0																
Communiquer auprès des agriculteurs et opérateurs agricoles de la zone																							
40	Site web Valley Bio du Gave (articles, vidéos etc.)	Civam	Création d'une page web dédiée au projet VBG	350	3,5	1225	612,5																
		CA64		400	1,5	600	300																
		Agribio Union		280	1,5	420	210																
		Interbio NA		300	1,5	450	225																
41	Création d'un logo VBE	Interbio NA		300	1	300	150																
42	Création d'une identité et d'une plaquette de communication "Valley Bio du Gave"	Prestataire externe	Plaquette de communication			2000	1000																
43	Forfait impression flyers, documents techniques					1000	500																
Communiquer auprès du grand public																							
44	Impression du guide grand public "Légumes bio à l'usage du petit consommateur curieux"	Civam	Impression de x plaquettes	0	0	0	0																
45	Conception et création de panneaux Valley Gave de Bio de bout de champs AB	Groupe VBG		0	0	0	0																
46	Organisation d'une conférence de presse	PAT Gave de Pau										27/02 - 03/03											
46	Visite de silo 100% bio	Agribio Union	2 visites / an	280	2	560	280																
TOTAUX				78700				39350															

A dupliquer en 2018

2018

Lycée de Montardon et de Baudreix



Annexe

N° 12

Questionnaire de bilan d'accompagnement individuel

Questionnaire de retour sur l'accompagnement individuel

Ce questionnaire a vocation à faire un point sur les pistes d'amélioration de l'accompagnement individuel, et sur les évolutions futur de l'exploitation

*Obligatoire

1. Nom et prénom *

2. Société

3. Statut de l'exploitant *

Une seule réponse possible.

- Agriculteur principal
 Double-actif
 Retraité

4. TAP *

Une seule réponse possible.

- Artix
 Bordes
 Gave et Baïse
 SIEP

5. Accompagné depuis *

Une seule réponse possible.

- av 2014
 2014
 2015
 2016
 2017

6. Accompagné par (cocher plusieurs structures si changement de structure au cours de l'accompagnement) *

Plusieurs réponses possibles.

- Chambre d'agriculture
 Euralis
 Lur Berri
 Agronomie-Terroirs

7. Bilan réalisé par (nom de l'accompagnateur)

8. Type d'exploitation *

Une seule réponse possible.

- Polyculture élevage
 Grandes cultures

9. SAU de l'exploitation *

10. Type d'élevage

11. Rotation 1 :

Plusieurs réponses possibles.

	Mais	Mais ensilage	Mais semence	Soja	Tournesol	Sorgho	Féverole	Triticale	Blé tendre d'hiver	Orge d'hiver	Colza	Haricot	Mais doux	Prairie	Luzerne	Méteil
Culture Année 1	<input type="checkbox"/>															
Culture Année 2	<input type="checkbox"/>															
Culture Année 3	<input type="checkbox"/>															
Culture Année 4	<input type="checkbox"/>															

22. Précisez le nom des ETA intervenant

23. Précisez les cultures

24. Participez vous à des réseaux de conseils, formations, informations ? *

Une seule réponse possible.

- Oui
 Non

25. Si oui précisez les réseaux (coopérative, négoce, chambre d'agriculture, groupe agro-réseau, agronomie terroirs...)

Retour sur l'accompagnement individuel et les évolutions

26. Votre système d'exploitation a t-il évolué depuis 10 ans? *

Une seule réponse possible.

- Oui
 Non

27. Si oui, précisez les principales évolutions :

28. Pourriez-vous identifier vos freins au changement de pratiques ?

29. Eléments appréciés de l'accompagnement individuel? ("les plus") *

30. Eléments à amélioration ("les moins")? *

31. Notez votre satisfaction globale concernant l'accompagnement individuel *

Une seule réponse possible.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
Pas du tout satisfait	<input type="radio"/>	Très satisfait									

32. Selon vous est ce que l'accompagnement individuel du PAT a été un élément déterminant dans vos changements de pratiques *

Une seule réponse possible.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
Pas du tout	<input type="radio"/>	Tout à fait									

41. Précisez si nécessaire

42. Pourriez-vous donner votre acceptation par rapport à la mise en place des pratiques, outils suivant sur votre exploitation ? *

Une seule réponse possible par ligne.

	Oui je suis déjà dans la démarche	Oui	Oui pourquoi pas un essai	Plutôt non	Jamais de la vie
Bio	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Culture en association	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Rotation avec des cultures d'hiver	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Systématiser les couverts hivernaux	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Désherbage mixte (mécanique et chimique ex : herbisemis et binage)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Arrêter le glyphosate	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Arrêter le S-métolachlore (Camix, Dual Gold, Mercantor..)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Semi à 40cm (culture sarclé)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Rentrer dans une démarche collective pour réduire l'utilisation des phytos (ex ferme 30 000)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Outil d'Aide à la Décision pour estimer la fertilisation	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Outil d'Aide à la Décision (flores et adaptation phyto)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

43. Pour les pratiques où vous avez répondu qu'il n'est pas envisageable pour vous de les développer sur votre exploitation (plutôt non ou jamais de la vie) pourriez-vous nous expliquer vos réticences et vos freins?

44. Avez-vous des choses à faire remonter au PAT : remarques, suggestions, thématiques à développer....?



Annexe

N° 13

**Base de données financières du PAT2 communiquée par
l'AEAG**

PORTEUR	ANNEE	Catégorie	Action	Coût total réalisé	Prévisionnel	Taux AEAG	Aides AEAG	N°Dossier
SYNDICAT MIXTE AEP NORD EST PAU	2013	Accompagner collectivement les agriculteurs vers le changement de pratique	Journée technique agricole/Essai	13 556,76 €	41 000,00 €	50%	6 778,38 €	180642257 A80
CHAMBRE DEPARTEMENTALE D'AGRICULTURE DES PYRENEES-ATLANTIQUES	2013	Accompagner collectivement les agriculteurs vers le changement de pratique	Journée technique agricole/Essai	15 304,24 €	30 500,00 €	50%	7 652,12 €	180642269 A80
EURALIS CEREALES	2013	Accompagner collectivement les agriculteurs vers le changement de pratique	Journée technique agricole/Essai	43 050,00 €	47 050,00 €	50%	21 525,00 €	180642270 A80
FEDERATION DEPARTEMENTALE DES C.U.M.A. DE PYRENEES-ATLANTIQUES	2013	Accompagner collectivement les agriculteurs vers le changement de pratique	Journée technique agricole/Essai	6 010,00 €	6 010,00 €	50%	3 005,00 €	180642271 A80
E.A.R.L. DU MOULIN LARBIQUZE	2013	Accompagner Individuellement les agriculteurs vers le changement de pratique	PVE	29 200,00 €	29 300,00 €	40%	11 680,00 €	180642274 A80
SYNDICAT MIXTE AEP NORD EST PAU	2013	Amélioration des connaissances	Etudes	69 368,00 €	69 368,00 €	50%	34 684,00 €	180642280 A80
DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES	2013	Amélioration des connaissances	Réseau de suivi de la qualité de l'eau	9 507,60 €	13 766,00 €	60%	5 704,56 €	320640061 A80
SYNDICAT MIXTE AEP NORD EST PAU	2013	Animation territoriale	Animation générale	54 111,26 €	80 000,00 €	70%	37 877,88 €	180642257 A80

PORTEUR	ANNEE	Catégorie	Action	Cout total réalisé	Prévisionnel	Taux AEAG	Aides AEAG	N°Dossier
SYNDICAT MIXTE AEP NORD EST PAU	2014	Accompagner collectivement les agriculteurs vers le changement de pratique	Journée technique agricole/Essai	2 057,60 €	20 000,00 €	50%	1 028,80 €	180642308 A80
CHAMBRE DEPARTEMENTALE D'AGRICULTURE DES PYRENEES-ATLANTIQUES	2014	Accompagner collectivement les agriculteurs vers le changement de pratique	Journée technique agricole/Essai	20 850,00 €	47 500,00 €	50%	10 425,00 €	180642310 A80
EURALIS CEREALES	2014	Accompagner collectivement les agriculteurs vers le changement de pratique	Journée technique agricole/Essai	23 265,00 €	27 300,00 €	50%	11 632,50 €	180642312 A80
SYNDICAT MIXTE AEP NORD EST PAU	2014	Accompagner Individuellement les agriculteurs vers le changement de pratique	Accompagnement individuel	16 687,50 €	21 000,00 €	50%	8 343,75 €	180642308 A80
CHAMBRE DEPARTEMENTALE D'AGRICULTURE DES PYRENEES-ATLANTIQUES	2014	Accompagner Individuellement les agriculteurs vers le changement de pratique	Accompagnement individuel	0,00 €	6 000,00 €	50%	0,00 €	180642310 A80
EURALIS CEREALES	2014	Accompagner Individuellement les agriculteurs vers le changement de pratique	Accompagnement individuel	22 555,00 €	31 300,00 €	50%	11 277,50 €	180642312 A80
LB	2014	Accompagner Individuellement les agriculteurs vers le changement de pratique	Accompagnement individuel	11 550,00 €	35 614,00 €	50%	5 775,00 €	180642314 A80
COMMUNE DE PARDIES PIETAT	2014	Accompagner les acteurs des ZNA pour limiter la pollution diffuse par les produits phytosanitaires	Accompagnement des collectivités et professionnels en charge de l'entretien des espaces verts	13 471,43 €	18 860,00 €	70%	9 430,00 €	180642322 A80
SYNDICAT MIXTE AEP NORD EST PAU	2014	Accompagner les acteurs des ZNA pour limiter la pollution diffuse par les produits phytosanitaires	Accompagnement des collectivités et professionnels en charge de l'entretien des espaces verts	6 632,40 €	32 000,00 €	50%	3 316,20 €	180642308 A80
COMMUNE DE BORDES	2014	Accompagner les acteurs des ZNA pour limiter la pollution diffuse par les produits phytosanitaires	Accompagnement des collectivités et professionnels en charge de l'entretien des espaces verts	53 301,31 €	82 446,00 €	70%	37 310,92 €	180642316 A80
COMMUNE DE BEUSTE	2014	Accompagner les acteurs des ZNA pour limiter la pollution diffuse par les produits phytosanitaires	Accompagnement des collectivités et professionnels en charge de l'entretien des espaces verts	2 655,71 €	3 719,00 €	70%	1 859,00 €	180642325 A80
DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES	2014	Amélioration des connaissances	Réseau de suivi de la qualité de l'eau	18 344,78 €	20 672,00 €	60%	11 006,87 €	320640068 A70
SYNDICAT MIXTE AEP NORD EST PAU	2014	Amélioration des connaissances	Réseau de suivi de la qualité de l'eau	114 220,00 €	130 229,00 €	60%	61 994,88 €	320640069 A80
SYNDICAT MIXTE AEP NORD EST PAU	2014	Animation territoriale	Animation générale	56 759,51 €	60 600,00 €	70%	39 731,66 €	180642308 A80
SYNDICAT MIXTE AEP NORD EST PAU	2014	Animation territoriale	Communication générale	2 357,40 €	20 000,00 €	50%	1 178,70 €	180642308 A80
SYNDICAT MIXTE EAU ET ASSAINISSEMENT DES TROIS CANTONS	2014	Maîtriser le foncier pour protéger les captages	Acquisition foncière	8 779,09 €	22 530,00 €	80%	7 023,27 €	180642313 A80

PORTEUR	ANNEE	Catégorie	Action	Coût total réalisé	Prévisionnel	Taux AEAG	Aides AEAG	N°Dossier
SYNDICAT MIXTE AEP NORD EST PAU	2015	Accompagner collectivement les agriculteurs vers le changement de pratique	Journée technique agricole/Essai	2 492,00 €	10 000,00 €	50%	1 246,00 €	180642333 A80
CHAMBRE DEPARTEMENTALE D'AGRICULTURE DES PYRENEES-ATLANTIQUES	2015	Accompagner collectivement les agriculteurs vers le changement de pratique	Journée technique agricole/Essai	27 091,86 €	43 450,00 €	50%	13 545,93 €	180642341 A80
EURALIS CEREALES	2015	Accompagner collectivement les agriculteurs vers le changement de pratique	Journée technique agricole/Essai	14 446,50 €	18 060,00 €	50%	7 223,25 €	180642345 A80
SYNDICAT MIXTE AEP NORD EST PAU	2015	Accompagner Individuellement les agriculteurs vers le changement de pratique	Accompagnement individuel	20 382,00 €	21 000,00 €	50%	10 191,00 €	180642333 A80
CHAMBRE DEPARTEMENTALE D'AGRICULTURE DES PYRENEES-ATLANTIQUES	2015	Accompagner Individuellement les agriculteurs vers le changement de pratique	Accompagnement individuel	3 545,28 €	10 000,00 €	50%	1 772,64 €	180642341 A80
EURALIS CEREALES	2015	Accompagner Individuellement les agriculteurs vers le changement de pratique	Accompagnement individuel	18 794,00 €	27 720,00 €	50%	9 397,00 €	180642345 A80
LB	2015	Accompagner Individuellement les agriculteurs vers le changement de pratique	Accompagnement individuel	17 501,26 €	40 719,00 €	50%	8 750,63 €	180642348 A80
E.A.R.L. THEULE	2015	Accompagner Individuellement les agriculteurs vers le changement de pratique	PVE	4 399,20 €	42 380,00 €	40%	1 759,68 €	180642358 A70
		Accompagner les acteurs des ZNA pour limiter la pollution diffuse	Accompagnement des collectivités et professionnels en charge de l'entretien des espaces verts					
SYNDICAT MIXTE AEP NORD EST PAU	2015	par les produits phytosanitaires		9 699,90 €	10 000,00 €	50%	4 849,95 €	180642333 A80
DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES	2015	Amélioration des connaissances	Réseau de suivi de la qualité de l'eau	22 438,33 €	22 439,00 €	60%	13 463,00 €	320640090 A80
SYNDICAT MIXTE AEP NORD EST PAU	2015	Animation territoriale	Animation générale	60 269,49 €	60 600,00 €	70%	42 188,64 €	180642333 A80
SYNDICAT MIXTE AEP NORD EST PAU	2015	Animation territoriale	Communication générale	636,00 €	10 000,00 €	50%	318,00 €	180642333 A80
SYNDICAT MIXTE AEP NORD EST PAU	2015	Maîtriser le foncier pour protéger les captages	Acquisition foncière	41 130,00 €	41 131,00 €	80%	32 904,00 €	180642332 A80

PORTEUR	ANNEE	Catégorie	Action	Coût total réalisé	Prévisionnel	Taux AEAG	Aides AEAG	N°Dossier
SYNDICAT MIXTE AEP NORD EST PAU	2016	Accompagner collectivement les agriculteurs vers le changement de pratique	Journée technique agricole/Essai	196,86 €	8 000,00 €	50%	98,43 €	180642369 A80
CHAMBRE DEPARTEMENTALE D'AGRICULTURE DES PYRENEES-ATLANTIQUES	2016	Accompagner collectivement les agriculteurs vers le changement de pratique	Journée technique agricole/Essai	28 103,82 €	37 950,00 €	50%	14 051,91 €	180642380 A80
EURALIS CEREALES	2016	Accompagner collectivement les agriculteurs vers le changement de pratique	Journée technique agricole/Essai	15 910,00 €	16 360,00 €	50%	7 955,00 €	180642386 A70
SYNDICAT MIXTE AEP NORD EST PAU	2016	Accompagner Individuellement les agriculteurs vers le changement de pratique	Accompagnement individuel	22 996,80 €	30 000,00 €	50%	11 498,40 €	180642369 A80
LB	2016	Accompagner Individuellement les agriculteurs vers le changement de pratique	Accompagnement individuel	21 972,50 €	41 694,00 €	50%	10 986,25 €	180642370 A80
CHAMBRE DEPARTEMENTALE D'AGRICULTURE DES PYRENEES-ATLANTIQUES	2016	Accompagner Individuellement les agriculteurs vers le changement de pratique	Accompagnement individuel	4 297,88 €	11 250,00 €	50%	2 148,94 €	180642380 A80
EURALIS CEREALES	2016	Accompagner Individuellement les agriculteurs vers le changement de pratique	Accompagnement individuel	30 350,00 €	30 350,00 €	50%	15 175,00 €	180642386 A70
E.A.R.L. DES TROIS ROIS	2016	Accompagner Individuellement les agriculteurs vers le changement de pratique	PVE	24 577,50 €	24 579,00 €	40%	9 831,00 €	180642400 A05
SYNDICAT MIXTE AEP NORD EST PAU	2016	Accompagner les acteurs des ZNA pour limiter la pollution diffuse par les produits phytosanitaires	Accompagnement des collectivités et professionnels en charge de l'entretien des espaces verts	7 955,49 €	15 000,00 €	70%	5 568,84 €	180642369 A80
COMMUNE D'ASSAT	2016	Accompagner les acteurs des ZNA pour limiter la pollution diffuse par les produits phytosanitaires	Accompagnement des collectivités et professionnels en charge de l'entretien des espaces verts	7 172,86 €	7 174,00 €	70%	5 021,00 €	180642377 A30
COMMUNE D'ASSAT	2016	Accompagner les acteurs des ZNA pour limiter la pollution diffuse par les produits phytosanitaires	Accompagnement des collectivités et professionnels en charge de l'entretien des espaces verts	33 731,43 €	73 812,00 €	70%	23 612,00 €	180642377 A30
COMMUNE D'ARBUS	2016	Accompagner les acteurs des ZNA pour limiter la pollution diffuse par les produits phytosanitaires	Accompagnement des collectivités et professionnels en charge de l'entretien des espaces verts	25 284,29 €	25 285,00 €	70%	17 699,00 €	180642381 A80
COMMUNE DE BILLERE	2016	Accompagner les acteurs des ZNA pour limiter la pollution diffuse par les produits phytosanitaires	Accompagnement des collectivités et professionnels en charge de l'entretien des espaces verts	11 400,00 €	11 400,00 €	70%	7 980,00 €	180642389 A80
COMMUNE D'UZOS	2016	Accompagner les acteurs des ZNA pour limiter la pollution diffuse par les produits phytosanitaires	Accompagnement des collectivités et professionnels en charge de l'entretien des espaces verts	4 934,29 €	4 935,00 €	70%	3 454,00 €	180642394 A30
COMMUNE DE LONS	2016	Accompagner les acteurs des ZNA pour limiter la pollution diffuse par les produits phytosanitaires	Accompagnement des collectivités et professionnels en charge de l'entretien des espaces verts	4 431,43 €	4 432,00 €	70%	3 102,00 €	180642396 A80
COMMUNE DE POEY DE LESCAR	2016	Accompagner les acteurs des ZNA pour limiter la pollution diffuse par les produits phytosanitaires	Accompagnement des collectivités et professionnels en charge de l'entretien des espaces verts	4 370,00 €	4 371,00 €	70%	3 059,00 €	180642413 A80
SYNDICAT MIXTE AEP NORD EST PAU	2016	Amélioration des connaissances	Réseau de suivi de la qualité de l'eau	78 699,00 €	88 420,00 €	60%	47 219,40 €	320640077 A70
SYNDICAT MIXTE AEP NORD EST PAU	2016	Amélioration des connaissances	Etudes	5 016,00 €	7 320,00 €	50%	2 508,00 €	320640077 A70
DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES	2016	Amélioration des connaissances	Réseau de suivi de la qualité de l'eau	22 898,33 €	22 900,00 €	60%	13 739,00 €	320640090 A70
SYNDICAT MIXTE AEP NORD EST PAU	2016	Animation territoriale	Animation générale	49 414,16 €	60 600,00 €	70%	34 589,91 €	180642369 A80
SYNDICAT MIXTE AEP NORD EST PAU	2016	Animation territoriale	Communication générale	1 460,40 €	10 000,00 €	50%	730,20 €	180642369 A80

PORTEUR	ANNEE	Catégorie	Action	Coût total réalisé	Prévisionnel	Taux AEAG	Aides AEAG	N°Dossier
ASS. INTERPROFESSIONNELLE BIO REGIONALE								
AQUITAINE-LIMOUSIN-POITOU-CHARENTES	2017	Accompagner collectivement les agriculteurs vers le changement de pratique	Journée technique agricole/Essai	61 778,00 €	70 392,00 €	50%	30 889,00 €	180642449 A30
SYNDICAT MIXTE AEP NORD EST PAU	2017	Accompagner collectivement les agriculteurs vers le changement de pratique	Journée technique agricole/Essai	12 934,74 €	24 500,00 €	50%	6 467,37 €	180642451 A70
EURALIS CEREALES	2017	Accompagner collectivement les agriculteurs vers le changement de pratique	Journée technique agricole/Essai	12 760,00 €	12 760,00 €	50%	6 380,00 €	180642476 A30
CHAMBRE DEPARTEMENTALE D'AGRICULTURE DES PYRENEES-ATLANTIQUES	2017	Accompagner collectivement les agriculteurs vers le changement de pratique	Journée technique agricole/Essai	17 520,90 €	29 080,00 €	50%	8 760,45 €	180642482 A70
SYNDICAT MIXTE AEP NORD EST PAU	2017	Accompagner Individuellement les agriculteurs vers le changement de pratique	Accompagnement individuel	27 376,80 €	35 000,00 €	50%	13 688,40 €	180642451 A70
E.A.R.L. GOURREIX	2017	Accompagner Individuellement les agriculteurs vers le changement de pratique	PVE	15 497,50 €	15 498,00 €	40%	6 199,00 €	180642466 A05
S.C.E.A. PUYALET	2017	Accompagner Individuellement les agriculteurs vers le changement de pratique	PVE	29 950,00 €	29 950,00 €	40%	11 980,00 €	180642469 A05
EURALIS CEREALES	2017	Accompagner Individuellement les agriculteurs vers le changement de pratique	Accompagnement individuel	30 350,00 €	30 350,00 €	50%	15 175,00 €	180642476 A30
CHAMBRE DEPARTEMENTALE D'AGRICULTURE DES PYRENEES-ATLANTIQUES	2017	Accompagner Individuellement les agriculteurs vers le changement de pratique	Accompagnement individuel	3 636,36 €	9 000,00 €	50%	1 818,18 €	180642482 A70
LB	2017	Accompagner Individuellement les agriculteurs vers le changement de pratique	Accompagnement individuel	35 798,00 €	35 799,00 €	50%	17 899,00 €	180642486 A80
E.A.R.L. BARTHAZENE	2017	Accompagner Individuellement les agriculteurs vers le changement de pratique	PVE	16 170,00 €	16 170,00 €	40%	6 468,00 €	180642502 A05
ARRABIE BERNARD	2017	Accompagner Individuellement les agriculteurs vers le changement de pratique	MAEC	2 356,00 €	2 355,00 €	50%	1 178,00 €	180642516 A05
CAILLABET MICHEL	2017	Accompagner Individuellement les agriculteurs vers le changement de pratique	MAEC	20 902,00 €	20 894,00 €	50%	10 451,00 €	180642517 A05
BERGERET ALINE	2017	Accompagner Individuellement les agriculteurs vers le changement de pratique	MAEC	2 284,00 €	2 284,00 €	50%	1 142,00 €	180642518 A05
DURAND CHRISTIAN	2017	Accompagner Individuellement les agriculteurs vers le changement de pratique	MAEC	11 510,00 €	11 506,00 €	50%	5 755,00 €	180642520 A05
EARL BORD	2017	Accompagner Individuellement les agriculteurs vers le changement de pratique	MAEC	9 810,00 €	9 807,00 €	50%	4 905,00 €	180642521 A05
E.A.R.L. LES DAUPHINS	2017	Accompagner Individuellement les agriculteurs vers le changement de pratique	MAEC	7 198,00 €	7 195,00 €	50%	3 599,00 €	180642523 A05
EARL TER	2017	Accompagner Individuellement les agriculteurs vers le changement de pratique	MAEC	4 298,00 €	4 297,00 €	50%	2 149,00 €	180642524 A05
ESTREM STEPHANE	2017	Accompagner Individuellement les agriculteurs vers le changement de pratique	MAEC	4 812,00 €	4 811,00 €	50%	2 406,00 €	180642525 A05
G.A.E.C. SERIS	2017	Accompagner Individuellement les agriculteurs vers le changement de pratique	MAEC	5 926,00 €	5 924,00 €	50%	2 963,00 €	180642526 A05
GAURRAT-RANQUE JEAN	2017	Accompagner Individuellement les agriculteurs vers le changement de pratique	MAEC	2 998,00 €	2 997,00 €	50%	1 499,00 €	180642527 A05
HONDET Sylviane	2017	Accompagner Individuellement les agriculteurs vers le changement de pratique	MAEC	6 968,00 €	6 965,00 €	50%	3 484,00 €	180642528 A05
LAFON REGIS	2017	Accompagner Individuellement les agriculteurs vers le changement de pratique	MAEC	2 912,00 €	2 912,00 €	50%	1 456,00 €	180642530 A05
BORDENAVE DANIELLE	2017	Accompagner Individuellement les agriculteurs vers le changement de pratique	MAEC	9 382,00 €	9 379,00 €	50%	4 691,00 €	180642531 A05
LARAIGNOU OLIVIER	2017	Accompagner Individuellement les agriculteurs vers le changement de pratique	MAEC	5 726,00 €	5 724,00 €	50%	2 863,00 €	180642532 A05
LAVIE PATRICIA	2017	Accompagner Individuellement les agriculteurs vers le changement de pratique	MAEC	2 328,00 €	2 327,00 €	50%	1 164,00 €	180642533 A05
SCEA BONADO CIDEX 14	2017	Accompagner Individuellement les agriculteurs vers le changement de pratique	MAEC	13 166,00 €	13 162,00 €	50%	6 583,00 €	180642534 A05
E.A.R.L. PUYOO	2017	Accompagner Individuellement les agriculteurs vers le changement de pratique	AB	8 428,00 €	8 430,00 €	25%	2 107,00 €	180642545 A05
BRUN JOEL	2017	Accompagner Individuellement les agriculteurs vers le changement de pratique	AB	1 580,00 €	1 582,00 €	25%	395,00 €	180642558 A05
CAZABAN FLORENCE	2017	Accompagner Individuellement les agriculteurs vers le changement de pratique	AB	6 184,00 €	6 187,00 €	25%	1 546,00 €	180642559 A05
E.A.R.L. MAYSOUNABE	2017	Accompagner Individuellement les agriculteurs vers le changement de pratique	AB	34 792,00 €	34 792,00 €	25%	8 698,00 €	180642560 A05
E.A.R.L. PUYOO	2017	Accompagner Individuellement les agriculteurs vers le changement de pratique	AB	8 600,00 €	8 600,00 €	25%	8 600,00 €	180642561 A05
S.C.E.A. GRUSSAUTE	2017	Accompagner Individuellement les agriculteurs vers le changement de pratique	AB	7 476,00 €	7 477,00 €	25%	1 869,00 €	180642562 A05
LAPLACE	2017	Accompagner Individuellement les agriculteurs vers le changement de pratique	AB	24 692,00 €	24 692,00 €	25%	6 173,00 €	180642563 A05
LAPOUBLE-LAPLACE HENRI MARCEL JACQUES	2017	Accompagner Individuellement les agriculteurs vers le changement de pratique	AB	11 180,00 €	11 182,00 €	25%	2 795,00 €	180642564 A05
S.C.E.A. J.M. LARQUE CASABONNE	2017	Accompagner Individuellement les agriculteurs vers le changement de pratique	AB	49 704,00 €	49 705,00 €	25%	12 426,00 €	180642565 A05
SARL LARRIEU JEAN BERNARD	2017	Accompagner Individuellement les agriculteurs vers le changement de pratique	AB	15 532,00 €	15 532,00 €	25%	3 883,00 €	180642566 A05
MASSEILLOU CHRISTIAN	2017	Accompagner Individuellement les agriculteurs vers le changement de pratique	AB	14 860,00 €	14 862,00 €	25%	3 715,00 €	180642567 A05
SAS G R A I N E S	2017	Accompagner Individuellement les agriculteurs vers le changement de pratique	AB	15 000,00 €	15 000,00 €	25%	15 000,00 €	180642568 A05
DE L HORTULUS	2017	Accompagner Individuellement les agriculteurs vers le changement de pratique	AB	12 080,00 €	12 080,00 €	25%	3 020,00 €	180642569 A05
COMMUNE DE POEY DE LESCAR	2017	Accompagner les acteurs des ZNA pour limiter la pollution diffuse par les produits phytosanitaires	Accompagnement des collectivités et professionnels en charge de l'entretien des espaces verts	13 398,57 €	13 399,00 €	70%	9 379,00 €	180642421 A80
COMMUNE DE JURANCON	2017	Accompagner les acteurs des ZNA pour limiter la pollution diffuse par les produits phytosanitaires	Accompagnement des collectivités et professionnels en charge de l'entretien des espaces verts	24 340,00 €	24 340,00 €	70%	17 038,00 €	180642422 A30
SYNDICAT MIXTE AEP NORD EST PAU	2017	Accompagner les acteurs des ZNA pour limiter la pollution diffuse par les produits phytosanitaires	Accompagnement des collectivités et professionnels en charge de l'entretien des espaces verts	6 532,86 €	8 000,00 €	70%	4 573,00 €	180642451 A70
COMMUNE D'UZOS	2017	Accompagner les acteurs des ZNA pour limiter la pollution diffuse par les produits phytosanitaires	Accompagnement des collectivités et professionnels en charge de l'entretien des espaces verts	20 893,51 €	22 665,00 €	70%	14 625,46 €	180642452 A70
COMMUNE DE LESCAR	2017	Accompagner les acteurs des ZNA pour limiter la pollution diffuse par les produits phytosanitaires	Accompagnement des collectivités et professionnels en charge de l'entretien des espaces verts	13 901,49 €	13 911,00 €	70%	9 731,04 €	180642470 A70
COMMUNE DE MAZERES LEZONS	2017	Accompagner les acteurs des ZNA pour limiter la pollution diffuse par les produits phytosanitaires	Accompagnement des collectivités et professionnels en charge de l'entretien des espaces verts	5 984,29 €	5 985,00 €	70%	4 189,00 €	180642473 A30
COMMUNE DE RONTIGNON	2017	Accompagner les acteurs des ZNA pour limiter la pollution diffuse par les produits phytosanitaires	Accompagnement des collectivités et professionnels en charge de l'entretien des espaces verts	15 120,00 €	15 120,00 €	70%	10 584,00 €	180642475 A80
SYNDICAT MIXTE AEP NORD EST PAU	2017	Amélioration des connaissances	Etudes	27 062,00 €	25 000,00 €	50%	12 500,00 €	180642451 A70
SYNDICAT MIXTE AEP NORD EST PAU	2017	Amélioration des connaissances	Réseau de suivi de la qualité de l'eau	59 643,33 €	59 644,00 €	60%	35 786,00 €	320640082 A30
SYNDICAT MIXTE AEP NORD EST PAU	2017	Amélioration des connaissances	Etudes	11 940,00 €	11 940,00 €	50%	5 970,00 €	320640082 A30
DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES	2017	Amélioration des connaissances	Réseau de suivi de la qualité de l'eau	23 145,00 €	23 147,00 €	60%	13 887,00 €	320640086 A30
SYNDICAT MIXTE AEP NORD EST PAU	2017	Animation territoriale	Animation générale	61 187,00 €	60 600,00 €	70%	42 420,00 €	180642451 A70
SYNDICAT MIXTE AEP NORD EST PAU	2017	Animation territoriale	Communication générale	10 017,28 €	15 000,00 €	50%	5 008,64 €	180642451 A70

PORTEUR	ANNEE	Catégorie	Action	Coût total réalisé	Prévisionnel	Taux AEAG	Aides AEAG	N°Dossier
CHAMBRE DEPARTEMENTALE D'AGRICULTURE DES PYRENEES-ATLANTIQUES	2018	Accompagner collectivement les agriculteurs vers le changement de pratique	Journée technique agricole/Essai	30 686,00 €	39 400,00 €	50%	15 343,00 €	180642493 A05
EURALIS CEREALES	2018	Accompagner collectivement les agriculteurs vers le changement de pratique	Journée technique agricole/Essai	19 000,00 €	19 000,00 €	50%	9 500,00 €	180642494 A05
SYNDICAT MIXTE AEP NORD EST PAU	2018	Accompagner collectivement les agriculteurs vers le changement de pratique	Journée technique agricole/Essai	6 982,00 €	15 000,00 €	50%	3 491,00 €	180642497 A30
ASS. INTERPROFESSIONNELLE BIO REGIONALE AQUITAINE-LIMOUSIN-POITOU-CHARENTES	2018	Accompagner collectivement les agriculteurs vers le changement de pratique	Journée technique agricole/Essai	74 068,00 €	74 068,00 €	50%	37 034,00 €	180642498 A30
CHAMBRE DEPARTEMENTALE D'AGRICULTURE DES PYRENEES-ATLANTIQUES	2018	Accompagner Individuellement les agriculteurs vers le changement de pratique	Accompagnement individuel	5 978,00 €	8 632,00 €	50%	2 989,00 €	180642493 A05
EURALIS CEREALES	2018	Accompagner Individuellement les agriculteurs vers le changement de pratique	Accompagnement individuel	26 742,00 €	26 743,00 €	50%	13 371,00 €	180642494 A05
SYNDICAT MIXTE AEP NORD EST PAU	2018	Accompagner Individuellement les agriculteurs vers le changement de pratique	Accompagnement individuel	25 140,00 €	35 000,00 €	50%	12 570,00 €	180642497 A30
BIGNES YANNICK	2018	Accompagner Individuellement les agriculteurs vers le changement de pratique	MAEC	7 096,00 €	7 093,00 €	50%	3 548,00 €	180642588 A05
EARL BISCAR	2018	Accompagner Individuellement les agriculteurs vers le changement de pratique	MAEC	22 946,00 €	22 937,00 €	50%	11 473,00 €	180642589 A05
EARL HARAS DE SAINT VINCENT	2018	Accompagner Individuellement les agriculteurs vers le changement de pratique	MAEC	10 566,00 €	10 561,00 €	50%	5 283,00 €	180642590 A05
E.A.R.L. LAHOUN	2018	Accompagner Individuellement les agriculteurs vers le changement de pratique	MAEC	19 982,00 €	19 974,00 €	50%	9 991,00 €	180642591 A05
G.A.E.C. DU BOURDALAT	2018	Accompagner Individuellement les agriculteurs vers le changement de pratique	PVE	68 310,00 €	68 310,00 €	40%	27 324,00 €	180642612 A05
NABARRA-LABARRERE LAURENT	2018	Accompagner Individuellement les agriculteurs vers le changement de pratique	PVE	14 890,00 €	14 890,00 €	40%	5 956,00 €	180642614 A05
E.A.R.L. GOURREIX	2018	Accompagner Individuellement les agriculteurs vers le changement de pratique	PVE	20 000,00 €	42 020,00 €	40%	8 000,00 €	180642622 A05
E.A.R.L. MAYSOUNABE	2018	Accompagner Individuellement les agriculteurs vers le changement de pratique	PVE	9 432,50 €	19 970,00 €	40%	3 773,00 €	180642625 A05
PEPINIERES VITICOLES SALETTES	2018	Accompagner Individuellement les agriculteurs vers le changement de pratique	PVE	27 100,00 €	31 965,00 €	40%	10 840,00 €	180642631 A05
LB	2018	Accompagner Individuellement les agriculteurs vers le changement de pratique	Accompagnement individuel	17 840,00 €	18 854,00 €	50%	8 920,00 €	180642491 T15
SYNDICAT MIXTE AEP NORD EST PAU	2018	Accompagner les acteurs des ZNA pour limiter la pollution diffuse par les produits phytosanitaires	Accompagnement des collectivités et professionnels en charge de l'entretien des espaces verts	12 589,00 €	13 000,00 €	70%	8 812,30 €	
SYNDICAT MIXTE AEP NORD EST PAU	2018	Amélioration des connaissances	Réseau de suivi de la qualité de l'eau	64 933,33 €	64 934,00 €	60%	38 960,00 €	320640088 A05
DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES	2018	Amélioration des connaissances	Réseau de suivi de la qualité de l'eau	23 398,33 €	23 400,00 €	60%	14 039,00 €	320640090 T35
SYNDICAT MIXTE AEP NORD EST PAU	2018	Animation territoriale	Animation générale	96 779,00 €	95 600,00 €	70%	66 920,00 €	180642497 A30
SYNDICAT MIXTE AEP NORD EST PAU	2018	Animation territoriale	Communication générale	1 314,00 €	5 000,00 €	50%	657,00 €	



Restitution du bilan du PAT Gave de Pau

2014 -2018

1



PLAN

1- Restitution du bilan :

- Contours de l'étude et méthodologie
- Evolution de la qualité de l'eau et du contexte territorial (temps d'échange)
- Bilan technique des actions
- Bilan financier
- Bilan de la gouvernance(temps d'échange)
- Conclusion

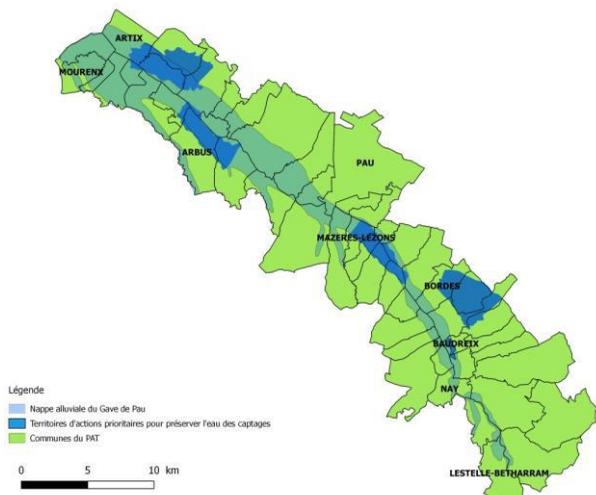
2- Prospectives PAT3 :

- Priorisation des actions PAT3 (*temps d'échange*)
- Actions agricoles futures
- Les échéances en 2019
- Proposition de programme d'action pour 2019 (*temps d'échange*)

2



1- Présentation : Les contours du PAT2



Territoire du PAT :

50 communes
41 524 ha dont 16 856 ha de SAU (41%)
174 000 habitants

4 Territoires d'Actions Prioritaires (TAP)

171 agriculteurs
3532 ha sur les TAP
575 ha sur les PPR
1803 ha de Surface Agricole Utile (SAU) déclarée à la PAC en 2018

Enjeu eau potable : Une ressource vulnérable

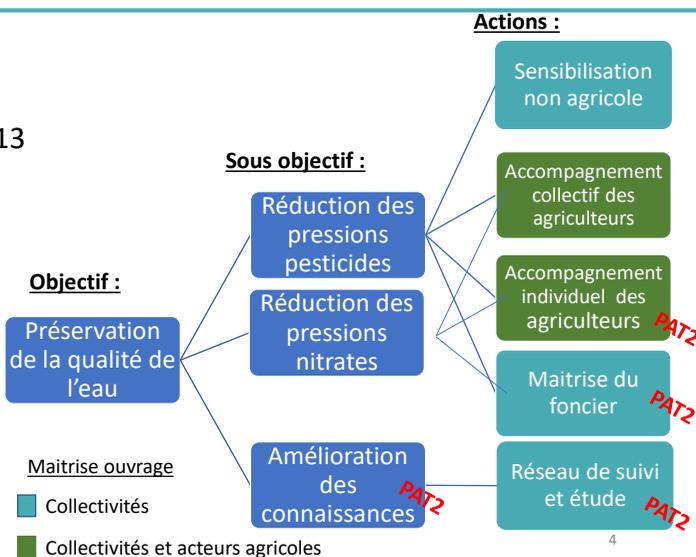
3



1- Présentation : La stratégie du PAT

Historique :

- PAT1 : 2008-2012
- Année transition : 2013
- PAT2 : 2014-2018

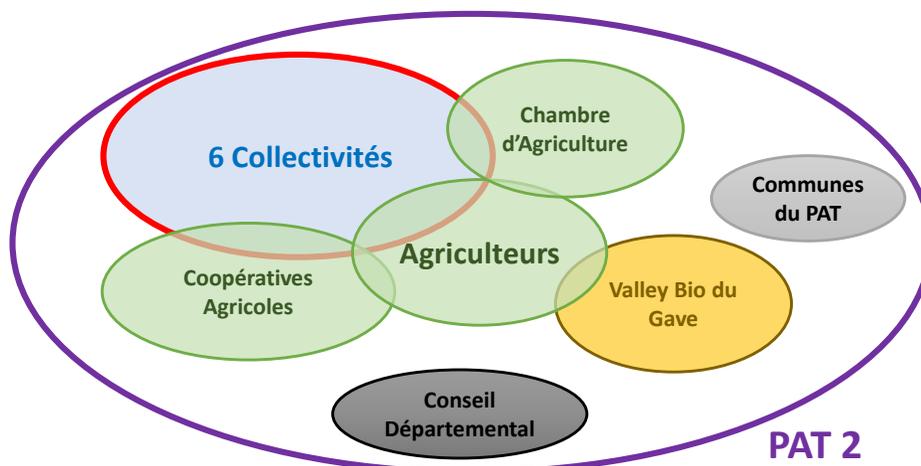


4



1- Présentation : Les acteurs du PAT

- Les structures ayant participé aux actions du PAT :



5



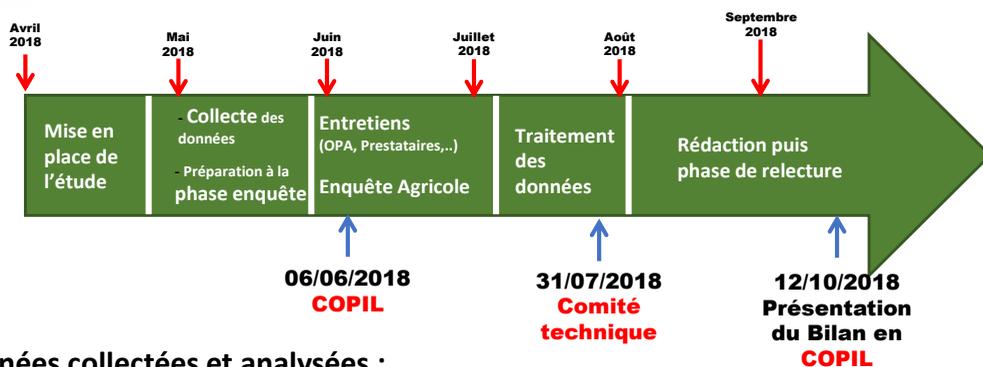
1- Les objectifs du bilan PAT2

- Mesurer l'**efficacité** du PAT 2 sur le **changement de pratiques** et « si possible » sur la **qualité de l'eau**
- Créer une **base de discussion** pour amorcer un processus de **concertation** autour d'un **futur Programme d'Actions Territorial**

6



1-Méthodologie



Données collectées et analysées :

- Données : AEAG; DDTM; Partenaires techniques
- 18 Entretiens auprès des collectivités et partenaires
- 32 agriculteurs interrogés

7



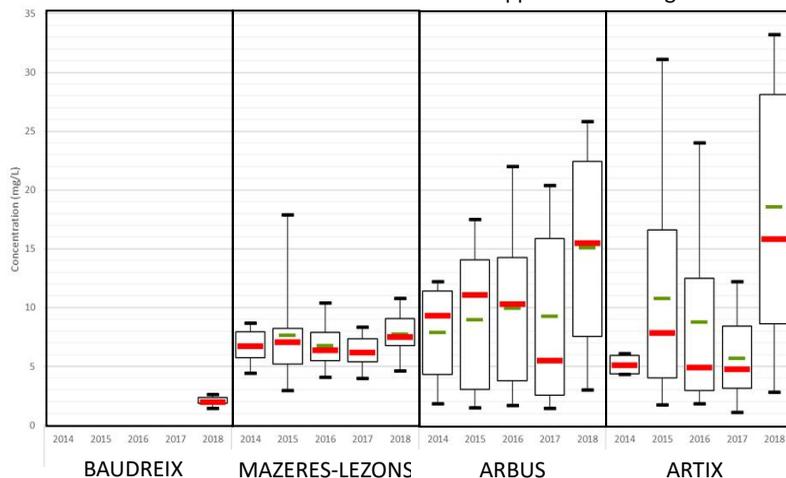
Evolution de la qualité de l'eau et du contexte territorial

8



Qualité de l'eau - Nitrates

Evolution du paramètre Nitrate sur la Nappe alluviale du gave de Pau



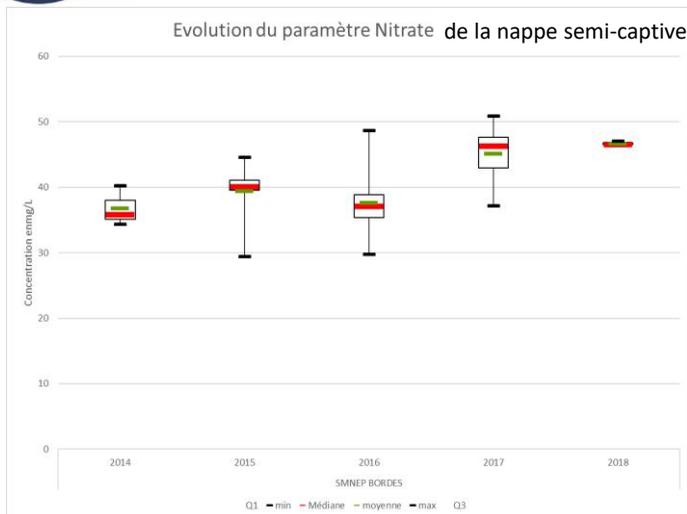
- Concentrations **inférieures à la norme eau potable (50mg/L)**
- Tendance générale à une légère augmentation
- Pas de réel enjeu Nitrate sur ces territoires

9



Qualité de l'eau - Nitrates

Evolution du paramètre Nitrate de la nappe semi-captive



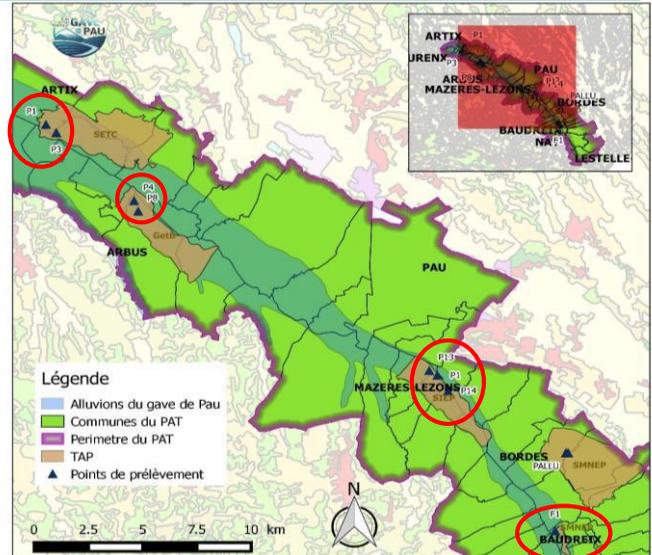
- Concentrations **proches de la norme eau potable (50mg/L)**
- Tendance à une légère augmentation de la concentration

10



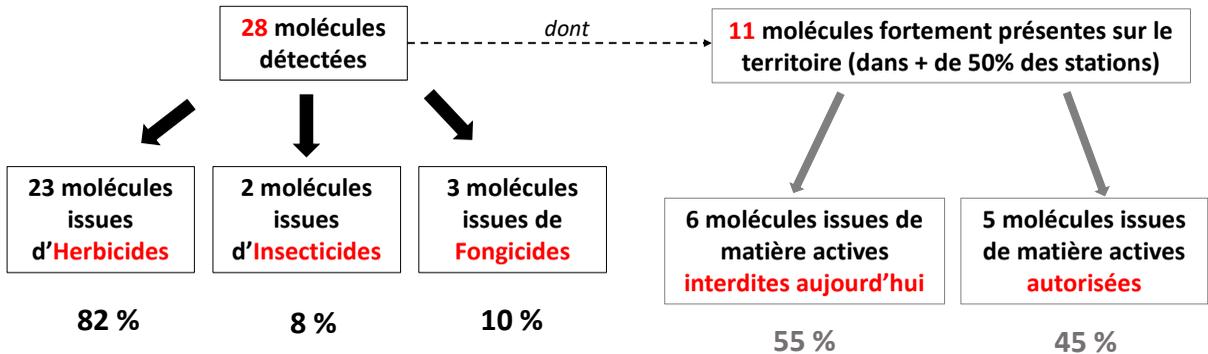
Qualité de l'eau - Pesticides

- Zoom sur les 8 stations qui analysent la qualité de l'eau de la nappe alluviale :



Qualité de l'eau de la nappe alluviale - Pesticides

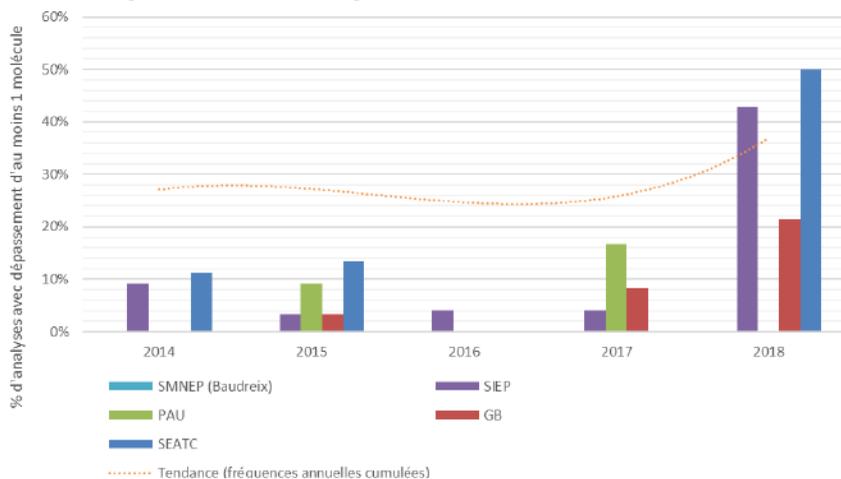
- Zoom sur les 8 stations qui analysent la qualité de l'eau de la nappe alluviale : Période oct 2014 – juillet 2018





Qualité de l'eau de la nappe alluviale - Pesticides

• Fréquence de dépassement de la norme eau potable [$] \geq 0,1 \mu\text{g/L}$



➔ **7 molécules** avec dépassement de norme dont **4** issue de matières actives d'**herbicides autorisés** :

- **Metolachlore ESA**
- **Metazachlore ESA**
- Glyphosate
- Nicosulfuron

13

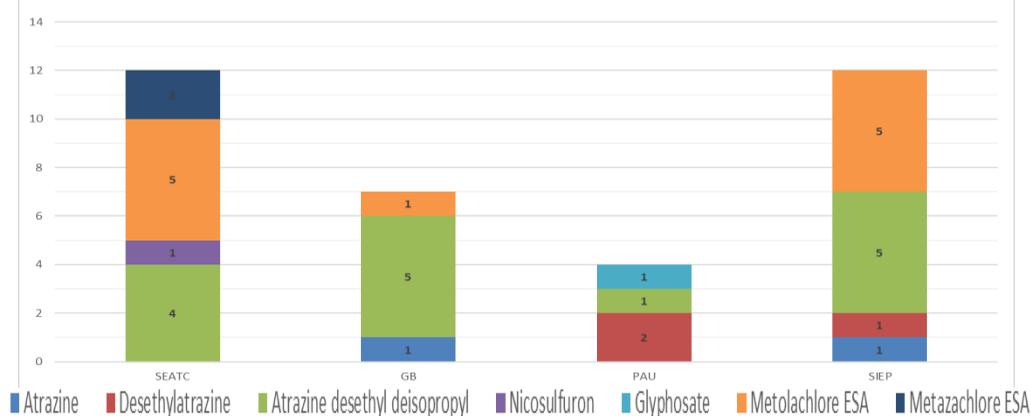


Qualité de l'eau de la nappe alluviale - Pesticides

• Une situation face aux pesticides spécifique à chaque champ captant

Nombre de dépassements de la norme eau potable
([concentration] > 0,1µg/L) par collectivité

2014-2018 (toutes analyses)

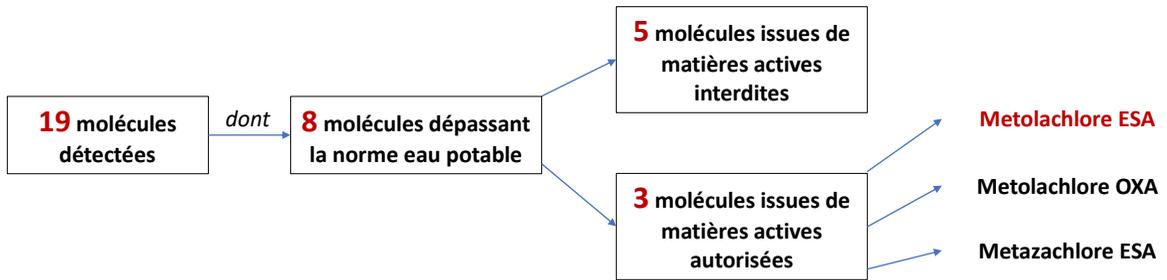


14

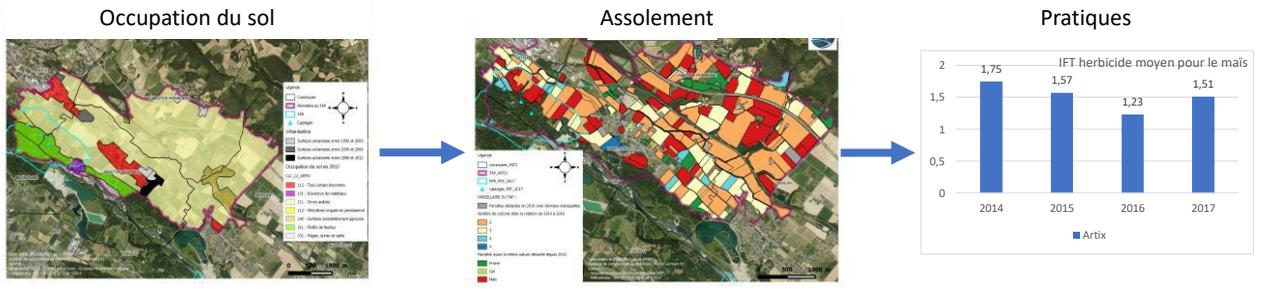


Qualité de l'eau de la nappe infra-molassique - Pesticides

- **Nappe semi-captive des sables infra molassiques :**
Période 10/2014 – 07/2018
 - **Fréquence de détection de molécules = 100 %**
 - **Fréquence de dépassement de molécules = 100 %**



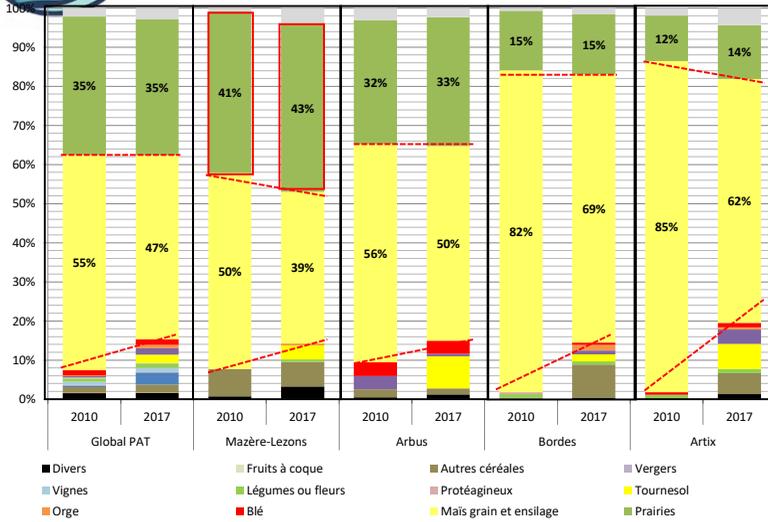
Evaluer la pression



-----> Contexte socio-économique



Assolement sur les TAP

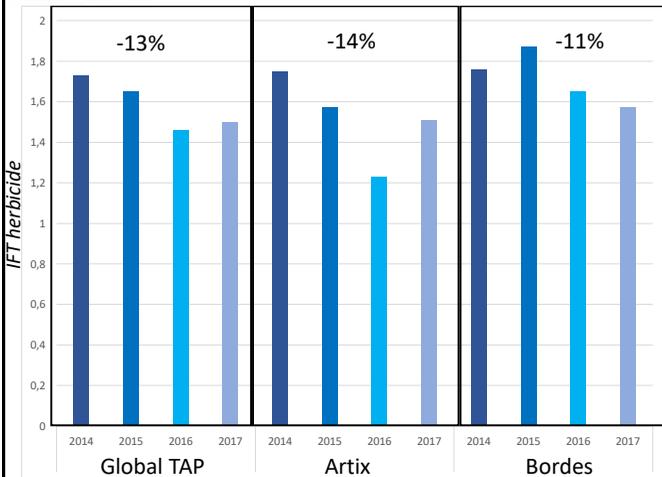


- Part du maïs →
 - Diversification →
- } Verdissement de la PAC en 2015
- Stagnation des surfaces en prairies
 - Mazères – Lezons :
 - SAU Grandes Cultures = SAU prairie



Pollution diffuse : pesticides agricoles

Evolution IFT herbicide maïs



Ressenti des agriculteurs :

😊 30% des agriculteurs accompagnés enquêtés affirment avoir amélioré leurs pratiques phytosanitaires

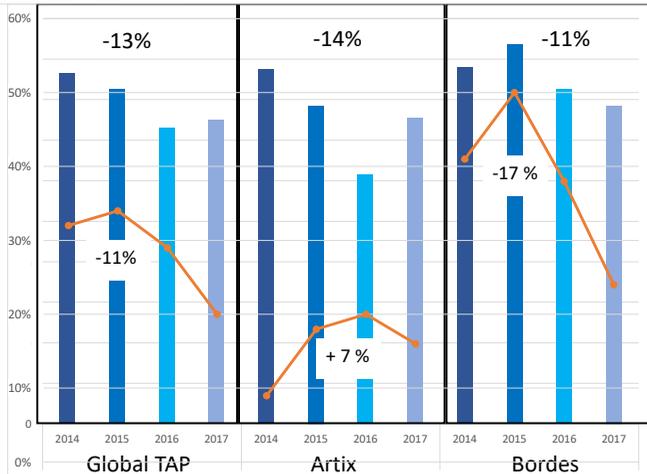
Les résultats en chiffres :

😊 Tendence à une légère diminution de l'IFT herbicide maïs



Pollution diffuse : pesticides agricoles

Evolution du % d'agriculteurs utilisant du S-Métolachlore



Ressenti des agriculteurs :

30% des agriculteurs accompagnés enquêtés affirment avoir amélioré leurs pratiques phytosanitaires

Les résultats en chiffres :

Tendance à une légère diminution de l'IFT herbicide maïs de l'ordre de 0,2

Evolution mitigée de % d'agriculteurs utilisant du S-Métolachlore pour le maïs
 - Impact sur la qualité eau des molécules de substitution ?

Peu de développement de techniques « alternatives »

Désherbage sur le rang :

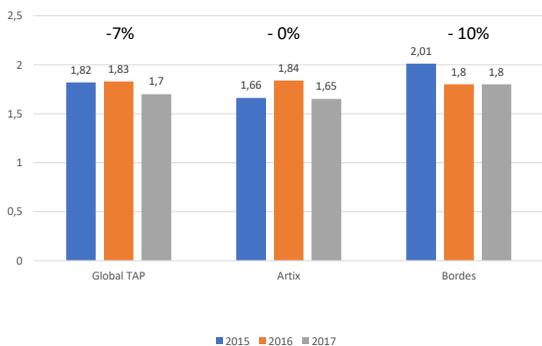
	2015	2016	2017
	5%	21%	8%

Binage = manque de données



Fertilisation du maïs

Azote minéral/quintal de maïs produit



Ressenti des agriculteurs :

Amélioration de la fertilisation peu citée comme changement phare

75% des agriculteurs mettent des couverts hivernaux

Les résultats en chiffres :

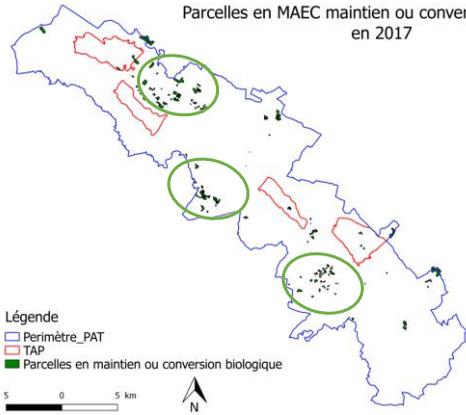
Légère tendance à la baisse de la fertilisation minérale mais...

- Variation de fertilisation au sein des TAP très forte
- Peu de corrélation entre le rendement et la fertilisation



Développement de l'agriculture biologique

Le PAT un territoire encore peu porté sur la bio : 😞



Un % de SAU en bio faible sur le PAT et encore plus faible au sein des TAP :

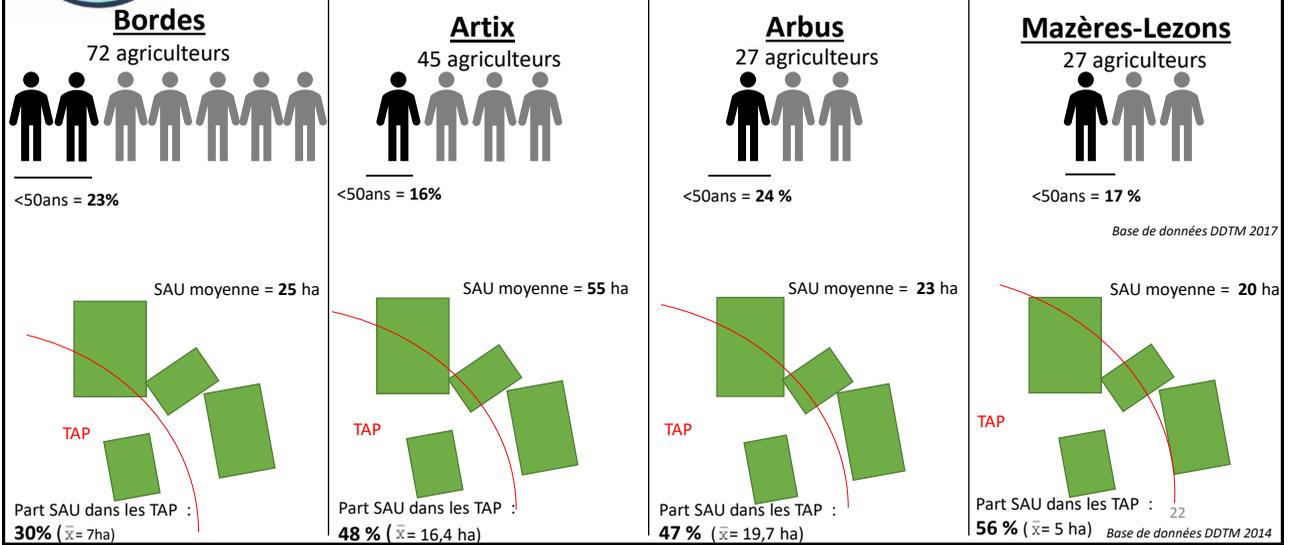
- **6,5%** de la SAU Française en bio en 2017 (Agence BIO)
- **2,76%** de la SAU du PAT en bio en 2017 (DDTM 2017)
- **1,13%** de la SAU des TAP en bio en 2017 (20ha/3 agriculteurs) (DDTM 2017)

Une dynamique de conversion balbutiante :

- **+ 15,6%** de SAU en bio de 2016 à 2017 en France
- **+ 8,2%** de SAU en bio de 2016 à 2017 sur le PAT



Analyse du contexte sociologique agricole

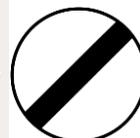




Pratiques en zone non agricole

• Etats et collectivités locales

- 1^{er} janvier 2017 « interdiction d'utiliser ou de faire utiliser des pesticides »



Non concernés :
cimetières, pelouses
sportives, voies ferrées....

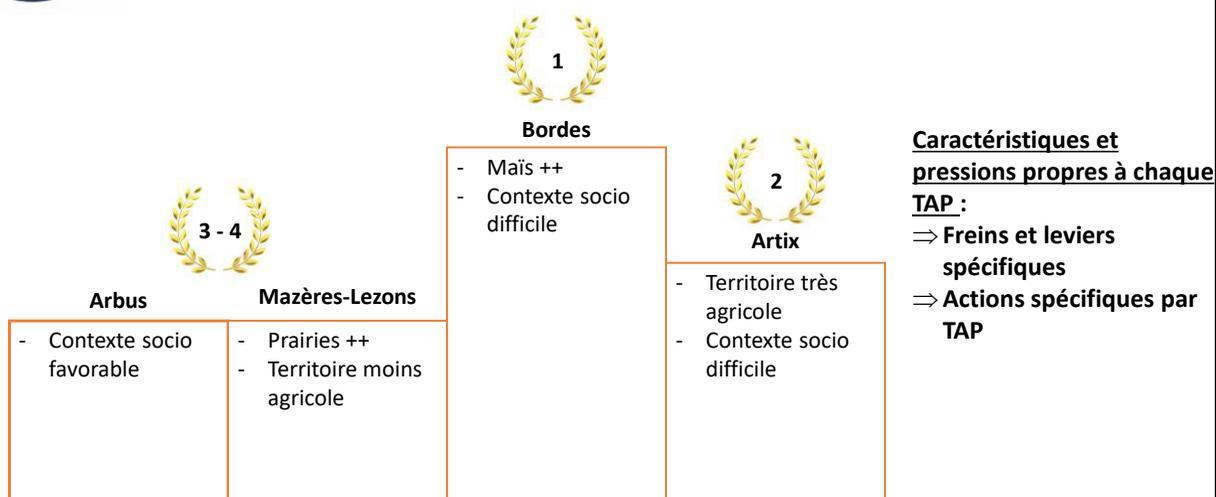
• Particuliers :

- 1er janvier 2017 : « interdiction de vente en libre service »
- 1 janvier 2019 : « interdiction de vente »

Pression phytosanitaire réduite et contrôlée grâce à la réglementation (loi labbé 2014 + loi sur la transition énergétique)



Hiérarchisation des TAP en fonction des pressions





Temps d'échange sur le contexte territorial

25



II. Bilan des actions

26



Analyse du volet amélioration des connaissances

27



Etudes



Réalisation		4 études	OBJECTIF DE MOYEN ATTEINT
Moyens humains mobilisés		Prestataires – Peu de temps d'animation	
Coordination		Acteurs agricoles peu sollicités pour la définition des objectifs de l'étude et les pratiques adaptées au territoire	
Evaluation		Résultats et livrables de qualité	
Communication / Valorisation		Intérêt des acteurs agricoles peu marqué Faible appropriation et communication sur le terrain	
Coût		2% du budget PAT	
Effet direct sur la qualité de l'eau		Peu de retombées sur les pratiques	

Poursuite et amélioration : Meilleure définition du cahier des charges en amont
Plus forte association des acteurs agricoles

28



Réseau de suivi



Réalisation		448 analyses (PAT)	OBJECTIF DE MOYEN ATTEINT
Moyens humains mobilisés		Prestataire – Peu de temps d'animation	
Coordination		Mise à jour annuelle de la liste de molécules recherchées Optimisation des puits analysés via l'étude CETRA	
Evaluation		Suivi haute fréquence , large panel de molécules Analyse non exhaustive	
Communication / Valorisation		Bon outil de sensibilisation et communication Suivi de l'évolution de la qualité de l'eau	
Coût		17% du budget PAT	
Effet direct sur la qualité de l'eau		Lien direct pratique agricole/qualité de l'eau difficile à établir	

- **Poursuite et amélioration** : Réfléchir à une potentielle optimisation du réseau de suivi
Aller plus loin dans certaines analyses pour une meilleure compréhension de la qualité de l'eau (molécules employées non analysées + polluants émergents)



Analyse du volet agricole



Accompagnement individuel



Réalisation		50 agriculteurs suivis chaque année OBJECTIF DE MOYEN NON ATTEINT
Moyens humains mobilisés		25 j/an pour la coordination de l'action (PAT) 15 j/an pour la valorisation des données de relevés de pratiques (CA64) + temps techniciens OPA et prestataires
Coordination		Implication différente selon les acteurs Peu d'objectifs de résultat déterminés
Evaluation		Pas de vision claire sur le déroulement de l'accompagnement
Communication / Valorisation		Peu de retours aux collectivités Pas de valorisation « collective » des résultats aux agriculteurs
Coût		14% du budget PAT
Effet direct sur la qualité de l'eau		Peu de changements vers des alternatives aux pesticides 20% agriculteurs intéressées uniquement par du suivi réglementaire Ne répond pas aux principaux freins

- **Poursuite et amélioration** : Recentrer sur les agriculteurs moteurs s'engageant à tester des pratiques avec mise à disposition de moyens

31



MAEC



Réalisation		Environ 185 ha contractualisés en MAEC entre 2015 et 2017 sur les TAP OBJECTIF DE MOYEN NON ATTEINT
Moyens humains mobilisés		Faibles moyens humains mobilisés pour la promotion du dispositif
Coordination		Décision tardive de l'ouverture de mesure annuelle
Evaluation		Retards dans l'instruction et le paiement des aides
Communication / Valorisation		Peu de communication sur les souscriptions annuelles
Coût		7% du budget PAT pour le MAEC hors Bio
Effet direct sur la qualité de l'eau		Dispositif intéressant car incitatif et répondant aux freins économiques Faible contractualisation Maintien des pratiques post-contractualisation MAEC ? Impact mesures calculé selon référentiel et non pratiques agri?

- **Poursuite et amélioration** : Adapter le cahier des charges des mesures au contexte local

32



PVE



Réalisation		10 dossiers déposés 40 % TAP OBJECTIF DE MOYEN NON ATTEINT
Moyens humains mobilisés		Dépôt des dossiers de subventions effectués par les agriculteurs
Coordination		Quelle vision de la CA sur la coordination ?
Suivi/ évaluation		Peu de retours sur le matériel subventionné
Communication / Valorisation		Doutes sur la com : qu'est –ce qu'il a été fait pour com sur les PVE?
Coût		9 % du budget PAT
Effet direct sur la qualité de l'eau		Dispositif incitatif répondant au enjeux du territoire Faible contractualisation

Piste d'amélioration :

- Mieux communiquer sur le dispositif auprès des agriculteurs

33



Accompagnement collectif Journées techniques et essais



Réalisation		31 journées techniques OBJECTIF DE MOYEN ATTEINT 18 essais réalisés OBJECTIF DE MOYEN NON ATTEINT
Moyens humains mobilisés		Important pour les partenaires techniques
Coordination		Travail conjoint entre différentes structures Difficultés pour trouver de nouvelles thématiques Manque de concertation sur la conception des essais
Evaluation		<u>Jtk</u> : Participation de plus en plus faible des agriculteurs <u>Essais</u> : Conclusions intéressantes mais pas suffisamment axés sur des pratiques alternatives aux pesticides
Communication / Valorisation		<u>Jtk</u> : valoriser les essais et sensibiliser mais peu d'agriculteurs touchés <u>Essais</u> : fiches essais en 2018
Effet direct sur la qualité de l'eau		Permet l'acquisition de références locales Incertitude sur l'appropriation de la technique par les agriculteurs

Piste d'amélioration :

- Favoriser l'appropriation en développant les expérimentations par les agriculteurs eux même
- Travailler à une meilleure concertation et communication
- Revoir le format des journées techniques et faire intervenir des personnes extérieures

34



Accompagnement collectif Valley Bio du Gave

- Objectif : développer l'agriculture biologique sur le PAT



- Programme **multi partenarial**
- **Démultiplier les actions sur l'agriculture biologique** avec un aspect filière
- Manque de recul pour évaluer le programme

- Sensibilisation des futurs agriculteurs :

- Actions à poursuivre avec les lycées agricoles locaux

35



Analyse du volet non agricole

36



Accompagnement des collectivités et des particuliers

	Réalisation		<u>Collectivités</u> : 3 journées techniques, 16 dossiers de subvention à l'AEAG... <u>Particuliers</u> : Plus de 6000 personnes sensibilisées
	Moyens humains mobilisés		8% du temps de l'animatrice
	Coût		12% du budget PAT
Collectivités	Effet direct sur la qualité de l'eau		Participation et intérêt des communes important Forte diminution de la pression pesticides liée à la réglementation
Grand public	Effet direct sur la qualité de l'eau		Participation important mais public touché souvent déjà averti Incertitude sur l'appropriation des techniques alternatives Interdiction d'utiliser des pesticides en 2019 pour les particuliers

- **Piste d'amélioration** : Suite au durcissement de la réglementation, est-il nécessaire de poursuivre l'action ?

37



Analyse du volet foncier

38



Foncier



Réalisation		18 ha	OBJECTIF DE MOYEN NON ATTEINT
Moyens humains mobilisés		Temps de démarchage en amont important et au niveau de l'encadrement des pratiques agricoles	
Coordination		Manque d'engagement et de portage politique	
Suivi/ évaluation		1 seul syndicat avec une réelle politique d'acquisition foncière	
Communication / Valorisation		Manque de transmission d'un message fort sur la politique de la protection des captages et le devenir des terres achetées	
Coût			
Effet direct sur la qualité de l'eau		Fort si encadrement des pratiques	

Pistes d'amélioration :

- Transmission d'un message fort sur la politique de la protection des captages et le devenir des terres achetées
- Solliciter davantage les partenaires du foncier
- Mise en place de baux environnementaux

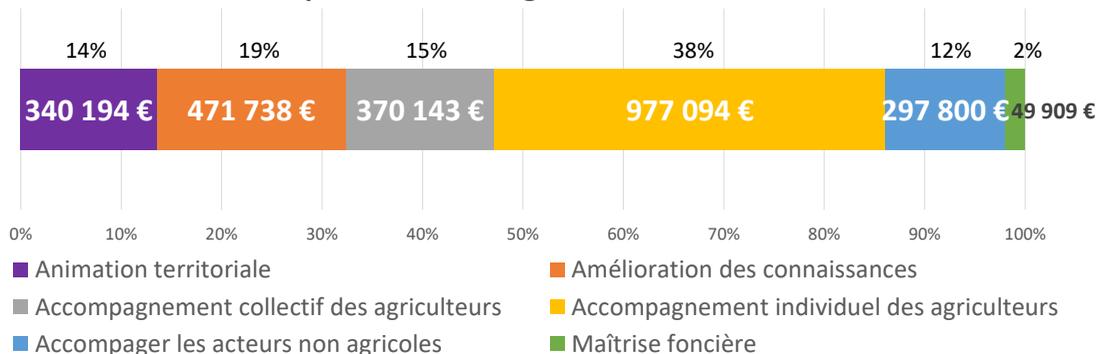
39



Bilan financier

• 2 500 000 € répartis en 6 catégories

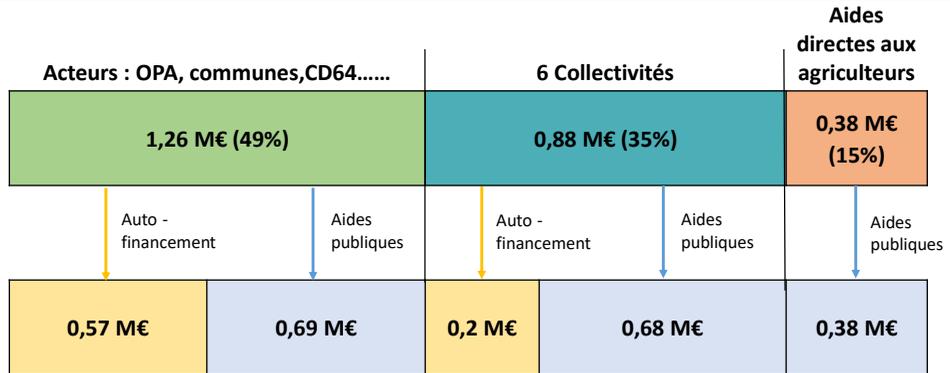
Répartition du Budget du PAT 2014 - 2018



40



Bilan financier

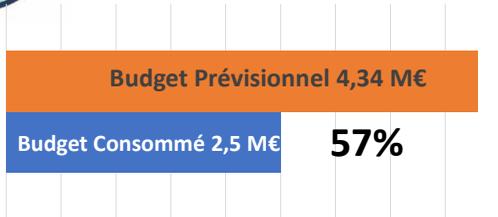


Soit environ **70%** du budget PAT injecté par des **financeurs publics**
 Soit **1€ injecté par les collectivités => 11€ injectés par les partenaires techniques et financiers**

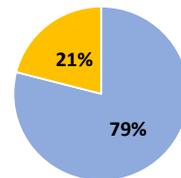
41



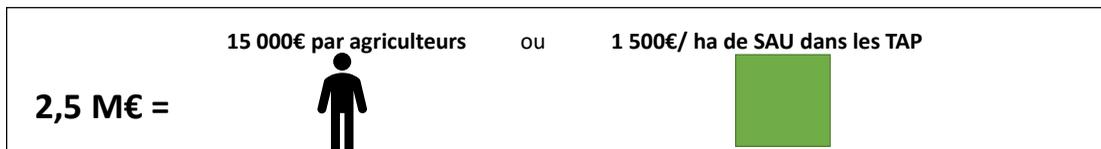
Bilan financier



Financements publics



■ AEAG ■ Autres : CD64, Région, FEDER, ARS

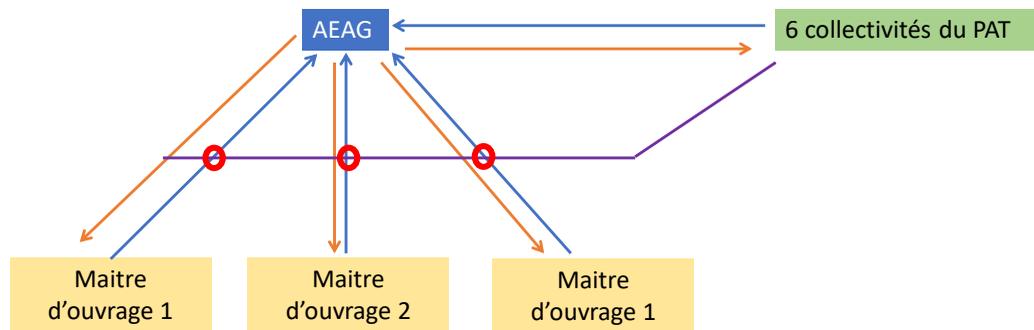


42



Evaluation de la gouvernance

• Gouvernance du PAT : Constat et piste d'amélioration



- Dépôt des dossiers de subventions et des bilans techniques
- ← Instruction des dossiers et versement des subventions
- ⊖ Contrôle des actions déposées et vérification du contenu du bilan

43



Temps d'échange sur le bilan technique et financier

44



Prospectives PAT3

45



Prospective PAT3

Portage politique fort

Obligation de résultats

PAT3

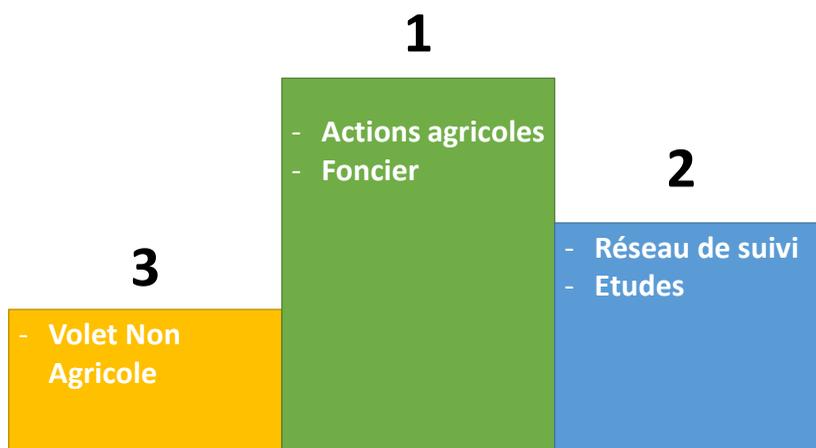
Gouvernance claire :
avec une lisibilité sur
l'ensemble des actions

**Nombre restreint
d'actions efficaces**

46



Priorisation des actions



47



Prospective actions agricole

• Rappel des principaux freins :

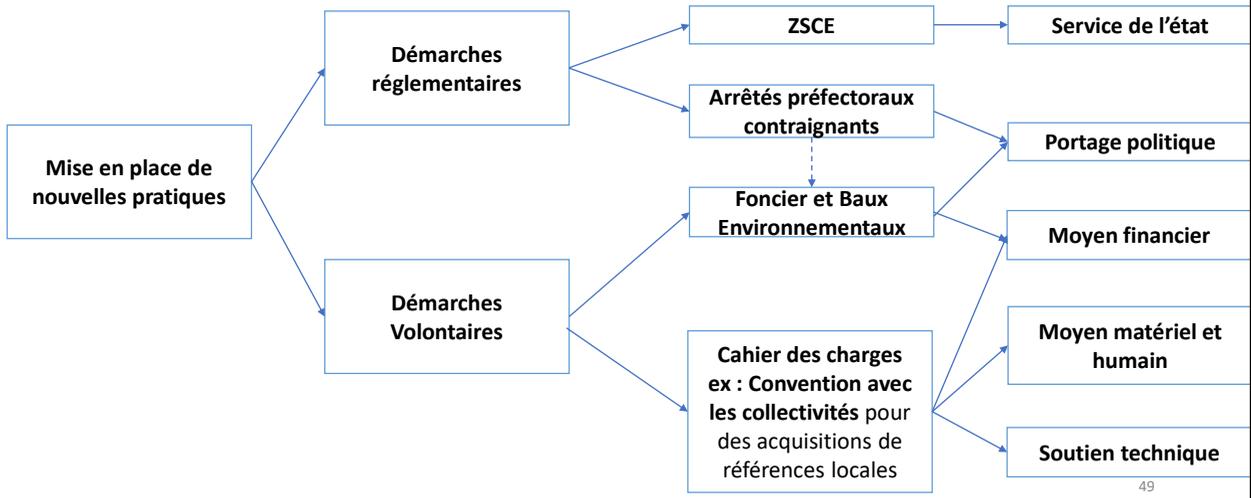
- **Economique** (*investissements matériel, rentabilité des pratiques*)
- **Humain** (*charges de travail, peu de temps pour l'activité agricole, répartition saisonnée du travail*)
- Agriculteurs difficiles à mobiliser

Objectifs : Permettre aux agriculteurs de tester de nouvelles pratiques alternatives en s'affranchissant de ces freins

48



Prospectives actions agricoles



49



Phase 1 : les démarches volontaires

Choix essais nouvelles pratiques

- Pratiques
- Parcelles concernées
- Objectif de résultats
- Moyens « fournis par collectivités »



Signature d'une convention



ETA
CUMA
Mise à disposition de matériel, de semence.....



Suivi technique individuel
Partage d'expériences en groupe

Diagnostic d'exploitation

- Analyse des pratiques.....



Aide financière type MAEC, PVE....
Assurance prise de risque changement pratique



Phase 1 : les démarches volontaires

Choix essais nouvelles pratiques

- Pratiques
- Parcelles concernées
- Objectif de résultats
- Moyens « fournis par



ETA

Prestation pour réalisation de l'opération

-Choix concerté avec l'agriculteur : **tester le** *pratique en* *page*

NECESSITE DE PASSER PAR UNE PHASE DE CONCERTATION POUR DETERMINER LA LISTE DES DISPOSITIFS AGRICOLES ET MOYENS D'INTERVENTION

Action 1 : Développement désherbage mécanique sur le TAP

Objectif de résultat : **réduction de 30 % d'utilisation d'herbicides**

Animateur Agricole

-Suivi technique de l'essai

Diagnostic d'exploitation

- Analyse des pratiques....

Recherche des parcelles et cultures pour l'essai

RESULTAT : Références technico-économique sur le territoire



Aide financière sur l'essai

Assurance prise de risque changement pratique

X € / ha



Phase 2 :

• Mise en place d'une ZSCE

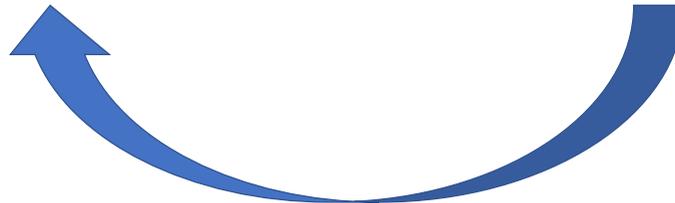
Acquisition de références locales via actions PAT



Sélection des pratiques adaptées localement



Construction du dispositif ZSCE

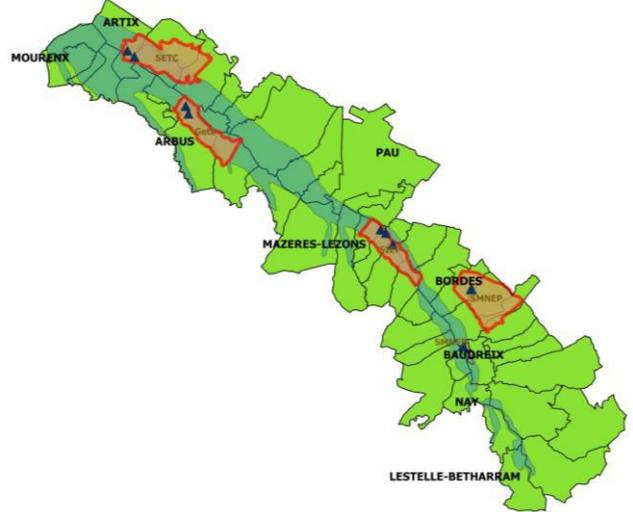


Incitation mise en place référence locale avec soutien PAT



Périmètre d'action:

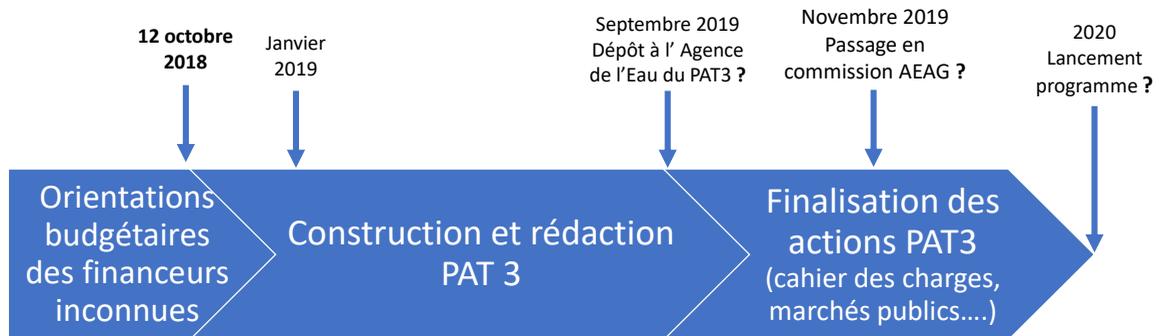
- Quel périmètre pour un futur PAT ?



V. Année 2019



Échéances 2019



55



Programme d'actions 2019 des collectivités

- **Animation générale pour construction PAT3**
- **Réseau de suivi**
- **Absence d'actions agricoles**
 - => Bilan souligne la nécessité de réorienter les actions de manière importante
 - ⇒ La réorientation des actions nécessite du temps

56



COMITE DE PILOTAGE BILAN PAT2/PROSPECTIVES PAT3

DU 12/10/2018

COMPTE RENDU

Personnes présentes	
ORGANISME	NOM
CD64	Véronique DUCARRE
CD64	Vincent CORDEBOEUF
CD64	Olivier GIRY
AEAG	Véronique MABRUT
DDTM	Alain MIQUEU
DDTM	Jo CADILHON
DDTM	Gaël BRACHET
ARS DD64	Thomas MARGUERON
SMNEP	Jean-Pierre PEYS (le président du PAT)
SMNEP	Hubert LASSEGUES
SMNEP	Hélène BERNADET
SIEP de Jurançon	Allande ERREÇARRET
Syndicat des 3 cantons	Philippe FAURE
Syndicat des 3 cantons	Martine LEMBEZAT
Ville de Pau	Michel CAPERAN
Régie des eaux ville de Pau	Perrine BONNEFON
Régie des eaux ville de Pau	Alexandre LECOMTE
SIAE Gave et Baïse	Bernard SOUDARD
SIAE Gave et Baïse	Lionel DELVERT
CA64	Guy ESTRADÉ
CA64	Julien BOYER
CA64	Patrice MAHIEU
Euralis	Julien PLANTEFEVE
Lur Berri	Hélène MORNET
Lur Berri	Mathieu MENDOZA
FDCUMA	Fanny AUCLAIR
Interbio Nouvelle Aquitaine	Marie DELHOUME
Agronomie Terroirs	Emmanuelle RICHARD
Animateur PAT	Kévin PAULHE
Animateur PAT	Susie VAN GHELUWE
Personnes excusées	
ORGANISME	NOM
Conseil Régional (Re sources)	Guillemette HUSSON
CD64	Emmanuelle CAZENAVE
SMNEP	Paul LAGRAVE
SMNEP	Olivier ROLIN
SIEP de Jurançon	Pierre RODRIGUEZ
SIEP de Jurançon	Michel BERNOS
SUEZ	Raymond CHAGOT
SAUR	Karine KACZOR
CA64	Ludivine MIGNOT



1. Ordre du jour :

- Présentation du Bilan du PAT 2014 - 2018
- Prospective PAT 3
- Echéances à venir / année 2019

Monsieur le Président précise l'importance de cette réunion face aux enjeux reconnus et portés par le PAT au regard des incertitudes financières susceptibles de freiner sa pérennité.

2. Contexte de la réunion

Début avril 2018, les animateurs du programme, ont effectué le bilan de l'ensemble des actions constituant le Programme d'Actions Territorial 2014 – 2018. La présente réunion a pour objet de communiquer les principales conclusions de cette étude. Ces conclusions ont également pour objectif de constituer une base de discussion sur les principales orientations d'un futur programme. Ce sujet a fait l'objet d'un débat entre tous les participants en fin de séance.

3. Présentation du bilan

Le bilan est partagé par l'ensemble des acteurs. Globalement, il a été observé :

- Une **dégradation de la qualité de l'eau** tant sur les paramètres nitrates que phytosanitaires
- Une **légère diminution des pressions phytosanitaires et nitrates** majoritairement liée à des ajustements de pratiques et peu au développement de pratiques alternatives.

Face à ces constats, Guy Estrade souligne qu'une évolution des mentalités et des changements de pratiques agricoles est tout de même constatée. **L'AEAG et les collectivités soulignent qu'il faut aller plus loin, viser le « 0 phytosanitaire » et accélérer.**

Pour plus d'information sur le bilan, veuillez-vous référer au power point de présentation.

4. Orientation proposée pour le PAT3 et discussion

Suite à la présentation du bilan, des orientations ont été proposées. Les principales orientations ayant fait l'objet de discussion sont reprises ci-dessous. Pour avoir un aperçu de l'ensemble des propositions, merci de vous conférer à la présentation.

Mettre un volet réglementaire plus fort :

Lors du PAT2, des avancées importantes ont été constatées à la suite de renforcement réglementaire (ex : forte diversification suite au verdissement de la PAC en 2015). Il est donc **proposé de renforcer le volet réglementaire sur le territoire d'action du PAT avec la mise en place d'une Zone Soumise à Contrainte Environnementale (ZSCE)**. A ce titre, un document cadre élaboré par l'Agence et la DREAL sera proposé aux préfets du bassin mi-novembre. La mobilisation de la DDTM est attendue à ce sujet.

Mettre en place des aides/compensations financières importantes pour favoriser le changement de pratique :

Le **frein majeur aux changements de pratiques** identifié sur le territoire **est économique** (investissements, rentabilité des pratiques...). Il est donc proposé de mettre en place une aide financière et de mise à disposition de moyens matériels.

Valley Bio du Gave a fait une étude pour rechercher les différents outils d'incitation financière mobilisables à l'échelle des exploitations agricoles dans le cadre d'un changement de pratiques.

Des leviers existent mais sont plus ou moins faciles à mettre en œuvre :

- Incitations financières via le régime de notification européen
- Aide de minimis
 - Aide sur le compte de services environnementaux : des initiatives existent en France (à creuser)
- La **DDTM indique que des MAEC innovantes ont été mises en place sur des territoires** par des entreprises privées ou des collectivités :
 - MAEC individuelle portée par l'Entreprise Perrier : mise en place de contrats avec les agriculteurs via la signature de cahier des charges
 - MAEC collective en Alsace avec une obligation de résultatElle précise que les mesures MAEC proposées devront obligatoirement aller au-delà du réglementaire en vigueur sur le territoire. **La DDTM propose de rassembler tous les acteurs agricoles du territoire pour co-construire les futurs outils de politique publique agricole.**
- La FDCUMA indique que le **Département des Landes et le SYDEC portent des actions qui sont bâties sur la même structure que celle présentée dans la partie « prospective » pour un PAT3.**

Mettre en place un accompagnement à la transmission et à l'installation :

- Compte tenu du contexte sociologique agricole sur le territoire du PAT, la chambre d'agriculture et la DDTM souligne le fait que mieux accompagner la transmission et l'installation serait pertinent.
- La **Chambre d'Agriculture possède un dispositif accompagnant la transmission d'exploitations agricoles.** Celui-ci permet :
 - de recenser les agriculteurs sur le point de partir à la retraite
 - de mettre en relation les porteurs de projet et les agriculteurs en passe de stopper leur activitéCe dispositif n'a jamais été ouvert sur un territoire en particulier mais la démarche paraît judicieuse sur les TAP.

Maintenir un volet foncier avec la mise en place de baux environnementaux :

Modifier la gouvernance pour avoir plus de lisibilité au niveau des actions portées par les différents maîtres d'ouvrage :

- L'AEAG soutiendra les collectivités dans cette démarche en leur donnant un droit de regard sur les actions portées par les autres maîtres d'ouvrage (Chambre d'Agriculture, coopératives...)

5. Orientation du 11^{ème} programme de l'AEAG :

- Les **conditions de l'AEAG pour être éligible pour un futur PAT** actées dans la dernière délibération sont les suivantes :
 - o **Captage prioritaire (grenelle ou conférence environnementale)**
 - o **Mise en place d'un dispositif ZSCE**
 - o **Engagement politique fort**
- Les **taux de subvention pour 2019** seront les suivants :
 - o L'animation générale (taux de 70%)
 - o Les actions agricoles (taux de 50%)
 - o Le réseau de suivi (taux de 50%)
 - o Les Acquisitions foncières (taux passant à 50 %)

6. L'Année 2019, une année de transition

Une année de transition est envisagée en 2019 pour permettre la construction d'un PAT3.

- **L'AEAG valide l'année de transition :**
 - o **Le futur programme d'action PAT3** pourra être **déposé au dernier trimestre 2019**
 - o **L'AEAG soutiendra financièrement le PAT en 2019** (cf paragraphe ci-dessous)
- Concernant le **programme 2019 des 6 collectivités porteuses du PAT**, celui-ci comportera :
 - o Un volet **animation générale** à minima où l'animateur s'emploiera à animer la phase de construction du futur PAT.
 - o Un volet sur **le réseau de suivi de la qualité de l'eau**
- Concernant les **actions portées par les autres maîtres d'ouvrage :**
 - o **Valley Bio du Gave continuera** son programme sur le développement de l'agriculture biologique
 - o La **Chambre d'Agriculture 64 et Euralis** animeront un **groupe ferme « 30 000 »** suite à la réponse favorable de l'appel à projet
 - o Si les maîtres d'ouvrage souhaitent porter d'autres actions, ils devront se rapprocher de l'AEAG

En conclusion, le président, l'ensemble des élus et fonctionnaires présents apprécient l'excellence de l'exposé présenté.

Le président du PAT Gave de Pau

Jean-Pierre PEYS

